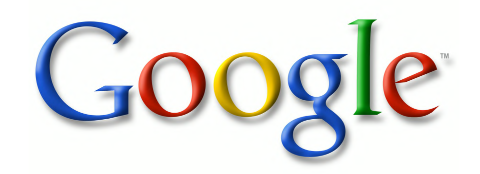
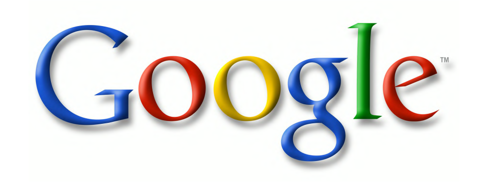
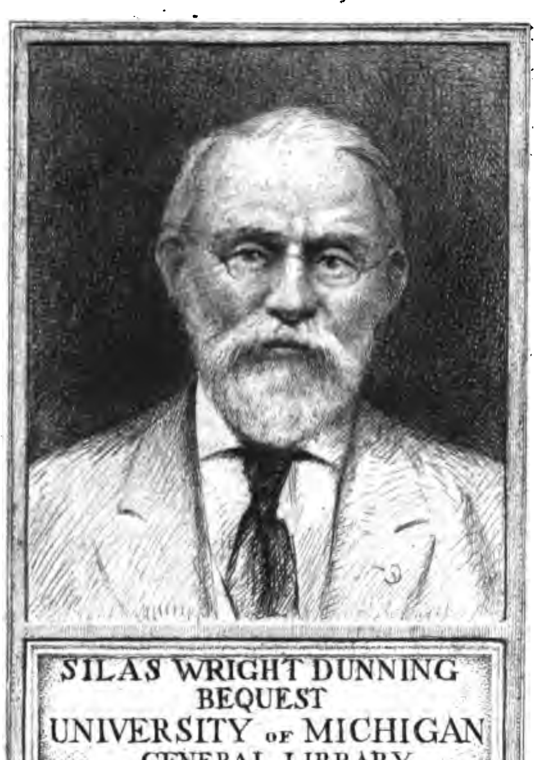

Google





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET DE VITICULTURE
DE LA CHARENTE

STATUTS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANGOULÊME
IMPRIMERIE CHARENTAISE
12, rue Prudent (ancien local de la Poste)

1906

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET DE VITICULTURE
DE LA CHARENTE

STATUTS

TITRE I

Constitution, Siège et But de la Société

ARTICLE PREMIER.

La Société d'Horticulture constituée à Angoulême, en 1876, et autorisée par arrêté préfectoral, le 26 février 1877, a pris, par suite d'un autre arrêté préfectoral du 14 avril 1886, le titre de *Société d'Horticulture et de Viticulture de la Charente.*

ART. 2.

Son siège est à Angoulême, mais son action s'étend dans tout le département de la Charente ; elle pourrait tenir des Assemblées générales extraordinaires et organiser des expositions dans les villes du département où elle compterait un certain nombre de membres.

ART. 3.

Elle a pour but de travailler au progrès, au perfectionnement de toutes les branches de l'horticulture et de la viticulture ; de vulgariser les connaissances horticoles et viticoles, les découvertes, les introductions, les méthodes éprouvées ;

D'encourager et d'aider les jardiniers des villes et des campagnes, les vignerons, les amateurs, les propriétaires à améliorer leurs cultures ;

De s'associer à l'œuvre des concours régionaux et des comices agricoles, en travaillant à la propagation des meilleures méthodes de taille des arbres fruitiers, des meilleurs procédés de culture maraîchère; en s'occupant enfin de tout ce qui a rapport à la vigne qui joue un si grand rôle dans notre contrée ;

De mieux faire apprécier l'importance de l'horticulture et de la viticulture scientifiques ;

De faire pénétrer le goût des fleurs et des plantes d'agrément dans toutes les classes sociales ;

De favoriser les arts et les industries se rattachant à l'horticulture et à la viticulture.

ART. 4.

Dans toutes les réunions et publications de la Société, les propositions, conversations, discussions, matières traitées

qui seraient étrangères au but ci-dessus énoncé sont expressément interdites.

ART. 5.

Pour atteindre le but qu'elle se propose :

1° La Société tient des Assemblées générales dans lesquelles ses membres s'instruisent, s'encouragent par les documents portés à leur connaissance et par la communication mutuelle qu'ils se font de leurs idées, de leurs expériences et des résultats obtenus ;

2° Elle a un jardin-école qu'elle s'efforce d'organiser et de perfectionner selon ses ressources ;

3° Elle fait faire des cours théoriques et pratiques par des praticiens émérites et par des amateurs de compétence reconnue, soit dans son jardin-école, soit ailleurs ;

4° Elle fait des expériences pratiques à son jardin-école, et dans d'autres jardins ;

5° Elle reçoit et achète des plantes et des graines d'espèces nouvelles ou inconnues qu'elle distribue gratuitement à ses membres, mais à la charge, pour ceux qui les acceptent, d'en expérimenter la culture, et de rendre compte, par un rapport écrit, des résultats obtenus, soit au point de vue du mérite de la plante en elle-même, relativement à ses fleurs, à son feuillage, à son utilité, à sa valeur ornementale, à son rendement, à la qualité et à la valeur des légumes et des fruits, soit au point de vue de la rusticité ou des soins à donner pour en obtenir le maximum de végétation et de production ;

6° Elle propage les connaissances horticoles et viticoles, par la publication d'un bulletin trimestriel qui, en outre des extraits de ses procès-verbaux, contient des renseignements sur l'horticulture et la viticulture ;

7° Elle fait aux journaux, en en demandant l'insertion,

des communications fréquentes, dans l'intérêt de la Société et du but qu'elle poursuit ;

8° Elle organise des expositions générales ou partielles et des concours, où la vue de produits remarquables donne le goût à ceux qui ne l'ont pas, le développe et l'affine chez ceux qui le possèdent, instruit pour le choix des meilleures variétés et des procédés de culture les plus avantageux, excite entre tous, professionnels ou amateurs, la plus féconde émulation ;

9° Elle fait visiter sur place, par des commissions spéciales, les cultures et les travaux d'industrie horticole ou viticole des personnes qui lui en font la demande;

10° Elle invite à présenter à ses Assemblées générales les plantes, les fleurs, les légumes, les fruits remarquables, les produits d'industrie horticole et viticole, pour qu'elle puisse les apprécier, les récompenser et les recommander ;

11° Pour les expositions, concours, visites de cultures, présentations à ses Assemblées, objets et instruments d'industrie horticole et viticole, ouvrages et mémoires sur l'horticulture et la viticulture, elle accorde des récompenses selon le mérite ;

12° Elle décerne, après examen, des diplômes aux personnes qui ont suivi ses cours ;

13° Elle a une bibliothèque que ses membres ont le droit de consulter ;

14° Elle s'offre à donner, sur les questions qui sont de son ressort, des renseignements et des conseils aux personnes qui lui en demanderont ;

15° Elle se tient en éveil pour prendre, selon les circonstances, tous les autres moyens qui l'aideraient à atteindre plus parfaitement son but.

TITRE II

Composition de la Société

Art. 6.

La Société fait appel à tous. Elle admet, au nombre de ses membres, les horticulteurs de profession et les amateurs, les viticulteurs et les vignerons, les botanistes, les savants et toute personne qui, par sa profession, son état, ses habitudes, ses intérêts, ses goûts, a des rapports avec l'horticulture, la viticulture, ou qui simplement désire contribuer par son concours à leur progrès.

Art. 7.

La Société se compose de Présidents d'honneur, de Membres d'honneur, de Membres bienfaiteurs, de Dames patronnesses, de Membres titulaires, de Membres honoraires et de Membres correspondants, français ou étrangers.

Art. 8.

Sont de droit Présidents d'honneur :

M. le Général de division,
M. le Préfet,
Monseigneur l'Evêque,
M. le Maire de la ville d'Angoulême.

Sont Membres d'honneur :

M. l'Inspecteur d'Académie,
M. le Président de la Société d'agriculture,
M. le Directeur de l'Ecole d'agriculture,
Mme la Directrice de l'Ecole normale d'institutrices,
M. le Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs,

MM. les Professeurs d'agriculture d'Angoulême et de Cognac,

MM. les Présidents des Comices agricoles du département de la Charente.

La Société, en Assemblée générale, pourrait, sur la proposition de son Conseil d'administration, nommer d'autres Membres d'honneur.

ART. 9.

Le titre de Membre bienfaiteur est acquis par le don d'une somme de 200 francs.

Sur la proposition du Conseil d'administration, la Société peut aussi le conférer aux personnes qui lui auraient rendu service.

ART. 10.

Les Présidents d'honneur, les Membres d'honneur et les Membres bienfaiteurs sont invités aux expositions, aux concours et aux distributions de récompenses. Ils y ont des places réservées aux premiers rangs. Ils ne paient pas de cotisation.

ART. 11.

Les Dames patronnesses sont élues par le Conseil d'administration, sur la présentation de deux Dames patronnesses, ou de deux Membres titulaires, ou d'une Dame patronnesse et d'un Membre titulaire.

ART. 12.

Toute personne qui désire être reçue Membre titulaire de la Société doit se faire présenter par deux membres

de la Société, Dames patronnesses ou Membres titulaires.

L'admission est prononcée par l'Assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

ART. 13.

Les Dames patronnesses et les Membres titulaires paient une cotisation de 8 francs par an, qui peut être acquittée par un seul versement de 100 francs.

Tous les membres qui s'acquittent en un seul versement deviennent membres à vie et sont libérés de toute cotisation.

Les institutrices, les instituteurs et les garçons jardiniers ne paient qu'une cotisation de 5 francs.

La cotisation intégrale est due pour l'année dans laquelle a lieu l'admission, sauf pour les membres reçus dans le dernier trimestre de l'année qui ne paient que l'année suivante.

ART. 14.

Tous les Membres titulaires sont égaux devant le règlement, ils ont, et ont seuls, voix délibérative pour toutes les décisions prises en Assemblée générale, ont une carte pour visiter les expositions, lorsqu'elles sont ouvertes au public et reçoivent les publications de la Société. Les Dames patronnesses ont une carte semblable à celle des Membres titulaires pour la visite des expositions.

ART. 15.

Sur la proposition du Conseil d'administration, mentionnée à l'ordre du jour sur la lettre de convocation, toute personne qui, ayant fait partie de la Société en qualité de Membre titulaire pendant vingt-cinq ans au moins, serait amenée à ne plus prendre part à ses travaux, par suite de vieillesse, d'infirmités ou autres motifs, peut être

nommée Membre honoraire par un vote de l'Assemblée générale.

Les Membres honoraires sont invités aux expositions, concours et distributions de récompenses. Ils ne paient pas de cotisation.

ART. 16.

Les Membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas dans le département de la Charente, quelle que soit leur nationalité, qui ont rendu des services à l'horticulture ou à la viticulture. Ils sont nommés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil. Ces membres ne doivent aucune cotisation.

ART. 17.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée conformément aux Statuts et au règlement intérieur.

TITRE III

Organisation. — Fonctionnement

ART. 18.

Les Assemblées générales des Dames patronnesses et des Membres titulaires, le Conseil d'administration et le Bureau de ce Conseil, cinq Commissions permanentes et des Commissions temporaires concourent d'après les règles ci-après indiquées à l'administration et au fonctionnement de la Société.

§ I. Assemblées générales

ART. 19.

Les Dames patronnesses et les Membres titulaires de la Société se réunissent, tous les deux mois, en Assemblée générale ordinaire.

Des Assemblées générales extraordinaires peuvent aussi être tenues, soit sur l'initiative du Conseil d'administration ou du Bureau, soit à la demande d'au moins vingt Membres titulaires.

ART. 20.

L'ordre du jour des Assemblées générales est fixé par le Bureau du Conseil d'administration, ou par le Président et le Secrétaire général.

Le Bureau des Assemblées générales est le même que celui du Conseil d'administration.

ART. 21.

L'Assemblée générale du mois de décembre, après les communications diverses, faites par le Président et par le Secrétaire général, après la présentation des objets déposés sur le bureau, vote sur les admissions de nouveaux membres. Puis elle entend :

1° Le rapport du Secrétaire général sur la gestion du Conseil d'administration, sur la vie de la Société pendant l'année et sur les projets pour l'avenir ;

2° Le rapport du Trésorier sur sa gestion pendant l'année qui va expirer et sur la situation financière de la Société.

L'Assemblée approuve, s'il y a lieu, les deux susdits rapports et spécialement les comptes du Trésorier.

Elle établit ensuite le projet de budget pour l'année suivante.

Cette Assemblée générale se termine par le vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration. Les membres sortants sont rééligibles.

Les propositions ou rapports susceptibles de donner lieu à discussion ne doivent pas être mis à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Art. 22.

Toutes les décisions prises par les Assemblées générales, conformément aux Statuts et Réglement, sont valables et définitives, pourvu qu'il y ait au moins quinze membres présents à la réunion.

Pour les questions présentant une certaine importance, il faudrait en outre, qu'elles fussent clairement indiquées sur les lettres de convocation.

Si la décision à prendre engageait notablement les finances de la Société, comme le feraient, par exemple, soit une exposition, soit l'achat ou même la location d'un jardin, la présence de vingt membres serait nécessaire. Néanmoins la question étant portée à l'ordre du jour de l'Assemblée suivante, avec la mention qu'elle n'a pu être votée à la précédente parce que le *quorum* n'a pas été atteint, rentrera dans la règle ordinaire : quinze membres suffiront pour la validité du vote.

Relativement à l'aliénation du fonds de réserve, à la modification des Statuts et Règlement, à la dissolution de la Société et, en ce cas, à l'attribution de son avoir, des conditions spéciales sont déterminées aux articles 36, 38, 39 et 40.

ART. 23.

Il est tenu procès-verbal des Assemblées générales, et des extraits en sont publiés dans le *Bulletin* qui est adressé à tous les membres de la Société.

§ II. Conseil d'Administration

ART. 24.

La Société est administrée par un Conseil élu en Assemblée générale. Il est composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, d'un Archiviste-Bibliothécaire, des cinq Présidents des Commissions permanentes, de deux Secrétaires adjoints, d'un Trésorier adjoint, et d'un Archiviste-Bibliothécaire adjoint.

Toutes les fonctions sont gratuites.

Tous les membres sont élus pour trois ans, et sont toujours rééligibles.

ART. 25.

Le Conseil d'administration est divisé en trois séries. Chaque année, l'une d'elles est soumise à l'élection. Le renouvellement total se trouve fait après un laps de trois ans.

ART. 26.

Le Conseil d'administration représente la Société ; il gère et administre, tant activement que passivement, les biens et affaires de la Société ; il surveille l'emploi des fonds et est, en outre, chargé, non seulement de la direction des travaux en général, mais encore de tous les détails administratifs. Il fait tenir les règlements d'ordre inté-

rieur que peut nécessiter l'exécution des présents Statuts.

Le Conseil d'administration rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale.

Il peut, par voie de scrutin secret, et à la majorité des membres présents, prononcer la radiation d'un membre. Celui-ci aura le droit de se défendre.

ART. 27.

Avant l'Assemblée générale du mois de décembre, le Conseil d'administration se réunit :

1° Pour donner son avis sur le compte rendu annuel du Secrétaire général ;

2° Pour entendre le rapport du Trésorier sur sa gestion, vérifier les comptes et pouvoir ensuite en certifier l'exactitude à l'Assemblée générale.

Il se réunit aussi chaque fois que le Président le croit nécessaire, ou encore lorsque quatre de ses membres le demandent au Président.

Les membres du Conseil qui n'assisteraient pas régulièrement aux réunions devraient être remplacés.

§ III. **Bureau**

ART. 28.

Le Bureau du Conseil d'administration est composé du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire général, du Trésorier et de l'Archiviste-bibliothécaire.

Le Secrétaire général, le Trésorier et l'Archiviste-bibliothécaire absents y sont remplacés, le premier par un Secrétaire adjoint, le second par le Trésorier adjoint, le troisième par l'Archiviste-bibliothécaire adjoint, qui, dans ces cas, deviennent transitoirement membres du Bureau.

ART. 29.

Le Bureau a la mission de veiller activement à tout ce qui intéresse la Société. Chaque fois que les circonstances le demandent, il réunit le Conseil d'administration et provoque des Assemblées générales.

Dans les cas graves, le Bureau est convoqué pour fixer l'ordre du jour des Assemblées générales ; en temps ordinaire, cet ordre du jour est fait par le Président et le Secrétaire général.

ART. 30.

Le Bureau se réunit une demi heure avant chaque Assemblée générale, et lorsque le Président le juge utile. La convocation est de droit si un de ses membres la réclame.

§ IV. **Commissions permanentes. — Commissions temporaires**

ART. 31.

Cinq Commissions permanentes, de trois membres chacune, sont nommées, tous les trois ans, dans l'Assemblée générale de décembre, sous les dénominations suivantes :

1° Commission du jardin-école ;

2° Commission florale ;

3° Commission pomologique et viticole ;

4° Commission maraîchère ;

5° Commission industrielle.

La Commission du jardin-école a un rôle très important ; elle est chargée de l'organisation, de la direction du jardin et de la surveillance des cours qui y sont professés ; elle

fait des expériences par son initiative et exécute celles qui lui sont indiquées par la Société. Des unes et des autres, elle rend compte dans ses rapports.

Les quatre autres Commissions ont pour mission : 1° De mettre la Société au courant des progrès divers, relatifs à l'objet indiqué par leur nom ; — 2° de donner leur appréciation sur les cultures ou travaux d'industrie que la Société les charge de visiter.

Leurs membres sont toujours rééligibles.

Art. 32.

La Société peut aussi nommer d'autres commissions ayant une mission spéciale et un caractère temporaire. Le nombre de leurs membres et le temps de leur durée sont déterminés par l'Assemblée générale. Leurs Présidents ne sont pas, par le fait de ce titre, appelés à faire partie du Conseil d'administration.

Art. 33.

Chaque fois qu'elle décide de faire une exposition, la Société nomme en Assemblée générale une Commission organisatrice de cette exposition.

TITRE IV

Ressources de la Société. — Emploi des Fonds

Art. 34.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles des Dames patronnesses et des Membres titulaires ;

2° Des sommes versées, à titre de rachat des cotisations, par les Dames patronnesses et les Membres titulaires ;

3° Des dons faits par les Bienfaiteurs et autres, et des legs ;

4° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

5° Du prix des entrées aux expositions, concours, etc. ;

6° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature ;

7° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel.

ART. 35.

Un fonds de réserve sera constitué ; il comprendra :

1° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

2° Un dixième prélevé sur le produit annuel des cotisations ;

3° Les dons faits par les Bienfaiteurs et les legs, à moins de dispositions contraires indiquées par les donateurs.

Les capitaux formant le fonds de réserve seront placés, soit à la caisse d'épargne, soit en rente nominative 3 0/0, soit en obligations nominatives des chemins de fer, auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat, soit en acquisition d'immeubles avec l'approbation de l'Assemblée générale.

Dans son compte rendu annuel du mois de décembre, le Trésorier indiquera quelle somme a été ajoutée, dans l'année, au fonds de réserve et le chiffre total auquel il s'élève.

ART. 36.

L'emploi des fonds disponibles sera fait conformément aux Statuts et Règlement, et aux décisions des Assemblées générales.

L'Assemblée générale, à la majorité de la moitié plus un de tous les Membres titulaires de la Société, avec

droit de vote par procuration et par correspondance sous pli cacheté, aura le droit de prononcer l'aliénation de tout ou partie du fonds de réserve.

TITRE V

Règlement intérieur. — Modification des Statuts

Art. 37.

Un Règlement intérieur, approuvé par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Les Assemblées générales, le Comité d'administration, le Bureau et les membres de la Société doivent s'y conformer.

Art. 38.

Les Statuts et le Règlement intérieur ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt membres qui devront soumettre au Conseil la modification projetée, au moins deux mois avant l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale appelée à modifier les Statuts doit se composer de la moitié au moins des Membres titulaires de la Société, présents ou régulièrement représentés.

Aucune modification ne peut être faite si elle n'est pas votée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

TITRE VI

Dissolution de la Société

ART. 39.

A l'Assemblée générale appelée à voter la dissolution de la Société doivent être présents ou régulièrement représentés les deux tiers au moins des Membres titulaires de la Société. Pour que la dissolution soit prononcée, il faut qu'elle soit votée à la majorité de la moitié plus un du nombre total des Membres titulaires de la Société. Néanmoins la question étant portée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale immédiatement suivante, avec la mention qu'elle n'a pu être votée à la précédente parce que le *quorum* n'a pas été atteint, la majorité absolue suffira pourvu que les deux tiers des membres titulaires soient présents ou régulièrement représentés. Le vote par correspondance et sous pli cacheté est admis dans les deux cas.

ART. 40.

En cas de dissolution de la Société, les fonds disponibles après l'acquittement de toutes les dettes et le fonds de réserve sont attribués, soit à une nouvelle Société ayant le même but, soit à la ville d'Angoulême, comme part contributive dans les frais de création d'un jardin botanique, si la ville s'engageait à en organiser un, soit à toute autre destination conforme à l'objet de la Société. Les conditions de vote sont les mêmes qu'à l'article précédent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE I

But de la Société

ART. I. — Tout en s'appliquant avec ardeur et constance à l'avancement de l'horticulture et de la viticulture, la Société s'efforce de réaliser une œuvre de progrès moral des plus élevés : elle rapproche ses membres, les amène à travailler librement ensemble à un même objet où l'intérêt général prime l'intérêt particulier ; par là, elle leur fait comprendre et apprécier les avantages de l'union et de la solidarité, et les excite, par conséquent, à s'inspirer de ces sentiments dans toute la conduite de leur vie.

CHAPITRE II

Composition de la Société

ART. II. — Chaque fois que l'une des situations donnant droit au titre de Président d'honneur sera pourvue d'un nouveau titulaire, une démarche sera faite auprès de lui, au nom de la Société, pour le prier d'accepter la présidence d'honneur que lui confèrent nos Statuts.

La démarche s'effectuera par une visite où le Président sera, autant que possible, accompagné au moins d'un membre du Conseil d'administration.

Pour les Membres d'honneur, une démarche analogue sera faite, soit de vive voix dans une visite, soit par lettre, selon les circonstances dont le Président restera juge.

La Société se tient en rapport avec ses Présidents d'honneur et avec ses Membres d'honneur par l'envoi du *Bulletin* et par les invitations qu'elle leur adresse pour assister à ses fêtes. Elle les prie de lui accorder leur haut patronage, qui aidera grandement au succès de son œuvre.

Art. III. — Les noms des Membres bienfaiteurs seront conservés dans une liste portant pour titre « Membres bienfaiteurs ».

A la suite de cette liste, il y en aura une autre ayant pour titre « Souscripteurs perpétuels » où seront inscrits les noms des Dames patronnesses et des Membres titulaires qui auront racheté le paiement de la cotisation annuelle en versant, une fois pour toutes, une somme de cent francs.

Une troisième liste contiendra les noms des Dames patronnesses, une quatrième, ceux des Membres titulaires, et une cinquième, ceux des Membres honoraires de la Société.

Art. IV. — Toute demande d'admission en qualité de Membre titulaire, devra être présentée au Président par deux membres de la Société (Dames patronnesses ou Membres titulaires). Il la soumettra au Bureau qui fera une enquête, s'il y a lieu. La demande sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale suivante, qui statuera au scrutin secret et à la majorité des voix.

L'admission votée, le nouveau membre en sera informé par le Secrétariat. Il lui sera délivré en même temps, et gratuitement : 1° Une carte nominative lui donnant droit d'entrée gratuite à toutes les expositions, à tous les concours organisés par la Société, au jardin école, et à toutes les conférences et les cours faits sous les auspices ou par les soins de la Société ; — 2° Un exemplaire des Statuts et du Règlement intérieur ; 3° Un diplôme constatant sa qualité de Membre titulaire de la Société.

En cas de non-admission, ce sont les personnes qui avaient fait la présentation qui sont avisées.

Art. V. — La démission donnée par un membre, doit être communiquée à l'Assemblée générale suivante. Elle est acceptée si elle paraît irrévocable. Dans bien des cas, il sera bon de faire une démarche amicale, pour obtenir qu'elle soit retirée.

La démission n'est admise qu'autant que le membre démissionnaire a payé ses cotisations.

Art. VI. — Quand il croira que la radiation d'un des membres est imposée par des motifs graves, le Bureau avertira ledit membre qui pourra fournir des explications au Président ou à tout autre membre du Bureau, soit verbalement, soit par écrit, pour qu'elles soient présentées au Bureau. Si le Bureau juge qu'elles ne sont pas suffisantes, le Sociétaire sera informé au moins trois jours à l'avance, de la date, de l'heure et du lieu où la question sera soumise à la décision du Conseil : il pourra présenter sa défense, soit de vive voix, soit par écrit, soit en se faisant assister ou représenter par un membre de la Société.

CHAPITRE III

Organisation. — Fonctionnement

§ 1. Assemblées générales

Art. VII. — Les Assemblées générales ont lieu régulièrement le troisième dimanche des mois de février, d'avril, de juin, d'août, d'octobre et le deuxième dimanche de décembre. Un motif grave pourrait faire fixer une de ces Assemblées à un jour autre que celui qui est déterminé par le Règlement ; mais en aucun cas elle ne sera supprimée.

Art. VIII. — La Société est convoquée en Assemblée générale extraordinaire, pour assister à la distribution des récompenses qu'elle accorde aux lauréats de ses expositions.

Les Membres titulaires y ont des places réservées, au-dessous de celles des Présidents d'honneur, des Membres d'honneur, des membres du Jury, des Bienfaiteurs et des Dames patronnesses.

Les exposants qui n'appartiennent pas à la Société et les personnes admises à assister à la fête, viennent après.

Art. IX. — A la suite de chaque exposition il y a une Assemblée générale dans laquelle sont présentés :

1° Un compte rendu de cette exposition, assez complet pour qu'il en représente l'historique, la physionomie, les difficultés, les résultats ; il mentionnera avec soin les *desiderata*, comme leçon pour l'avenir ;

2° Un compte rendu détaillé des recettes et des dépenses, avec l'indication des moyens suggérés par l'expérience faite, pour obtenir dans les futures expositions, un usage aussi avantageux que possible des finances de la Société.

Si l'Assemblée générale ordinaire est éloignée de la clôture de l'exposition, une Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour entendre la lecture de ces comptes rendus et donner, s'il y a lieu, son appréciation.

Art. X. — La convocation des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires doit être faite cinq jours avant la date de leur tenue. Elle porte mention claire de l'ordre du jour.

Si quinze jours après en avoir reçu la demande, signée de vingt Membres titulaires ou Dames patronnesses, le Bureau n'avait pas convoqué l'Assemblée générale, pour une date ne dépassant pas un mois, à partir de la demande, les signataires auraient le droit de convoquer eux-mêmes l'Assemblée générale. Ils devraient toutefois, 48 heures avant de faire la convocation, en aviser le Président de la Société. Le motif pour lequel l'Assemblée serait provoquée devrait être indiqué dans la convocation.

Art. XI. — Les Assemblées générales et les réunions du Conseil d'administration se tiennent dans la salle dite des Sociétés savantes, ou dans tout autre local de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême, que l'administration municipale désignerait.

Si quelque raison obligeait à changer le lieu de ces séances, le Conseil d'administration serait consulté pour un choix provisoire. La Société, en Assemblée générale, se prononcerait sur l'endroit où elle se réunirait définitivement.

C'est au Bureau qu'il appartient de fixer le local, où se tiendront les Assemblées générales extraordinaires, qui seraient convoquées en dehors de la ville d'Angoulême.

Art. XII. — Les Assemblées générales sont tenues con-

formément à l'ordre suivant : D'abord lecture du procès-verbal de la séance précédente, observations, s'il y a lieu, et acceptation. Ensuite, si, depuis la précédente réunion, quelqu'un des membres de la Société est décédé, l'Assemblée générale continue par l'expression des regrets que cause cette mort. Il est des circonstances où, à la demande du Bureau, l'Assemblée générale pourra lever la séance en signe de deuil.

Viennent après :

1° Les remerciements aux personnes ayant rendu service à la Société : Bienfaiteurs, Souscripteurs perpétuels et autres ;

2° Les communications faites par le Président et par le Secrétaire général ;

3° Les questions portées à l'ordre du jour, en commençant par le vote sur l'admission des personnes présentées pour faire partie de la Société.

4° Les communications ou questions faites par les membres de la Société ;

5° La présentation des objets proposés à l'appréciation de l'Assemblée générale et le vote pour accorder des primes ou autres récompenses ;

6° Les distributions diverses soit par voie de tirage au sort, soit autrement.

Les Statuts indiquent les particularités de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du mois de décembre.

Art. XIII. — Les membres de la Société, ou toute autre personne, qui voudraient présenter des propositions de nature à provoquer un vote de la Société devront les communiquer au Président, au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, afin qu'elles puissent être étudiées et portées à l'ordre du jour. Exception est faite pour les présentations d'objets déposés sur le Bureau.

Art. XIV. — Nul ne doit prendre la parole sans y être autorisé par le Président, ni continuer à parler quand elle lui est retirée.

Art. XV. — Les votes se font ordinairement à main levée. Il y a contre-épreuve.

Cependant, si la discussion a montré opposition de manières de voir, ou même si le Président ou un autre membre le juge utile, on procédera, au scrutin secret, par boules blanches et boules noires, les boules blanches étant favorables à la proposition et les boules noires étant contraires. Avant le vote, la proposition sur laquelle l'Assemblée aura à se prononcer sera nettement formulée par le Président.

Art. XVI. — Un registre de présence est ouvert à chaque Assemblée générale, pour que les membres présents y apposent leur signature.

§ 2. Conseil d'Administration

Art. XVII. — Le Conseil d'administration se réunit de droit, sans convocation spéciale, un quart d'heure avant chaque Assemblée générale :

1° Pour recevoir les communications du Président ou du Bureau, s'ils en ont à faire, délibérer et donner son avis, s'il y a lieu ;

2° Pour que ses membres se mettent en rapport entre eux, afin de se communiquer leurs idées et leurs projets pour le bien de la Société ; et qu'ils se concertent, afin que leurs efforts assurent plus parfaitement et plus sûrement le succès.

Il se réunit aussi de droit, mais sur convocation :

1° Antérieurement à l'Assemblée générale du mois de

décembre, pour délibérer sur le rapport annuel du Secrétaire général, et étudier et vérifier le compte rendu financier du Trésorier, afin de pouvoir en certifier l'exactitude à la Société ;

2° Avant chaque exposition, pour étudier le programme élaboré par la Commission et pouvoir présenter ses observations, lorsque l'Assemblée générale aura à se prononcer sur ce programme ;

3° Après chaque exposition, pour délibérer sur le rapport du Secrétaire général et sur le compte rendu financier du Trésorier, mentionnés à l'art. IX du règlement intérieur ;

4° Lorsque la radiation d'un membre de la Société s'imposera pour motif grave.

Enfin il peut être réuni chaque fois que le Bureau ou le Président veulent avoir son avis ou son appui, et il doit l'être chaque fois que quatre membres de ce Conseil en font la demande.

Art. XVIII. — Toute décision prise par le Conseil d'administration est valable, pourvu que tous ses membres aient été régulièrement convoqués, informés des motifs de la réunion, et que le nombre des membres présents soit au moins de quatre. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art. XIX. — L'élection du Conseil d'administration se fait par les Membres titulaires, à l'Assemblée générale du mois de décembre. Elle a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages des membres présents, au premier tour, et à la majorité relative au second tour. Elles ont lieu dans la forme légalement admise. On peut voter par correspondance, sous pli cacheté.

Art. XX. — Au point de vue du renouvellement de ses membres le Conseil d'administration se divise en trois séries.

La première comprend le Président, le 2e Secrétaire adjoint, l'Archiviste et les Présidents des cinq Commissions permanentes ;

La seconde, le premier Vice-Président, le Trésorier, le premier Secrétaire adjoint et l'Archiviste adjoint ;

La troisième, le 2e Vice-Président, le Secrétaire général et le Trésorier adjoint.

A l'Assemblée générale du mois de décembre de l'année 1906 auront lieu les élections pour le Conseil tout entier. Relativement au nouveau règlement, elles correspondront à la première série.

A l'Assemblée générale du mois de décembre de l'année 1907, on renouvellera la 2e série dont les membres ne seront restés, pour cette fois, dans leurs fonctions, qu'une année seulement.

A l'Assemblée générale du mois de décembre de l'année 1908, ce sera la 3e série qui sera soumise à la réélection. Ses membres, pour cette fois, n'auront exercé leur mandat que pendant deux ans.

A partir de cette époque, chaque série ne sera renouvelée que lorsque ses membres auront été en fonction pendant trois ans.

En cas de vacances survenant parmi ses membres dans le cours des trois années, le Conseil peut décider qu'il sera pourvu à leur remplacement, sans attendre l'époque des élections réglementaires. Le mandat de ceux qui seront élus dans ces conditions, cessera au temps où devait finir celui des personnes qu'ils remplaceront.

§ 3. Bureau

Art. XXI. — Le Bureau est le principal agent de vitalité et de direction de la Société. C'est tout particulièrement sur son zèle intelligent, sur son activité incessante qu'elle compte, avec confiance, pour atteindre le but qu'elle se propose, perfectionner ses moyens d'action et étendre le champ de son influence. Il doit donc se tenir soigneusement au courant de toutes les questions horticoles et viticoles, les étudier, les faire étudier, susciter les bonnes volontés, les encourager et s'efforcer d'accroître le nombre des Sociétaires.

Art. XXII. — Il fixe lui-même le lieu de ses séances, et les tient quand il le juge à propos.

Il convoque le Conseil d'administration, aux époques et dans les circonstances déterminées par le règlement, et de plus chaque fois qu'il le croit utile.

Il convoque les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, et fait leur ordre du jour.

Néanmoins lorsqu'il n'y a aucune difficulté, aucune question grave ou embarrassante, le Président peut convoquer, sans le concours du Bureau, le Conseil d'Administration et les Assemblées générales ; il peut aussi, de concert avec le Secrétaire général, faire l'ordre du jour des Assemblées.

Le Bureau et les membres présents de chaque Commission compétente délibèrent avant, pendant ou après l'Assemblée générale, sur la valeur des apports, dits sur table, afin de proposer à la Société, s'il y a lieu, le genre de récompense qu'ils croient devoir être accordé.

Art. XXIII. — Le choix et l'acquisition des objets d'art, médailles, diplômes, destinés à être donnés en récompense, sont dans les attributions du Bureau.

Art. XXIV. — En reconnaissance de services à elle rendus par des membres du Bureau, la Société peut leur conférer l'honorariat de la fonction qu'ils ont remplie, et avoir, par conséquent, des Présidents, des Vice-Présidents, des Secrétaires généraux, des Trésoriers et des Archivistes honoraires. Ces titres sont accordés, par vote au scrutin secret, par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration. La question aura été mise à l'ordre du jour sur la convocation.

Art. XXV. — Toutes les fonctions ou attributions, sans exception, sont gratuites.

§ 4. De la Présidence

Art. XXVI. — Le Président a la direction des travaux de la Société : il ouvre et lève les séances ; il en a la police ; il règle l'ordre du jour et conduit les délibérations ; refuse, accorde et retire la parole ; rappelle à l'ordre, même avec mention au procès-verbal.

Il préside le Conseil d'administration et le Bureau, et fait, de droit, partie de toutes les Commissions, qu'il peut présider quand il le juge convenable.

Il représente la Société partout où besoin est.

En cas de partage et pour quelque objet que ce soit, sa voix est prépondérante.

§ 5. Des Vice-Présidents

Art. XXVII. — Les Vice-Présidents prennent rang suivant l'ordre de leur nomination.

Ils remplacent le Président empêché, avec les mêmes pouvoirs, sauf en ce qui concerne les Commissions.

Dans des cas particuliers, ils peuvent recevoir du

Président une délégation spéciale pour remplir quelques-unes des fonctions dévolues à celui ci.

§ 6. Du Secrétaire général et des Secrétaires adjoints

Art. XXVIII. — Les attributions du Secrétaire général comportent :

1° La rédaction des procès-verbaux des séances du Bureau, du Conseil d'administration et des Assemblées générales, ainsi que leur transcription sur le registre des délibérations ;

2° La tenue du contrôle social contenant les noms et domiciles des membres de la Société ;

3° La lecture, en séance, des procès-verbaux, des correspondances, des notes et mémoires présentés, etc. ;

4° La correspondance, l'expédition des lettres de convocation, des circulaires, des diplômes, etc. ;

5° Le rapport général qui doit être lu à l'Assemblée du mois de décembre, chaque année ;

6° Le rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale, après chaque exposition ;

7° Les communications à la presse et la mise en publicité des expositions et des concours ;

8° La rédaction du *Bulletin* ;

9° Le soin de veiller aux distributions de graines et de plantes donnant lieu à des rapports, afin de rappeler la remise de ces derniers en temps opportun ;

10° Le soin de recueillir le résultat des expériences diverses faites par l'initiative de la Société, soit par ses membres, soit par d'autres personnes.

Art. XXIX. — Le Secrétaire général est dépositaire :

1° Du sceau de la Société ;

2° Du registre des procès-verbaux du Bureau, du Con-

seil d'administration et des Assemblées générales, registre qu'il a le soin de faire signer par le Bureau, après chaque procès-verbal ;

3° Des rapports faits pendant l'année, soit par lui, soit par d'autres membres ;

(A la fin de janvier, tous les rapports de l'année précédente sont réunis, par lui, en un dossier qui est remis à l'Archiviste-Bibliothécaire) ;

4° De tous les diplômes de la Société.

Art. XXX. — Les Secrétaires adjoints secondent le Secrétaire général :

1° En recueillant pendant les séances du Conseil d'administration et pendant les Assemblées générales, les notes nécessaires pour aider à la rédaction des procès-verbaux, afin qu'il ait plus de liberté pour prendre part aux discussions ;

2° En lui prêtant, à sa demande, leur concours empressé pour les divers travaux de sa lourde charge ;

3° En le suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement, dans l'ordre de leur nomination, aux Assemblées générales, au Conseil d'administration et même aux réunions du Bureau, dont, dans ces circonstances, ils font transitoirement partie.

Art. XXXI. — Avec l'assentiment du Président, le Secrétaire général peut aussi se faire aider, soit pour certaines parties de ses rapports, soit pour des rapports entiers, soit pour la rédaction du *Bulletin*, soit pour les communications à la presse, par des sociétaires autres que les Secrétaires adjoints.

§ 7. Du Trésorier et du Trésorier adjoint

Art. XXXII. — La comptabilité et la caisse sont tenues par un Trésorier responsable.

Il est chargé des recettes et des paiements.

Il est dépositaire de toutes les pièces comptables.

Il perçoit les cotisations annuelles sur des quittances détachées d'un livre à souche.

Il tient un livre de caisse par *doit* et *avoir*, coté et paraphé par le Président, de manière qu'à toute demande du Conseil d'administration, il puisse faire connaître la situation financière de la Société.

Il solde les comptes et mémoires sur le visa du Président ou d'un Vice-Président délégué à cet effet.

Les exercices commencent au 1er janvier et finissent au 31 décembre.

Art. XXXIII. — Avant l'Assemblée générale du mois de décembre, le Trésorier fait au Conseil d'administration un rapport détaillé sur sa gestion et sur la situation financière de la Société ; il le soumet ensuite à l'Assemblée générale pour obtenir approbation et décharge.

Les pièces justificatives réunies en dossier avec le rapport seront déposées aux archives.

Art. XXXIV. — Après chaque exposition, il fait aussi un rapport financier relatif à cette exposition, le soumet avec pièces à l'appui au Conseil d'administration, puis à l'Assemblée générale. Ce rapport et les pièces justificatives qui l'accompagnent font un dossier à part inséré dans celui de l'année.

Art. XXXV. — Le Trésorier signale au Bureau les membres en retard pour le paiement de leur cotisation.

Le Bureau juge s'il y a lieu de porter la question devant le Conseil d'administration pour provoquer la radiation.

Art. XXXVI. — Le Trésorier est dépositaire des objets d'art et des médailles qui, dans sa caisse, comptent pour leur valeur d'achat.

Sur l'avis du Secrétaire général, il fait parvenir les récompenses, accompagnées de leurs diplômes, à ceux qui n'ont pas pu venir les recevoir à l'Assemblée générale.

Art. XXXVII. — Il se fait assister par le Trésorier adjoint auquel il peut déléguer, avec l'assentiment du Conseil d'administration, partie de ses fonctions dont le Trésorier adjoint devient responsable.

Art. XXXVIII. — Il assiste à toutes les réunions du Bureau, du Conseil d'administration et aux Assemblées générales. En cas d'absence, il est remplacé par le Trésorier adjoint qui, s'il s'agit d'une séance du Bureau, devient, pour cette circonstance particulière, membre du Bureau.

§ 8. De l'Archiviste-bibliothécaire et de l'Archiviste-bibliothécaire adjoint

Art. XXXIX. — L'Archiviste-bibliothécaire et son adjoint sont chargés :

1° De recueillir, en temps opportun, toutes les pièces qui doivent entrer dans la collection des archives, de les marquer du cachet de la Société, de les classer par ordre de date, de les numéroter, de les mettre dans un dossier portant à l'extérieur un numéro d'ordre, l'indication de leur contenu et le millésime de l'année à laquelle elles appartiennent ;

(Les rapports autres que ceux du Secrétaire général et du Trésorier à l'Assemblée de décembre et après les expositions sont placés ensemble dans une classification à part) ;

2° De tenir un registre des Archives signé après vérification, chaque année, avant l'Assemblée du mois de février, par le Président, le Secrétaire général et le Trésorier ;

3° De conserver trois exemplaires de chaque publication de la Société et de les mettre à la suite d'après leur date ;

4° De recueillir, après les Assemblées générales, les livres, brochures, documents, etc., reçus par la Société depuis la séance précédente, de les marquer du cachet de la Société et de les classer dans la bibliothèque avec un numéro d'ordre et par séries de matières ;

5° D'avoir un registre contenant le catalogue de tous les ouvrages de la bibliothèque, tenu régulièrement à jour, et qui, chaque année, avant l'Assemblée du mois de février, devra être contrôlé et signé par le Président, par le Secrétaire général et par le Trésorier ;

6° De se tenir, par lui ou par son adjoint, à la disposition des Sociétaires, un quart d'heure avant et un quart d'heure après chaque Assemblée générale, pour leur prêter les livres et les brochures de la bibliothèque et recevoir ce qui aurait été prêté précédemment ;

7° D'avoir un registre de prêts ou les documents prêtés seront indiqués par leur titre, série et numéro. La date du prêt et la date de la remise seront soigneusement inscrites. L'emprunteur signe à la suite de son emprunt ; l'Archiviste signe la remise.

On n'a pas le droit de garder ces documents plus de deux mois.

Le Bureau pourra changer les jours et les heures des prêts. L'Archiviste-bibliothécaire le pourra aussi avec l'assentiment du Bureau.

Il lui est permis de faire des prêts par bienveillance, quand il le veut, en dehors des jours fixés, pourvu que les inscriptions soient régulières, ainsi que la remise des objets prêtés.

Le registre des prêts sera contrôlé et signé par le Président, le Secrétaire général et le Trésorier, après toutes les Assemblées générales.

Art. XL. — L'Archiviste-bibliothécaire est responsable des objets confiés à ses soins. A raison de cette responsabilité, il a seul la clef de la bibliothèque et des archives.

Il doit assister à toutes les Assemblées générales et à toutes les séances du Conseil d'administration et du Bureau, pour fournir les documents dont on aurait besoin.

En cas d'absence, il se fait remplacer par l'Archiviste adjoint.

Art. XLI. — Toute dégradation ou perte d'un objet prêté est à la charge du Sociétaire qui l'aura emprunté. L'Archiviste-bibliothécaire fera exécuter régulièrement cet article.

§ 9. **Des Commissions**

Art. XLII. — Chacune des Commissions permanentes élit elle-même son Président qui est, de droit, membre du Conseil d'administration. S'il cesse de remplir sa fonction de Président, par démission ou autre motif, il cesse aussi d'être membre de la Commission et du Conseil d'administration. L'Assemblée générale suivante lui

nomme un remplaçant et la Commission élit son Président dont le mandat finit avec celui de la Commission.

ART. XLIII. — En plus des communications, verbales ou écrites, qu'elle attend, avec un vif désir, des membres de ses Commissions permanentes, la Société invite chacune d'elles à lui présenter deux rapports, chaque année, l'un à l'Assemblée du mois d'octobre, l'autre à l'Assemblée du mois de février, pour faire connaître les productions nouvelles, les améliorations, les expériences faites, etc.

ART. XLIV. — Sur l'indication du Bureau elles visitent, sur place, les cultures et les divers travaux d'industrie horticole ou viticole des personnes qui en font la demande ; et elles rendent compte des résultats de leurs visites, par des rapports écrits qui devront être communiqués au Bureau, en temps utile, pour qu'ils puissent être mis, s'il y a lieu, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les membres de la Société devront en faire partie depuis deux ans au moins, avant de pouvoir demander une visite de cultures. Chaque Sociétaire n'en pourra avoir qu'une tous les deux ans.

ART. XLV. — La Commission d'organisation d'une exposition est nommée, six mois au moins, avant l'ouverture de cette exposition. Elle est composée d'un Président qui est le Président de la Société, d'un Secrétaire qui est le Secrétaire général de la Société, du Trésorier, et de quatre membres élus en Assemblée générale.

ART. XLVI. — Elle a pour fonctions et attributions :

1° La rédaction du programme de l'exposition ;

2° Le choix du lieu ;

3° Tous les préparatifs et l'exécution des travaux de l'exposition ;

4° Les dispositions d'ordre à observer en vue de la conservation des plantes du jardin temporaire ou de la salle où elles sont exposées.

Elle devra satisfaire aux deux premières de ces obligations, 5 mois au moins, avant la date fixée pour le jour de l'ouverture de l'exposition.

Art. XLVII. — Lorsqu'il y aura un ou plusieurs candidats à l'un des diplômes institués par la Société, une Commission d'examen sera nommée par le Conseil d'administration. Elle sera composée du Président, du Secrétaire général de la Société et de trois autres membres, choisis parmi les sociétaires les plus autorisés dans la partie sur laquelle l'examen doit porter.

Cette Commission cessera d'exister dès qu'elle aura transmis au Bureau son rapport sur le résultat de l'examen.

CHAPITRE IV

Des Expositions

Art. XLVIII. — Le nombre et les époques des expositions sont déterminés en Assemblée générale. Elles doivent être décidées au moins une année à l'avance. En principe il y aura une exposition tous les deux ans.

Art. XLIX. — Les ouvrages imprimés, les manuscrits et les produits artistiques ou industriels se rapportant à l'horticulture, la viticulture, la botanique, etc., sont admis aux expositions.

Art. L. — Chaque exposition générale est l'objet d'un programme, qui est présenté par la Commission, au

Conseil d'administration, pour qu'il puisse l'étudier et, s'il y a lieu, le soumettre à l'Assemblée générale qui suit l'élection de la Commission. Ce programme doit être publié quatre mois avant l'ouverture de l'exposition.

Art. LI. — En même temps qu'elle publie ce programme, la Société met au concours le plan du jardin de l'exposition, lequel plan devra porter, en marge, le devis approximatif des dépenses à faire pour son exécution.

Le plan agréé deviendra la propriété de la Société, qui aura le droit d'y apporter les changements qu'elle jugera convenables.

Ce concours restera ouvert pendant un mois. Ce temps écoulé, le Conseil d'administration et la Commission d'organisation jugeront les plans qui auront été présentés et fixeront leur choix sur celui qui leur paraîtra réunir les meilleures conditions d'élégance, d'économie, de facilité d'exécution, etc. Le Conseil pourra proposer à l'Assemblée générale de décerner à l'auteur, une médaille proportionnée au mérite de l'œuvre.

De la même manière, une récompense sera donnée pour ceux des autres plans qui en seront jugés dignes.

Art. LII. — Il sera dressé, par la Commission organisatrice, un devis de tous les travaux à faire pour l'exposition. Ces travaux seront concédés aux personnes dont les propositions offriront les meilleures conditions d'économie et de bonne exécution. Elles prendront un engagement par écrit, suivant une formule émanée du Bureau.

Aucun membre de la Commission d'organisation ou du Conseil d'administration ne peut être chargé, pour son propre compte, des travaux ci-dessus indiqués.

Art. LIII. — Toute demande pour être admis à exposer,

devra être faite conformément au programme, et adressée soit au Président, soit au Secrétaire général de la Société.

Art. LIV. — La Commission d'organisation veillera à ce que la répartition des places, entre les exposants, se fasse aussi équitablement que possible. Pour des lots de même nature et de même importance, elle procédera par voie de tirage au sort, s'il y a lieu.

Art. LV. — Pour rendre plus complète l'ornementation de l'exposition, la Commission peut admettre les lots de plantes, les plantes isolées et autres objets qui lui sont offerts par des personnes désirant que leur nom ne paraisse pas.

Art. LVI. — S'il se présente quelque difficulté avec un exposant, ou un désaccord entre membres de la Commission, la question sera réglée par un vote de la Commission, dont pour cette raison, les membres se réuniront, à une heure déterminée, les jours qui précéderont l'exposition.

Art. LVII. — Le prix d'entrée pour chaque exposition sera fixé par le Conseil d'administration et la Commission d'organisation.

Art. LVIII. — A chaque exposition, il sera institué, par le Conseil d'administration, un jury pris parmi les membres des Sociétés correspondantes, ou choisi parmi les spécialistes.

En cas d'urgence, et si les jurés étrangers faisaient défaut, le Bureau prendrait des membres du jury, parmi les membres de la Société qui n'exposent pas.

Ni le Président de la Société, ni le Trésorier, ni les membres élus de la Commission d'organisation ne peuvent faire partie du jury, ni assister à ses opérations. Le

Secrétaire général non plus ne peut être du Jury, mais il assiste à ses opérations pour le diriger et lui donner les explications nécessaires. Si le Secrétaire général est exposant, il est remplacé, lorsqu'on juge la partie où il expose, soit par le premier, soit par le deuxième Secrétaire adjoint, non exposant dans cette partie.

Le Jury élit lui-même son président et son secrétaire.

Art. LIX. — Il est interdit aux membres de la Société et autres personnes d'assister aux opérations, visites, discussions et décisions du Jury : exception est faite pour l'exposant qui serait appelé pour fournir des explications. Lorsqu'il les a données il rentre dans la règle commune.

Art. LX. — Le Président de la Société n'approuvera les comptes des travaux exécutés et des dépenses faites, qu'après vérification et acceptation des mémoires par la Commission d'organisation.

CHAPITRE V

Des Récompenses

Art. LXI. — Selon le mérite, la Société récompense en accordant des objets d'art, des médailles de différents modules, en or, en vermeil, en argent, en bronze, des diplômes de mention, des primes, des rappels de médaille et de mention, des jetons de différentes classes.

Aux expositions et concours de la Société, les plantes de mérite obtenues ou notablement améliorées par l'exposant, ou même celles qu'il aura cultivées assez longtemps pour qu'on les considère comme sa culture, seront particulièrement favorisées par des prix spéciaux, dits

Prix de Culture, ou par un classement de faveur les mettant au-dessus des autres qui pourraient avoir une valeur égale. Ceux qui devront exposer des plantes de ces catégories devront avertir, trois mois à l'avance, pour que la Société fasse opérer les vérifications nécessaires.

Pour récompenser les apports, dits sur table, présentés aux réunions de la Société, il y a des jetons de première et de seconde classe. C'est l'Assemblée générale qui les accorde, sur la proposition du Bureau et des membres présents de la Commission compétente.

Dix jetons de première classe donnent droit à une médaille de vermeil ; dix jetons de deuxième classe donnent droit à une médaille d'argent. Ces médailles sont de moyen module.

CHAPITRE VI

Des Délégués

Art. LXII. — Par les soins du Bureau sont faites, deux listes de membres, que leurs aptitudes désignent pour représenter la Société aux expositions et concours des Sociétés correspondantes ; l'une est pour le printemps et l'autre pour l'automne. Ces listes sont soumises au vote de l'Assemblée générale qui peut les modifier.

Sur la présentation du Bureau et par vote de l'Assemblée générale, de nouveaux noms pourront y être ajoutés; ils seront mis à la suite.

L'Assemblée générale aura le droit de réviser ces listes et de les reconstituer, à nouveau, lorsqu'elles seront épuisées.

Chacun des membres, portés sur les listes, remplira, à son tour, d'après l'ordre d'inscription, les fonctions de délégué. On pourra se faire remplacer par un collègue

de la liste à laquelle on appartient ou changer de tour avec lui.

Néanmoins, dans un cas absolument urgent, ou lorsqu'il faut nécessairement un spécialiste, le Président a le droit de désigner un délégué, pris dans la liste, et dont le tour, pour cette fois, est avancé. Si, dans ces circonstances, la Société tenait une de ses Assemblées générales, c'est elle qui prendrait, elle-même, la décision.

CHAPITRE VII

Des Diplômes de Jardiniers. — Du Jardin-Ecole et des Cours

Art. LXIII. — La Société institue :

1° Un diplôme d'arboriculture et de viticulture ;

2° Un diplôme d'horticulture florale et ornementale, de plein air et de serres ;

3° Un diplôme d'horticulture maraîchère, de plein air et forcée.

Elle les accorde à ceux qui les ont mérités, en subissant, avec succès, un examen théorique et pratique sur les matières indiquées par le titre du diplôme, et dont il sera fait un programme.

Art. LXIV. — Le jardin-école est spécialement aménagé pour des cours préparatoires à l'obtention des trois diplômes.

Il y aura donc dans ce jardin :

1° Des arbres et des vignes, en nombre suffisant, d'âge divers et de variétés anciennes et nouvelles, pour qu'on puisse en étudier la culture générale, les différentes greffes, la formation de la charpente, la taille des branches fruitières, etc. ;

2° Une serre ordinaire, une serre à multiplication et des châssis ; une partie du jardin consacrée à la culture en plein air ; enfin quelques sujets d'un certain nombre de fleurs et de plantes d'ornement ;

3° Une partie du jardin et des châssis pour la culture maraîchère.

Chaque année la Société achète quelques variétés nouvelles, pour les expérimenter et renseigner sur la valeur de chacune d'elles. Elle en distribue ensuite des pieds ou des graines à ses membres, en indiquant les meilleurs procédés de culture.

Art. LXV. — En attendant cette organisation du jardin-école, la Société demandera à ceux de ses membres, qui ont des installations convenables, de vouloir bien permettre de s'en servir pour les cours.

Art. LXVI. — Les cours seront organisés de façon à obtenir un enseignement rationnel, pratique, complet et profitant de tous les progrès.

Ils porteront :

1° Sur les terrains, les expositions, les amendements, les engrais, les maladies des plantes, leur traitement, etc. ;

2° Sur les espèces et variétés d'arbres fruitiers, sur les sujets, les greffes, la formation de la charpente, la taille, etc. ;

3° Sur la vigne,ses variétés ; sur sa culture, sa taille en treille et en vignoble ; sur ses maladies et leur traitement ; sur la fabrication du vin et les soins à lui donner, etc. ;

4° Sur les cultures florales de plein air et de serre ;

5° Sur les plantes d'appartement ;

6° Sur la culture maraîchère de plein air et forcée.

Des programmes spéciaux très détaillés seront faits par les soins de la Société pour la bonne organisation de ces cours.

CHAPITRE VIII

Du « Bulletin » et des Communications à la Presse

Art. LXVII. — Le *Bulletin* trimestriel publié par la Société doit viser surtout à être utile.

Pour atteindre ce but, on ne prendra dans les procès-verbaux des Assemblées générales et dans les rapports, à l'exclusion de tout le reste, que ce qui pourra servir aux membres de la Société.

Le Secrétaire général complètera le *Bulletin*, par des articles conçus dans le même esprit, rédigés soit par lui, soit par d'autres membres de la Société, soit extraits de publications similaires.

Pour les extraits des procès-verbaux et le choix des articles, le Président et le Secrétaire général s'entendront ensemble.

Art. LXVIII. — Les communications à la presse doivent être fréquentes, et porter l'indication de leur source « Société d'horticulture et de viticulture de la Charente », afin de faire connaître et apprécier la Société et, par là, de lui donner plus d'influence, pour activer le progrès de l'horticulture et de la viticulture dans notre pays.

Les sujets à traiter sont nombreux et pleins d'intérêt : certains sont pour nous d'une haute importance.

Le Secrétaire général pourra et même devra se chercher des collaborateurs ; mais tout article portant l'estampille de la Société devra être soigneusement contrôlé par lui.

CHAPITRE IX

De la Cotisation

Art. LXIX. — La cotisation doit être payée dans le premier trimestre de chaque année, sans frais, sur quittance présentée par le Trésorier, à domicile ou en Assemblée générale.

Le non-paiement de la cotisation amènerait la radiation qui serait prononcée par le Conseil d'administration.

Art. LXX. — Dans le cas où un membre, exclu pour non paiement des cotisations, solliciterait sa réintégration, il serait statué par la Société, en Assemblée générale, au scrutin secret, mais seulement après justification, par le postulant, du paiement intégral de sa dette.

CHAPITRE X

Disposition complémentaire

Art. LXXI. — En cas de décès d'un des membres de la Société, une délégation de Sociétaires devra être convoquée, par le Président, pour accompagner le défunt à sa dernière demeure. Si le domicile du défunt était éloigné de plus de 15 kilomètres, le Président devrait désigner seulement trois sociétaires pour assister au convoi funèbre.

Les familles qui auraient le malheur de perdre un de leurs membres, appartenant à la Société, sont priées d'en faire part au Président.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

Société d'Horticulture et de Viticulture de la Charente

La Société d'Horticulture de la Charente a été constituée, en 1876, par un groupe de jardiniers, au nombre de treize : MM. Aubinaud, Bernazeaud, Bonnet, Boudet (aîné), Breuil (Emile), Bureau, Couratin, Gaillard, Gateau, Gauthier (Ch.), Haubert (Th^le^), Traverse et Vincendeau, qui nommèrent une commission de neuf membres pour faire un règlement.

Cette commission était composée de MM. Aubinaud, Bonnet, Boudet, Breuil, Gaillard, Gauthier, Haubert, Vincendeau et Couratin, ce dernier étant chargé de la rédaction.

La Société fut autorisée, par arrêté préfectoral, le 26 février 1877.

M. Gateau fut nommé Président dans la séance du 15 avril 1877.

Sous la présidence de M. Billard, un nouveau règlement fut lu en Assemblée générale, le 12 février 1882, après revision il fut adopté dans la séance du 25 février 1883.

Sur la proposition de M. Debouchaud, Président, la Société, dans l'Assemblée du 28 mars 1886, compléta son titre en y ajoutant « et de Viticulture » *et par suite de l'arrêté préfectoral du 14 avril 1886 s'est appelée* « Société d'Horticulture et de Viticulture de la Charente ».

A l'Assemblée générale du 25 avril 1886, M. Mulac, Secrétaire général, présenta les Statuts d'un Syndicat agricole et de viticulture départemental, à fonder sous le patronage de la Société. Ils furent votés à l'unanimité.

De nouvelles modifications furent faites au règlement dans la séance du 26 juin 1898, sous la présidence de M. Bachelier.

Enfin, dans l'Assemblée générale du 6 septembre 1903, fut nommée une commission de revision, de sept membres, qui présenta un projet en 1904. Il fut adopté après discussion et modifications dans plusieurs séances des années 1904, 1905 et 1906. Ses Statuts et Règlements ont été publiés au mois d'août 1906, sous la présidence de M. Brondel et réédités en 1923 sous la présidence du même M. Brondel.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET DE VITICULTURE
DE LA CHARENTE

STATUTS

TITRE I

Constitution, Siège et But de la Société

Article premier. — La Société d'Horticulture constituée à Angoulême, en 1876, et autorisée par arrêté préfectoral du 26 février 1877, a pris, par suite d'un autre arrêté préfectoral du 14 avril 1886, le titre de *Société d'Horticulture et de Viticulture de la Charente*.

Art. 2. — Son siège est à Angoulême, mais son action s'étend dans tout le département de la Charente ; elle pourrait tenir des Assemblées générales extraordinaires

et organiser des expositions dans les villes du département où elle compterait un certain nombres de membres.

Art. 3. — Elle a pour but de travailler au progrès, au perfectionnement de toutes les branches de l'horticulture et de la viticulture ; de vulgariser les connaissances horticoles et viticoles, les découvertes, les introductions, les méthodes éprouvées ;

D'encourager et d'aider les jardiniers des villes et des campagnes, les vignerons, les amateurs, les propriétaires à améliorer leurs cultures ;

De s'associer à l'œuvre des concours régionaux et des comices agricoles, en travaillant à la propagation des meilleures méthodes de taille des arbres fruitiers, des meilleurs procédés de culture maraîchère ; en s'occupant enfin de tout ce qui a rapport à la vigne qui joue un si grand rôle dans notre contrée ;

De mieux faire apprécier l'importance de l'horticulture et de la viticulture scientifiques ;

De faire pénétrer le goût des fleurs et des plantes d'agrément dans toutes les classes sociales ;

De favoriser les arts et les industries se rattachant à l'horticulture et à la viticulture.

Art. 4. — Dans toutes les réunions et publications de la Société, les propositions, conversations, discussions, matières traitées qui ne seraient étrangères au but ci-dessus énoncé sont expressément interdites.

Art. 5. — Pour atteindre le but qu'elle se propose :

1° La Société tient des Assemblées générales dans lesquelles ses membres s'instruisent, s'encouragent par les documents portés à leur connaissance et par la communication mutuelle qu'ils se font de leurs idées, de leurs expériences et des résultats obtenus ;

2° Elle a un jardin-école qu'elle s'efforce d'organiser et de perfectionner selon ses ressources ;

3° Elle fait faire des cours théoriques et pratiques par des praticiens émérites et par des amateurs de compé-

tence reconnue, soit dans son jardin-école, soit ailleurs;

4° Elles fait des expériences pratiques à son jardin-école, et dans d'autres jardins ;

5° Elle reçoit et achète des plantes et des graines d'espèces nouvelles ou inconnues qu'elle distribue gratuitement à ses membres, mais à la charge, pour ceux qui les acceptent, d'en expérimenter la culture, et de rendre compte par un rapport écrit, des résultats obtenus, soit au point de vue du mérite de la plante en elle-même, relativement à ses fleurs, à son feuillage, à son utilité, à sa valeur ornementale, à son rendement, à la qualité et à la valeur des légumes et des fruits, soit au point de vue de la rusticité ou des soins à donner pour en obtenir le maximum de végétation et de production ;

6° Elle propage les connaissances horticoles et viticoles, par la publication d'un bulletin trimestriel qui, en outre des extraits de ses procès-verbaux, contient des renseignements sur l'horticulture et la viticulture ;

7° Elle fait aux journaux, en en demandant l'insertion, des communications fréquentes, dans l'intérêt de la Société et du but qu'elle poursuit ;

8° Elle organise des expositions générales ou partielles et des concours, où la vue de produits remarquables donne le goût à ceux qui ne l'ont pas, le développe et l'affine chez ceux qui le possèdent, instruit pour le choix des meilleures variétés et des procédés de culture les plus avantageux, excite entre tous, professionnels ou amateurs, la plus féconde émulation ;

9° Elle fait visiter sur place, par des commissions spéciales, les cultures et les travaux d'industrie horticole ou viticole des personnes qui lui en font la demande;

10° Elle invite à présenter à ses Assemblées générales les plantes, les fleurs, les légumes, les fruits remarquables, les produits d'industrie horticole et viticole pour qu'elle puisse les apprécier, les récompenser et les recommander;

11° Pour les expositions, concours, visites de cultures, présentations à ses Assemblées, objets et instruments d'industrie horticole et viticole, ouvrages et mémoires sur l'horticulture et la viticulture, elle accorde des récompenses selon le mérite ;

12° Elle décerne, après examen, des diplômes aux personnes qui ont suivi ses cours ;

13° Elle a une bibliothèque que ses membres ont le droit de consulter ;

14° Elle s'offre à donner, sur les questions qui sont de son ressort, des renseignements et des conseils aux personnes qui lui en demanderont ;

15° Elle se tient en éveil pour prendre, selon les circonstances, tous les autres moyens qui l'aideraient à atteindre plus parfaitement son but.

TITRE II

Composition de la Société

Art. 6. — La Société fait appel à tous. Elle admet, au nombre de ses membres, les horticulteurs de profession et les amateurs, les viticulteurs et les vignerons, les botanistes, les savants et toute personne qui, par sa profession, son état, ses habitudes, ses intérêts, ses goûts, a des rapports avec l'horticulture, ou la viticulture, ou qui simplement désire contribuer par son concours à leur progrès.

Art. 7. — La Société se compose de Présidents d'honneur, de Membres d'honneur, de Membres bienfaiteurs, de Dames patronnesses, de Membres titulaires, de Membres honoraires et de Membres correspondants, français ou étrangers.

Art. 8. — Sont de droit Présidents d'honneur :

M. le Général de division,

M. le Préfet,

Monseigneur l'Evêque,

M. le Maire de la ville d'Angoulême.

Sont Membres d'honneur :

M. l'Inspecteur d'Académie,

M. le Président de la Société d'agriculture,

M le Directeur de l'Ecole d'agriculture,

Mme la Directrice de l'Ecole normale d'institutrices,

M. le Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs,

MM. les Professeurs d'agriculture d'Angoulême et de Cognac.

MM. les Présidents des Comices agricoles du département de la Charente.

La Société, en Assemblée générale, pourrait, sur la proposition de son Conseil d'administration, nommer d'autres membres d'honneur.

ART. 9 — Le titre de membre bienfaiteur est acquis par le don d'une somme de 200 francs.

Sur la proposition du Conseil d'administration, la Société peut aussi le conférer aux personnes qui lui auraient rendu service.

ART. 10. — Les Présidents d'honneur, les Membres d'honneur et les Membres bienfaiteurs sont invités aux expositions, aux concours et aux distributions de récompenses. Ils y ont des places réservées aux premiers rangs. Ils ne paient pas de cotisation.

ART. 11. — Les Dames patronnesses sont élues par le Conseil d'aministration, sur la présentation de deux Dames patronnesès, ou de deux Membres titulaires, ou d'une Dame patronnesse et d'un Membre titulaire.

ART. 12. — Toute personne qui désire être reçue Membre titulaire de la Société doit se faire présenter par deux membres de la Société, Dames patronnesses ou Membres titulaires.

L'admission est prononcée par l'Assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

ART. 13. — Les Dames patronnesses et les Membres titulaires paient une cotisation de 8 francs par an, qui peut être acquittée par un seul versement de 100 francs.

Tous les membres qui s'acquittent en un seul versement deviennent membres à vie et sont libérés de toute cotisation.

Les institutrices, les instituteurs et les garçons jardiniers ne paient qu'une cotisation de 5 francs.

La cotisation intégrale est due pour l'année dans laquelle a lieu l'admission, sauf pour les membres reçus dans le dernier trimestre de l'année qui ne paient que l'année suivante.

Art. 14. — Tous les Membres titulaires sont égaux devant le règlement, ils ont, et ont seuls, voix délibérative pour toutes les décisions prises en Assemblée générale, ont une carte pour visiter les expositions, lorsqu'elles sont ouvertes au public et reçoivent les publications de la Société. Les Dames patronnesses ont une carte semblable à celle des Membres titulaires pour la visite des expositions.

Art. 15. — Sur la proposition du Conseil d'administration, mentionnée à l'ordre du jour sur la lettre de convocation, toute personne qui, ayant fait partie de la Sociéte en qualité de Membre titulaire pendant vingt cinq ans au moins, serait amenée à ne plus prendre part à ses travaux, par suite de vieillesse, d'infirmités ou autres motifs, peut être nommée Membre honoraire par un vote de l'Assemblée générale.

Les Membres honoraires sont invités aux expositions, concours et distributions de récompenses. Ils ne paient pas de cotisation.

Art. 16. — Les Membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas dans le département de la Charente, quelle que soit leur nationalité, qui ont rendu des services à l'horticulture ou à la viticulture. Ils sont nommés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil. Ces membres ne doivent aucune cotisation.

Art. 17. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée conformément aux Statuts et au règlement intérieur.

TITRE III

Organisation. — Fonctionnement

Art. 18. — Les Assemblées générales des Dames patronnesses et des Membres titulaires, le Conseil d'administration et le Bureau de ce Conseil, cinq Commissions permanentes et des Commissions temporaires concourent d'après les règles ci-après indiquées à l'admininistration et au fonctionnement de la Société.

§ I. Assemblées générales

Art. 19. — Les Dames patronnesses et les Membres titulaires de la Société se réunissent, tous les deux mois, en Assemblée générale ordinaire.

Des Assemblées générales extraordinaires peuvent aussi être tenues, soit sur l'initiative du Conseil d'administration ou du Bureau, soit à la demande d'au moins vingt Membres titulaires.

Art. 20. — L'ordre du jour des Assemblées générales est fixé par le Bureau du Conseil d'administration, ou par le Président et le Secrétaire général.

Le Bureau des Assemblées générales est le même que celui du Conseil d'administration.

Art. 21. — L'Assemblée générale du mois de décembre, après les communications diverses, faites par le Président et par le Secrétaire général, après la présentation des objets déposés sur le bureau, vote sur les admissions de nouveaux membres. Puis elle entend :

1° Le rapport du Secrétaire général sur la gestion du Conseil d'administration, sur la vie de la Société pendant l'année et sur les projets pour l'avenir ;

2° Le rapport du Trésorier sur sa gestion pendant l'année qui va expirer et sur la situation financière de la Société.

L'Assemblée approuve, s'il y a lieu, les deux susdits rapports et spécialement les comptes du Trésorier.

Elle établit ensuite le projet du budget pour l'année suivante.

Cette Assemblée générale se termine par le vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration. Les membres sortant sont rééligibles.

Les propositions ou rapports susceptibles de donner lieu à discussion ne doivent pas être mis à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Art. 22.— Toutes les décisions prises par les Assemblées générales, conformément aux Statuts et Règlement, sont valables et définitives, pourvu qu'il y ait au moins quinze membres présents à la réunion.

Pour les questions présentant une certaine importance, il faudrait en outre, qu'elles fussent clairement indiquées sur les lettres de convocation.

Si la décision à prendre engageait notablement les finances de la Société, comme le feraient, par exemple, soit une exposition, soit l'achat ou même la location d'un jardin, la présence de vingt membres serait nécessaire. Néanmoins la question étant portée à l'ordre du jour de l'Assemblée suivante, avec la mention qu'elle n'a pu être votée à la précédente parce que le *quorum* n'a pas été atteint, rentrera dans la règle ordinaire: quinze membres suffiront pour la validité du vote.

Relativement à l'aliénation du fonds de réserve, à la modification des Statuts et Règlement, à la dissolution de la Société et, en ce cas, à l'attribution de son avoir, des conditions spéciales sont déterminées aux articles 36, 38 39 et 40.

Art. 23. — Il est tenu procès-verbal des Assemblées générales, et des extraits en sont publiés dans le *Bulletin* qui est adressé à tous les membres de la Société.

§ II. Conseil d'Administration

Art. 24. — La Société est administrée par un Conseil élu en Assemblée générale. Il est composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, d'un Archiviste-Bibliothécaire, des cinq Présidents des Commissions permanentes, de deux Secrétaires adjoints, d'un Trésorier adjoint, et d'un Archiviste-Bibliothécaire adjoint.

Toutes les fonctions sont gratuites.

Tous les membres sont élus pour trois ans, et sont toujours rééligibles.

Art. 25. — Le Conseil d'administration est divisé en trois séries. Chaque année, l'une d'elles est soumise à l'élection. Le renouvellement total se trouve fait après un laps de trois ans.

Art. 26. — Le Conseil d'administration représente la Société ; il gère et administre, tant activement que passivement, les biens et affaires de la Société ; il surveille l'emploi des fonds et est, en outre, chargé non seulement de la direction des travaux en général, mais encore de tous les détails administratifs. Il fait tenir les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des présents Statuts.

Le Conseil d'administration rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale.

Il peut, par voie de scrutin secret, et à la majorité des membres présents, prononcer la radiation d'un membre. Celui-ci aura le droit de se défendre.

Art. 27. — Avant l'Assemblée générale du mois de décembre, le Conseil d'administration se réunit :

1° Pour donner son avis sur le compte rendu annuel du Secrétaire général ;

2° Pour entendre le rapport du Trésorier sur sa gestion, vérifier les comptes et pouvoir ensuite en certifier l'exactitude à l'Assemblée générale.

Il se réunit aussi chaque fois que le Président le croit nécessaire, ou encore lorsque quatre de ses membres le demandent au Président.

Les membres du Conseil qui n'assisteraient pas régulièrement aux réunions devraient être remplacés.

§ III. Bureau

Art. 28. — Le Bureau du Conseil d'administration est composé du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire général, du Trésorier et de l'Archiviste bibliothécaire.

Le Secrétaire général, le Trésorier et l'Archiviste-bibliothécaire absents y sont remplacés, le premier par un Secrétaire adjoint, le second par le Trésorier adjoint, le troisième par l'Archiviste-bibliothécaire adjoint, qui, dans ces cas, deviennent transitoirement membres du Bureau.

Art. 29. — Le Bureau a la mission de veiller activement à tout ce qui intéresse la Société. Chaque fois que les circonstances le demandent, il réunit le Conseil d'administration et provoque des Assemblées générales.

Dans les cas graves, le Bureau est convoqué pour fixer l'ordre du jour des Assemblées générales ; en temps ordinaire, cet ordre du jour est fait par le Président et le Secrétaire général.

Art. 30. — Le Bureau se réunit une demi-heure avant chaque Assemblée générale, et lorsque le Président le juge utile. La convocation est de droit si un de ses membres la réclame.

§ IV. Commissions permanentes. — Commissions temporaires

Art. 31. — Cinq Commissions permanentes, de trois

membres chacune, sont nommées, tous les trois ans dans l'Assemblée générale de décembre, sous les dénominations suivantes :

1° Commission du jardin-école ;
2° Commission florale ;
3° Commission pomologique et viticole ;
4° Commission maraîchère ;
5° Commission industrielle.

La Commission du jardin-école a un rôle très important ; elle est chargée de l'organisation, de la direction du jardin et de la surveillance des cours qui y sont professés ; elle fait des expériences par son initiative et exécute celles qui lui sont indiquées par la Société. Des unes et des autres, elle rend compte dans ses rapports.

Les quatre autres Commissions ont pour mission : 1° De mettre la Société au courant des progrès divers, relatifs à l'objet indiqué par leur nom ; — 2° de donner leur appréciation sur les cultures ou travaux d'industrie que la Société les charge de visiter.

Leurs membres sont toujours rééligibles.

ART. 32. — La Société peut aussi nommer d'autres commissions ayant une mission spéciale et un caractère temporaire. Le nombre de leurs membres et le temps de leur durée sont déterminés par l'Assemblée générale. Leurs Présidents ne sont pas, par le fait de ce titre, appelés à faire partie du Conseil d'administration.

ART. 33. — Chaque fois qu'elle décide de faire une exposition, la Société nomme en Assemblée générale une Commission organisatrice de cette exposition.

TITRE IV

Ressources de la Société. — Emploi des fonds

ART. 34. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles des Dames patronnesses et des Membres titulaires ;

2° Des sommes versées, à titre de rachat des cotisations, par les dames patronnesses et les Membres titulaires ;

3° Des dons faits par les Bienfaiteurs et autres, et des legs ;

4° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

5° Du prix des entrées aux expositions, concours, etc ;

6° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature ;

7° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel.

ART. 35. — Un fonds de réserve sera constitué ; il comprendra :

1° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

2° Un dixième prélevé sur le produit annuel des cotisations ;

3° Les dons faits par les bienfaiteurs et les legs, à moins de dispositions contraires indiquées par les donateurs.

Les capitaux formant le fonds de réserve seront placés, soit à la caisse d'épargne, soit en rente nominative 3 0/0, soit en obligations nominatives des chemins de fer, auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat, soit en acquisition d'immeubles avec l'approbation de l'Assemblée générale.

Dans son compte rendu annuel du mois de décembre, le Trésorier indiquera quelle somme a été ajoutée dans l'année, au fonds de réserve et le chiffre total auquel il s'élève.

ART. 36. — L'emploi des fonds disponibles sera fait conformément aux Statuts et Règlement, et aux décisions des Assemblées générales.

L'Assemblée générale, à la majorité de la moitié plus un de tous les Membres titutaires de la Société, avec droit de vote par procuration et par correspondance sous pli cacheté, aura le droit de prononcer l'aliénation de tout ou partie du fonds réserve.

TITRE V

Règlement intérieur. — Modification des Statuts

Art. 37. — Un Règlement intérieur, approuvé par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Les Assemblées générales, le Comité d'administration, le Bureau et les membres de la Société doivent s'y conformer.

Art. 38. — Les Statuts et le Règlement intérieur ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt membres qui devront soumettre au Conseil la modification projetée, au moins deux mois avant l Assemblée générale.

L'Assemblée générale appelée à modifier les Statuts doit se composer de la moitié au moins des Membres titulaires de la Société, présents ou règulièrement représentés.

Aucune modification ne peut être faite si elle n'est pas votée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

TITRE VI

Dissolution de la Société

Art. 39. — A l'Assemblée générale appelée à voter la dissolution de la Société doivent être présents ou régulièrement représentés les deux tiers au moins des Membres titulaires de la Société. Pour que la dissolution soit prononcée, il faut qu'elle soit votée à la majorité de la moitié plus un du nombre total des Membres titulaires de la Société. Néanmoins la question étant portée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale immédiatement suivante, avec la mention qu'elle n'a pu être votée à la précédente

parce que le *quorum* n'a pas été atteint, la majorité absolue suffira pourvu que les deux tiers des membres titulaires soient présents ou régulièrements représentés. Le vote par correspondance et sous pli cacheté est admis dans les deux cas.

Art. 40. — En cas de dissolution de la Société, les fonds disponibles après l'acquittement de toutes les dettes et le fonds de réserve sont attribués, soit à une nouvelle Société ayant le même but, soit à la ville d'Angoulême, comme part contributive dans les frais de création d'un jardin botanique, si la ville s'engageait à en organiser un, soit à tout autre destination conforme à l'objet de la Société. Les conditions de vote sont les mêmes qu'à l'article précédent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE I

But de la Société

ARTICLE I. — Tout en s'appliquant avec ardeur et constance à l'avancement de l'horticulture et de la viticulture, la Société s'efforce de réaliser une œuvre de progrès moral des plus élevés : elle rapproche ses membres, les amène à travailler librement ensemble à un même objet où l'intérêt général prime l'intérêt particulier; par là, elle leur fait compremdre et apprécier les avantages de l'union et de la solidarité, et les excite, par conséquent, à s'inspirer de ces sentiments dans toute la conduite de leur vie.

CHAPITRE II

Composition de la Société

ART. II.— Chaque fois que l'une des situations donnant droit au titre de Président d'honneur sera pourvue d'un nouveau titulaire, une démarche sera faite auprès de lui, au nom de la Société, pour le prier d'accepter la présidence d'honneur que lui confèrent nos Statuts.

La démarche s'effectuera par une visite où le Président sera autant que possible accompagné au moins d'un membre du Conseil d'administration.

Pour les Membres d'honneur, une démarche analogue sera faite, soit de vive voix dans une visite, soit par lettre, selon les circonstances dont le Président restera juge.

La Société se tient en rapport avec ses Présidents d'honneur et avec ses Membres d'honneur par l'envoi du *Bulletin* et par les invitations qu'elle leur adresse pour assister à ses fêtes. Elle les prie de lui accorder leur haut patronage. qui aidera grandement au succès de son œuvre.

ART. III. — Les noms des Membres bienfaiteurs seront conservés dans une liste portant pour titre « Membres bienfaiteurs ».

A la suite de cette liste, il y en aura une autre ayant pour titre « souscripteurs perpétuels » où seront inscrits les noms des Dames patronnesses et des Membres titulaires qui auront racheté le paiement de la cotisation annuelle en versant, une fois pour toutes, une somme de cent francs.

Une troisième liste contiendra les noms des Dames patronnesses, une quatrième, ceux des Membres titulaires, et une cinquième, ceux des Membres honoraires de la Société.

ART. IV. — Toute demande d'admission en qualité de Membre titulaire, devra être présentée au Président par deux membres de la Société (Dames patronnesses ou Membres titulaires). Il la soumettra au Bureau qui fera une enquête, s'il y a lieu. La demande sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale suivante, qui statuera au scrutin secret et à la majorité des voix.

L'admission votée, le nouveau membre en sera informé par le Secrétariat. Il lui sera délivré en même temps, et gratuitement : 1° Une carte nominative lui donnant droit d'entrée gratuite à toutes les expositions, à tous les concours organisés par la Société, au jardin-école, et à tous les cours et conférences faits sous les auspices ou par les soins de la Société ; — 2° Un exemplaire des

Statuts et du Règlement intérieur ; 3° Un diplôme constatant sa qualité de Membre titulaire de la Société.

En cas de non-admission, ce sont les personnes qui avaient fait la présentation qui sont avisées.

Art. V. — La démission donnée par un membre, doit être communiquée à l'Assemblée générale suivante. Elle est acceptée si elle paraît irrévocable. Dans bien des cas, il sera bon de faire une démarche amicale, pour obtenir qu'elle soit retirée.

La démission n'est admise qu'autant que le membre démissionnaire a payé ses cotisations.

Art. VI. — Quand il croira que la radiation d'un des membres est imposée par des motifs graves, le Bureau avertira ledit membre, qui pourra fournir des explications au Président ou à tout autre membre du Bureau, soit verbalement, soit par écrit, pour qu'elles soient présentées au Bureau. Si le Bureau juge qu'elle ne sont pas suffisantes, le Sociétaire sera informé au moins trois jours à l'avance, de la date, de l'heure et du lieu où la question sera soumise à la décision du Conseil : il pourra présenter sa défense, soit de vive voix, soit par écrit, soit en se faisant assister ou représenter par un membre de la Société.

CHAPITRE III

Organisation. — Fonctionnement

§ 1. Assemblées générales

Art. VII. — Les Assemblées générales ont lieu régulièrement le troisième dimanche des mois de février, d'avril, de juin, d'août, d'octobre et le deuxième dimanche de décembre. Un motif grave pourrait faire fixer une des Assemblées à un jour autre que celui qui est déterminé par le Règlement ; mais en aucun cas elle ne sera supprimée.

Art. VIII. — La Société est convoquée en Assemblée générale extraordinaire, pour assister à la distribution

des récompenses qu'elle accorde aux lauréats de ses expositions.

Les Membres titulaires y ont des places réservées, au-dessous de celles des Présidents d'honneur, des Membres d'honneur, des membres du Jury, des Bienfaiteurs et des Dames patronnesses.

Les exposants qui n'appartiennent pas à la Société et les personnes admises à assister à la fête, viennent après.

Art. IX. — A la suite de chaque exposition il y a une Assemblée générale dans laquelle sont présentés :

1° Un compte rendu de cette exposition, assez complet pour qu'il en représente l'historique, la physionomie, les difficultés, les résultats ; il mentionnera avec soin les *desiderata*, comme leçon pour l'avenir ;

2° Un compte rendu détaillé des recettes et des dépenses avec l'indication des moyens suggérés par l'expérience faite, pour obtenir dans les futures expositions, un usage aussi avantageux que possible des finances de la Société.

Si l'Assemblée générale ordinaire est éloignée de la clôture de l'exposition, une Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour entendre la lectures de ces comptes rendus et donner, s'il y a lieu, son appréciation.

Art. X. — La convocation des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires doit être faite cinq jours avant la date de leur tenue. Elle porte mention claire de l'ordre du jour.

Si quinze jours après en avoir reçu la demande, signée de vingt Membres titulaires ou Dames patronnesses, le Bureau n'avait pas convoqué l'Assemblée générale, pour une date ne dépassant pas un mois, à partir de la demande, les signataires auraient le droit de convoquer eux-mêmes l'Assemblée générale. Ils devraient toutefois, 48 heures avant de faire la convocation, en aviser le Président de la Société. Le motif pour lequel l'Assemblée serait provoquée devrait être indiqué dans la convocation.

ART. XI.— Les Assemblées générales et les réunions du Conseil d'administration se tiennent dans la salle dite des Sociétés savantes, ou dans tout autre local de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême, que l'administration municipale désignerait.

Si quelque raison obligeait à changer le lieu de ces séances, le Conseil d'administration serait consulté pour un choix provisoire. La Société, en Assemblée générale, se prononcerait sur l'endroit où elle se réunirait définitivement.

C'est au Bureau qu'il appartient de fixer le local, où se tiendront les Assemblées générales extraordinaires, qui seraient convoquées en dehors de la ville d'Angoulême.

ART. XII. — Les Assemblées générales sont tenues conformément à l'ordre suivant : D'abord lecture du procès-verbal de la séance précédente, observations, s'il y a lieu, et acceptation. Ensuite, si, depuis la précédente réunion, quelqu'un des membres de la Société est décédé, l'Assemblée générale continue par l'expression des regrets que cause cette mort. Il est des circonstances où, à la demande du Bureau, l'Assemblée générale pourra lever la séance en signe de deuil.

Viennent après :

1° Les remerciements aux personnes ayant rendu service à la Société : Bienfaiteurs, Souscripteurs perpétuels et autres ;

2° Les communications faites par le Président et par le Secrétaire général ;

3° Les questions portées à l'ordre du jour, en commençant par le vote sur l'admission des personnes présentées pour faire partie de la Société.

4° Les communications ou questions faites par les membres de la Société ;

5° La présentation des objets proposés à l'appréciation de l'Assemblée générale et le vote pour accorder des primes ou autres récompenses ;

6° Les distributions diverses soit par voie de tirage au sort, soit autrement.

Les Statuts indiquent les particuliarités de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du mois de décembre.

Art. XIII. — Les membres de la Société, ou toute autre personne, qui voudraient présenter des propositions de nature à provoquer un vote de la Société devront les communiquer au Président, au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, afin qu'elles puissent être étudiées et portées à l'ordre du jour. Exception est faite pour les présentations d'objets déposés sur le Bureau.

Art. XIV. — Nul ne doit prendre la parole sans y être autorisé par le Président, ni continuer à parler quand elle lui est retirée.

Art. — XV. — Les votes se font ordinairement à main levée. Il y a contre-épreuve.

Cependant, si la discussion a montré opposition de manières de voir, ou même si le Président ou un autre membre le juge utile, on procédera au scrutin secret, par boules blanches et boules noires, les boules blanches étant favorables à la proposition et les boules noires étant contraires. Avant le vote, la proposition sur laquelle l'Assemblée aura à se prononcer sera nettement formulée par le Président.

Art. XVI. — Un registre de présence est ouvert à chaque Assemblée générale, pour que les membres présents y apposent leur signature.

§ 2. Conseil d'Administration

Art, XVII. — Le Conseil d'administration se réunit de droit, sans convocation spéciale, un quart d'heure avant chaque Assemblée générale :

1° Pour recevoir les communications du Président ou du bureau, s'il en ont à faire, délibérer et donner son avis, s'il y a lieu ;

2° Pour que ses membres se mettent en rapport entre eux, afin de se communiquer leurs idées et leurs projets pour le bien de la société ; et qu'ils se concertent, afin que leurs efforts assurent plus parfaitement et plus sûrement le succès.

Il se réunit aussi de droit, mais sur convocation :

1° Antérieurement à l'Assemblée générale du mois de décembre, pour délibérer sur le rapport annuel du Secrétaire général, et étudier et vérifier le compte rendu financier du Trésorier, afin de pouvoir en certifier l'exactitude à la Société ;

2° Avant chaque exposition, pour étudier le programme élaboré par la Commission et pouvoir présenter ses observations, lorsque l'Assemblée générale aura à se prononcer sur ce programme ;

3° Après chaque exposition, pour délibérer sur le rapport du Secrétaire général et sur le compte rendu financier du Trésorier, mentionnés à l'art. IX du règlement intérieur ;

4° Lorsque la radiation d'un membre de la Société s'imposera pour motif grave.

Enfin il peut être réuni chaque fois que le Bureau ou le Président veulent avoir son avis ou son appui, et il doit l'être chaque fois que quatre membres de ce Conseil en fond la demande.

Art. XVIII. — Toute décision prise par le Conseil d'administration est valable, pourvu que tous ses membres aient été régulièrement convoqués, informés des motifs de la réunion, et que le nombre des membres présents soit au moins de quatre, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art. XIX. — L'élection du Conseil d'administration se fait par les Membres titulaires. à l'Assemblée générale du mois de décembre. Elle a lieu au scrutin secret. à la majorité absolue des suffrages des membres présents, au

premier tour, et à la majorité relative au second tour. Elles ont lieu dans la forme légalement admise. On peut voter par correspondance, sous pli cacheté.

Art. XX — Au point de vue du renouvellement de ses membres le Conseil d'administration se divise en trois séries.

La première comprend le Président, le 2e Secrétaire adjoint, l'Archiviste et les Présidents des cinq Commissions permanentes ;

La seconde, le premier Vice-Président, le Trésorier, le premier Secrétaire adjoint et l'Archiviste adjoint ;

La troisième, le 2e Vice-Président, le Secrétaire général et le Trésorier adjoint.

A l'Assemblée générale du mois de décembre de l'année 1906 ont eu lieu les élections pour le Conseil tout entier. Relativement au nouveau règlement, elles ont correspondu à la première série.

A l'Assemblée générale du mois de décembre de l'année 1907, on a renouvellé la 2e série dont les membres ne seront restés, pour cette fois, dans leurs fonctions, qu'une année seulement.

A l'Assemblée générale du mois de décembre de l'année 1908, la 3e série a été soumise à la réélection. Ses membres pour cette fois, n'ont exercé leur mandat que pendant deux ans.

A partir de cette époque, chaque série a été et ne sera renouvelée qu'au fur et à mesure ou ses membres ont ou auront été en fonction pendant trois ans.

En cas de vacances survenant parmi ses membres dans le cours des trois années, le Conseil peut décider qu'il sera pourvu à leur remplacement, sans attendre l'époque des élections réglementaires. Le mandat de ceux qui seront élus dans ces conditions, cessera au temps où devait finir celui des personnes qu'ils remplaceront.

§ 3. Bureau

Art. XXI. — Le Bureau est le principal agent de vitalité et de direction de la Société. C'est tout particulièrement sur son zèle intelligent, sur son activité incessante qu'elle compte, avec confiance, pour atteindre le but qu'elle se propose, perfectionner ses moyens d'action et étendre le champ de son influence. Il doit donc se tenir soigneusement au courant de toutes les questions horticoles et viticoles, les étudier, les faire étudier, susciter les bonnes volontés, les encourager et s'efforcer d'accroître le nombre des Sociétaires.

Art. XXII. — Il fixe lui-même le lieu de ses séances, et les tient quand il le juge à propos.

Il convoque le Conseil d'administration, aux époques et dans les circonstances déterminée par le règlement, et de plus chaque fois qu'il le croit utile.

Il convoque les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, et fait leur ordre du jour.

Néanmoins lorsqu'il n'y a aucune difficulté, aucune question grave ou embarrassante, le Président peut convoquer, sans le concours du Bureau, le Conseil d'Aministration et les Assemblées générales ; il peut aussi, de concert avec le Secrétaire général, faire l'ordre du jour des Assemblées.

Le Bureau et les membres présents de chaque Commission compétente délibèrent avant, pendant ou après l'Assemblée générale, sur la valeur des apports, dits sur table, afin de proposer à la Société, s'il y a lieu, le genre de récompense qu'ils croient devoir être accordé.

Art. XXIII. – Le choix et l'acquisition des objets d'art, médailles, diplômes, destinés à être donnés en récompense, sont dans les attributions du Bureau.

Art. XXIV. -- En reconnaissance de services à elle rendus par des membres du Bureau, la Société peut leur conférer l'honorariat de la fonction qu'ils ont remplie, et

avoir, parconséquent, des Présidents, des Vice-Présidents, des Secrétaires généraux, des Trésoriers et des Archivistes honoraires. Ces titres sont accordés, par vote au scrutin secret, par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration. La question aura été mise à l'ordre du jour sur la convocation.

Art. XXV. — Toutes les fonctions ou attributions, sans exception, sont gratuites.

§ 4. De la Présidence

Art. XXVI. — Le Président a la direction des travaux de la Société : il ouvre et lève les séances ; il en a la police ; il règle l'ordre du jour et conduit les délibérations ; refuse, accorde et retire la parole ; rappelle à l'ordre, même avec mention au procès-verbal.

Il préside le Conseil d'administration et le Bureau, et fait, de droit, partie de toutes les Commissions, qu'il peut présider quand il le juge convenable.

Il représente la Société partout où besoin est.

En cas de partage et pour quelque objet que ce soit, sa voix et prépondérante.

§ 5. Des Vice-Présidents

Art. XXVII. — Les Vice-Présidents prennent rang suivant l'ordre de leur nomination.

Ils remplacent le Président empêché, avec les mêmes pouvoirs, sauf en ce qui concerne les Commissions.

Dans des cas particuliers, ils peuvent recevoir du Président une délégation spéciale pour remplir quelques-unes des fonctions dévolues à celui-ci.

§ 6. Du Secrétaire général et des Secrétaires adjoints

Art. XXVIII. — Les attributions du Secrétaire général comportent :

1° La rédaction des procès-verbaux des séances du Bureau, du Conseil d'administration et des Assemblées

générales, ainsi que leur transcription sur le registre des délibérations ;

2° La tenue du contrôle social contenant les noms et domiciles des membres de la Société ;

3° La lecture, en séance, des procès-verbaux, des correspondances, des notes et mémoires présentés, etc. ;

4° La correspondance, l'expédition des lettres de convocation, des circulaires, des diplômes, etc. ;

5° Le rapport général qui doit être lu à l'Assemblée du mois de décembre, chaque année ;

6° Le rapport général qui doit être lu à l'Assemblée générale, après chaque exposition ;

7° Les communications à la presse et la mise en publicité des expositions et des concours ;

8° La rédaction du *Bulletin* ;

9° Le soin de veiller aux distributions de graines et de plantes donnant lieu à des rapports, afin de rappeler la remise de ces derniers en temps opportun ;

10° Le soin de recueillir le résultat des expériences diverses faites par l'initiative de la Société soit par ses membres, soit par d'autres personnes.

Art. XXIX. — Le Secrétaire général est dépositaire :

1° Du sceau de la Société ;

2° Du registre des procès-verbaux du Bureau, du Conseil d'administration et des Assemblées générales, registre qu'il a le soin de faire signer par le Bureau, après chaque procès-verbal ;

3° Des rapports faits pendant l'année, soit par lui, soit par d'autres membres ;

(A la fin de janvier, tous les rapports de l'année précédente sont réunis, par lui, en un dossier qui est remis à l'Archiviste-Bibliothécaire) ;

4° De tous les diplômes de la Société.

Art. XXX. — Les Secrétaires adjoints secondent le Secrétaire général :

1° En recueillant pendant les séances du Conseil d'admi-

nistration et pendant les Assemblées générales, les notes nécessaires pour aider à la rédaction des procès-verbaux, afin qu'il ait plus de liberté pour prendre part aux discussions ;

2° En lui prêtant, à sa demande, leur concours empressé pour les divers travaux de sa lourde charge ;

3° En le suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement, dans l'ordre de leur nomination, aux Assemblées générales, au Conseil d'administration et même aux réunions du Bureau, dont, dans ces circonstances, ils font transitoirement partie.

Art. XXXI. — Avec l'assentiment du Président, le Secrétaire général peut aussi se faire aider, soit pour certaines parties de ses rapports, soit pour des rapports entiers, soit pour la rédaction du *Bulletin*, soit pour les communications à la presse, par des sociétaires autres que les Secrétaires adjoints.

§ 7. Du Trésorier et du Trésorier adjoint

Art. XXXII. — La comptabilité et la caisse sont tenues par un Trésorier responsable.

Il est chargé des recettes et des paiements.

Il est dépositaire de toutes les pièces comptables.

Il perçoit les cotisations annuelles sur des quittances détachées d'un livre à souche.

Il tient un livre de caisse par *doit* et *avoir*, coté et paraphé par le Président, de manière qu'à toute demande du Conseil d'administration, il puisse faire connaîtae la situation financière de la Société.

Il solde les comptes et mémoires sur le visa du Président ou d'un Vice-Président délégué à cet effet.

Les exercices commencent au 1er janvier et finissent au 31 décembre.

Art. XXXIII. — Avant l'Assemblée générale du mois de décembre, le Trésorier fait au Conseil d'administration un rapport détaillé sur sa gestion et sur la situation

financière de la Société ; il le soumet ensuite à l'Assemblée générale pour obtenir approbation et décharge.

Les pièces justificatives réunies en dossier avec le rapport seront déposées aux archives.

Art. XXXIV. — Après chaque exposition, il fait aussi un rapport financier relatif à cette exposition, le soumet avec pièces à l'appui au Conseil d'administration, puis à l'Assemblée générale. Ce rapport et les pièces justificatives qui l'accompagnent font un dossier à part inséré dans celui de l'année.

Art. XXXV. — Le Trésorier signale au Bureau les membres en retard pour le paiement de leur cotisation. Le Bureau juge s'il y a lieu de porter la question devant le Conseil d'administration pour provoquer la radiation.

Art. XXXVI. — Le Trésorier est dépositaire des objets d'art et des médailles qui, dans sa caisse, comptent pour leur valeur d'achat.

Sur l'avis du Secrétaire général, il fait parvenir les récompenses accompagnées de leur diplômes, à ceux qui n'ont pas pu venir les recevoir à l'Assemblée générale.

Art. XXXVII. — Il se fait assister par le Trésorier adjoint auquel il peut déléguer, avec l'assentiment du Conseil d'administration, partie de ses fonctions dont le Trésorier adjoint devient responsable.

Art. XXXVIII. — Il assiste à toutes les réunions du Bureau, du Conseil d'administration et aux Assemblées générales. En cas d'absence, il est remplacé par le Trésorier adjoint qui, s'il s'agit d'une séance du Bureau, devient, pour cette circonstance particulière, membre du Bureau.

§ 8. De l'Archiviste-bibliothécaire et de l'Archiviste-bibliothécaire adjoint

Art. XXXIX. — L'Archiviste-bibliothécaire et son adjoint son chargés :

1° De recueillir, en temps opportun, toutes les pièces qui doivent entrer dans la collection des archives, de les marquer du cachet de la Société, de les classer par ordre de date, de les numéroter, de les mettre dans un dossier portant à l'extérieur un numéro d'ordre, l'indication de leur contenu et le millésime de l'année à laquelles elles appartiennent ;

(Les rapports autres que ceux du Secrétaire général et du Trésorier à l'Assemblée de décembre et après les expositions sont placés ensemble dans une classification à part) ;

2° De tenir un registre des Archives signé après vérification, chaque année, avant l'Assemblée du mois de février, par le Président, le Secrétaire général et le Trésorier ;

3° De conserver trois exemplaires de chaque publication de la Société et de les mettre à la suite d'après leur date ;

4° De recueillIr, après les assemblées générales, les livres, brochures, documents, etc., reçus par la Société depuis la séance précédente, de les marquer du cachet de la Société et de les classer dans la bibliothèque avec un numéro d'ordre et par séries de matières ;

5° D'avoir un registre contenant le catalogue de tous les ouvrages de la bibliothèque, tenu régulièrement à jour, et qui, chaque année, avant l'Assemblée du mois de fevrier, devra être contrôlé et signé par le Président, par le Secrétaire général et par le Trésorier ;

6° De se tenir, par lui ou par son adjoint, à la disposition des Sociétaires, un quart d'heure avant et un quart d'heure aprés chaque Assemblée générale pour leur prêter les livres et les brochures de la bibliothèque et recevoir ce qui aurait été prêté précédemment ;

7° D'avoir un registre de prêts ou les documents prêtés seront indiqués par leur titre, série et numéro. La date du prêt et la date de la remise seront soigneusement

inscrites. L'emprunteur signe à la suite de son emprunt ; l'Archiviste signe la remise.

On n'a pas le droit de garder ces documents plus de deux mois.

Le Bureau pourra changer les jours et les heures des prêts. L'Archiviste bibliothécaire le pourra aussi avec l'assentiment du Bureau.

Il lui est permis de faire des prêts par bienveillance, quand il le veut, en dehors des jours fixés, pourvu que les inscriptions soient régulières, ainsi que la remise des objets prêtés.

Le registre des prêts sera contrôlé et signé par le Président, Le Secrétaire général et le Trésorier, après toutes les Assemblées générales.

Art. XL. — L'Archiviste bibliothécaire est responsable des objets confiés à ses soins. A raison de cette responsabilité, il a seul la clef de la bibliothèque et des archives.

Il doit assister à toutes les Assemblées générales et à toutes les séances du Conseil d'administration et du Bureau, pour fournir les documents dont on aurait besoin.

En cas d'absence, il se fait remplacer par l'archiviste adjoiut.

Art. XLI. — Toute degradation ou perte d'un objet prêté est à la charge du Sociétaire qui l'aura emprunté. L'archiviste bibliothécaire fera exécuter régulièrement cet article.

§ 9. Des Commisions

Art. XLII. — Chacune des Commissions permanentes élit elle-même son Président qui est, de droit, membre du Conseil d'administration. S'il cesse de remplir sa fonction de Président, par démission ou autre motif, il cesse aussi d'être membre de la Commission et du Conseil d'administration. l'Assemblée générale suivante lui

nomme un remplaçant et la Commission élit son Président dont le mandat finit avec celui de la Commission

Art. XLIII. — En plus des communications, verbales ou écrites, qu'elle attend, avec un vif désir, des membres de ces Commissions permanentes, la Société invite chacune d'elles à lui présenter deux rapports, chaque année, l'un à l'Assemblée du mois d'octobre, l'autre à l'Assemblée du mois de février, pour faire counaître les productions nouvelles, les améliorations, les expériences faites, etc.

Art. XLIV. — Sur l'indication du Bureau elles visitent, sur place, les cultures et les divers travaux d'industrie horticole ou viticole des personnes qui en font la demande ; et elles rendent compte des résultats de leurs visites, par des rapports écrits qui devront être communiqués au Bureau en temps utile, pour qu'ils puissent être mis, s'il y a lieu, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les membres de la Société devront en faire partie depuis deux ans au moins, avant de pouvoir demander une visite de cultures. Chaque Sociétaire ne pourra en avoir qu'une tous les deux ans.

Art. XLV. — La Commission d'organisation d'une exposition est nommée, six mois au moins, avant l'ouverture de cette exposition. Elle est composée d'un Président qui est le Président de la Société, d'un Secrétaire qui est le Secrétaire général de la Société, du Trésorier, et de quatre membres élus en Assemblée générale.

Art. XLVI. — Elle a pour fonctions et attributions :

1° La rédaction du programme de l'exposition ;

2° Le choix du lieu ;

3° Tous les préparatifs et l'exécution des travaux de l'exposition ;

4° Les dispositions d'ordre à observer en vue de la

conservation des plantes du jardin temporaire ou de la salle ou elles sont exposées.

Elle devra satisfaire aux deux premières de ces obligations, 5 mois au moins avant la date fixée pour le jour de l'ouverture de l'exposition.

ART. XLVII. — Lorsqu'il y aura un ou plusieurs candidats à l'un des diplômes institués par la Société, une Commission d'examen sera nommée par le Conseil d'administration. Elle sera composée du Président, du Secrétaire général de la Société et de trois autres membres, choisis parmi les sociétaires les plus autorisés dans la partie sur laquelle l'examen doit porter.

Cette Commission cessera d'exister dès qu'elle aura transmis au Bureau son rapport sur le résultat de l'examen.

CHAPITRE IV

Des Expositions

ART. XLVIII. — Le nombre et les époques des expositions sont déterminés en Assemblée générale. Elle doivent êtres décidées au moins une année à l'avance. En principe il y aura une exposition tous les deux ans.

ART. XLIX. — Les ouvrages imprimés, les manuscrils et les produits artistiques ou industriels se rapportant à l'horticulture, la viticulture, la botanique, etc., sont admis aux expositions,

ART. L. — Chaque exposition générale est l'objet d'un programme, qui est présenté par la Commission, au Conseil d'administration, pour qu'il puisse l'étudier et, s'il y a lieu, le soumettre à l'Assemblée générale qui suit l'électiom de la Commission. Ce programme doit être publié quatre mois avant l'ouverture de l'exposition.

ART. LI. — En même temps qu'elle publie ce programme, la Société met au concours le plan du jardin de

l'exposition, lequel plan devra porter, en marge, le devis approximatif des dépenses à faire pour son exécution.

Le plan agréé deviendra la propriété de la Société, qui aura le droit d'y apporter les changements qu'elle jugera convenables.

Ce concours restera ouvert pendant un mois. Ce temps écoulé, le Conseil d'administration et la Commission d'organisation jugeront les plans qui auront été présentés et fixeront leur choix sur celui qui leur paraîtra réunir les meilleures conditions d'élégance, d'économie, de facilité d'exécution, etc. Le conseil pourra proposer à l'Assemblée générale de décerner à l'auteur une médaille proportionnée au mérite de l'œuvre.

De la même manière, une récompense sera donnée pour ceux des autres plans qui en seront jugés dignes.

Art LII. — Il sera dressé, par la Commission organisatrice, un devis de tous les travaux à faire pour l'exposition. Ces travaux seront concédés aux personnes dont les propositions offriront les meilleures conditions d'économie et de bonne exécution. Elles prendront un engagement par écrit, suivant une formule émanée du bureau.

Aucun membre de la Commission d'organisation ou du Conseil d'administration ne peut être chargé, pour son propre compte, des travaux ci-dessus indiqués.

Art. LIII. — Toute demande pour être admis à exposer, devra être faite conformément au programme, et adressée soit au Président, soit au Secrétaire général de la Société.

Art. LIV. — La Commission d'organisation veillera à ce que la répartition des places, entre les exposants, se fasse aussi équitablement que possible. Pour des lots de même nature et de même importance, elle procédera par voie de tirage au sort, s'il y a lieu.

Art. LV. — Pour rendre plus complète l'ornementation de l'exposition, la Commission peut admettre les lots de plantes, les plantes isolées et autres objets qui lui

sont offerts par des personnes désirant que leur nom ne paraisse pas.

ART. LVI. – S'il se présente quelque difficulté avec un exposant, ou un désaccord entre membres de la Commission, la question sera réglée par un vote de la Commission, dont pour cette raison, les membres se réuniront, à une heure déterminée, les jours qui précéderont l'exposition.

ART. LVII. – Le prix d'entrée pour chaque exposition sera fixé par le Conseil d'administration et la Commission d'organisation.

ART. LVIII. — A chaque exposition il sera institué, par le Conseil d'administration, un jury pris parmi les membres des Sociétés correspondantes, ou choisi parmi les spécialistes.

En cas d'urgence, et si les jurés étrangers faisaient défaut, le Bureau prendrait des membres du jury, parmi les membres de la Société qui n'exposent pas.

Ni le Président de la Sciété, ni le Trésorier, ni les membres élus de la Commission d'organisation ne peuvent faire partie du jury, ni assister à ses opérations. Le Secrétaire général non plus ne peut être du jury, mais il aesiste à ses opérations pour le diriger et lui donner les explications nécessaires. Si le Secrétaire général est exposant, il est remplacé, lorsqu'on juge la partie où il expose, soit par le premier, soit par le deuxième Secrétaire adjoint, non exposant dans cette partie.

Le Jury élit lui-même son président et son secrétaire.

ART. LIX. — Il est interdit aux membres de la Société et autres personnes d'assister aux opérations, visites, discussions et décisions du Jury : exception est faite pour l'exposant qui serait appelé pour fournir des explications. Lorsqu'il les a données il rentre dans la règle commune.

ART. LX. – Le Président de la Société n'approuvera

les comptes des travaux exécutés et des dépenses faites qu'après vérification et acceptation des mémoires par la Commission d'organisation.

CHAPITRE V

Des Récompenses

ART. LXI. — Selon le mérite, la Société récompense en accordant des objets d'art, des médailles de différents modules, en or, en vermeil, en argent, en bronze, des diplômes de mention, des primes, des rappels de médaille et de mention, des jetons de différentes classes.

Aux expositions et concours de la Société, les plantes de mérite obtenues ou notablement améliorées par l'exposant, ou même celle qu'il aura cultivées assez longtemps pour qu'on les considère comme sa culture, seront particulièrement favorisées par des prix spéciaux, dits prix de Culture, ou par un classement de faveur les mettant au dessus des autres qui pourraient avoir une valeur égale. Ceux qui devront exposer des plantes de ces catégories devront avertir, trois mois à l'avance, pour que la Société fasse opérer les vérifications nécessaires.

Pour récompenser les apports, dits sur table, présentés aux réunions de la Société, il y a des jetons de première et de seconde classe. C'est l'Assemblée générale qui les accorde, sur la proposition du Bureau et des Membres présents de la Commission compétente.

Dix jetons de première classe donnent droit à une médaille de vermeil ; dix jetons de deuxième classe donnent droit à une médaille d'argent. Ces médailles sont de moyen module.

CHAPITRE VI

Des Délégués

ART. LXII. — Par les soins du Bureau sont faites deux listes de membres que leurs aptitudes désignent pour représenter la Société aux expositions et concours des Sociétés correspondantes ; l'une est pour le printemps et

l'autre pour l'automne. Ces listes sont soumises au vote de l'Assemblée générale qui peut les modifier.

Sur la présentation du Bureau et par vote de l'Assemblée générale, de nouveaux noms pourront y être ajoutés; ils seront mis à la suite.

L'Assemblée générale aura le droit de réviser ces listes et de les reconstituer, à nouveau, lorsqu'elles seront épuisées.

Chacun des membres, portés sur les listes, remplira, à son tour, d'après l'ordre d'inscription, les fonctions de délégué. On pourra se faire remplacer par un collègue de la liste à laquelle on appartient ou changer de tour avec lui.

Néanmoins, dans un cas absolument urgent, ou lorsqu'il faut nécessairement un spécialiste, le Président a le droit de désigner un délégué, pris dans la liste, et dont le tour, pour cette fois, est avancé. Si, dans ces circonstances, la Société tenait une de ses Assemblées générales, c'est elle qui prendrait, elle-même, la décision.

CHAPITRE VII

Des Diplômes de Jardiniers. — Du Jardin-Ecole et des Cours

ART. LXIII. — La Société institue :

1° Un diplôme d'arboriculture et de viticulture ;

2° Un diplôme d'horticulture florale et ornementale, de plein air et de serre ;

3° Un diplôme d'horticulture maraîchère, de plein air et forcée.

Elle les accorde à ceux qui les ont mérités, en subissant, avec succès, un examen théorique et pratique sur les matières indiquées par le titre du diplôme, ef dont il sera fait un programme.

ART. LXIV. — Le jardin-école est spécialement aménagé pour des cours préparatoires à l'obtention des trois diplômes.

Il y aura donc dans ce jardin :

1° Des arbres et des vignes, en nombre suffisant, d'âge divers et de variétés anciennes et nouvelles, pour qu'on puisse en étudier la culture générale, les différentes greffes, la formation de la charpente, la taille des branches fruitières, etc.;

2° Une serre ordinaire, une serre à multiplication et des châssis ; une partie du jardin consacrée à la culture en plein air ; enfin quelques sujets d'un certain nombre de fleurs et de plantes d'ornement ;

3° Une partie du jardin et des châssis pour la culture maraîchère.

Chaque année la Société achète quelques variétés nouvelles, pour les expérimenter et renseigner sur la valeur de chacune d'elles. Elle en distribue ensuite des pieds ou des graines à ses membres, en indiquant les meilleures procédés de culture.

Art. LXV. — En attendant cette organisation du jardin-école, la Société demandera à ceux de ses membres, qui ont des installations convenables, de vouloir bien permettre de s'en servir pour les cours.

Art. LXVI. — Les cours seront organisés de façon à obtenir un enseignement rationel, pratique, complet et profitant de tous les progrès.

Il porteront :

1° Sur les terrains, les expositions, les amendements, les engrais, les maladies des plantes, leur traitement, etc.;

2° Sur les espèces et variétés d'arbres fruitiers, sur les sujets, les greffes, la formation de la charpente, la taille, etc.;

3° Sur la vigne, ses variétés; sur sa culture, sa taille en treille et en vignoble ; sur ses maladies et leur traitement ; sur la fabrication du vin et les soins à lui donner, etc.;

4° Sur les cultures florales de plein air et de serre ;
5° Sur les plantes d'appartement ;
6° Sur la culture maraîchère de plein air et forcée.

Des programmes spéciaux très détaillés seront faits par les soins de la Société pour la bonne organisation de ces cours.

CHAPITRE VIII

Du « Bulletin » et des Communications à la Presse

ART. LXVII. — Le *Bulletin* trimestriel publié par la Société doit viser surtout à être utile.

Pour atteindre ce but, on ne prendra dans les procès-verbaux des Assemblées générales et dans les rapports à l'exclusion de tout le reste, que ce qui pourra servir aux membres de la Société.

Le Secrétaire général complètera le *Bulletin*, par des articles conçus dans le même esprit, rédigés soit par lui soit par d'autres membres de la Société, soit extraits de publications similaires.

Pour les extraits des procès-verbaux et le choix des articles, le Président et le Secrétaire général s'entendront ensemble.

ART. LXVIII.— Les communications à la presse doivent être fréquentes, et porter l'indication de leur source « Société d'horticulture et de viticulture de la Charente », afin de faire connaître et apprécier la Société et, par là, de lui donner plus d'influence, pour activer le progrès de l'horticulture et de la viticulture dans notre pays.

Les sujets à traiter sont nombreux et pleins d'intérêt : certains sont pour nous d'un haute importance.

Le Secrétaire général pourra et même devra se chercher des collaborateurs ; mais tout article portant l'estampille de la Société devra être soigneusement contrôlé par lui.

CHAPITRE IX

De la Cotisation

Art. LXIX. — La cotisation doit être payée dans le premier trimestre de chaque année sans frais, sur quittance présentée par le Trésorier, à domicile ou en Assemblée générale.

Le non paiement de la cotisation amènerait la radiation qui serait prononcée par le Conseil d'administration.

Art. LXX. — Dans le cas où un membre, exclu pour non paiement des cotisations, solliciterait sa réintégration, il serait statué par la Société, en Assemblée générale, au scrutin secret, mais seulement après justification, par le postulant, du paiement intégral de sa dette.

CHAPITRE X

Disposition complémentaire

Art. LXXI. — En cas de décès d'un des membres de la Société, une délégation de Sociétaires devra être convoquée, par le Président, pour accompagner le défunt à sa dernière demeure. Si le domicile du défunt était éloigné de plus de 15 kilomètres, le Président devrait désigner seulement trois sociétaires pour assister au convoi funèbre.

Les familles qui auraient le malheur de perdre un de leurs membres, appartenant à la Société, sont priées d'en faire part au Président.

Angoulême. — Imprimerie Ouvrière, 18, rue d'Aguesseau.

BULLETIN SEMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu.

DELILLE.

N° 1

PREMIER SEMESTRE 1883

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE G. CHASSEIGNAC & Cie

REMPART DESAIX, 26

1883

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LE PRÉFET DE LA CHARENTE. LE MAIRE D'ANGOULÊME.	*Présidents d'honneur.*
PAUL SAZERAC DE FORGE, ✻, ancien maire d'Angoulême, membre du Conseil général.	*Président honoraire.*
C. BILLIARD, agent-voyer, faubourg Saint-Cybard.	*Président.*
BOUDET père, horticulteur, route de Saintes. N...	*Vice-Présidents.*
A. RICARD, propriétaire, villa du Petit-Bois, faubourg Saint-Cybard.	*Secrétaire général.*
BOUDET fils, horticulteur, route de Saintes. N...	*Secrétaires adjoints.*
BACHELIER fils, commis banquier, route de la Colonne.	*Trésorier.*
H. BUREAU, horticulteur, chemin du Secours.	*Trésorier adjoint.*
N...	*Archiviste-Bibliothécaire.*

MM. Gateau, horticulteur-pépiniériste, à la Petite-Garenne. Perrotin, horticulteur, au Pontouvre. Ferdinand, horticulteur à Roffit. N...	*Commission pomologique.*
David, jardinier maraîcher, rue du Simard. Boudard, jardinier maraîcher, à Roffit. N...	*Commission maraîchère.*
Couratin, horticulteur, rue Basse-des-Bains. Thiaudière, horticulteur, rue de Paris.	*Commission florale.*

Membres honoraires et correspondants.

MM. Bruant, horticulteur-pépiniériste, à Poitiers.
Laffilley, sous-directeur des contributions indirectes, à Bressuire.

Membres titulaires.

MM. Allary, horticulteur-pépiniériste, à Jarnac.
Bonnet, horticulteur-pépiniériste, à la gare d'Orléans, à Angoulême.
Baluteau, horticulteur-pépiniériste, à Saint-Michel.
Bessette, ❄, docteur-médecin, place de la Commune, à Angoulême.

MM. Bergeon, marchand quincaillier, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.

Bachelier père, propriétaire, chemin de la Colonne, à Angoulême.

Bujeaud (C.), rentier, rue de Plaisance, à Angoulême.

Belot (de), directeur des postes et télégraphes, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

Barbot, propriétaire, au Pont-de-l'Hérisson, à Angoulême.

Broquisse, ✱, membre du Conseil général de la Charente, à Angoulême.

Bellamy, ✱, propriétaire, rampe du Secours, à Angoulême.

Clavreuil, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.

Constantin, rentier, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

Chatenet, imprimeur, rue Saint-André, à Angoulême.

Dupuy, négociant, faubourg Saint-Martin, à Angoulême.

Dupont, horticulteur, à Aigre.

Duparc, horticulteur, à la Petite-Garenne d'Angoulême.

Duffort, pharmacien, rue Marengo, à Angoulême.

Delaunay, notaire, rue de Beaulieu, à Angoulême.

Débouchaud, propriétaire, avocat, à Nersac.

Donzole, pharmacien, place de l'Éperon, à Angoulême.

MM. Ducasse, négociant, rue de Paris, à Angoulême.
Dulary, négociant, faubourg L'Houmeau d'Angoulême.
Dupuy, horticulteur-pépiniériste, à Chalais.
Débouchaud (G.), propriétaire, à Nersac.
Fleury, horticulteur, à Rouillac.
Fèvre (L.), propriétaire, avocat, à Saint-Yrieix.
Gayet, horticulteur, à Ruffec.
Grellet, horticulteur, à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.
Gibert, serrurier, rue du Minage, à Angoulême.
Gellibert des Seguins, rentier, rue des Saints-Pères, à Paris.
Guillon, ✱, directeur des contributions indirectes, place Jean-Faure, Angoulême.
Galand, propriétaire au Pont-de-l'Hérisson, à Angoulême.
Garrigou-Grandchamp, propriétaire, à Champferrand, près Montembœuf.
Juillié, horticulteur, commune de La Couronne.
Laroche (A.), fabricant de papier, à Saint-Michel.
Labouraud, rentier, à La Couronne.
Lacroix, fabricant de faïence, route de Limoges, à Angoulême.
Moynard, horticulteur, à La Rochefoucauld.
Martin (Désiré), horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.
Mottet, marchand grainier, rue du Marché, à Angoulême.
Mesnard, chanoine, rue d'Arc, à Angoulême.
Massonnaud, greffier, rue Basse-de-l'Arsenal, à Angoulême.

MM. Massonnaud, négociant, rue de Genève, à Angoulême.

Mercheron, négociant, rue de Genève, à Angoulême.

Machenaud, négociant, rue d'Épernon, à Angoulême.

Mousnier, notaire, à Mazerolles.

Mamoz, secrétaire de la Société de gymnastique, à Angoulême.

Michaud, négociant, à Châteauneuf-sur-Charente.

Micoulaud, horticulteur, à Rouillac.

Pasquier, jardinier en chef de la ville, à Angoulême.

Pinon fils, horticulteur, à Barbezieux.

Péraqui, chef de division à la préfecture, à Angoulême.

Perrot, propriétaire, ancien maire, à Ruelle.

Prunet aîné, ancien banquier, à Saint-Michel.

Roby, greffier du tribunal de commerce, à Angoulême.

Rivaud, ancien négociant, maire, à Touvre.

Simonnet, jardinier, à Tourteron, commune de Saint-Simon.

Salmon, jardinier, à Cothiers, commune de La Couronne.

Sazerac de Forge (Abel), propriétaire, rue de la Préfecture, à Angoulême.

Sazerac, ingénieur civil, manufacturier, à La Rochefoucauld.

Traverse, horticulteur, route de Limoges, à Angoulême.

MM. Texier, ancien négociant, rue de Montmoreau, à Angoulême.

Talbot, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.

Verguin, horticulteur, rue Leclerc-Chauvin, à Angoulême.

Weiller (Antonin), manufacturier, route de Saintes, à Angoulême.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE RÉGLEMENTAIRE DU 25 FÉVRIER 1883

PRÉSIDENCE DE M. BILLIARD,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observations, et communique deux lettres, l'une de M. Allary, de Jarnac, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, l'autre de M. Busselet, receveur des contributions indirectes à Ruelle, donnant sa démission de membre titulaire de la Société.

M. Ricard communique ensuite des observations sur la culture d'essai qu'il a faite du *Soja hispida,* son

emploi, etc., dont il avait eu des graines en 1880, observations reproduites d'autre part.

M. Couratin, qui possède une très belle collection de pommes de terre, a étudié leur culture et leur rendement, et a communiqué, sous forme synoptique, le résultat de ses consciencieuses observations, que l'assemblée a écoutées avec intérêt.

Notre même collègue a pris la parole pour préconiser l'emploi du goudron de gaz ou *coaltar* sur les arbres malades, qu'il fortifie, dit-il, et débarrasse de toute espèce de rongeurs en cicatrisant les plaies par où s'échappe une partie de la sève. Il a traité par ce procédé plusieurs arbres fruitiers dans un des jardins de M. Dor, négociant, rue La Rochefoucauld, et demande que l'un des comités de culture soit désigné pour constater sur les lieux les résultats obtenus.

M. le Président Billiard obtempère à cette demande et charge la section pomologique de se transporter le plus tôt possible dans le jardin indiqué, et de rendre compte ensuite à la Société du résultat de son examen, tout en déniant l'efficacité de la substance sus-indiquée, dont les professeurs Dubreuil et Gressent, entre autres écrivains horticoles, combattent l'emploi sur l'écorce des arbres, où elle exerce des ravages pernicieux et entraîne souvent la mort.

Comme tous les horticulteurs, M. Billiard se plaint et parle des ravages causés par les vers blancs, les courtilières, etc., et dit, à cette occasion, qu'un des plus importants pépiniérites du département du Loiret, entre autres, a purgé ses champs de culture de ces rongeurs désastreux par l'emploi des cubes gélatineux au sulfure de carbone fabriqués par M. Rouhart, industriel

à Libourne. L'assemblée décide qu'il sera demandé à ce fabricant l'envoi d'un échantillon de ses produits avec les instructions nécessaires pour leur emploi.

M. Boudet fils parle du *Planqueminier,* arbre nouvellement importé du Japon où il a nom *Kakis*. Il cultive quatre sujets de l'espèce dans un jardin des environs d'Angoulême et espère arriver à leur acclimatation, devrait-on, pendant l'hiver, recourir à l'orangerie ou à la serre froide, comme s'il s'agissait d'un oranger ou d'un grenadier. A l'exposition de l'automne dernier faite par la Société d'horticulture de France, on remarquait, à Paris, une belle collection de ses fruits, d'une forme ronde ou ovale, de la grosseur d'une prune Reine-Claude, au coloris rouge, orange ou vermillon. Leur maturité arrive en hiver, alors qu'ils commencent à blettir comme la nèfle; ils sont très savoureux, rappelant par leur goût la marmelade d'abricot. M. Boudet tiendra la Société au courant des diverses phases de la culture confiée à ses soins.

M. le Président, qui a demandé et reçu de la maison Hubert, d'Hyères-les-Palmiers (Var), une collection de graines de plantes nouvelles, en fait le partage et la distribution parmi plusieurs membres présents, à la charge par eux de rendre ultérieurement compte des résultats de leurs cultures. Ce sont, savoir :

GRAINES FLORALES. (14 ESPÈCES.)

Begonia hybrida maxima.
Perilla nankinensis.
Petunia hybrida superbissima.
Phlox decussata varié.
Drummund grandiflora rosea.

Drummond nana compacta atropurpurea.
— — grandiflora.
— — variabilis.
Primula chinensis fimbriata coccinea.
Reine-marguerite imbriquée pompon.
— pivoine perfection.
Salvia carduacea.
Uniola paniculata.
Xeranthenum imperialis superbissimus.

GRAINES MARAÎCHÈRES. (4 ESPÈCES.)

Courge Kiao-Koua, de Chine.
— Pay-non-Koua, de Chine.
Laitue dite flagellée dorée.
Tomate naine rouge précoce.

Quelques membres demandent s'il ne serait pas convenable d'arrêter d'avance les époques des réunions générales de la Société et leur nombre annuel ; quelques autres contestent l'utilité de semblable mesure, les convocations n'en devant pas moins être faites par lettres, ce qui n'amoindrirait pas le travail du secrétariat ni les frais de papier et de poste. Après une courte discussion, l'assemblée, consultée, arrête qu'à l'avenir le nombre des réunions annuelles réglementaires sera de six, qui auront lieu le dernier dimanche des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, sans préjudice des réunions éventuelles qui pourront s'imposer par des circonstances imprévues.

Il est décidé que le règlement renfermera cette nouvelle fixation des assemblées. Ce travail, depuis longtemps en discussion, étant complètement fini, va être,

sans le moindre retard, livré à l'impression et sera distribué à la séance d'avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures du soir.

Le Secrétaire général,
A. R.

SÉANCE RÉGLEMENTAIRE DU 29 AVRIL 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BILLIARD,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février dernier est lu par le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL et adopté.

Depuis notre dernière réunion, la mort a moissonné dans nos rangs deux de nos collègues : MM. Clochard, négociant au faubourg L'Houmeau d'Angoulême, et Marvaud, jardinier maraîcher à La Roche-Quentin, faubourg Saint-Cybard ; ce dernier, membre de la section maraîchère. Plusieurs d'entre nous, délégués à cet effet, ont assisté aux obsèques de nos deux regrettés collègues, associant ainsi les regrets de notre Société au deuil de leurs familles.

M. LE TRÉSORIER, invité à exposer notre situation financière actuelle, a communiqué le travail qu'il avait préparé dans ce but. Il signale quelques cotes irrécou-

vrables, par divers motifs dont il donnera prochainement la liste, afin que le conseil d'administration statue sur la radiation des membres retardataires et autorise le comptable, s'il le juge opportun, à exercer des poursuites judiciaires pour arriver au recouvrement des sommes dues, conformément à l'article 53 du règlement.

M. le Secrétaire général, chargé de la rédaction d'un rapport de la section pomologique au sujet de l'emploi du goudron de gaz ou *coaltar* sur les arbres à fruits et autres, tant pour les débarrasser des insectes rongeurs que pour cicatriser les plaies, donne lecture de ce document, reproduit plus loin *in extenso.*

Suivant le désir exprimé par l'assemblée à la réunion de février, d'expérimenter contre les vers blancs, les courtilières, etc., les cubes gélatineux au sulfure de carbone fabriqués à Libourne par M. Rouhart, il est déposé sur le bureau un échantillon de l'espèce, dont le nombre (12) est partagé entre quelques assistants désireux d'en faire l'essai. Il devra être rendu compte, à la prochaine séance, des résultats obtenus par les expérimentateurs.

Il est donné lecture d'une lettre du consul du Mexique en résidence à Saint-Nazaire, adressée à M. le président de la Chambre de commerce d'Angoulême, invitant les horticulteurs, fabricants et commerçants en tous genres, à lui adresser quelques catalogues et prix-courants pour être expédiés au Mexique, où ils seront distribués aux frais et par les soins du gouvernement. Cette mesure ne semble devoir présenter que des avantages pour le commerce français.

On communique ensuite une lettre de M. le maire de

Rochefort annonçant qu'une exposition industrielle, maritime, scolaire, artistique et horticole aura lieu dans cette ville du 26 mai au 26 juillet 1883, et conviant les membres de notre Société à y prendre part. Il est joint à cette lettre les règlement et programme des concours, ainsi que des formules de déclaration d'exposants, qui sont tenues à la disposition des personnes désireuses d'en prendre connaissance et de s'en munir.

M. Clavreuil, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême, qui avait précédemment obtenu et cultivé une jolie collection d'œillets de semis, examinée par la commission florale, de laquelle il avait reçu les félicitations, est avisé qu'en suite des conclusions du rapport que cette commission a présenté, le conseil d'administration lui accorde, comme récompense, une médaille d'argent petit module.

M. Thiaudière présente à l'assemblée, provenant des graines distribuées en mars 1882, un pied spécimen d'*Iberis pruiti*. C'est une plante vivace, couleur blanc de neige, d'une floraison précoce et abondante, appelée à prendre une bonne place parmi nos plantes vivaces de parterre. L'obtenteur en tient un certain nombre de pieds à la disposition de ses collègues, à titre gracieux.

M. Boudet fils dépose sur le bureau une *Salvia carducea,* plante d'ornement nouvelle, dont les fleurs sont réunies en verticilles blanches, velues, très grandes, à anthères longues, de couleur bleu-cendré, que notre collègue a obtenue par les graines distribuées à la réunion du 25 février dernier.

M. le Président croit devoir signaler un insecticide nouveau spécial contre le tigre du *poirier* et le puceron

lanigère du *pommier*, déclaré infaillible par la Société d'horticulture de Soissons, lequel se vend exclusivement chez son inventeur, M. Poiret, jardinier à Fismes (Aisne). Les membres de notre Société sont invités à en faire un consciencieux essai, qui donnera le moyen de juger en connaissance de cause de l'efficacité plus ou moins sérieuse de ce remède.

M. Billiard parle ensuite de la nécessité de renouveler les plants de pommes de terre, en vue d'en augmenter le rendement et de prévenir la maladie, attribuée, peut-être avec raison, à la dégénérescence à laquelle mène fatalement la culture à outrance et la multiplication par les tubercules. Il recommande la culture des espèces ci-après : *Géante blanche, Flourball, Éléphant blanc* et *Magnum bonum*. L'Éléphant blanc, ainsi nommé à cause du volume énorme que le tubercule atteint quelquefois, a obtenu la plus haute distinction à la Société d'horticulture de Londres en 1881 ; elle joint une énorme fécondité à un goût excellent et offre une grande résistance à la maladie. Quant au Magnum bonum, on ne peut que continuer l'éloge qu'on en a fait à notre séance du 20 mars 1882. C'est une pomme de terre très robuste, peu sujette à la maladie ; son goût est excellent ; elle est très productive, et partout elle donne d'excellents produits.

M. Allary, horticulteur à Jarnac, entretient l'assemblée de diverses questions. Il s'élève d'abord contre l'inexactitude de quelques membres à se rendre aux réunions, ce qui a pour résultat le prolongement inutile des séances, et, par suite, le séjour plus prolongé à Angoulême des sociétaires étrangers à la ville, qui, comme lui, sont obligés de prendre les trains de nuit

pour rentrer chez eux. Il émet ensuite l'avis, et avec lui quelques-uns de ses collègues, dans l'intérêt du progrès, d'envoyer des délégués à toutes les expositions importantes de la France et de l'étranger, avec mission d'y étudier tout ce qui touche à la science horticole et de présenter des rapports à la Société. On approuve unanimement le principe et le but de ce vœu, mais la Société ne saurait y donner une suite effective, en raison des ressources restreintes de son budget.

Notre collègue dépose sur le bureau un spécimen de plants de vigne d'un an, plantureusement chevelus, provenant de ses pépinières de Jarnac. Ce sont : le *Balzac noir*, la *Folle blanche*, la *Folle jaune*, le *Saint-Émilion* et le *Noir à tacher* ou *Teinturier*. Il est un partisan convaincu de la reconstitution de nos vignobles anéantis, par la plantation des cépages français et particulièrement des espèces charentaises ; le succès promis par les plantations d'espèces exotiques lui semble n'être qu'un leurre. Il développe ainsi sa manière de faire les plantations de ses boutures racinées : le sol, au préalable, doit être bien préparé ; la meilleure saison est l'automne, après le 1er novembre, ou le printemps, après le 1er avril. A cette dernière époque, on ne devra planter exclusivement que dans les terrains froids et humides. La plantation doit être faite en *allées* de trois rangs à un mètre d'écartement, en laissant entre chaque *allée* un espace de deux mètres pour le passage de la charrue ou de tous autres instruments ; les pieds de vignes seront à la distance de 1m 33 les uns des autres. Les tranchées qui doivent les recevoir auront 0m 60 de largeur, sur 0m 30 ou 0m 40 de profondeur, et seront recouvertes d'une couche de 0m 10 de fumier

de bœuf ou de vache pour les terrains secs, et de cheval ou de mouton pour les sols froids. Une légère addition de terreau sur la couche de fumier ne peut que favoriser la végétation.

L'opinion de M. Allary, sur le résultat favorable des plantations de vignes indigènes avec lesquelles il espère reconstituer nos anciens vignobles, a été combattue par plusieurs de ses collègues qui lui ont fait observer qu'il comptait sans le phylloxera, qui, assurément, ne respectera pas plus les nouvelles vignes que leurs devancières. Les bonnes préparation et culture des terrains, les abondantes fumures, etc., ne feront pas obstacle à l'invasion de l'insecte, car il a été surabondamment démontré que ses attaques avaient porté tout aussi bien sur les vignobles fumés que sur ceux qui ne ne l'étaient pas. Il est aujourd'hui bien avéré que les vignes françaises greffées sur américaines résistent aux attaques du terrible fléau, et que beaucoup d'entre elles, notamment les *Riparias* et leur dérivés, offrent l'avantage immense de rester indemnes de la gelée jusque dans leurs moindres rameaux, alors que périssent les tiges et sarments de nos plants vinifères français. C'est avec l'accent de cette conviction qu'un honorable et savant viticulteur du département du Rhône, M. Gaillard, terminait ainsi un discours qu'il prononçait au Congrès phylloxérique de Bordeaux : « Le phylloxera disparaîtrait que, pour mon compte, je ne « planterais désormais aucune vigne française sans la « greffer sur vigne américaine. Heureux ceux qui au- « ront cru et croiront aux vignes américaines, ceux-là « seuls seront sauvés !... »

Après la distribution d'exemplaires du nouveau règle-

ment administratif aux sociétaires présents, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,
A. R.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 JUIN 1883.

La séance est ouverte à une heure du soir, sous la présidence de M. BOUDET aîné, vice-président, en l'absence de M. BILLIARD, président, empêché.

Le TRÉSORIER, conformément au but de la convocation, fait connaître que les sieurs Lotte, Tromas et Pénichon, membres titulaires, sont débiteurs des annuités 1882 et 1883. Les diverses demandes de paiement qu'il leur a adressées étant demeurées infructueuses, il propose au conseil de prononcer leur révocation, conformément aux dispositions de l'article 53 du règlement.

Le conseil, faisant droit à cette proposition, prononce la révocation des sus-nommés.

M. BACHELIER communique ensuite une liste de quelques autres membres qui se sont abstenus de payer la cotisation de l'année courante, déclarant verbalement vouloir cesser de faire partie de la Société. Le conseil admet ces démissions verbales et invite le comptable à rayer leurs noms des cadres.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire général,
A. R.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BOUDET AÎNÉ,
VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril dernier, procès-verbal adopté sans observations, le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne communication d'une lettre de M. Vriet, horticulteur à Jarnac, qui demande à faire partie de la Société. Ce candidat, patronné par MM. Allary et Renard, est admis à l'unanimité.

A cette occasion, plusieurs assistants expriment le désir de voir créer un brevet d'admission qui, en outre de la carte personnelle, serait remis à chaque nouvel élu qui en exprimerait le désir, ainsi que cela se pratique, a-t on dit, dans plusieurs sociétés d'horticulture. Cette proposition est mise aux voix et adoptée à une forte majorité par l'assemblée qui déclare, qu'à compter de ce jour, tout nouveau membre titulaire élu sera soumis, en sus de la cotisation annuelle, au paiement de la somme de 1 fr., représentative du prix du brevet. La mesure ne pouvant avoir d'effet rétroactif, il est entendu que cette rétribution ne sera pas perçue sur les membres antérieurement admis, lesquels pourront se faire délivrer sans frais ledit brevet s'ils en font la demande.

M. ALLARY, de Jarnac, dépose sur le bureau une plante nouvelle à fleurs pour la pleine terre, qui a

nom *Impatiens sultani hooker*. C'est l'Afrique centrale qui nous dote de cette gracieuse nouveauté, certainement appelée à jouir bientôt des faveurs auxquelles elle a droit. Le port de la nouvelle venue est quelque peu nain; elle tient d'assez près aux *balsamines* ordinaires de nos jardins, à l'exception des fleurs, qui, d'un carmin éclatant, se produisent dès l'âge le plus tendre en quantités très abondantes. Quoique originaire des régions chaudes, l'*Impatiens sultani* sera une magnifique plante, pendant la bonne saison, pour les corbeilles et massifs de pleine terre, et nul doute qu'elle n'occupe bientôt un rang distingué dans nos appartements. Sa multiplication est des plus faciles par le bouturage; au bout de quinze jours, la plante est couverte de fleurs. L'exposant, M. Allary, l'a reproduite en terre de bruyère, et mieux, dans le sable. — Notre zélé collègue, qui cultive accessoirement quelques plantes maraîchères, montre un artichaut issu de graine du *Camard de Bretagne,* provenant d'une tige secondaire, dont la circonférence mesure 36 centimètres. La chair, affirme notre collègue, en est très charnue et d'un excellent goût. — Il développe un mode de pincement de la *tomate* qu'il a adopté, et qui lui donne de très bons résultats. MM. les jardiniers maraîchers présents ne sont pas partisans du système de M. Allary, dont l'effet est d'étendre la fructification sur une plus longue période. Ce procédé ne leur semble présenter d'avantage que pour les cultures d'amateurs, qui récoltent ainsi des fruits pendant un temps plus prolongé. Le maraîcher de profession, cultivant pour la vente au marché, doit viser à l'abondance et à la précocité, qui rémunèrent convenablement son travail.

M. Clavreuil, enhardi par ses succès précédents, a continué cette année ses semis d'œillets de fantaisie; il en apporte un échantillon de douze variétés seulement; mais il pourra nous faire apprécier, à notre prochaine réunion, un spécimen plus complet de ces charmantes fleurs, trop négligées dans nos jardins.

M. Thiaudière, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance, a envoyé quelques pieds de *laitue flagellée* provenant des graines distribuées à notre séance du 25 février. Ce produit sera ultérieurement examiné pour fixer son mérite. L'obtenteur affirme son excellente qualité, ce qui compenserait l'exiguïté du volume de l'échantillon.

M. Pasquier, jardinier en chef des jardins, squares et promenades de la ville d'Angoulême, exprime le désir de voir visiter, par une des commissions d'examen de la Société, les cultures confiées à ses soins. M. le Président désigne à cet effet la commission florale, composée de MM. Couratin et Thiaudière, auxquels sera adjoint M. Bureau, en remplacement de M. Tromas, rayé des cadres de la Société par décision du conseil d'administration en date de ce jour. Conformément à l'article 27 du règlement, cette commission devra rendre compte du résultat de sa visite par un rapport dont il sera donné lecture à la réunion du mois d'août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

RAPPORTS

NOTE SUR LE SOJA HISPIDA

(POIS OLÉAGINEUX)

COMMUNIQUÉE A LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1883

MESSIEURS,

A la séance générale du 14 mars 1880, il a été fait, à la diligence de notre Président, une distribution de graines parmi lesquelles figuraient celles du *Soja hispida*, plante originaire du Japon, dont, particulièrement, M. Blavet, président de la Société d'horticulture d'Étampes, a fait l'éloge. J'ai reçu pour ma part quelques graines, quatre ou cinq seulement, que je me suis empressé de mettre en terre, mais que je n'ai pas eu la chance de voir naître. J'avais à cœur, cependant, d'en faire une culture d'essai et d'étudier le mérite de cette plante, dont plusieurs horticulteurs en outre de l'honorable M. Blavet ont vanté la valeur. Notre collègue M. Texier, dont le semis de 1880 avait réussi, a bien voulu me donner une certaine quantité de graines de l'espèce que j'ai semées le 12 avril 1881, en même temps que quelques sortes de haricots. Au bout d'une période de douze jours, j'ai constaté simultanément la naissance des Soja et des haricots, qui sont arrivés en même temps à maturité et que j'ai récoltés dans les pre-

miers jours d'octobre dernier. J'ai recueilli mon grain et l'ai soumis à diverses expériences.

En premier lieu, j'en ai fait la dégustation comme légume. Après une ébullition de cinq heures dans de l'eau de puits cuisant ordinairement les légumes de mon jardin, j'en ai mangé et fait manger à quelques convives. Nous avons unanimement reconnu que ce légume, assaisonné comme des haricots ou des lentilles, n'avait rien de flatteur pour le goût et que son épiderme était dur, malgré les cinq heures d'ébullition auxquelles il venait d'être soumis.

Pensant que cette imparfaite cuisson pouvait être attribuée à la nature de l'eau, manquant des principes chimiques nécessaires, j'ai renouvelé, à quelques jours de là, l'expérience avec de l'eau puisée à la Charente, dans laquelle j'ai eu la précaution de jeter une pincée de bi-carbonate de soude, qui, nous le savons tous, a la propriété de favoriser la cuisson des légumes rebelles à certaines eaux. Je dois déclarer que le résultat obtenu n'a pas été meilleur qu'à la première expérience : épiderme dur, saveur neutre. Je suis autorisé à en conclure que ce nouveau légume est inférieur à nos haricots, lentilles, etc., et qu'il pourrait tout au plus être comparé à la gesse. Sous l'influence de cette impression défavorable, j'ai cru devoir m'abstenir d'expérimenter sur la farine provenant de la graine du Soja dans la confection de la pâtisserie, à l'instar des indigènes, qui, dans quelques contrées du Japon, se délectent, a-t-on dit, dans la consommation de gâteaux plus ou moins exquis...

Poussant plus loin mes investigations et cherchant à apprécier par moi-même ce que pouvait valoir ce

grain exotique employé comme similaire du café, j'en ai torréfié avec soin, et après pulvérisation et infusion à l'eau bouillante, j'ai obtenu un liquide de couleur jaune-foncé dont l'odeur avait une certaine analogie avec celle du pain roussi. Quant à sa saveur, elle n'avait rien de désagréable, mais aussi, rien qui puisse flatter le palais du consommateur le moins gourmet. Inutile de déclarer qu'il n'a pas la moindre similitude avec le café, à la consommation duquel il ne fera jamais concurrence... J'ai voulu faire consommer le produit de ma récolte dans ma basse-cour. Je dois dire que mes volailles ont, obstinément et à diverses reprises, refusé la nourriture, et que mon grain n'a pu y être mangé qu'après cuisson et mêlé avec de la pâtée de pomme de terre.

Le Soja est classé, dans le catalogue de la maison Vilmorin-Andrieux, dans la catégorie des *fourrages non graminées*, à côté de la féverole, de la gesse. J'estime, à mon humble avis, qu'il y est mieux placé que parmi les plantes potagères telles que les haricots et les pois ; en un mot, que sa culture est plutôt du domaine de l'agriculture que de celui de l'horticulture. Il convient donc de laisser exclusivement aux agronomes le soin d'en apprécier le mérite et de juger si le grain de ce produit exotique, vanté comme très riche en matière grasse, constitue bien réellement une des meilleures nourritures pour les bestiaux et les animaux de basse-cour.

Angoulême, le 14 janvier 1883.

Le Secrétaire général,

A. R.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION POMOLOGIQUE
SUR L'EMPLOI DU COALTAR
LU A LA RÉUNION GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1883

Messieurs,

Lors de notre précédente séance, notre collègue, M. Couratin, nous a parlé du goudron de gaz ou *coaltar,* dont il fait usage sur des arbres fruitiers existant dans un jardin situé à Angoulême, rue La Rochefoucauld, appartenant à M. Dor, négociant, qu'il est parvenu, par un simple badigeonnage fait avec un pinceau ordinaire sur les tiges et les branches mères, à débarrasser des insectes qui les rongeaient, et, en outre, à provoquer une vigueur non équivoque dans la végétation des sujets traités.

Notre collègue a demandé que l'une de nos commissions de culture fût désignée pour aller vérifier sur les lieux les résultats obtenus. Notre Président, obtempérant à cette demande, a chargé de cette mission votre section pomologique, composée de MM. Gâteau, Ferdinand et Perrotin. Par suite de l'absence de M. Gâteau, votre Secrétaire général soussigné l'a remplacé, et, dans la journée du 18 mars dernier, nous nous sommes transportés, MM. Ferdinand, Perrotin et moi, dans le jardin indiqué, où, en présence de M. Dor et de M. Couratin, nous avons examiné avec soin les arbres soumis au traitement du coaltar.

Il existe dans ce jardin environ cinquante poiriers

et pommiers dont beaucoup ont été traités, il y a deux ans, par le badigeonnage des troncs et des branches mères avec cette substance ; l'année dernière, on a répété l'opération sur quelques-uns. Le traitement, nous a dit M. Dor, a été appliqué aux deux tiers des arbres affectés de cicatrices plus ou moins graves occasionnées par des insectes rongeurs de diverses espèces y ayant leur gîte, et à l'autre tiers très malade et considéré comme ne présentant aucune chance de guérison. Nous avons reconnu cette première portion saine et dans un assez bon état de végétation ; les sujets avaient fructifié en 1882. La seconde portion ne se composait que de maigres arbres, rachitiques, n'accusant aucune végétation, si ce n'est quelques rares pousses à la base du tronc, signe ordinaire de décadence.

Votre commission pomologique s'est demandé si l'état de vigueur relative des arbres de la première portion, dont nous venons de parler, devait être attribuée à certains principes constitutionnels contenus dant le coaltar, communiquant la vie aux arbres malades, ou simplement à ses propriétés insecticides ? Plusieurs écrivains horticoles, entre autres MM. Dubreuil et Gressent, combattent l'usage de cette substance, qu'ils considèrent comme pernicieuse, et pensent qu'en détruisant les insectes et cicatrisant les plaies par eux faites, on tue le sujet.

On a remarqué que des plantes placées dans des caisses dont l'intérieur avait été enduit de coaltar avaient été vivement affectées, non-seulement après que les racines s'étaient mises en contact avec la couche de goudron, mais par la seule influence de ses émanations délétères.

Un de nos anciens collègues, chargé du service des jardins publics et promenades de notre ville, avait une grande foi dans la vertu de la substance qui nous occupe. Au vu et au su de la plupart de nous, des vides nombreux se sont produits dans les plantations de nos promenades, et notre municipalité a dû remplacer, à grands frais, beaucoup de morts et de mourants...

En médecine et en chirurgie on a fait usage du coaltar, surtout comme désinfectant, dans les plaies humaines ; on a dû cesser de l'employer par suite de divers inconvénients qui se sont révélés dans la pratique.

Votre commission pomologique a voulu avoir sur le sujet qui nous occupe l'avis de l'un des horticulteurs les plus distingués de notre région, membre correspondant de notre Société ; je nomme M. Bruant, de Poitiers, dont la science horticole fait autorité. Cet honorable praticien, avec un louable empressement dont je lui sais gré, a bien voulu nous faire connaître par lettre du 22 avril courant son opinion. M. Bruant pense que l'on peut maculer par places les arbres d'une certaine grosseur, mais que le badigeonnage complet peut être fatal. Il a vu, chez un amateur de la Vienne, des pommiers complètement morts après un badigeonnage ; on les avait débarrassés du *blanc* (puceron lanigère), mais aussi de l'existence... Le coaltar employé contenait peut-être certaines substances toxiques spéciales ; la composition chimique n'est peut-être pas absolument semblable dans toutes les usines. Ce serait une expérience à faire. En somme, notre honorable correspondant est d'avis de n'employer le goudron de gaz qu'avec une extrême circonspection.

Nos deux collègues et moi, après un examen attentif

de la question, émettons l'avis que le coaltar peut quelquefois être efficacement employé dans la destruction des insectes nuisibles et la cicatrisation des plaies, mais que son action corrosive agit presque toujours d'une façon plus ou moins désastreuse sur les tissus des végétaux qu'il atrophie parfois complètement. Dans le cas spécial soumis à notre appréciation, l'emploi du coaltar n'a point déterminé la mort des sujets soumis au traitement, mais nous n'oserions pas affirmer que la prolongation de l'expérience ne conduirait pas à ce résultat désastreux. De ce qu'un remède n'a pas été meurtrier dans son application, on ne saurait en conclure son efficacité, surtout quand des praticiens expérimentés, des écrivains horticoles en renom en combattent l'emploi avec toute l'énergie de la conviction.

Angoulême, le 25 avril 1883.

Le Secrétaire général,
A. R.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

DES JOURNAUX D'HORTICULTURE ET AUTRES, DES BULLETINS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, ETC.

DE L'INFLUENCE DE LA LUNE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES

Il existe encore dans les campagnes un préjugé nuisible à la bonne distribution des travaux. C'est de croire que la lune exerce une influence sur le développement des plantes.

On attend que la lune ne soit plus jeune pour faire toutes espèces de semailles, pour tailler les arbres, greffer et même planter la vigne. Ensuite la pluie survient, ce qui est une perte temps et par suite un préjudice.

Le gouvernement a voulu savoir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans une croyance si répandue. Il a été donné des ordres pour qu'il soit tenu des notes exactes dans toutes les stations agronomiques. Les expériences ont duré dix années, et au bout de ce temps tous les rapports qui ont été fournis concordaient pour démontrer que les opérations agricoles faites en jeune ou vieille lune présentaient les mêmes résultats et qu'il n'y avait pas de différence dans la vigueur et le produit des plantes.

Les agriculteurs et horticulteurs ont donc tout intérêt à s'acquitter de leurs travaux lorsque le moment est favorable, sans se préoccuper des phases de la lune, qui n'ont point d'effet sur la marche de la végétation.

Nous ne connaissons aucun ouvrage d'agriculture ou d'horticulture où il soit question de l'influence de la lune sur les semailles et plantations. C'est un des nombreux préjugés qui suivent les générations qui se succèdent et auquel nos cultivateurs se cramponnent d'autant mieux qu'il est plus enraciné dans les habitudes. Nous exprimons ici le vœu que la lecture des lignes qui précèdent fasse disparaître quelque peu cette absurde routine, notamment chez nos horticulteurs charentais.

A. R.

TRAITEMENT ANTIPHYLLOXÉRIQUE

DU DOCTEUR MANDON, DE LIMOGES

Tel est le titre d'un mémoire imprimé qui a été présenté à l'Institut dans la séance du 20 février dernier. Nous nous bornons à en citer quelques lignes, suffisantes pour donner une idée du principe de ce traitement et des résultats qui l'ont consacré.

Voici l'épigraphe, bien justifiée, de ce mémoire :

« La vigne phénolée est insecticide. Elle emprisonne « par succion et par un contact séreux les phylloxeras « et leurs pontes. Toutes ses fonctions se rétablissent « sans altérer les qualités naturelles du raisin et du « vin. Plus de trois cents propriétaires en ont fait « l'expérience en grande et petite culture au prix « maximum de 1 centime par cep. »

C'est en utilisant la circulation de la sève et usant de récipients spéciaux que le docteur Mandon est parvenu à faire absorber l'eau phénolée et à rendre la plante insecticide pendant cinq mois, d'avril à septembre. L'idée est rationnelle ; son application est d'une simplicité telle, qu'un ouvrier quelconque traite quinze cents ceps par jour. En résumé, la guérison radicale de la vigne phylloxérée est un fait désormais acquis à la pratique.

Un comité vient de se former pour propager le traitement du docteur Mandon. S'adresser au secrétaire du comité, 3, rue Hippolyte-Lebas, à Paris.

Puissent les expériences ultérieures confirmer les

résultats favorables annoncés par l'auteur du traitement phénolé! Nous accueillerons avec grand intérêt tous renseignements sur son application, et serons heureux, au besoin, de mettre le cadre restreint de notre *Bulletin* à la disposition de M. le docteur Mandon, dans le but de favoriser la publicité de son système.

A. R.

ENGRAIS NÉGLIGÉ

Sous ce titre, on trouve dans le *Journal d'horticulture de France* un article de M. Vavin, qui recommande le marc de café comme un stimulant puissant. Ce marc a la propriété d'éloigner les insectes et d'empêcher les mauvaises herbes de croître en trop grande abondance. Voilà donc un produit précieux qui rend de grands services sous toutes les formes, et l'illustre chimiste M. Payen en a constaté la haute valeur comme engrais des plus énergiques.

LA VIGNE ET LES TERRAINS SABLONNEUX

Une intéressante discussion a eu lieu à l'Académie des sciences dans la séance du 14 mai dernier. Il s'agissait de l'influence des terrains sablonneux sur le phylloxera. Les essais faits sur une grande étendue

dans les sables d'Aigues-Mortes, d'abord avec les vignes américaines, puis avec des vignes françaises, ont donné d'excellents résultats, non-seulement au point de vue des récoltes vinicoles, mais surtout, et c'est là peut-être le côté le plus intéressant, en démontrant sans contestation possible que les terrains sableux préservaient absolument la vigne des atteintes du phylloxera. Ce n'est pas tant la constitution chimique du sable qui garantit la vigne, mais bien sa pulvérulence, qui ne permet pas à l'animal de se frayer un chemin et de vivre. Il y a là une action purement physique, mais énergique. Le fait est si vrai, a dit le savant M. Dumas, que tant qu'un terrain sableux n'est pas mêlé d'argile, c'est-à-dire tant qu'il reste incapable de se fissurer, le phylloxera ne peut y vivre, encore moins s'y perpétuer. En résumé, ce qui résulte des faits connus ne signifie pas que la vigne se développera mieux dans un terrain sableux que dans tout autre, cela veut dire seulement — et ce *seulement* est d'une grande importance dans l'état actuel des choses — que les terrains sableux préservent la vigne du phylloxera.

Angoulême, le 1er juillet 1883.

Le Secrétaire général,

A. Ricard.



BULLETIN SEMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 2

DEUXIÈME SEMESTRE 1883

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE G. CHASSEIGNAC & Cie

REMPART DESAIX, 26

1884

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Le Préfet de la Charente, ✻. Le Maire d'Angoulême, ✻.	*Présidents d'honneur.*
Paul Sazerac de Forge, ✻, ancien maire d'Angoulême, vice-président du Conseil général.	*Président honoraire.*
C. Billiard, agent-voyer, faubourg Saint-Cybard.	*Président.*
Boudet père, horticulteur, route de Saintes. N...	*Vice-présidents.*
A. Ricard, propriétaire, villa du Petit-Bois, faubourg Saint-Cybard.	*Secrétaire général.*
Boudet fils, horticulteur, route de Saintes. N...	*Secrétaires adjoints.*
Bachelier fils, commis banquier, chemin de la Colonne.	*Trésorier.*
Bureau, horticulteur, chemin du Secours.	*Trésorier adjoint.*
N...	*Archiviste-bibliothécaire.*

MM. Gateau, horticulteur, à la Petite-Garenne.
Perrotin, horticulteur, au Pontouvre.
Ferdinand, horticulteur, à Roffit.

Commission pomologique.

N...
David, jardinier maraîcher, rue du Simard.
Boudard, jardinier maraîcher, à Roffit.

Commission maraîchère.

N...
Couratin, horticulteur, rue Basse-des-Bains.
Thiaudière, horticulteur, rue de Paris.

Commission florale.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

RÉUNION GÉNÉRALE RÉGLEMENTAIRE DU 26 AOUT 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

A deux heures et demie, la séance est déclarée ouverte par LE PRÉSIDENT, qui donne la parole au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin. Cette lecture provoque quelques observations de la part de M. ALLARY au sujet du pincement de la *Tomate*. Notre collègue n'admet pas que son mode de pincement produise des résultats inférieurs à ceux qu'obtiennent les jardiniers maraîchers d'Angoulême. Le but du pincement, dit-il, étant d'assurer la fructification des fleurs, cette opération doit être pratiquée en ayant soin de conserver l'œil à bois pour en faire un œil de prolongement. Tous les bourgeons placés au-dessous de celui-ci doivent être enlevés, à moins que l'on ne veuille avoir plusieurs tiges au même pied, dont il convient, en tout cas, de limiter le nombre à trois. Cette manière d'opérer doit être faite sur chaque paquet de fleurs en supprimant les faux bourgeons qui pourraient se développer. Après ces observations, le procès-verbal est adopté.

Il est ensuite statué sur une demande écrite de M. Jean Mounier, jardinier à Nersac, patronné par MM. Boudet père et fils, qui demande à faire partie de la Société. L'admission de ce candidat, en qualité de membre titulaire, est prononcée à l'unanimité des membres présents.

M. Boudet fils, l'un des secrétaires adjoints, fait savoir par une lettre dont il est donné lecture qu'il ne peut assister à la séance pour cause de maladie. Par ce motif, son absence est excusée.

M. le Président, annonce avoir reçu de M. Bruant, notre honorable membre correspondant, horticulteur-pépiniériste à Poitiers, le compte-rendu qu'il a fait de l'Exposition internationale de Gand (Belgique), à laquelle il a assisté en avril dernier, en qualité de membre du jury. Il sera donné lecture, à notre prochaine séance, de cet intéressant document.

Il communique ensuite une lettre de M. F. Jamin, horticulteur-pépiniériste à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise), rendant compte des résultats obtenus par lui sur la plantation de la vigne *Chasselas Marvaud* et la *Poire semis Gâteau*, et demandant certains renseignements sur les pommes : *Demoiselle, Dorée* et la *Pomme-poire Melon* ou *Orange*, espèces spéciales dont notre collègue M. Gâteau et notre Président l'ont mis en possession. Ces renseignements seront transmis à bref délai, par les soins du Secrétaire général, à notre honorable correspondant de Bourg-la-Reine.

Le Secrétaire général fait savoir que la Commission florale, composée de MM. Couratin et Bureau, à laquelle il avait été adjoint, a, conformément à la décision prise le 24 juin dernier, visité les cultures confiées à M. Pas-

quet, jardinier-chef de la ville, et que ladite commission est prête à donner lecture de son rapport. Sur l'invitation de M. le Président, M. Ricard fait lecture de ce document, dont copie figure d'autre part.

Le bureau et l'assemblée examinent ensuite avec intérêt : 1° un choix de douze fleurs *Geranium zonale* prises dans une cinquantaine de variétés de semis 1881-1882, apportées par M. Thiaudière ; 2° une feuille d'un *Bananier* de deux ans, l'un des plus beaux ornements de la serre de M. Couratin ; elle mesure 1m 60 sur 0m 60 ; 3° une nouveauté présentée par M. Allary : c'est un rhizome qui a nom *Montbretia Crocosmiæflora,* provenant de l'hybridation du *Montbretia Pottsi* et du *Crocosmia aurea*. Les fleurs, relativement énormes, ont hérité de l'ampleur de celles du père ; elles offrent un coloris tenant des deux parents, que l'on ne pourrait comparer qu'à celui d'un *Pelargonium zonale*, d'un orange fortement vermillé ; le fond de la fleur est orange vif, parsemé de points pourpre. C'est une plante vivace de premier ordre, fleurissant en pleine terre, du commencement de juillet jusqu'aux gelées. Les fleurs coupées ont la longue durée des *Glaïeuls* ; elles seront mises, assurément, à contribution pour la garniture des jardinières d'appartements. Un certificat de première classe a été accordé à cette plante, le 26 juillet 1881, par la Société d'horticulture de Londres.

M. le Président fait connaître à l'assemblée qu'il possède le poirier *Marguerite Marillat* ; c'est un fruit de valeur qui n'a pas obtenu toute la publicité qu'il mérite. Cette belle poire a été dégustée en 1872, 1874 et 1875 par la Société pomologique de France, qui l'a jugée digne d'être vulgarisée, et elle a obtenu une mé-

daille de vermeil en 1872, à l'Exposition de l'Association horticole lyonnaise. Elle est ainsi signalée : fruit gros ou très gros, oblong ; chair d'un blanc jaunâtre, fine, fondante, sucrée ; possédant une particularité précieuse, celle de ne pas blettir. Maturité : octobre, novembre. — M. Billiard tient à la disposition des membres de la Société qui en exprimeront le désir des greffons de ce méritant poirier.

M. le Président signale ensuite, avec invitation à l'expérimenter, un nouveau procédé en usage en Amérique pour la destruction et l'éloignement des insectes de toutes espèces qui attaquent les arbres ; il consiste à badigeonner ceux-ci avec la composition suivante, dans les proportions ci-après : 9 kilos *eau de pluie* chaude, 2 kilos *savon noir* et 1/2 litre *acide phénique*. Il paraît qu'en employant cette préparation, on préserve les arbres pour plusieurs années de l'attaque des insectes.

M. Perrotin demande que la Commission pomologique reçoive mission de procéder à l'examen du jardin fruitier de M. Pautrot, propriétaire au Gond, commune de L'Houmeau-Pontouvre, jardin qu'il dirige. Il est donné satisfaction au désir exprimé, et MM. Gâteau, Boudet père et Ferdinand, auxquels s'adjoindra le Secrétaire général, sont invités à s'entendre entre eux sur le jour et l'heure de leur visite.

On avise l'assemblée que la Société pomologique de France tiendra sa 25e session à Genève (Suisse), sous les auspices de la Société d'horticulture de la même ville ; la séance d'ouverture aura lieu le 26 septembre prochain, à deux heures. Il est fait lecture du programme de cette solennité, à laquelle les diverses sociétés d'hor-

ticulture sont invitées à se faire représenter. La Société de la Charente, qui s'est fait représenter à la 24e session, tenue à Bordeaux en 1882, regrette, vu l'état précaire de ses finances et l'éloignement de Genève, de ne pouvoir y envoyer de délégués.

La Société est également informée que la ville de Nice (Alpes-Maritimes) aura une exposition d'horticulture qui durera du 19 au 23 novembre prochain. Les exposants doivent adresser leurs demandes au secrétariat de la Société à Nice, avant le 5 octobre. La Société de la Charente regrette, par les mêmes motifs que ci-dessus, de ne pouvoir s'y faire représenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

A. R.

RÉUNION GÉNÉRALE RÉGLEMENTAIRE DU 28 OCTOBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le Secrétaire général, sur l'invitation du Président, lit le procès-verbal de la réunion du 26 août dernier, lequel est adopté sans observations.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Grenet,

jardinier à la villa des Planes, commune de Saint-Yrieix, exprimant le désir de faire partie de la Société. Sa candidature, patronnée par deux membres, MM. Boudet fils et Clavreuil, conformément à l'article 2 du règlement, fait l'objet immédiat d'un scrutin, en suite duquel son admission, en qualité de membre titulaire, est prononcée.

M. Thiaudière dépose sur le bureau une *Courge Kiao-Koua,* de Chine, mesurant 65 centimètres de circonférence, provenant des graines distribuées à notre séance du 25 février dernier, et deux exemplaires de *Céleri-rave géant de Prague,* provenant de la distribution de graines faite le 26 mars 1882. Ces produits maraîchers n'ont atteint qu'un faible volume ; quant à leur qualité, on ne pourra exprimer d'opinion qu'après la dégustation à laquelle ils vont être soumis.

M. Mounier présente un échantillon de pommes qu'il a récoltées dans le jardin dirigé par lui à Nersac, sur un arbre provenant de semis de *Rivière.* On a reconnu, par une dégustation sommaire, que ces fruits, sans posséder une supériorité de goût remarquable, n'en étaient pas moins méritants et susceptibles d'être appréciés favorablement dans la consommation.

M. Perrotin apporte aussi quelques pommes provenant d'un *sauvageon.* Elles ont la forme du *Calville blanc,* mais sont généralement plus allongées. Leur chair a paru plus pâteuse que juteuse et ne posséder aucune particularité remarquable de goût.

M. Billiard rappelle à l'assemblée que le Congrès pomologique de France, en terminant sa 24e session, à Bordeaux, en septembre 1882, a demandé par un vœu exprimé et transmis à M. le ministre de l'agriculture

que l'horticulture soit mise sur le même pied que les autres sections culturales dans les concours régionaux. Notre Président a la satisfaction d'annoncer que le Gouvernement n'est pas resté sourd à cette demande et qu'il a été inscrit, au projet de budget de 1884, un crédit de 50,000 francs au chapitre des récompenses auxquelles concourront l'horticulture et la petite culture agricole.

A Nice, il doit y avoir une exposition qui s'ouvrira le 1er décembre prochain et durera jusqu'au 1er juin 1884. En outre des récompenses indiquées dans le programme général, il sera mis à la disposition du jury les prix suivants : 1er prix d'honneur, médaille du ministre de l'agriculture, avec prime de 1,000 francs, qui sera décerné à l'exposant qui aura le plus contribué à la splendeur de l'exposition par ses apports de plantes ; 2e prix d'honneur, médaille de la ville de Nice, avec une prime de 500 francs, à celui qui aura le plus contribué au succès de l'Exposition par ses apports de fleurs coupées ; 3e prix d'honneur, médaille de la principauté de Monaco, avec prime de 500 francs, au plus beau lot de fruits et légumes ; 4e prix d'honneur, médaille de l'administration de l'Exposition, avec prime de 500 francs, pour serres et accessoires de l'horticulture. Soit, en dehors du programme général, un chiffre de 2,500 francs de primes, qui témoigne du haut intérêt du ministre pour les progrès de la science horticole.

Notre Président fait savoir, en outre, qu'une grande exposition de *Pommes de terre* vient d'avoir lieu au Palais de Cristal de Londres. Il s'abstient de citer toutes les variétés primées et se borne à donner la liste de celles qui ont valu les premiers prix aux exposants ; ce sont :

1re série. — *Scholmaster, Early Regent, Porters excelsior, King of Patatoes, Reading Hero, Bedfond prolific, Fillbasket.*

2e série. — *Matchless, Vicar of Laleham, Beauty of King, Heater bell, Reading Russet, Improved peachuki blow.*

3e série. — *Cosmopolitan, Voodstock, Magnum bonum, Covent-Garden perfection, International.*

4e série. — *Prizetaker, American purple, M. Bresee, Extra-Early Vermont et Beauty of Hebron.*

On constate avec satisfaction que plusieurs de ces variétés se trouvent dans la collection qui a été distribuée le 18 avril 1880 aux membres de notre Société, qui les ont cultivées et propagées depuis cette époque.

M. Billiard croit devoir faire connaître, pour être expérimenté, un nouveau liquide de destruction du *Puceron lanigère,* à ajouter à ceux précédemment signalés. Il se compose simplement d'un mélange de 25 grammes de *sel de cuisine* et de 100 grammes de *pétrole* dans un litre d'*eau*. L'inventeur est M. Lemaire-Muteaux, horticulteur-pépiniériste à Suzy (Oise), qui en affirme l'efficacité.

Le mandat triennal des membres formant le Bureau et le Conseil d'administration expirant à la fin de l'année courante, on rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 7 des statuts, il sera procédé à un scrutin pour une nouvelle élection à la séance générale réglementaire du 30 décembre prochain. A la même séance, et conformément à l'article 28 du règlement, il devra être nommé une commission organisatrice des expositions qui pourront être décidées pour 1884.

Le Secrétaire général, qui est nanti du compte-rendu

publié par M. Bruant, notre honorable membre correspondant de Poitiers, sur l'Exposition internationale de Gand (Belgique), à laquelle il a assisté en avril dernier comme membre du jury, se met à la disposition de l'assemblée pour en faire la lecture. Mais celle-ci, vu l'heure avancée, l'en dispense et décide que ce compte-rendu sera inséré *in extenso* dans notre Bulletin du semestre courant. De cette façon, chaque membre possédera cet intéressant document.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

RÉUNION GÉNÉRALE RÉGLEMENTAIRE DU 30 DÉCEMBRE 1888.

PRÉSIDENCE DE M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sur l'invitation du PRÉSIDENT, le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Il annonce ensuite à l'assemblée que la Commission florale a rédigé son rapport sur la visite qu'elle a faite à Nersac, le 9 septembre dernier, aux jardins de Mme veuve Chrétien, cultivés par l'un de nos nouveaux collègues, M. Mounier, et qu'il se tient à la dis-

position de la Société pour en donner lecture. — Lecture de ce document est immédiatement faite par lui.

Il est ensuite donné communication de diverses lettres par lesquelles MM. Mamoz, Roby, Péraqui, L. Texier et A. Weiller donnent leurs démissions, par divers motifs, de membres titulaires de la Société ; ces démissions sont acceptées. — Une autre lettre émane de M. Bureau, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

On annonce la mort de M. Salmon, jardinier à Cothiers, commune de La Couronne. Tout en regrettant de n'avoir pas été avisé en temps opportun de ce décès par la famille du défunt, M. le Président prononce quelques paroles sympathiques à la mémoire de ce collègue.

M. Lacroix, l'un de nos collègues, en même temps fabricant de faïence et de poterie à Angoulême, a fait exposer, dans l'une des vitrines de notre salle de séances, une double collection de pots à fleurs de sa fabrication. Une série se compose de pots ordinaires ; l'autre est formée de pots dits *pots-palmiers*. Il préconise l'emploi de ces derniers, qui ont moins de largeur et plus de profondeur, à volume égal, que les ordinaires, et conviennent plus spécialement aux plantes à racines pivotantes. M. Lacroix se met à l'entière disposition de ses collègues de la Société pour la fourniture de poterie dont ils pourront avoir besoin, soit conforme aux modèles exposés, soit avec telles modifications qui lui seront demandées.

M. Couratin dépose sur le bureau une feuille de renseignements sur la culture et le rendement, pour l'année courante, de sa collection de *Pommes de terre* provenant de semences distribuées par la Société en avril

1880. Ce document, divisé en deux parties, donne pour chacune des 27 espèces en la possession de notre collègue, d'une part, le rendement obtenu en tubercules pour un tubercule planté ; d'autre part, le produit par gramme de semence. Le rendement, sous le rapport du nombre de tubercules, varie de 4 à 35 ; quant au produit en poids, il varie de 27 à 78 grammes par gramme semé. Ces renseignements seront déposés aux archives et classés avec ceux de même nature précédemment fournis, pour être, suivant les besoins, consultés et utilisés.

M. le Président déclare la mission triennale du Bureau et du Conseil d'administration terminée, suivant l'article 7 des statuts. En conséquence, il invite le plus âgé des membres présents à le remplacer au fauteuil de la présidence et à constituer un bureau provisoire pour la direction et le dépouillement des divers scrutins auxquels il doit être procédé. Plusieurs assistants font remarquer qu'en raison du nombre restreint des membres présents, une élection ne saurait avoir l'autorité désirable pour l'accomplissement d'un mandat de trois années, et demandent qu'elle soit ajournée ; d'autres pensent que l'ajournement ne produira pas un meilleur résultat, qu'il n'aura pour effet que de prouver surabondamment l'indifférence blâmable du plus grand nombre. Après l'échange de diverses autres observations, l'ajournement, mis aux voix, est voté et fixé au dimanche 27 du mois de janvier courant, à deux heures précises du soir.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,
A. R.

RAPPORT FAIT PAR LA COMMISSION FLORALE

Sur la situation des cultures confiées aux soins de M. Pasquet, jardinier en chef de la ville d'Angoulême,

Lu à la séance réglementaire générale du 26 août 1883.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

M. Pasquet, jardinier en chef des jardins, squares et promenades de la ville d'Angoulême, dans notre séance réglementaire du 24 juin dernier, a exprimé le désir de voir l'une des commissions d'examen de la Société visiter les cultures qu'il dirige. M. le Président, déférant, à ce désir, a désigné à cette fin votre Commission florale, composée de MM. Couratin et Thiaudière, auxquels a été adjoint M. Bureau, en remplacement de M. Tromas, rayé le même jour des cadres de la Société. M. Thiaudière s'étant excusé, à quelques jours de là, de ne pouvoir, pour cause de voyage, se joindre à ses collègues, a été remplacé par votre Secrétaire général; et dans l'après-midi du 5 août, votre délégation s'est livrée, en présence de M. Pasquet, à l'examen prescrit, en commençant par le Jardin-Public, lieu fixé pour la réunion.

JARDIN-PUBLIC.

Près le kiosque de la grande allée, notre attention s'est portée tout d'abord sur une *mosaique* en *Pyrèthre, formant croix de Malte,* avec guirlande de *Lavande*

naine et *Pyrèthre ;* bordure de *Coleus, Sedum* et *Alternantera.* Cette corbeille était bien conçue, mais les plantes élémentaires qui la composaient n'avaient pas toute la vigueur désirable, par suite d'intempéries et de l'ombrage fourni par les arbres avoisinants. A proximité, un groupe d'*Iris* dissimule le rocher et un canal d'égout par lequel les eaux pluviales s'écoulent, en cet endroit, du plateau de la ville.

De là, nous dirigeant vers le chalet du gardien, nous avons examiné avec intérêt un magnifique *Palmier chamærops excelsa,* placé à l'une des extrémités du pont rustique jeté sur la pièce d'eau. Ce bel arbre, dont la plantation remonte à six ou sept ans, ne mesure pas moins de 90 centimètres à la base et a 2m50 centimètres de hauteur. Il est l'objet des soins attentifs du jardinier, qui lui donne, pendant tout l'hiver, un abri pouvant le préserver des atteintes des froids rigoureux. L'un des membres de votre commission s'est demandé si ces précautions sont bien indispensables, car il connaît un exemplaire de cette plante existant depuis douze ou quinze ans dans un jardin d'Angoulême, où il a supporté, sans abri aucun, toutes les intempéries successives sans en avoir été affecté.

Non loin de là existe, au bord de la rivière artificielle, un groupe d'*Abiès pinsapo* paraissant cultivés avec soin, mais plantés antérieurement à la gestion de M. Pasquet, à une distance insuffisante de 2 mètres ou 2m50, au lieu de 4 ou 5 mètres, écart ordinaire. On peut affirmer, avec certitude, que ce manque d'espace et l'ombrage projeté par des arbres forestiers de première et deuxième grandeurs existant dans le voisinage, seront un obstacle permanent au développement

de cette collection d'*Abiès*, qui n'aura jamais que chétive existence.

Un massif de *Dahlias*, composé d'une vingtaine de variétés modernes, dont les tubercules ont été offerts par M. Gaignerot, cultivateur-amateur aux Alliers, figure ensuite convenablement.

Il n'en est pas de même d'un massif de *Rhododendrons*, avoisiné d'arbres dont les racines et l'ombrage arrêtent toute végétation. On pense que ces *Rhododendrons* seraient avantageusement remplacés, vu la proximité de l'eau, par une plantation d'*Arundo donax folii variegata*, plante à effet, qui romprait l'aspect monotone des plantations d'alentours.

Près le kiosque de la musique, à l'extrémité ouest du jardin, nous avons remarqué une petite pépinière de *Marronniers d'Inde*, d'une belle venue, destinés à remplacer, au fur et à mesure des besoins, les vides qui se produiront sur les promenades et boulevards de la ville. Installée peu en vue, sur le versant d'un talus, elle ne choque pas l'harmonie du jardin. Elle sera ultérieurement une ressource pour la municipalité, qui de ce chef pourra économiser quelques sommes pour l'achat d'arbres et arbustes à *effet*, dont on remarque la pénurie.

Nous avons constaté que la plupart des *gazons* sont irréguliers et mal venus, par suite de l'ombrage projeté par les arbres du jardin et l'introduction de leurs racines dans le sol à de grandes distances. Tous les soins donnés resteront impuissants contre ces causes, dont le jardinier ne saurait accepter la responsabilité.

Les allées sont tenues dans un état de propreté irré-

prochable ; néanmoins elles laissent à désirer dans certaines parties à cause des pentes rapides que les eaux ravinent fréquemment, vu l'absence de caniveaux qu'il semblerait utile d'établir. Nous avons remarqué avec regret seize arbres de forte taille maintenus dans les allées. On a reculé devant un arrachage indispensable ; c'est regrettable à plus d'un titre.

Une grande partie des pelouses et massifs sont clôturés par des feuillards tombant de vétusté, cloués sur des pieux de 50 centimètres de hauteur environ, tout aussi délabrés. L'aspect de ces clôtures, par trop primitives et d'une complète inutilité, est de très mauvais goût et désagréable à l'œil. Il serait à souhaiter que M. le jardinier-chef pût les voir remplacer par des treillages de fer galvanisé, ou fût autorisé par l'administration à les supprimer.

Nous avons le regret de signaler l'absence, dans le jardin, de *Cèdres, Vellingtonias, Magnolias* et autres arbres sortant des espèces ordinaires et communes, qui font l'ornement des jardins publics.

PROMENADE DE BEAULIEU.

La commission a remarqué le bon état, malgré leur grand âge, des arbres de cette promenade, notamment celle du Petit-Beaulieu, partie longeant le rempart du Nord. L'élagage pratiqué récemment sur ces arbres a eu de bons résultats, et il est à croire que M. Pasquet n'hésitera pas, suivant le besoin, à user de ce procédé à l'égard des autres promenades.

SQUARE DE LA PLACE DU MINAGE.

Ce square, d'une dimension peu étendue, se compose d'une fontaine monumentale entourée d'une pièce de gazon dans laquelle ont été encadrés quatre petits massifs de plantes variées : *Ageratum, Geranium, Pâquerette* et *Petunia*. L'aspect de ce jardin laisse à désirer par suite des déprédations des enfants et des chiens et chats, qui ont toute facilité pour s'y introduire par-dessus et au travers du grillage. Toute la sollicitude des jardiniers ne pourra rien contre cet état de choses.

SQUARE DE L'HÔTEL DE VILLE (PLAISANCE).

L'installation, à l'occasion des fêtes fédérales de gymnastique, d'une machine électrique et de ses accessoires, avait occasionné quelques dégâts à ce square, notamment aux pelouses. Mais M. Pasquet a eu bientôt remis les choses en état, après l'enlèvement de ce matériel, ce qui nous a permis de voir, au milieu de deux verdoyantes pelouses, deux massifs de *Geranium* de vingt-cinq ou trente variétés bien choisies et de bel effet.

Votre commission d'examen croit devoir exprimer ici le regret que le vieux mur de l'école de gymnastique faisant face à la tour de *Marguerite de Valois* soit d'un aussi mauvais aspect. Le chef des cultures a tenté, nous a-t-il dit, de le couvrir, mais sans succès, de *Lierre grimpant*. Il serait à souhaiter qu'il y fît un nouvel essai de cette plante précieuse pour semblable

destination, à feuilles persistantes, s'accommodant de tout terrain et de toute exposition, à laquelle on pourrait adjoindre d'autres espèces grimpantes, telles que la *Vigne vierge*, l'*Aristoloche*, la *Morelle*, etc. Avec quelques précautions spéciales, notamment un treillage en bois faisant obstacle au passage des chiens, constamment en excursion dans ce jardin, sans surveillance spéciale, la réussite d'une plantation paraît certaine.

SQUARE DE L'HÔTEL DE VILLE (MARGUERITE DE VALOIS).

Ce square, en outre d'un *Cèdre du Liban* et d'un *Vellingtonia*, possède quelques autres conifères et renferme huit massifs ou mosaïques que nous allons décrire succinctement :

1° Une corbeille de *Geranium Victor Hugo*, bordée de *Geranium bijou*, bien réussie.

2° Une autre corbeille de *Coleus* variés était non loin de là ; elle faisait bon effet, mais on regrette la parcimonie qui existe dans le nombre des plants qui la composent.

Venait ensuite :

3° Une mosaïque de très bon goût, formant étoile, composée de *Pyrèthre, Sedum* et *Alternantera*, dont le cœur est un *Agave filifera*.

4° Un massif de *Canna (Balisiers)* avec bordure et palissade de *Gnafalium*, forme losange, était fait avec goût ; mais les *Cannas* étaient endommagés par les limaces et les escargots, malgré la surveillance d'un

préposé spécial attaché à ce square. La bordure de *Gnafalium* avait été épargnée par ces mollusques dévastateurs, mais le manque de chaleur et surtout de soleil avait un peu paralysé sa croissance.

5° A droite de l'entrée existe un massif de *Rosiers* avec *Héliotropes* intercalés. Ces plantes sont d'une belle végétation ; mais il serait à souhaiter que les *Rosiers* fussent plus variés et plus nombreux, et qu'une taille convenable harmonisât mieux leur ensemble.

6° A quelque distance de ce massif, joignant presque la grille d'enceinte, M. Pasquet a placé une mosaïque composée de *Gnafalium, Achyrante, Coleus, Lobelia, Echeveria* et *Pyrèthre,* au centre de laquelle figure le millésime *1883*. Elle est bien réussie ; mais on ne doit pas taire que le dessin de ce millésime n'a pas paru d'un goût parfait à la généralité des visiteurs.

7° Plus loin existe une autre corbeille mosaïque, formant *deux cœurs* en *Alternantera* bordés de *Pyrèthre,* eux-mêmes bordés de *Sedum* enveloppés d'*Achyrante,* plus d'une guirlande de *Pyrèthre* dont les ondulations sont garnies de *Gnafalium, Lobelia* et *Echeveria.* Entre le dessin des *deux cœurs* existe un rectangle formé d'*Echeveria* avec *Alternantera* et *Pyrèthre,* dont l'agencement et l'exécution flattent fort agréablement l'œil. Mais, comme à l'occasion de la précédente mosaïque, nous dirons qu'un dessin autre que celui-ci aurait été, peut-être, l'objet d'une appréciation plus sympathique du fait des amateurs.

8° Enfin, du même côté, nous avons trouvé un massif de *Begonias*. Centre : variété dite *discolor*; 1[er] tour : *Semperflorens album;* 2[e] tour : *Semperflorens roseum*. Nous avons admiré la fraîcheur et la belle végétation

de ces charmantes plantes, partout si bien cultivées et collectionnées, mais nous avons le devoir d'exprimer le regret que le nombre des exemplaires composant ce massif n'ait pas été doublé.

Tous les massifs et mosaïques que nous venons d'énumérer figurent sur une pelouse bien réussie qui semble être l'objet d'arrosements suffisants et des soins voulus de la part du service de culture. Un *Araucaria embricata*, plante moderne et de valeur, y figurerait avec distinction.

Avant notre sortie, nous avons remarqué que la nouvelle séparation de la maison voisine (ancienne photographie Maury) était palissée de *Lierre* et de *Clématite*, dissimulant aussi bien que possible les accidents et défectuosités de cette clôture, à part quelques vides regrettables. Nul doute que les efforts que l'on tentera aux mêmes fins, vis-à-vis le mur du square de *Plaisance*, ne donnent des résultats identiques.

PROMENADE DU PARC, BOULEVARDS, HÉMICYCLE.

Nous terminons nos opérations par l'examen de la promenade du Parc et des boulevards du Midi et de l'Est. Leur propreté ne laisse rien à désirer ; les arbres qui y ont été récemment plantés y figurent bien ; ils sont l'objet de soins entendus de la part du jardinier-chef, qui leur fait donner, ainsi qu'aux vieux arbres du Parc, dans les plus fortes chaleurs, des arrosements aussi abondants que les ressources de son personnel le permettent.

Les plantations d'arbustes sur les talus de l'Hémicycle ont été soumises à un élagage radical qui leur a procuré une vigueur remarquable, mais qui n'a pas changé l'aspect du paysage, dont on pourrait atténuer la monotonie par l'introduction de nouveaux arbustes et arbrisseaux, et notamment ceux à fruits de diverses couleurs.

Nous citerons entre autres :

1° Fruits rouges : les *Cornouiller sanguin, Sorbier des oiseaux, Pommier baccifère,* etc. ;

2° Fruits jaunes : les *Plaqueminier de Virginie, Néflier, Azérolier,* etc.;

3° Fruits bleus : les *Amelanchier, Cornouiller,* etc.;

4° Fruits noirs : les *Cerisier du Canada, Sureau à grappes,* etc.

5° Fruits violets : le *Cornouiller à feuilles alternes.*

Parmi les arbrisseaux à feuilles blanchâtres ou satinées, on pourrait choisir l'*Olivier de Bohême,* l'*Érable negundo,* le *Sorbier de Laponie,* le *Phlomis frutescent,* etc. Tous ces arbres ou arbustes seraient de bel effet. Leur prix dans le commerce est peu élevé ; l'administration municipale pourrait avec une faible dépense donner à ses jardins un peu du brillant qui leur fait défaut.

Le panorama qui se déroule splendide au pied des murs d'Angoulême fait l'admiration de tous ; c'est une faveur dont nous devons remercier la nature qui en a fait tous les frais et qu'apprécient nos promeneurs. Mais nos jardins publics, qui sont le trait d'union entre notre ville et sa campagne, sont loin de charmer au

même point; leur état laisse beaucoup à désirer, et nous souhaitons vivement leur restauration générale.

Angoulême, le 22 août 1883.

Le Secrétaire général,
A. Ricard.

Les membres de la Commission florale,
Couratin, H. Bureau.

RAPPORT FAIT PAR LA COMMISSION FLORALE

En suite de la visite faite le 9 septembre 1883 aux jardins de Mme veuve Chrétien, à Nersac, cultivés par M. Mounier,

Communiqué à la séance générale du 30 décembre suivant.

Messieurs et chers Collègues,

Pour satisfaire au désir exprimé par notre collègue Mounier, jardinier de Mme veuve Chrétien, propriétaire à Nersac, et en vertu de l'article 1er de nos statuts, votre Section florale, composée des membres soussignés, s'est transportée, le dimanche 9 septembre dernier, dans ladite localité pour y examiner les cultures de ce jardin.

De la place publique du bourg de Nersac on voit, au travers d'un élégant portail en fer, la belle et spacieuse maison d'habitation et partie des pelouses, massifs, etc., du parc où nous avons été introduits par notre collègue

Mounier, qui a été pour nous, pendant tout le temps de notre présence, un *cicerone* aussi intelligent que dévoué.

Dès notre entrée, tout près du portail, sur la gauche, s'est offert à nos regards un premier massif de *Begonia discolor*, *Begonia semperflorens* et *Pilea*, en précédant de très près un autre de *Fuchsia* avec bordure de *Geranium*, et un troisième, de plus petite dimension, composé de *Begonia*, *Achyrante* et *Coleus*, tous bien réunis.

Vis-à-vis la façade du logis, à droite de l'entrée, notre attention s'est portée sur un massif de *Rosiers* garni de *Reines-marguerites* bien variées, avec bordure d'*Ageratum Bruantii* de bel effet, et à la suite, une splendide mosaïque, au centre de laquelle figurait un *Aloës* dit *corne de bélier*, avec tours successifs d'*Achyrante rouge*, *Hobelia compacta*, *Achyrante folii variegata*, *Ageratum Bruantii*; *Sedum* formant plastron, intercalé d'*Alternantera* et de *Pyrèthre* reproduisant le nom de Mme Chrétien. Un dernier tour de *Pyrèthre*, formant losange, y avait été fort habilement établi dans les interstices. Nous avons particulièrement admiré ce travail, qui témoigne de l'habileté et du bon goût de son auteur.

Continuant, sous la conduite de notre guide, notre agréable pérégrination, d'autres charmantes plantations viennent s'offrir à nos yeux : ici un massif de *Geranium* avec bordure de *Coleus*; là, dans une clairière bien ménagée, un massif d'*Héliotropes*, aussi bordé de *Coleus*; non loin de là, sur une autre pelouse, un nouveau massif de *Geranium Victor Hugo* bordé de *Geranium baronne de Valdine*.

A quelques pas, nous sommes en présence d'autres

massifs qui nous arrêtent et excitent notre intérêt : un de *Geranium bijou* et *Coleus;* un autre d'*Ageratum Celestum Nanum* bordé de *Geranium* (12 variétés) ; un autre de *Canna*, centre à feuillage vert, tour à feuillage pourpre, d'une luxuriante vigueur.

Il s'en déroule encore bon nombre devant nous ; nous citerons parmi ceux-là un joli massif formé exclusivement de *Solanum robustum* et un autre de *Petunia.* N'oublions pas de citer, quoique peu en évidence, celui de *Verveines* très variées provenant de semis, et non loin de celui-ci, un autre de *Geranium Vilson* avec bordure d'*Achyrante*.

N'oublions pas non plus un *Gingko biloba,* appelé vulgairement *Arbre aux 40 écus,* isolé sur une belle pelouse, où il trône radieux et fier de son beau feuillage et de ses quinze mètres de hauteur..., et le perron donnant accès au logis, profusément garni, à droite et à gauche, de plantes en pots de toutes espèces. Puis encore deux *Ifs*, très compactes et de belle végétation, placés sur un frais tapis d'où ils semblent défier la majesté de leur rival le *Gingko*..., et enfin un très joli carré de *Pommiers* garnis de leurs fruits. La vue de ce verger, habilement ménagée à travers les massifs de fleurs que nous venons de décrire et d'autres formés d'arbustes divers, est d'un charmant effet. Il est la consécration du vieil adage latin : *utile dulci,* l'utile joint à l'agréable.

L'heure de notre départ va sonner ; mais M. Mounier, avant notre séparation, tient à nous montrer, comme faisant le pendant de son verger de Pommiers, ses cordons et espaliers de *Chasselas.* Nous avons le plaisir de constater, sur des treilles irréprochablement conduites, une plantureuse récolte de raisins en matu-

ration, mise à l'abri des attaques des oiseaux et des insectes au moyen de toiles légères de fil. Nous n'hésitons pas, vu les bons effets reconnus, à recommander ce procédé bien simple et peu coûteux, qui conserve jusqu'à la cueillette l'intégralité du fruit. Ces toiles, dites de tapissier, qui ne coûtent que 25 à 30 centimes par mètre courant, employées chaque année seulement pendant cinq ou six semaines, peuvent faire un assez long usage, surtout si elles sont aux mains de personnes soigneuses qui les mettent en place avec certaines précautions et les emmagasinent ensuite à l'abri de l'humidité et de l'atteinte des rongeurs.

Nous ne dirons rien du jardin potager, dont l'étendue est fort restreinte et où l'on ne cultive que les légumes indispensables à la consommation de la maison. On y voit quelques bâches employées, dans la saison, à forcer des *Asperges*.

Nous avons constaté l'existence d'une serre froide d'assez grande dimension, munie de tout son matériel usuel, gradins, etc., et une petite serre chaude à multiplication.

Plusieurs bassins, auxquels viennent se souder de nombreux tuyaux, fournissent l'eau suffisante aux arrosages du parc, d'une étendue approximative d'un hectare.

Toute cette surface de terrain est complètement plane ; nous n'hésitons pas à dire que quelques vallonnements y établis avec goût et discernement en rendraient l'aspect plus gracieux.

Nous terminons là le compte-rendu de la visite pleine d'intérêt que nous avons faite au jardin de Mme Chrétien, où, un peu en usurpation des droits

et prérogatives de votre Bureau et du Conseil d'administration, nous avons complimenté le jardinier Mounier sur ses connaissances horticoles, son bon goût et les beaux résultats qu'il a su obtenir dans ses cultures. Nous serons heureux, Messieurs, de voir aujourd'hui sanctionner par vous les félicitations que nous lui avons adressées.

Angoulême, le 30 octobre 1883.

Les membres de la Section florale,
COURATIN, BUREAU, THIAUDIÈRE.

Le Secrétaire général,
A. RICARD.

COMPTE-RENDU

DE

L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'HORTICULTURE

DE LA

VILLE DE GAND (Belgique)

PAR G. BRUANT, HORTICULTEUR A POITIERS

MEMBRE DU JURY

MESSIEURS,

Le 15 avril dernier, la Société royale d'agriculture et de botanique de la ville de Gand ouvrait sa onzième grande exposition quinquennale d'horticulture.

Elle conviait les horticulteurs du monde entier à ce pacifique tournoi, et j'eus l'insigne honneur d'être désigné par le Conseil d'administration pour faire partie du jury.

Sur les instances de notre honorable président, je viens aujourd'hui, quoique un peu tard, vous rendre compte de cette brillante solennité.

Je n'entreprendrai pas de vous faire un compte-rendu complet d'une exposition, qui comprenait 291 concours, et dont la simple énumération forme un catalogue in-8° de 166 pages.

Cette tâche serait au-dessus de mes forces ; elle exigerait d'ailleurs plus de temps que je n'en puis dérober aux affaires commerciales, et je ne veux pas abuser de votre bienveillante attention.

Je vais donc parcourir très rapidement les serres, les jardins et les vastes locaux du Casino affectés à l'Exposition de la ville Gand, la capitale du royaume de Flore.

A tout seigneur tout honneur !

Je vous conduis immédiatement dans la galerie serre chaude du premier étage, où sont réunies toutes les raretés, la grande attraction des expositions gantoises.

Faire un choix parmi ces trésors de l'horticulture pour vous les présenter n'est point chose facile : je ne puis que noter en passant les spécimens très développés qui attirent le plus les regards des visiteurs.

Tout d'abord c'est un éblouissement. Il faut un moment pour se débrouiller, s'initier, et savourer ensuite toutes les joies que procure au véritable amateur la réunion de ces plantes exotiques nouvelles, qui vous frappent par leur beauté réelle ou leur étrangeté.

Le lot de la Compagnie continentale d'horticulture (hors concours) est le premier à l'entrée de la galerie : — 25 plantes d'introduction directe, parmi lesquelles un *Massangeana hieroglyphica,* dont les feuilles sont en effet décorées d'hiéroglyphes bizarres.

Le *Dracæna Lindeni,* avec ses larges rubans jaune d'or ; l'*Amorphophallus Lacouri,* introduit, si je ne me trompe, de la Cochinchine en 1880, par mon honorable ami M. Édouard André, l'éminent botaniste que chacun sait ; le *Vriesea bellula,* mignonne broméliacée de floraison facile ; un très beau *Licuala grandis* et l'*Aralia gemma,* digne de son qualificatif.

Tout à côté, les lots de Van Houtte, la vieille et célèbre maison gantoise, lauréat du concours n° 1 pour 6 plantes nouvellement introduites en Europe et beaucoup d'autres végétaux du même exposant, appartenant à des concours différents.

Voyez ce singulier *Amorphophallus imperialis,* dont la tige est zébrée comme une peau de serpent ; le *Nepenthes Matersi,* des Indes orientales, avec ses grandes et belles urnes ; le *Lea amabilis,* à nervure médiane blanc de neige ; le *Washingtonia robusta* de la Californie, que l'on assure rustique pour le midi de la France ; un nouvel *Attacia* des îles de la Sonde, l'*Asparagus tenuissimus,* si léger, si vaporeux.

Cette asperge ténue, nuageuse, sera la grâce de nos serres, mais ne satisfera jamais les gourmets, qui sont souvent des gourmands.

Dans cette même salle, et un peu partout ailleurs, nous trouvons de nombreux *Anthurium.*

Ces brillantes aroïdées sont en grande vogue parmi les amateurs de plantes de serre, et je suis heureux de

trouver, à l'Exposition belge, des hybrides nouveaux et remarquables, obtenus par des amateurs français.

Je citerai l'*Anthurium Ferrierense,* à larges spathes rouges, issu de l'*Anthurium Andreanum* fécondé par l'*Anthurium ornatum,* gain de M. Bergmann de Ferrières, et plusieurs variétés de l'*Anthurium Scherzerianum,* obtenues par M. de la Devansaye, l'éminent président de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire, qui s'est spécialement occupé et avec succès de la fécondation des aroïdées.

Ne quittons pas ce genre, sans vous signaler encore l'*Anthurium Browni* et l'*Anthurium splendidum,* introduit par Bull, de Londres; les beaux *Alocasia Thibautiana* et *Johnstoni,* enfin l'*Anthurium Gustavi,* originaire de San-Buonaventura (Nouvelle-Grenade), dédié à Gustave Wallis, botaniste hanovrien; triste et funèbre souvenir d'un voyage qui devait se terminer d'une manière bien douloureuse pour la science horticole. Wallis mourut en effet à Cuença, en 1879, terrassé par la fièvre et la maladie, victime de son ardeur et de son dévouement à la botanique !

La *Revue de l'horticulture belge,* qui rappelle ces douloureux souvenirs, dit, en parlant de l'*Anthurium Gustavi :*

« Il n'est point de plante qui nous fasse mieux comprendre l'incroyable puissance de végétation de la nature tropicale ; en quelques semaines, ces immenses feuilles cordiformes, aux robustes nervures, prennent leur entier développement, et dans cette croissance progressive et non interrompue, on peut suivre d'heure en heure les modifications que subit le limbe, avant que, complètement étalé, il se présente à l'extrémité

de son pétiole rigide comme un bouclier de géant accroché à une branche d'arbuste. »

Mais je me laisse entraîner en parlant de choses que j'aime ! J'ai promis de passer rapidement, et j'ai fait à peine quelques pas dans cette salle aux raretés. — Je voudrais pourtant vous montrer encore :

Les magnifiques *Gymnogrammes* de Maron, le jeune et intelligent jardinier du château d'Herbault, qui s'en est retourné en Loir-et-Cher avec un premier prix ; les plantes carnivores d'Auguste Van Geert fils, renfermées dans leur cage de verre : *Sarracenia, Dionæa, Drosera et Cephalotus.*

Le *Tillandsia variegata,* du Mexique, dont les feuilles sont tordues à la manière des tentacules d'un poulpe, comme le dit, dans son langage imagé, M. Édouard André, mon rédacteur en chef à la *Revue horticole,* qui me pardonnera de l'avoir pillé puisque j'indique mes origines.

Le *Cryptanthus Glasii,* broméliacée au feuillage bizarre, comme la plupart des *Cryptanthus* d'ailleurs.

Deux *Pritchardia* de M. Vuylsteke, introduits des îles Pomotou, et beaucoup d'autres palmiers nouveaux.

Enfin les orchidées, ravissantes, admirables ou étranges, et pour lesquelles Mme de Sévigné épuiserait son vocabulaire d'épithètes, si elle pouvait les contempler.

Ces plantes, réputées de culture difficile, puisqu'on disait d'elles « qu'on voyait la fleur au moment où l'on perdait la plante », tendent à se vulgariser, et les Anglais, s'ils sont encore nos maîtres en ce genre, n'ont plus le monopole des belles collections.

Le lot d'une amateur, Mme Boddaert van Custem, en

est la meilleure preuve ; ce groupe remarquable, qui contient 120 espèces en fleurs au même moment, enlève d'assaut la médaille d'or de S. M. la reine, et j'ai pu voir le lendemain la gracieuse souveraine féliciter Mme Boddaert et approuver la décision du jury.

Toutes les espèces exposées sont remarquables ; voici pourtant un *Zygopetalum crinitum,* dont les labelles bleues me frappent ; l'*Odontoglossum vexillarium,* avec ses périanthes d'un rose exquis ; le *Lycaste Skinneri,* littéralement couvert de fleurs ; des *Vanda* qui embaument, et l'*Ada aurantiaca,* d'un écarlate fulgurant.

M. Aug. Van Geert père est un horticulteur retiré des affaires qui s'est fait amateur. Il n'a pu sans doute abandonner complètement ses chères amies les plantes après les avoir cultivées toute sa vie.

Sa collection d'orchidées est très bien choisie ; beaux spécimens bien fleuris et culture irréprochable.

Les *Masdevallia* formaient un concours spécial, bien rempli par MM. Van Houtte, Dallière, Vervaet, etc. Ce dernier exposant avait en outre un beau groupe d'orchidées variées : *Oncidium* divers, *Odontoglossum, Phalænopsis, Cypripedium, Dendrobium,* et le reste.

La serre chaude que nous venons de parcourir communique à une deuxième galerie du premier étage, dans laquelle sont exposées toutes les bonnes plantes du commerce dites à feuillage : *Ficus elastica, Latania, Phœnix, Araucaria excelsa, Dracæna indivisa,* etc., etc.

Puis les plantes grasses — pour lesquelles je n'ai jamais pu me passionner ; — enfin un lot de 20 plantes australiennes, autrefois fort en honneur et devenues rares aujourd'hui.

En sortant de cette galerie, nous sommes sur le

palier d'un grand escalier formant balcon et qui domine l'immense salle vitrée du Casino ; c'est là qu'est l'exposition la plus brillante pour le public.

D'un coup d'œil nous embrassons toute l'Exposition et nous sommes éblouis par les *Azalea* — un concours dans lequel nous comptons une dizaine d'exposants ; — mais deux groupes monstres attirent surtout l'attention.

Chaque plante de ces deux groupes forme un gigantesque bouquet de trois à quatre mètres de circonférence, régulier, pyramidal, absolument comme si on l'eût fait à la main.

Bref, on serait tenté de dire à M. de Ghellinck de Walle et au comte de Kerchove de Denthergem que leurs plantes sont trop parfaites.

Sous nos pieds, adossés à la muraille du grand escalier, deux lots de plantes variées sont disposés avec art ; ils appartiennent à MM. Dallière et Aug. Van Geert. Toutes les espèces sont représentées par un magnifique spécimen, malgré les difficultés de culture de quelques-unes.

Dans le lot Dallière, un fort exemplaire d'*Anthurium Andreanum,* l'un des meilleurs types que j'aie vus, et le *Philodendron gloriosum,* également rapporté par André de la Nouvelle-Grenade. Un *Zamia van Geerti,* tout bleu glauque ; l'*Æchmea Lalindi,* spécimen extra-fort ; le *Dracæna Robinsoniana,* aux feuilles jaune d'or flammées de pourpre ; l'*Anthurium Warocqueanum,* avec ses grosses nervures blanches qui se détachent sur un fond de velours vert, et le *Masdevallia Schuttleworthii,* sous globe, comme un joyau rare.

Dans le lot Van Geert, beaucoup de plantes du Cap

et de la Nouvelle-Zélande, en exemplaires superbes, véritables « *specimen plants* » des Anglais, chez lesquels ces genres sont toujours en grande faveur : des *Eriostemon*, des *Diosma* et *Adenandra*, des *Metrosideros*, *Chorysema*, *Genethyllis*, et le *Choisya ternata*, ce joli arbuste nouveau à fleurs blanches et à feuilles persistantes, rustique de plein air en nos contrées.

En face du grand escalier, tout un côté de cette immense salle est occupé par les Fougères en arbres et les Palmiers géants de M. de Ghellinck de Walle.

Un superbe *Areca Baueri*, le *Livistona Hoogendorpii*, un *Phœnicophorium Sechellarum*, aux pétioles rouges garnis d'aiguillons d'ébène ; enfin, trônant sur le tout, le majestueux *Ceroxilon Andicola*, palmier blanc d'argent, l'arbre à cire des hautes Cordillières, dont André me dit avoir vu des exemplaires de 200 pieds de haut, sans branches, lorsqu'il passa en 1876 à Las Cruces, dans la région froide du Quindio.

Puis, garnissant la salle, des lots nombreux de plantes magnifiques : les groupes de l'établissement Van Houtte, que l'on rencontre à chaque pas ; les Fougères arborescentes et les Cycadées, ces survivants des âges préhistoriques, exposés par MM. Wartel, de Ghellinck, d'Haène, Vervaet et autres ; les *Clivia* nouveaux de Van Houtte et Pynaert, dont la beauté justifie les prix élevés auxquels ils sont cotés, et les Crotons si bien cultivés de notre compatriote Chantrier.

N'oublions pas le beau massif à Aug. Van Geert, au milieu duquel se détache un riche exemplaire d'*Astrocarium rostratum*, que la nature, dans sa sage prévoyance, a hérissé d'aiguillons noirs dangereux, comme la plupart des palmiers des régions chaudes,

pour les préserver sans doute des déprédations des singes.

Enfin, « *great attraction* », les *Rhododendrum* hybrides de Veitch, de Londres, provenant des croisements des *Jasminiflorum, Javanicum* et *Lobbi*, où l'on retrouve le caractère des parents : feuillage verticillé, corolles tubuleuses à limbe élargi, avec des nuances toutes nouvelles.

A côté de la grande salle, une annexe, qui se révèle par des senteurs enivrantes. Les *Cyclamens* anglais de Williams sont tout simplement extraordinaires, et l'on s'arrête émerveillé devant les *Jacinthes* hollandaises.

Quels coloris ! Des cramoisis riches, des noirs purs, des jaunes rutilants, et toute la gamme brillante des rouges, des roses, des bleues.

Puis les surtouts de table, d'où émergent de bizarres fleurs d'orchidées qui ressemblent à des papillons fantastiques, gracieusement posés sur les autres fleurs.

Et les bouquets de noce, délicats, légers et de petite dimension, ce qui est absolument rationnel, — ces bouquets devant être pour les heureuses fiancées un gracieux ornement et non point un lourd fardeau.

Il me faudrait maintenant parcourir avec vous les jardins et les diverses annexes et serres qui y sont installées, mais je recule devant cette nouvelle tâche.

Je cite simplement de mémoire :

Les *Caladium* à feuilles coloriées, de plusieurs exposants ; les variétés françaises de Bleu brillent dans tous les lots ;

Les *Rhododendrum* de M. Smet, cultivés sur haute tige, et ceux de M. Wartel.

Les *Azalea* de pleine terre, exposés par Van Houtte

et Amb. Verschaffelt; les *Cineraria* à fleurs pleines et les *Réséda* doubles blancs de Cannell, de Londres, qui sont fort admirés.

Les superbes *Dracænas* de mon ami Pynaert et ses *Begonia discolor rex,* — un genre que j'ai le premier propagé et qui m'est cher.

Dans les jardins, les plantes vertes en caisse, très à la mode en Belgique : *Lauriers d'Apollon, Viburnum tinus, Houx, Myrtes, Phormium,* etc.

Quelques collections d'arbres et arbustes de pépinières et diverses plantes de serre destinées au plein air pendant l'été, *Pelargonium zonale,* etc.; mais rien de remarquable dans ces genres, que nous faisons mieux en France.

Je ne parlerai pas des accessoires de toutes sortes qui encombrent trop souvent les expositions horticoles : « vases, instruments divers, appropriations de ciments, de roches, de fer, etc. », desquels la *Revue d'horticulture belge* dit « qu'ils ne servent à rien, si ce n'est à déformer les plantes et les jardins, ou à exercer la patience des membres des commissions de placement ». Je soupçonne le rédacteur d'avoir fait partie de ladite commission, ce qui explique sa mauvaise humeur.

J'arrête ici la partie technique de mon compte-rendu, très infidèle, très abrégé, puisque, pour être complet, j'aurais dû vous parler des 300 exposants, alors que j'en ai cité seulement quelques-uns.

Les lots de ces 300 exposants, répartis en un grand nombre de concours, ont été examinés par 123 jurés, venus de toutes les parties de l'Europe et reçus avec empressement par M. le président Rolin, entouré de plusieurs personnages éminents.

Après nous avoir souhaité la bienvenue, M. Rolin annonça, aux applaudissements de l'assemblée, que le conseil d'administration avait choisi pour président général du jury M. Lavallée, président de la Société nationale d'horticulture de France, et pour secrétaire, M. le Dr Maxwell T. Masters, rédacteur en chef d'une publication horticole anglaise connue dans le monde entier : *The Gardeners' Chronicle.*

Grâce à une organisation parfaite que j'ai beaucoup admirée, cet amas de richesses végétales était examiné et jugé en quelques heures par les 21 sections du jury.

Les décisions de chaque section, notées sur des feuillets volants par les 21 secrétaires, — j'étais l'un des secrétaires et je puis vous donner ces détails, — étaient transmises au fur et à mesure au bureau général par 21 huissiers de service, qui se tenaient à notre disposition.

Tout se faisait ainsi à la fois, sans encombre, et le lendemain matin, dès l'ouverture de l'Exposition, les pancartes étaient posées et l'on distribuait le catalogue, brochure in-8° de 166 pages compactes imprimées pendant la nuit.

Autre tour de force : la *Revue d'horticulture belge,* dirigée par mon habile confrère et ami Pynaert, consacrait un numéro exceptionnel tout entier, 24 pages grand in-8°, au compte-rendu de l'Exposition. Ce compte-rendu, dont j'ai reproduit plusieurs passages, parce que je n'aurais su si bien dire, paraissait aussi le jour même de l'ouverture officielle.

Cette ouverture fut faite avec la plus grande solennité par la famille royale et les personnages les plus

marquants de la cour, venus exprès de Bruxelles à Gand pour cette occasion.

La reine parcourut sans escorte cette riante exposition florale, et chacun s'écartait respectueusement sur son passage.

Sa Majesté, gracieuse et sympathique, félicita les organisateurs et les exposants, et j'ai pu juger personnellement de son extrême bienveillance.

Me trouvant sur son passage avec son jardinier en chef, un ami d'autrefois que j'étais heureux de retrouver, elle daigna s'arrêter pour nous adresser quelques paroles.

Le soir, à six heures, un splendide banquet — banquet vraiment royal — réunissait dans les salons du Grand-Théâtre toutes les notabilités de la ville de Gand, les ministres de l'intérieur et des travaux publics, divers autres personnages éminents et les membres du jury.

Chacun regrettait l'absence du roi, causée par la maladie ; mais sa santé a été portée en termes chaleureux par M. Rolin, président de la Société d'agriculture et de botanique, ancien ministre, ancien échevin de la ville de Gand, et qui préside aujourd'hui à toutes les manifestations artistiques de la vieille cité flamande.

A l'issue de ce banquet, les convives se rendirent dans la grande salle du théâtre, pour entendre un concert organisé en leur intention par l'orchestre symphonique de la Société des artistes réunis.

La veille, nous étions conviés par la Chambre syndicale des horticulteurs belges à un raout charmant, donné dans la grande salle du Spiegelhove (la salle des glaces).

Ces botanistes, rédacteurs de journaux horticoles et horticulteurs venus du monde entier pour admirer les *floralies* gantoises fraternisèrent ensemble, et chacun semblait heureux dans cette réunion cosmopolite, qui ne manquait pas d'un certain pittoresque.

Nous nous rassemblâmes de nouveau, à l'occasion du meeting international, dans lequel furent discutées plusieurs questions relatives à la convention phylloxérique de Berne.

Enfin, la Chambre syndicale avait organisé des fêtes agréables ou des excursions utiles aux horticulteurs étrangers.

J'ai gardé le meilleur souvenir de ma visite à la résidence royale de Laeken et des magnificences réunies par un prince admirateur des beautés de la nature et des produits artistiques ; et, comme le disait un horticulteur anglais, dont la *Revue d'horticulture* cite les paroles, « on s'étonne moins des progrès constants et « rapides de l'horticulture belge, quand on voit de « quelle manière admirable le souverain s'y prend « pour encourager et développer les efforts de cette in- « dustrie. »

Georges Bruant.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

DES JOURNAUX D'HORTICULTURE ET AUTRES
DES BULLETINS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

CONSERVATION DES LAITUES.

Le maréchal Bujeaud s'est de tout temps intéressé aux améliorations agricoles et horticoles. A ce sujet, voici un petit procédé relatif aux laitues qui mérite d'être rapporté; c'est M. Joigneaux qui l'a trouvé dans les Mémoires du maréchal et qui l'a publié dans la *Gazette du village :* « En 1805, se trouvant à Abbeville, le maréchal écrivait à sa sœur : Je suis logé chez un jardinier qui a l'air d'être un brave homme ; je viens de visiter son jardin et, par conséquent, nous avons causé jardinage. Il m'a appris plusieurs petites choses que je ne connaissais pas, et je veux te donner une de ses recettes qui pourra vous être utile. Quand vous aurez beaucoup de *laitues pommées à la fois,* pour les conserver pendant longtemps, il faut couper la grosse racine qui leur sert de pivot; les autres petites racines suffiront pour la nourrir, mais ne lui donneront pas assez de sucs pour jeter sa tige en l'air. »

A PROPOS DE FIGUES.

Les gourmets ont coutume de dire d'une figue fraîche que, pour qu'elle soit bonne à manger, elle doit

être *pénitente, humble* et *pauvre.* A quels signes reconnaît-on que la figue mérite ces qualificatifs ? Voici, d'après le *Monde horticole,* les signes de la pénitence, de l'humilité et de la pauvreté... chez la figue : elle est *pénitente* quand on voit une larme perler à son extrémité ; elle est *humble* quand elle penche vers la terre ; elle est *pauvre* quand son habit ou enveloppe commence à se déchirer.

Angoulême, le 31 décembre 1883.

Le Secrétaire général,

A. Ricard.

BULLETIN SEMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELLILE.

N° 3

PREMIER SEMESTRE 1884

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE G. CHASSEIGNAC & Cie

REMPART DESAIX, 26

1884

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	
Le Préfet de la Charente, ✻. Le Maire d'Angoulême, ✻.	*Présidents d'honneur.*
Paul Sazerac de Forge, ✻, ancien maire d'Angoulême, membre du conseil général.	*Président honoraire.*
A. Débouchaud, docteur en droit, membre du conseil d'arrondissement et de la chambre de commerce, à Nersac.	*Président.*
L. Duffort, pharmacien, rue Marengo, à Angoulême. Boudet aîné, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.	*Vice-Présidents.*
A. Ricard, propriétaire, faubourg Saint-Cybard, villa du Petit-Bois, à Angoulême.	*Secrétaire général.*
Boudet fils, horticulteur, rue de Saintes, à Angoulême. Duparc, horticulteur à La Petite-Garenne, à Angoulême.	*Secrétaires adjoints.*
Bachelier fils, comptable, chemin de la Colonne, à Angoulême.	*Trésorier.*
H. Bureau, horticulteur, chemin du Secours, à Angoulême.	*Trésorier adjoint.*

MM.

BACHELIER père, rentier, chemin de la Colonne, à Angoulême.	*Archiviste-bibliothécaire.*
FERDINAND, jardinier à Roffit, commune du Pontouvre. PERROTIN, jardinier à Roffit, commune du Pontouvre. ALLARY, horticulteur-pépiniériste, à Jarnac.	*Commission pomologique.*
THIAUDIÈRE, horticulteur, route de Paris, à Angoulême. BALUTEAU, jardinier au Martinet, commune de Saint-Michel. COURATIN, horticulteur, rue Basse-des-Bains, à Angoulême.	*Commission florale.*
CLAVREUIL, horticulteur, rue de Saintes, à Angoulême. BOUDARD, horticulteur à Roffit (Pontouvre). DAVID, jardinier-maraîcher, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.	*Commission maraîchère.*

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

MM.

BRUANT, horticulteur-pépiniériste à Poitiers (Vienne).
MARCHAND, horticulteur-pépiniériste à Poitiers (Vienne).
LAFFILLEY, sous-directeur des contributions indirectes à Cherbourg (Manche).

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALLARY, horticulteur-pépiniériste à Jarnac.

BONNET, horticulteur, jardinier à la gare d'Orléans, à Angoulême.

BUREAU, horticulteur-fleuriste, chemin du Secours, à Angoulême.

BALUTEAU, horticulteur, jardinier au Martinet, commune de Saint-Michel.

BOUDET aîné, horticulteur-pépiniériste, route de Saintes, à Angoulême.

BOUDET fils, horticulteur-pépiniériste, route de Saintes, à Angoulême.

BOUDARD, horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

BILLIARD, agent-voyer, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.

BESSETTE, ✻, docteur-médecin, place de la Commune, à Angoulême.

BACHELIER père, rentier, chemin de la Colonne, à Angoulême.

BACHELIER fils, comptable, chemin de la Colonne, à Angoulême.

BELLAMY, ✻, propriétaire, rampe du Secours, à Angoulême.

COURATIN, horticulteur-fleuriste, rue Basse-des-Bains, à Angoulême.

CLAVREUIL, horticulteur-pépiniériste, route de Saintes, à Angoulême.

MM.

Constantin, propriétaire, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

Chatenet, imprimeur, rue Saint-André, à Angoulême.

Chasseignac, directeur du *Charentais*, rempart Desaix, à Angoulême.

Dupuy, négociant, faubourg Saint-Martin, à Angoulême.

Dupond, horticulteur-pépiniériste à Aigre.

David, jardinier-maraîcher, chemin du Simard, à Angoulême.

Duparc, horticulteur-pépiniériste à La Petite-Garenne d'Angoulême.

Duffort, pharmacien, rue Marengo, à Angoulême.

Delaunay, notaire, rue de Beaulieu, à Angoulême.

Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, membre du conseil d'arrondissement, à Nersac.

Donzole, pharmacien, adjoint au maire, avenue Gambetta, à Angoulême.

Ducasse, négociant, rue de Paris, à Angoulême.

Dulary, négociant, faubourg L'Houmeau, à Angoulême.

Dupuy, horticulteur-pépiniériste à Chalais.

Débouchaud (Georges), propriétaire à Pontbreton, commune de Nersac.

Fleury, horticulteur à Rouillac.

Ferdinand (François), horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

Fèvre, avocat, au Simard, commune de Saint-Yrieix.

Gateau, horticulteur-pépiniériste à La Petite-Garenne d'Angoulême.

Gayet, horticulteur-fleuriste à Ruffec.

MM.

Grellet, horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

Gibert, serrurier-mécanicien, rue du Minage, à Angoulême.

Gellibert des Seguins, propriétaire, rue des Saints-Pères, 8, à Paris.

Guillon, ✠, directeur des contributions indirectes, place Jean-Faure, à Angoulême.

Garrigou-Grandchamp, propriétaire à Champferrand, commune de Saint-Adjutory.

Granet, jardinier chez M. Bureau, chemin du Secours, à Angoulême.

Gautier (L.), propriétaire à Germeville, commune d'Oradour.

Gayer, maître d'hôtel à Aigre.

Juillé, jardinier à La Côte-à-Gaillard, commune de La Couronne.

Labouraud, propriétaire à La Couronne.

Laroche, fabricant de papiers à Saint-Michel.

Lacroix, fabricant de faïence, route de Limoges, à Angoulême.

Moynard, horticulteur à La Rochefoucauld.

Martin, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.

Mottet, marchand grainier, rue du Marché, à Angoulême.

Mesnard, chanoine, rue d'Arc, à Angoulême.

Massonnaud, greffier, rue Basse-de-l'Arsenal, à Angoulême.

Massonnaud, négociant, rue de Genève, à Angoulême.

Mercheron, négociant, rue de Genève, à Angoulême.

Machenaud (E.), négoc[t], rue d'Épernon, à Angoulême.

MM.

Michaud, négociant à Châteauneuf.

Micoulaud, horticulteur à Rouillac.

Mounier, horticulteur à Nersac.

Manaud, jardinier, villa Mon-Désir, à Angoulême.

O'Neill (John), rentier, villa de La Combe, à Cognac.

Pasquet, jardinier en chef de la ville, à Angoulême.

Perrotin, pépiniériste-horticulteur au Pontouvre.

Pinon fils, horticulteur à Barbezieux.

Perrot, propriétaire et ancien maire, à Ruelle.

Prunet aîné, ancien banquier, propriétaire à Saint-Michel.

Procop, fabricant de papiers à La Couronne.

Rivaud, propriétaire et maire à Touvre.

Richard (A.), propriétaire à Segonzac.

Ricard (A.), propriétaire, villa du Petit-Bois, à Angoulême.

Richard (Léon), propriétaire à Champagneux, commune de Segonzac.

Renard, horticulteur à Jarnac.

Simonnet, jardinier à Tourteron, commune de Saint-Simeux.

Sazerac de Forge (Paul), ✻, négociant, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

Sazerac de Forge (Abel), propriétaire, rue de la Préfecture, à Angoulême.

Sazerac, ingénieur civil à La Rochefoucauld.

Traverse, horticulteur, route de Limoges, à Angoulême.

Tournier, entrepreneur de travaux hydrauliques à Jarnac.

Thiaudière, horticulteur, route de Paris, à Angoulême.

MM.

Talbot, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.

Verguin, horticulteur-fleuriste, rue Leclerc-Chauvin, à Angoulême.

Vriet, horticulteur à Jarnac.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Procès-verbal de la séance générale extraordinaire du 27 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. BILLIARD.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance, du 28 décembre, est lu par LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL et adopté par l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. G. Bruant, horticulteur-pépiniériste à Poitiers, autorisant la reproduction dans notre Bulletin du second semestre 1883 de son compte-rendu, en qualité de membre du jury, sur l'Exposition internationale de Gand. Notre honorable membre correspondant veut bien nous donner l'assurance du bienveillant intérêt qu'il porte à notre Société.

MM. Dupont, horticulteur à Aigre, et Fleury, à Rouillac, en raison de la foire qui se tient aujourd'hui dans cette dernière localité, écrivent qu'ils ne peuvent, à regret, assister à notre réunion. Leur absence est excusée, ainsi que celle de M. Perrotin, retenu chez lui par un deuil de famille.

Une lettre de M. Bergeon fils, actuellement sous les drapeaux, fait savoir qu'il ne peut continuer à faire partie de la Société. Sa démission est acceptée.

Il est déposé sur le bureau, par M. Mounier, une botte d'asperges forcées roses de Hollande ; ses turions sont d'une grosseur convenable et d'un beau coloris. Notre collègue reçoit, à ce sujet, les félicitations de l'assistance pour ce produit primeur, obtenu dans les bâches du jardin qu'il cultive à Nersac.

M. Pasquet a eu, dans la répartition de nos semences de pommes de terre, en avril 1880, trente espèces qu'il cultive depuis cette époque ; il remet au bureau la liste indicative de ces espèces, mentionnant le poids de de la semence mise en terre en 1883 et le poids récolté. Il résulte de l'examen de ce document que les plus productives ont été : 1° *Early roses,* 30 p. 0/0 ; 2° *Marjolin Têtard,* 26 p. 0/0 ; *Magnun bonum,* 25 p. 0/0. Les résultats produits par les autres espèces s'éloignent sensiblement de ceux-ci ; ils descendent à 15, 14, 8, 5 et 3 p. 0/0 ; deux espèces ont même fourni une récolte inférieure au poids de la semence employée. Ces résultats viennent confirmer les précédentes observations faites et attestent un avantage marqué en faveur des trois espèces sus-dénommées, si méritantes au double point de vue de la qualité et de la quantité. Il est dit que le relevé fourni par M. Pasquet sera classé aux archives avec les documents de même nature pour, au besoin, y être consulté.

Depuis notre dernière réunion, un nouveau vide s'est produit dans les rangs de notre Société : M. Broquisse, ancien maire d'Angoulême, membre du conseil général du département et du conseil municipal de notre

cité, nous a été enlevé, annonce M. Billiard, par une cruelle maladie dont il souffrait depuis plusieurs années, mais qui, dans ces derniers temps, avait diminué d'intensité au point de lui donner l'espoir, ainsi qu'à sa famille, d'un retour à la santé. La Providence en a décidé autrement, et la mort est venue le frapper le 5 janvier courant, quelques jours après une entrevue avec deux membres de notre Compagnie, auxquels il faisait espérer son concours à nos travaux. L'honorable défunt, en effet, aimait les fleurs, s'occupait d'arboriculture, et c'eût été pour lui une diversion agréable à ses nombreuses occupations publiques et privées. Aussitôt que la triste nouvelle a été connue, notre honorable Président, avec le concours de notre Secrétaire général, s'est empressé de convoquer, pour les obsèques, une délégation de sociétaires qui ont répondu à son appel. M. Bureau, avec la participation de quelques collègues, s'est chargé de la confection d'une couronne de fleurs qui a été déposée sur la tombe de notre collègue défunt, comme témoignage de nos sympathiques regrets.

M. le Président déclare terminée la mission triennale du bureau et des commissions, et il invite le doyen d'âge des membres présents à le remplacer au fauteuil de la présidence pour procéder aux élections nouvelles.

M. Bachelier père accède à cette invitation et, secondé par MM. Allary et A. Bachelier, en qualité d'assesseurs, il dirige les divers scrutins. Sont élus :

Président............. MM. Débouchaud.
Vice-Présidents........ Duffort et Boudet aîné.
Secrétaire général....... A. Ricard.
Secrétaires adjoints..... Boudet fils et Duparc.

Trésorier	MM.	A. BACHELIER.
Trésorier adjoint		H. BUREAU.
Archiviste-Bibliothécaire.		BACHELIER père.
Commission pomologique.	MM.	PERROTIN.
		FERDINAND.
		ALLARY.
Commission florale	MM.	THIAUDIÈRE.
		BALUTAUD.
		COURATIN.
Commission maraîchère.	MM.	CLAVREUIL.
		BOUDARD.
		DAVID.

En conséquence, M. le Président déclare les susnommés élus dans leurs fonctions et attributions respectives pour une période de trois ans, laquelle prendra fin au 31 décembre 1886, et lève la séance à quatre heures.

Le Secrétaire général.

A. R.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 24 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. A. DÉBOUCHAUD.

M. BACHELIER père qui, en sa qualité de doyen d'âge, avait présidé et dirigé les scrutins constitutifs du nouveau bureau et des commissions, à notre séance extraordinaire du 27 janvier dernier, déclare sa mission finie et invite M. DÉBOUCHAUD à prendre place au fau-

teuil de la présidence. Il lui souhaite la plus cordiale bienvenue et pense être l'interprète de l'unanimité des sociétaires en l'assurant du concours empressé de chacun pour le succès de notre œuvre. Les suffrages de ses collègues viennent d'investir M. Bachelier père des fonctions d'archiviste-bibliothécaire qu'il déclare accepter avec satisfaction, comme un témoignage de sympathie auquel il attache une grande valeur, et affirme que tous ses efforts tendront à l'en rendre digne.

M. Débouchaud prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En ouvrant la séance, permettez-moi, tout d'abord, de remercier M. Bachelier père, notre honorable président d'âge ; j'adresse également mes remerciements au président auquel je succède. M. Billiard a eu le grand honneur de contribuer plus que personne à la fondation de votre Société et n'avait cessé de la présider depuis, en lui apportant le concours le plus actif et le plus désintéressé. Je m'acquitte donc d'une dette d'honneur et suis persuadé d'être votre interprète en lui adressant nos vifs remerciements.

« Vous dirai-je maintenant combien je suis sensible à l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider. Cette tâche que vous m'imposez, je l'eusse trouvée au-dessus de mes forces si je n'avais été assuré de rencontrer chez vous tous le même zèle, le dévouement le plus absolu.

« Je sais combien vous appelez de vos vœux la prospérité de notre Société ; vous avez compris depuis longtemps que l'association élève, vivifie et fortifie tout ce

qu'elle touche ; c'est pourquoi vous avez créé la Société d'horticulture. Mais il ne suffit pas de créer, il faut conserver ; c'est pourquoi, messieurs, je fais appel à toutes les bonnes volontés. Il faut qu'entre nous tous règne cet esprit de solidarité, de justice, de loyauté, qui seul nous permettra d'atteindre le but que nous poursuivons : la prospérité, le développement de notre Société.

« Laissons donc en entrant dans cette salle de réunion, laissons à la porte les petites causes de querelles, les petites jalousies de métier, les petits froissements d'amour-propre, et soyons unanimes à penser que si nous voulons que notre Société vive et grandisse, il faut qu'elle sache d'abord se rendre utile.

« Notre seule raison d'être, c'est donc notre utilité. Et qui la contesterait, dans un temps où l'horticulture est devenue la passion, le passe-temps d'un si grand nombre d'amateurs ; où elle occupe tant de bras ; où le goût des fleurs a pénétré à ce point dans toutes les classes de la société, que de la cave au grenier, il n'est pas un étage où l'on ne rencontre quelques-uns de ses produits ? Et je parle ici des produits d'agrément ; que serait-ce donc si je vous entretenais des progrès réalisés dans toutes les branches de l'horticulture, qui fournissent à nos gourmets tant de produits recherchés, au travailleur une nourriture à bon marché ? Avec tant de moyens de séduction, nous ne pourrons que réussir, dans un avenir prochain, à grouper un grand nombre d'adhérents, surtout si nous savons y joindre un enseignement qui mette à profit et répande dans le public les nombreux documents, fruits des expériences tentées un peu partout. »

Cette allocution, écoutée avec un vif intérêt, a provoqué les unanimes applaudissements de l'assemblée.

Le Secrétaire général fait la lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier, qui est adopté, et donne ensuite communication de la correspondance : MM. Delaunay, Clavreuil et Duparc s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Ce dernier adresse ses vifs remerciements à ses collègues qui, en son absence, l'ont élu secrétaire adjoint, fonctions qu'il déclare accepter.

La Société d'horticulture de la Vienne annonce une exposition du 15 au 26 mai prochain, dans les grandes salles de l'hôtel de ville de Poitiers. Nous sommes nantis du programme officiel des concours, qui sera communiqué à tout membre qui le désirera. Le secrétaire de cette société demande l'envoi de l'un de nos sociétaires pour faire partie du jury d'examen. L'assemblée décide qu'il sera donné satisfaction à cette demande, mais que la désignation du délégué n'aura lieu qu'à la prochaine séance réglementaire, c'est-à-dire le 27 avril. Avis de cette décision sera transmis à qui de droit avec les remerciements de la Société.

Plusieurs candidatures sont produites ; ce sont celles des dénommés ci-après :

MM. Gautier (Lucien), propriétaire à Germeville, et Gayer, maître d'hôtel à Aigre, présentés par MM. Gayet et Duffort.

M. G. Chasseignac, directeur du *Charentais,* à Angoulême, présenté par MM. Ricard et Duffort.

M. E. Manaud, jardinier à Angoulême, présenté par MM. Bureau et Grenet.

M. C. Procop, fabricant de papier à La Couronne, présenté par MM. A Débouchaud et Ricard.

Tous ces candidats obtiennent l'unanimité des suffrages et sont déclarés élus membres titulaires de la Société.

M. LE PRÉSIDENT parle de la mort regrettable d'un de nos sociétaires : M. Clément BUJEAUD, qui comptait parmi nous depuis le mois de mars 1880 ; il fait l'éloge funèbre de notre collègue défunt, auquel une délégation de la Société a rendu les derniers devoirs, s'associant ainsi au deuil de sa famille et des nombreux amis qu'il a laissés à Angoulême. A cette occasion, il propose à l'assemblée de décider et arrêter que les honneurs funèbres seront rendus à tout membre décédé, par une délégation d'au moins cinq membres convoqués à la diligence du secrétariat, qui est chargé, sans retard, de faire imprimer une formule d'invitation à cette fin.

Chaque année, à l'époque actuelle ou à peu près, le bureau s'approvisionnait d'une certaine quantité de graines en nouveautés florales et maraîchères aux sources les plus recommandables et les plus authentiques pour les soumettre à des essais de culture. Vu le peu de succès obtenus précédemment, l'assemblée, consultée, décide qu'il y a lieu de s'abstenir pour la présente année, à moins qu'il n'en soit signalé quelque espèce d'un mérite incontestable, que l'on s'empresserait de se procurer.

M. LE PRÉSIDENT expose que, dans l'intérêt des sociétaires étrangers à la ville d'Angoulême qui empruntent les lignes de fer pour venir à nos réunions, il serait utile de modifier l'heure actuellement indiquée, pour permettre à ceux qui sont desservis par le chemin de fer de l'État de rentrer chez eux par le train partant d'Angoulême à quatre heures six minutes du soir. Cette

proposition est adoptée. Il est, en conséquence, arrêté que les convocations seront désormais faites pour une heure, au lieu de deux heures de l'après-midi.

La Société ne reçoit aucune publication horticole ; quelques membres font ressortir l'avantage d'un ou de plusieurs abonnements de journaux, qui souvent nous fourniraient des renseignements utiles. Cette proposition reçoit l'approbation de l'assistance, qui charge MM. Billiard et Ricard de s'entendre entre eux pour le choix d'une ou plusieurs publications qu'ils devront faire connaître lors de la plus prochaine assemblée.

Par lettre du 22 courant, Mme veuve Galland donne sa démission de membre de la Société et, en même temps, celle de son neveu, M. Barlot, au Pont-de-l'Hérisson. Le bureau se refuse à accepter la démission de ladite dame avant qu'elle se soit libérée de ses annuités impayées de 1882 et 1883. Il s'oppose également à l'acceptation de celle de M. Barlot, qui est débiteur de l'annuité de 1883, et parce qu'elle est libellée par Mme Galland, qui n'a aucun pouvoir légal pour en agir ainsi à l'égard et au nom de son parent.

M. le Président fait ressortir la nécessité d'étendre nos relations, de rallier des adhérents à notre œuvre, etc. Chacun se range à cette opinion et s'engage à faire œuvre de propagande. On décide qu'il sera fait appel à la bienveillance de la Société centrale d'horticulture de France pour obtenir l'échange de ses Annales contre notre Bulletin, et que même proposition sera faite à la Société poitevine d'encouragement à l'agriculture, à Poitiers. Il propose la vulgarisation du greffage des vignes américaines par les procédés actuellement en pratique, surtout dans nos départements

méridionaux, et l'on adopte la proposition d'une séance expérimentale, qui est fixée au dimanche 16 mars prochain, dans la salle de nos réunions ordinaires, exclusivement destinée aux membres de notre Société, avant des démonstrations publiques, qui pourront ultérieurement être décidées pour les communes rurales.

M. Mounier dépose sur le bureau deux échantillons de violettes *Parme* et *Marie-Louise* remarquablement belles et d'un parfum exquis. Il reçoit des félicitations méritées pour ce joli produit d'amateur. Plusieurs de ces fleurs présentaient un épanouissement d'un développement extraordinaire.

M. David présente aussi un bouquet de violettes de la seule espèce dite *Réal*. Jardinier au faubourg Saint-Cybard, il cultive, en dehors des produits maraîchers, la violette, dont il fait annuellement une vente considérable, puisqu'il n'en possède pas moins de 2,000 pieds logés dans 85 mètres de châssis. Lors de notre réunion de février 1882, notre collègue nous avait présenté un échantillon de ses violettes, qui se composait de deux variétés : *Parme* et *Réal*. Aujourd'hui, il cultive exclusivement cette dernière, en raison de sa nuance foncée et de la longueur de ses pédoncules, qui se prêtent mieux à la formation des bouquets et des couronnes. Plusieurs de ces fleurs avaient une circonférence de sept centimètres.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 mars 1884.

PRÉSIDENCE DE M. DÉBOUCHAUD.

La séance est ouverte à une heure et demie.

La parole est donnée à M. Boudet fils pour le développement de la théorie du greffage des vignes américaines, but de la réunion de ce jour. Il donne lecture d'un rapport écrit, reproduit en entier d'autre part, écouté par l'assemblée avec tout l'intérêt que comporte l'importance de son sujet. Notre collègue, passant à la démonstration pratique, fait successivement, avec une grande dextérité dans le maniement de la serpette, sur des sarments apportés à cet effet, les quatre sortes de greffes dont il nous a entretenus, donne tous les renseignements désirables pour bien faire comprendre les opérations et répond aux questions faites par quelques sociétaires dans le but de s'éclairer.

Parmi les diverses observations faites, nous en citerons une de M. Couratin, qui dit qu'il est important de couper les greffons en biseau à la partie supérieure, en donnant la pente dans le sens opposé à l'œil supérieur, pour que l'écoulement de la sève qui peut se produire se fasse d'une manière inoffensive.

Un praticien très compétent en matière de culture de vigne américaine, vigneron chez M. Procop, notre collègue, propriétaire-viticulteur à La Couronne, qui avait sollicité de M. le Président l'autorisation d'as-

sister à notre séance pour y suivre la démonstration de notre conférencier, a été invité à nous parler des plantations qu'il a créées dans le domaine de M. Procop depuis plusieurs années. Par son langage, qui nous semble empreint d'une sincérité non équivoque, nous recueillons des données très satisfaisantes sur ses plantations de cépages d'Amérique et une réussite remarquable dans la greffe, qui n'éprouve plus, en raison de l'expérience pratique de l'opérateur, qu'une non-valeur de 2 p. 0/0. Quelques sociétaires se proposent d'aller juger et apprécier *de visu* ces remarquables résultats dans ces nouveaux vignobles voisins d'Angoulême.

Il est donné lecture de la lettre ci-après transcrite, de M. Allary, notre collègue de Jarnac :

« Monsieur et cher Président,

« Il m'est impossible d'assister à la réunion extraordinaire de dimanche, 16 courant ; je vous prie de m'excuser près des membres présents. Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous faire la démonstration de la greffe américaine de vive voix, comme je l'entends ; mais je vais vous donner mon avis sur ce que je crois bon de démontrer en pareille circonstance :

« 1° Savoir faire le choix de ses genres de greffes ;

« 2° Je conseillerais, quand la vigne est faible, d'appliquer la greffe anglaise ;

« 3° Lorsque la vigne sera forte, de faire la greffe en fente ordinaire ; cette dernière sera beaucoup plus pratique pour les vignerons ;

« 4° Savoir faire le choix de ses greffons et la manière de les conserver jusqu'au moment d'appliquer la

greffe ; le meilleur moment est dans les mois d'avril et de mai ;

« Faire connaître les soins à donner aux greffes pour assurer leur reprise et la continuation de leur existence.

« Voilà donc les cinq points les plus urgents à démontrer.

« Mais avant que la Société se mette à chercher des membres disposés à aller faire ces démonstrations, vous me permettrez, monsieur le Président, de lui donner un conseil qui est celui-ci : 1° réclamer l'appui de l'autorité préfectorale pour la dédommager des frais que cela pourrait coûter pour les déplacements et le temps perdu ; 2° obtenir l'appui de l'autorité locale pour assurer l'ordre durant les séances, car la jalousie de métier et quelquefois des personnes malintentionnées, voulant faire de l'opposition systématique, viendraient ennuyer les membres de notre Société qui voudront bien se charger de cette mission, qui certainement est assez embarrassante pour des hommes comme nous qui ne sommes point orateurs ; nous ne sommes que de très humbles praticiens.

« Voilà les quelques avis que je porte à l'appréciation de la Société. Je vous prierai, monsieur et cher Président, de vouloir bien faire transcrire ma lettre *textuellement* au procès-verbal de cette séance. Cela faisant, vous obligerez un dévoué sociétaire.

« Croyez à mes regrets sincères.

« ALLARY. »

Quoique la démonstration de la greffe des cépages américains ait été l'unique but de la séance, la réunion

n'en a pas moins félicité M. Mounier pour l'apport qu'il a fait d'un superbe *Epiphillum* obtenu par greffe sur un *Pereschia* épineux. En vertu de l'article 2, § 3, de nos statuts, notre dit collègue exprime le désir de voir visiter par l'une des commissions d'examen des cultures les serres qu'il dirige à Nersac.

Le Président, après avoir consulté le bureau, fait droit à la demande faite et charge la Commission florale d'effectuer cette visite dans le courant du mois d'avril et de rédiger le rapport d'usage.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

Procès-verbal de la réunion générale réglementaire du 27 avril 1884.

PRÉSIDENCE DE M. DÉBOUCHAUD.

La séance est ouverte à deux heures.

Il est donné lecture par le Secrétaire général des procès-verbaux des séances réglementaire du 24 février et extraordinaire du 16 mars, qui sont adoptés.

On communique ensuite à l'assemblée la correspondance et les documents parvenus depuis la dernière séance :

1° Lettres de MM. Lacroix, Bachelier père et Thiau-

dière, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion de de jour;

2° Lettre de M. Mounier, jardinier à Nersac, exposant un plan d'idées ayant pour objectif la création de nouvelles ressources qui permettraient à la Société l'organisation de plus nombreux concours et l'envoi plus fréquent, dans les diverses expositions horticoles, de délégués dont les comptes-rendus ne manqueraient pas de nous apporter d'utiles enseignements. Comme voies et moyens, son auteur indique une loterie de 40,000 fr.: 20,000 fr. seraient employés en achat de lots; 8,000 fr. serviraient à l'acquisition d'un terrain destiné à la culture de vignes d'Amérique et d'autres plantes utiles à l'agriculture et à l'horticulture; il resterait du capital ci-dessus indiqué la somme de 12,000 fr., dont les intérêts annuels seraient affectés à couvrir les frais de culture du terrain acquis, à récompenser les sociétaires les plus zélés, etc. On décide que cette proposition sera ultérieurement soumise, pour la suite à y donner, à l'examen du bureau;

3° Une lettre-circulaire de MM. Simonnet et Gange, fabricants à Paris, proposant de fournir à la Société des objets d'art et en bronze, aux lieu et place des diverses médailles traditionnelles que l'on a l'habitude d'offrir aux lauréats dans les divers concours et expositions. Il est pris note de cette lettre-circulaire qui, en temps et lieu, pourra être examinée par le bureau et le Conseil d'administration;

4° Lettre de M. Allary, de Jarnac, faisant savoir qu'il se tient à la disposition de la Société pour donner des leçons de greffage de vignes dans les cantons de Jarnac et de Segonzac, et indiquant le programme qu il

se propose de développer dans les séances qu'il sera appelé à tenir;

5° Lettre de M. Couratin, rendant compte de la conférence qu'il a faite à Vars, le 19 avril, sur le greffage de la vigne;

6° Rapport fait par la commission florale sur sa visite des cultures en serres de Mme veuve Chrétien, à Nersac, confiée à notre collègue M. Mounier;

7° Le n° 25 du premier trimestre 1884 des *Annales* de la Société d'horticulture de la Gironde, notre dévouée correspondante.

A la séance du 24 février dernier, on a fait connaître qu'une exposition florale devait avoir lieu du 15 au 26 mai prochain à Poitiers. La Société d'horticulture de cette ville, par l'organe de son secrétaire, avait bien voulu nous demander la désignation d'un délégué pour faire partie de son jury d'examen. Ce choix n'ayant pu être fait alors, M. le Président invite l'assemblée à procéder, par voie de scrutin secret, à cette élection. M. Allary est désigné pour cette mission, qu'il accepte.

On statue ensuite sur les demandes d'admission, comme membres titulaires, de MM. Renard, horticulteur à Jarnac, et John O'Neill, propriétaire à Cognac, patronnés par MM. Billiard et Ricard. Ces deux candidatures sont admises, et M. le Président déclare, en conséquence, l'admission des sus-nommés MM. Renard et O'Neill.

L'assemblée autorise le Secrétaire général à souscrire, au nom de la Société, un abonnement d'un an au journal bi-mensuel la *Revue horticole*.

Un membre demande incidemment si, comme cela avait été dit à la séance du 24 février dernier, il a été

fait à la Société centrale d'horticulture de France et à la Société poitevine d'encouragement à l'agriculture une demande d'échange de publications.

Le Secrétaire général répond affirmativement et communique les lettres de ces deux sociétés, qui, sans être absolument affirmatives, nous permettent néanmoins de compter sur une suite conforme à nos désirs.

La section florale dépose son rapport sur la visite qu'elle a faite, le 20 avril courant, des cultures en serres de Mme Chrétien, à Nersac, conformément à la délégation qu'elle avait reçue le 16 mars. Il sera donné lecture de ce document à la prochaine séance.

Nous constatons avec plaisir, aujourd'hui, une certaine importance dans les apports; nous allons les analyser succinctement ci-après :

1° C'est d'abord une botte de vingt-cinq asperges (violettes d'Argenteuil) d'un prodigieux volume, apportées par notre collègue M. Billiard, provenant de l'aspergerie qu'il a créée en 1881 dans son vaste jardin du Maine-Brie. Le poids de cette botte est de 2k 750, soit un poids moyen de 110 grammes par turion, lequel a une circonférence moyenne de 10 centimètres. Pour arriver à un pareil résultat, quelques personnes du voisinage de M. Billiard ont parlé d'un engrais chimique mystérieux dont il aurait été fait usage..... Semblable allégation est trop puérile pour que l'on puisse y ajouter quelque créance; nous pouvons affirmer qu'il n'a été et n'est encore aujourd'hui employé que du fumier ordinaire d'étable. Avant la plantation, le soi a été convenablement préparé suivant les principes de la culture moderne; les griffes, largement espacées entre elles, avaient une origine sûre et authen-

tique, etc. Voilà tout le mystère de la brillante réussite.

2° M. Débouchaud, notre honorable président, a aussi apporté un échantillon de son aspergerie de Pontbreton, qui compte six années d'existence. La circonférence du turion est également de 10 centimètres, comme dans l'apport de M. Billiard. M. Débouchaud n'a pas fait usage de fumier d'étable, mais bien d'un engrais chimique dont les éléments sont le nitrate de potasse et les sulfate et phosphate de chaux.

3° Au nom de M. Thiaudière, absent, M. Couratin, son confrère, présente une plante nouveauté, en pot, dans le commerce depuis deux ans à peine ; elle a 30 centimètres de hauteur environ et a nom *Streptosolem-Jamesoni*. Ses fleurs, d'un bel effet, sont d'un jaune clair à la première période, passant ensuite au rouge vif de la capucine. On la dit très floribonde ; elle est en fleurs, en effet, pendant au moins cinq mois, de mars à juillet.

4° M. Buréau vient ensuite nous montrer une collection de douze pots de *Primevères auricules liégeoises*, cette charmante plante, originaire des Alpes, qui naguère était l'objet de nombreuses collections d'amateurs ; elle est à tige simple de 10 à 15 centimètres de haut et terminée par une ombelle de fleurs à deux et trois couleurs, d'un très bel effet.

5° M. Pasquet présente un échantillon de six *Zonales* et d'un *Pelargonium* provenant d'un semis de graines de la maison Vilmorin. Ce Pelargonium, à grandes fleurs semi-doubles, à centre blanc maculé de rose et veiné de violet dans le calice, est d'une distinction remarquable. Aussi l'obtenteur ne pense pas pouvoir

mieux faire que d'en offrir la dédicace à Mme Alexandre Débouchaud. Notre honorable Président accepte cet hommage au nom de Mme Débouchaud et remercie M. Pasquet de sa délicate attention.

6° M. Bachelier fils clôture la série des apports en faisant passer sous les yeux et dans les mains des assistants des feuilles de *Yucca* qui, divisées et subdivisées, fournissent des liens dont nous avons apprécié la souplesse et la solidité, pouvant remplacer, en certains cas, plusieurs de nos sortes de liens en usage, tels que le jonc *(juncus effusus),* le saule-osier, le formium tenax, le raphia, etc. La plupart des jardiniers amateurs, notamment de la ville, peuvent ainsi, au besoin, avoir recours aux filaments de leur *Yucca* pour remplacer les liens qui leur feraient défaut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures du soir.

Le Secrétaire général,

A. R.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 29 juin 1884.

PRÉSIDENCE DE M. L. DUFFORT, VICE-PRÉSIDENT.

A une heure et demie, la séance est ouverte par le Président, qui invite le Secrétaire général à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance.

La teneur de ce document, n'ayant donné lieu à aucune observation critique, est adoptée.

Le Secrétaire général communique ensuite le compte-rendu de la section florale sur sa visite d'examen faite le 20 avril dernier aux cultures en serres de Mme veuve Chrétien, à Nersac, confiées aux soins du jardinier Mounier, et fait le dépôt de la correspondance et des divers documents parvenus depuis notre précédente réunion, savoir :

1° Deux lettres de MM. les maires de Jarnac et de Segonzac, donnant leur adhésion à des conférences de greffage de vignes, projetées pour les 9 et 18 mai ;

2° Une lettre de M. le président Débouchaud, exprimant la crainte de ne pouvoir se rendre à notre séance de ce jour, et invitant, le cas échéant, M. le vice-président Duffort à vouloir bien le remplacer au fauteuil ;

3° Une lettre de M. John O'Neill, de Cognac, membre nouvellement élu, qui remercie la Société et son président de son admission ;

4° Une lettre de M. de Belot de Terralbe, donnant sa démission ;

5° Trois lettres de MM. Léon et A. Richard, propriétaires à Segonzac, et Tournier, entrepreneur de travaux hydrauliques à Jarnac, demandant à faire partie de la Société ;

6° Une lettre de M. Boudet aîné, rendant compte de la démonstration de greffage de vignes qu'il a faite le 1er juin à Aussac, canton de Saint-Amant-de-Boixe, se félicitant d'avoir vaincu l'inertie regrettable de plusieurs propriétaires de cette contrée, qui se décident à faire quelques plantations d'essai de cépages d'Amérique ;

7° Les douze premiers numéros de notre abonnement

de 1884 de la *Revue horticole,* dont il est communiqué en séance, comme pouvant présenter de l'intérêt aux membres présents, les extraits ci-après, savoir :

Nouveau mode de conservation du raisin ;

Création d'écoles de greffage de vignes ;

Empoisonnement par les feuilles de Rhododendrum ;

Station d'essai de semences à l'Institut agronomique (Paris, 292, rue Saint-Martin) ;

Influence délétère du goudron de gaz (coaltar) ;

Soufrage des vignes (oïdium).

M. Allary, après avoir entretenu l'assemblée des conférences qu'il a faites les 9 et 18 mai dernier, à Segonzac et à Jarnac, sur le greffage des vignes, donne lecture, sur l'invitation du Président, du compte-rendu de sa mission comme délégué de notre Société et membre du jury à l'Exposition horticole de Poitiers, du 15 mai dernier. Ce document, plein d'intérêt, rédigé avec soin et qui dénote une grande compétence de la part de notre collègue, a obtenu les applaudissements bien mérités de l'assistance.

M. le Président invite l'assemblée à statuer sur la démission présentée par M. de Belot et les candidatures de MM. A. Richard et Léon Richard, propriétaires à Segonzac, et Tournier, entrepreneur de travaux hydrauliques à Jarnac, patronnés par MM. Allary et Ricard.

Tout en regrettant la détermination prise par M. de Belot, l'assemblée accepte sa démission, et, à la suite du scrutin ouvert à cet effet, admet comme membres titulaires de la Société les sus-nommés MM. A. et L. Richard et Tournier.

M. Boudet fils, notre secrétaire adjoint, nous fait savoir que, dans un récent voyage à Poitiers, où il s'est

trouvé en relations avec M. Marchand, dont la réputation est connue de nous tous, cet honorable horticulteur lui a exprimé le désir qu'il aurait d'être attaché à à notre Société charentaise en qualité de membre correspondant. L'article 5 de nos statuts dispose que ce titre est accordé aux personnes étrangères au département qui ont rendu des services à l'horticulture. M. Marchand satisfaisant sous plus d'un rapport à cette condition, M. le Président soumet son élection à l'assemblée, qui vote son admission à l'unanimité.

L'Archiviste-bibliothécaire, suivant l'article 18 de notre règlement, est chargé de la tenue de la bibliothèque, ainsi que de la surveillance du matériel et des archives. M. Bachelier père, qui est investi de ces fonctions et responsable de tous les objets confiés à sa garde, exprime le désir de voir faire, le plus tôt possible, par une commission désignée à cet effet, un récolement du matériel. MM. Ricard, secrétaire général, et Boudet fils, secrétaire adjoint, sont désignés par M. le Président pour faire cette opération concurremment avec M. Bachelier.

Notre collègue M. Renard, horticulteur à Jarnac, indique l'emploi qu'il a fait, il y a quelques années, de la bouse de bœuf pour la destruction du puceron lanigère sur des pommiers attaqués. A l'aide d'un pinceau, il a badigeonné le tronc et les branches de ses arbres malades avec la bouse étendue d'eau et déclare qu'il n'a pas vu reparaître depuis le terrible puceron. Chacun est invité à expérimenter ce procédé, aussi facile que peu coûteux. Nous découvrirons peut-être un jour, dans la multiplicité des expériences les plus simples et les plus vulgaires, le remède depuis si longtemps cherché.

Les apports de ce jour consistent : 1° en un lot de treize jolies variétés d'œillets fantaisie et trois variétés de *Petunias* doubles et simples, obtenus et apportés par M. Clavreuil; 2° un échantillon de bonnes poires *Doyenné* de juillet, avait été fourni par M. Perrotin, avec un *oignon de Mulhouse*. Cette variété d'oignon, cultivée par lui depuis février 1882, exclusivement pour la consommation de son ménage, a l'avantage de se bien conserver d'une récolte à l'autre sans monter ni se ramollir; sa grosseur est moyenne. Elle est vraiment recommandable et recommandée à ses collègues par M. Perrotin; 3° M. Boudet aîné a présenté un lot de roses coupées, aussi remarquables par la fraîcheur de leur coloris que par la suavité de leur parfum. Cette jolie collection ne comprenait pas moins de cinquante-trois variétés, que jardiniers et amateurs présents ont examinées avec l'intérêt dont elles étaient dignes. Nous citerons : *Captain-Chrysti, Merveillé-de-Lyon, Baronne-de-Rothschild, Madame-Charles-Verdier, Jean-Liabaud, Jean-Soupert, Anna-Diesbach, Rêve-d'Or, Ville-de-Lyon, Étoile-de-Lyon, Madame-Renard, Paul-Véron, Souvenir-de-la-Malmaison, Belle-Lyonnaise, Beauté-de-l'Europe, Madame-Bérard, Jean-Ducher, Louis-van-Houtte, Magna-Charta, Comtesse-de-Sérinye* et *Monplaisir*.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

RAPPORTS, COMPTES-RENDUS, ETC.

GREFFAGE DE LA VIGNE AMÉRICAINE

Conférence faite par M. Boudet fils, le 16 mars 1884.

Messieurs,

De tous les modes de régénération des vignobles, celui qui consiste à les reconstituer par les cépages américains, et particulièrement par le *Riparia,* me paraît, sous tous les rapports, le plus important. Il a l'avantage sur tous les autres systèmes de pouvoir se généraliser et de réussir dans tous les pays, sous tous les climats où l'on a jusqu'alors cultivé la vigne avec avantage, et dans presque tous les sols.

Il existe actuellement en France, dans toutes les régions de vignobles phylloxérés et sur une vaste étendue, des vignes américaines très prospères et très productives.

Les autres systèmes de régénération, tels que la submersion, les insecticides, rendent, il est vrai, de grands services, mais ils ont l'inconvénient d'être très onéreux, de ne pouvoir s'appliquer et de ne réussir que dans des cas particuliers, malheureusement trop restreints.

De toutes les variétés de vignes américaines, c'est

incontestablement les *Riparias,* comme je viens de vous le dire plus haut, qui sont les plus vigoureux et qui s'adaptent le mieux à tous les sols; je me base pour cela sur des expériences pratiques de quelques années, sur des résultats que j'ai obtenus et sur ceux de nos viticulteurs de la région méditerranéenne, qui ont fait des cultures déjà très étendues, avec compétence, soin et discernement.

La question du greffage des vignes américaines paraît encore, dans notre département, très complexe et hérissée de difficultés. Beaucoup de nos viticulteurs reculent pour la plantation, prévoyant d'avance un insuccès; il est bien certain que cette reconstitution de vignobles par le cépage d'Amérique demande plus de soins et d'assiduité que ne le faisaient nos vignes françaises; cependant, devant un tel fléau qui ruine complètement notre pays, il est du devoir de chacun de ne plus attendre dans l'incertitude et de persévérer dans cette voie, qui est, selon moi, le seul moyen de reconstituer nos vignobles détruits.

L'opération du greffage est d'une importance capitale. Je ne saurais trop recommander de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'obtenir une bonne réussite. Je vais, pour cela, vous donner toutes les indications résultant de mon expérience qui me paraissent utiles.

Depuis que les plants américains sont connus, divers systèmes ont été essayés; cependant quatre, entre autres, me paraissent les plus avantageux, tant pour leur simplicité que pour leur réussite.

Ces principales greffes sont :

La greffe en fente simple;

La greffe en fente pleine;

La greffe anglaise;

La greffe en fente-bouture.

La greffe en fente simple est, pour moi, une des plus recommandables; c'est la plus prompte et la plus facile à exécuter; elle fait aussi d'excellentes soudures. Tout le monde sait comment se pratique la greffe en fente; néanmoins, il me paraît utile que cette fente ait de quatre à cinq centimètres environ; il est urgent, autant que possible, qu'elle se termine sur un nœud de la souche, ce qui lui donne plus de force pour resserrer le greffon; celui-ci devra être biseauté sur une longueur égale à celui de la fente; en faisant le biseau, il ne faut arriver à la moelle que d'un côté; le greffon devra être biseauté d'avant en arrière, afin que toutes les surfaces soient bien en contact avec celles de la fente de la souche.

La greffe en fente pleine s'opère dans de jeunes vignes; il faut pour cela choisir des sarments aussi gros que le porte-greffe. Elle ne diffère de la précédente qu'en ce que les écorces affleurent des deux côtés et que les deux pieds sont ainsi identifiés.

La greffe anglaise est aussi fréquemment employée pour la vigne; il faut que, comme pour la précédente, le greffon et le porte-greffe soient d'égale grosseur. On les biseaute tous les deux sur une même longueur, d'un seul côté. On pratique une fente verticale sur les deux tiers de la longueur du biseau et sur la partie inférieure; on obtient ainsi deux languettes; qui, insérées l'une dans l'autre, donnent une grande adhérence à la greffe et permettent à la soudure de se former sur tous les points de la circonférence de la souche et du greffon.

La greffe en fente-bouture est encore employée avec succès pour la vigne. Comme pour les greffes précédentes, on coupe la souche du cep à greffer à 4 ou 5 centimètres au-dessous du niveau du sol (cette précaution est nécessaire pour le cas où des gelées d'hiver détruiraient la partie de la souche restée à découvert), puis on pratique une fente verticale au milieu. On choisit comme greffon un sarment de bonne grosseur, de la longueur de 30 centimètres environ, et, autant que possible, muni à sa base d'un talon. On fait ensuite, vers le milieu du greffon, une incision contenant un œil à bois, lequel doit être engagé dans la fente du porte-greffe. Cette incision doit être dirigée de bas en haut, de 4 à 5 centimètres. Lorsque le greffon se soude avec le sujet, il développe des racines à sa base, comme le ferait une bouture, ce qui assure sa reprise et augmente de beaucoup sa vigueur.

Toutes ces greffes étant généralement faites sur de jeunes sujets qui ne peuvent soutenir leur greffon, il est important de les lier, soit avec de la ficelle goudronnée, soit avec du *raphia sulfaté*. C'est cette dernière ligature qui est la plus économique et la plus facile à employer. Il est très urgent aussi de mastiquer les ceps greffés, et pour cela l'argile est le meilleur de tous les engluements.

Il est aussi très utile, afin que le vent ne puisse rompre la soudure ou dessécher le greffon, que les greffes soient buttées, au moins, sur une hauteur de 12 à 15 centimètres au-dessus du niveau du sol. On buttera jusqu'à l'œil supérieur, sans le recouvrir. Il ne me paraît pas prudent d'enterrer complètement les yeux, parce que s'il venait de grandes pluies ou submersion

du sol, on serait exposé à ce qu'ils pourrissent en terre. Il faut, chaque fois que la butte s'est abaissée par suite du temps ou de la pluie, la relever jusqu'à l'œil supérieur.

Dans tous les terrains et surtout dans les sols frais, le greffon a une tendance à développer des racines ; il est important de les supprimer, parce que le greffon qui en conserve se nourrit par le porte-greffe et par ses propres racines; tandis que le porte-greffe, ne vivant que par lui-même, grossit moins rapidement. Il en résulte que le greffon, prenant trop vite des dimensions considérables, fait éclater le porte-greffe. Il pourrait aussi s'affranchir de la souche et vivrait par ses propres racines.

Dans les terrains secs, la racine du greffon se développe fort peu; quelquefois même il ne s'en forme pas. La suppression n'est pas aussi urgente en été et peut attendre commodément jusqu'en hiver, époque où l'on fait le déchaussage. Les rejetons doivent être aussi arrachés impitoyablement dès qu'ils commencent à sortir.

Il n'y a pas de règles générales pour préciser le greffage; chaque viticulteur, selon les conditions climatériques dans lesquelles il se trouve, selon la nature et l'exposition de ses sols, doit savoir à quelle époque il convient de greffer sa vigne. Dans les terrains secs ou sur les coteaux exposés au midi, où le sol se réchauffe facilement et où la végétation est hâtive, on peut greffer à la fin de mars; tandis que dans les terres argileuses, les bas-fonds et les alluvions voisines des rivières, où l'émission de la sève se fait plus tard, où les gelées tardives produisent de grands troubles dans la végéta-

tion, on a avantage à attendre une saison plus tempérée et à retarder l'époque jusqu'au 15 avril; on sera plus certain, en ce cas, d'obtenir de bien meilleurs résultats.

Tels sont, messieurs, les renseignements que peut vous donner votre tout dévoué collègue.

D. Boudet fils.

COMPTE-RENDU DE LA GESTION

DE M. A. BACHELIER, TRÉSORIER

Lu à la séance générale réglementaire du 24 février.

Messieurs,

Suivant les dispositions de l'article 13 de notre règlement, le Trésorier doit, chaque année, à pareille époque, vous donner le compte-rendu des opérations financières de la Société; je m'empresse aujourd'hui de mettre sous vos yeux l'état de notre situation au 31 décembre 1883.

A la fin de 1882, nous avions en caisse une somme de..................................	646 f.	10 c.
Dans le courant de l'année 1883 j'ai pu opérer le recouvement de vingt-quatre cotisations arriérées et de soixante-huit cotisations de l'année courante, soit.....	736	»
Ce qui donne un total de.............	1,382	10

Report d'autre part.. ..	1,382 f. 10 c.
auquel il convient d'ajouter les intérêts de la somme déposée chez M[me] veuve Fayou et fils, banquiers, pour l'année 1883, ci........................ .	15 50
ENSEMBLE......	1,397 60

Pendant l'année 1883, nos dépenses se sont élevées à une somme assez considérable, vu les frais d'impression de notre Règlement et de notre Bulletin et le paiement de factures arriérées que j'ai tenu à solder cette année; nos dépenses se sont élevées à la somme de........ ... 321 f. 10 c.
décomposée comme suit :

Frais de secrétariat et de recouvrement....................	29 f. 30 c.
Impression du règlement et du Bulletin du premier semestre..................	140 10
Voyages de nos délégués aux Expositions de Niort et de Bordeaux...............	78 »
Achat de graines, années 1882 et 1883................	52 30
Frais occasionnés par les décès de MM. Dageville et Broquisse................	21 40

Reste en caisse au 31 décembre 1883 la somme de.......... .... 1,076 50

Report d'autre part.....	1,076 f. 50 c.
dont 1,056 fr. 80 c. en dépôt chez Mme veuve Fayou et fils, banquiers, et 19 fr. 70 c. dans la caisse de la Société.	
Il est dû par divers sociétaires treize cotisations que j'espère encaisser en grande partie; c'est donc une somme de..................................	104 »
à ajouter.	
Il reste également seize médailles en vermeil, argent et bronze, qui, au prix de facture, représentent une somme de..................................	199 »
Soit un total général de.............	1,379 50

Sur cette somme, il est dû l'impression de notre Bulletin du deuxième semestre 1883.

Voici, messieurs, le résultat des écritures passées et des pièces de comptabilité que je tiens à la disposition du bureau pour en faire la vérification.

Si la Société n'est pas plus riche, cela tient à ce que, malheureusement, plusieurs de ses membres ont cru devoir se retirer et quelques-uns même sans payer ce qu'ils devaient. J'ose espérer, et je le souhaite, que cela ne se renouvellera pas, et que chacun aura à cœur de faire tous ses efforts pour faire prospérer une société qui est utile à tous, comme vous l'a si bien démontré tout à l'heure notre honorable Président.

Il ne me reste plus, messieurs, qu'à vous remercier de la confiance que vous avez eue en moi en m'appelant une seconde fois au poste que j'occupe; je vous promets

de faire tout ce qui dépendra de moi pour le remplir à la satisfaction de tous et continuer à mériter votre bienveillance.

Le Trésorier,

A. Bachelier.

RAPPORT DE LA COMMISSION FLORALE

En suite d'une visite aux serres de Mme veuve Chrétien, à Nersac, faite le 20 avril.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément aux ordres de notre Président, donnant suite à une demande de notre collègue Mounier, votre commission florale s'est rendue le 20 avril courant chez Mme veuve Chrétien, à Nersac, pour y faire l'examen de ses serres. Le 9 septembre de l'année dernière, nous avions fait le même voyage pour les jardins et les cultures de pleine terre ; nous ne vous entretiendrons donc aujourd'hui que des serres, au nombre de trois, et des plantes qu'elles renferment ; c'est le complément des cultures d'amateur confiées à notre confrère Mounier

Dès notre arrivée à Nersac, nous avons été reçus par lui et, sous sa conduite, commencé notre examen par celui d'une petite orangerie fort bien placée à l'exposition du midi. Là se trouvaient en parfait état de

végétation neuf *Orangers* en sujets vieux et rabattus depuis quelques années. Nous y avons vu, en outre, quatre *Aloès*, deux *variegata* et deux *mexicana*, de végétation et dimension vraiment remarquables.

De l'orangerie nous nous sommes rendus à une serre chaude mesurant 5 mètres sur 2 mètres 50, soit une superficie de 12 mètres 50. Nous avons été littéralement ravis à la vue des délicieuses collections qui la composent et surtout de leur agencement, qui dénote autant de bon goût que d'habileté chez le jardinier qui leur donne ses soins. Figurez-vous, en effet, messieurs, sur le devant, une large banquette couverte de *Coleus*, reproduisant trois dessins mosaïque dont les couleurs, habilement mélangées, faisaient le plus bel effet, et parmi lesquels nous avons remarqué les variétés suivantes : *M.-Crousse, Verschaffelti major, Duchess-of-Edimbourg, Multicolor, Splendida, Comte-d'Haussonville, Niger, Quadricolor, Prinz-of-Whales*, etc. Au-dessus de ladite banquette figurait une étagère garnie de *Primevères de Chine* doubles variées *(Primula Chinensis)*. La banquette établie dans l'arrière de la serre était garnie de *Bégonias* (à fleurs) frutescens ou ligneux, parmi lesquels nous avons remarqué les *Métallica, Damiflora, Richardsiana, Ascotiensis, Lucida*, et beaucoup d'autres que nous nous dispensons d'énumérer. Comme celle du devant, cette banquette était bordée de *Pileas* d'un charmant effet.

Notre cher collègue nous a conduits de là dans une troisième serre d'une plus grande étendue que les précédentes, puisque sa superficie est de soixante mètres. Son ensemble n'est rien moins qu'admirable par la bonne culture, l'ordre et la symétrie qui y

règnent. Nous y avons remarqué principalement un massif d'*Anthémis* garnies de mousses vivaces, des *Coleus* et *Ageratum celestum*. Une banquette spéciale était garnie de *Géraniums*, parmi lesquels nous citerons les variétés dites : *M.-Billiard, Dr-Muret, Maréchal-de-Mac-Mahon, Archiduc-Rodolphe, Boucharlat aîné, Mlle-Izoline, Eugénie-Baudouin*, etc., avec bordure d'*Ageratum blanc*. Il existait une guirlande de *Hoya carnosa* faisant ombrage, de bel effet. Quantité de plantes diverses disséminées, placées sur des pots renversés, dominaient les géraniums ; nous citerons de très beaux *Cinéraires*, des *Azalées* bien cultivées, quelques *Canas*, etc.; ne l'oublions pas, un splendide *Aloès* pyramidal, dit corne de bélier. Le fond était bien garni de *Fuchsias* variés et d'*Abutilum ;* deux *Aralia Sieboldii*, figuraient au centre. A la droite existe un massif d'*Ageratum, Primevères, Cinéraires, Polygala, Eupatoires*, un *Caladium Andorum* et deux très beaux *Ficus elastica ;* à la suite, un magnifique gradin garni d'une belle et nombreuse collection de *Géraniums*, sous le double rapport des fleurs et des feuilles ; puis des *Héliotropes*, *Epiphillum*, *Achyrantes*, *Fuchsias*, *Bégonias*, *Coleus*, etc., le tout bordé d'*Ageratum Bruantii* de la plus belle venue. Comme complément de ce que nous venons de décrire, nous citerons un bassin garni de plantes aquatiques : *Fougères, Capillaires, Mousses* vivantes indigènes, *Formium tenax*, deux splendides *Arthémis*, et une suspension composée de *Géranium-lierre* à feuillage vert et panaché et des *Cactus serpentinus*.

Nous terminons là le compte-rendu de la mission dont nous avons été chargés et que nous avons accom-

plie avec un véritable plaisir, mais non sans rendre hommage à Mme Chrétien pour son gracieux accueil, sa cordiale réception et sont goût délicat pour tout ce qui touche à la floriculture. Au risque de blesser la modestie de notre collègue Mounier, nous disons qu'il a bien mérité, sous tous les rapports, de la confiance de Mme Chrétien, dont il comprend et semble même deviner les aspirations, avec le bon goût et l'intelligence que nous avons eu occasion de reconnaître chez lui dans une précédente visite. Nous sommes unanimes à vous déclarer que si M. Mounier a bien mérité de Mme Chrétien, il a aussi bien mérité de notre Société, qui en l'admettant dans ses rangs a augmenté ainsi le nombre des habiles jardiniers qu'elle possède. Comme témoignage de satisfaction du passé et encouragement pour l'avenir, nous vous proposons de lui décerner une récompense honorifique en rapport avec son mérite horticole ; car nous ne saurions trop, messieurs, pousser dans la voie du progrès et encourager ceux qui croient, comme notre collègue, n'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Angoulême, le 26 avril 1884.

Les membres de la Commission florale,

COURATIN, THIAUDIÈRE, BALUTEAU.

Le Secrétaire général,

A. R.

EXPOSITION HORTICOLE DE POITIERS

COMPTE-RENDU DE M. ALLARY

DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ DE LA CHARENTE

Lu à la séance générale du 29 juin.

Messieurs,

A notre réunion générale du 27 avril dernier, vous avez bien voulu me donner vos sympathiques suffrages et me nommer votre délégué à l'Exposition préparée par la Société d'horticulture de la Vienne. Heureux de ce témoignage de confiance, j'ai accepté par devoir cette difficile et délicate mission, dont je viens vous rendre compte, en faisant appel à votre indulgence qui, je le sais, m'est acquise d'avance.

Le 15 mai, à huit heures du matin, le jury s'est réuni à l'hôtel de ville ; il était composé de MM. Poirault, membre de la Société de la Vienne ; Allary, horticulteur délégué de la Charente ; Antonin Griseau, horticulteur délégué des Deux-Sèvres, et D'Ahair, délégué des Deux-Sèvres, rapporteur, auxquels s'étaient officieusement joints MM. de Feydeau et Mauduyt, président et secrétaire de la Société poitevine.

Sous la conduite de l'honorable président, M. de Feydeau, nous avons gravi le splendide escalier en

marbre blanc qui donne accès aux étages supérieurs du monument. Chaque marche supportait un arbuste différent à feuilles pèrsistantes : *Arbousiers, Eleagnus, Fusains, Auenbas, Houx* et *Troènes* variés ; des *Fellicium anasatum* et *Laurus cerasus azorica.* Tout le long des rampes étaient placés de très nombreux conifères des variétés les plus remarquables et les plus nouvelles, dont on avait formé un massif au sommet de cette première volée d'escalier ; nous citerons les *Cephalotaxus drupacea, Pins* (6 variétés), *Thuya* (8 variétés), *Juniperus* (4 variétés), *Abies* (10 variétés), *Chryptomeria elegans, Cèdre du Liban, Taxus adpressa, Thuopsis borealis, Araucaria imbricata, Sequoia et Siadopytis verticillata, Taxus fastigiata, Cupressus funebris* et *Pyramidalis alba, Taxodium sempervirens, Retinaspora plumasa, Biota filliformis,* etc. Tous ces sujets, de formes parfaites et de culture irréprochable, appartenant à M. Marchand, horticulteur à Poitiers, formaient une collection (15e concours) dont le jury a récompensé le mérite par une médaille d'or. Les arbustes à feuilles persistantes cités plus haut étaient compris dans ce même concours.

Le jury continue à gravir ce magifique escalier de marbre, dont les rampes de pierre, découpées et à jour, sont un modèle d'architecture. A cette seconde volée, chaque marche est ornée de plantes rares et de valeur, telles que : *Dracænas* extra-forts, *Phormiums* et *Ficus* variés, *Fougères* et magnifiques *Pendanus Vietchi variegata* et autres, se détachant admirablement sur la blancheur des marbres. Toutes ces plantes de décor appartiennent, comme les précédentes, à M. Marchand, dont la réputation n'est plus à faire parmi nous. Nous

entrons dans le salon des Fêtes. Nous y trouvons des plantes du même exposant qui attirent nos regards par la profusion, la beauté et la rareté des espèces y étalées, qui, dans le classement, appartiennent au 1er concours. C'est d'abord la magnifique *Azalée* de l'Inde rose, double, obtenue par M. Marchand et à laquelle il a donné le nom de *Souvenir de Mme Marchand,* nouveauté qui lui a valu une médaille d'argent (2e concours). Les *Bégonias tubéreux* du même exposant, récompensés par une médaille d'argent (1er prix, 2e concours), et les *Bégonias tubéreux* de M. Gay, horticulteur à Poitiers, qui ont obtenu une médaille de bronze (17e concours).

Venait ensuite un massif de vingt-deux variétés de *Rhododendrums* fournis par M. Marchand, récompensés par une médaille de vermeil (6e concours).

Une collection d'*Azalées* de l'Inde, de vingt-deux variétés, doubles et simples, plantes fortes et bien faites, couvertes de fleurs d'un coloris éblouissant, fournies par le même, lui ont valu une médaille de vermeil.

11e CONCOURS.

PALMIERS. — *Chamærops Ahomantasa* et *elegans; Phœnix leonensis, riopicola* et *dactilifera; Areca baurii; Chamædorea elegans* et *electior; Kentia Balmoreana* et *Canterburyana; Livinstonia Hoogendorpi; Hiophorbe Verschafelli; Ptychosperma Alexandra; Céroxilon nircum; Geonoma gracilis; Cariata sabolifera; Trinax elegans; Pritcharia filufera; Coripha australis; Areca rubra, lutescens* et *sapida.*

Cycadées. — *Zamia Vroomi; Cycas revoluta; Encepharlatos Lehmani* et *horridum.*

Fougères. — *Balantium antarticum; Alsophila australis; Cyakea medullaris; Dicksonia fibrasa* et *Cibotium princeps.*

Ces Cycas et ces Fougères arborescentes, qui sont de véritables arbres, peuvent entrer en ligne dans nos plus grandes expositions. Les genres Palmiers ne sont pas moins beaux avec leurs feuilles légères, si élancées et si délicatement découpées. Ils faisaient, dans ce riche salon, le plus bel ornement. Il y avait aussi quelques *Ficus caperio* et *parcelli.* La beauté de ce lot et son importance ont valu à M. Marchand une médaille d'or et d'honneur, c'est-à-dire la plus haute récompense de l'exposition.

3e concours.

Bromeliacées..	14 variétés ;
Aroïdées......	10 variétés;
Euphorbiacées..	22 *Crotons* avec leurs superbes panachures ;
Libiacées......	18 *Dracœnas* variés ;
Araliacées.....	17 *Aralias* variés ;

et une grande quantité de différentes plantes de serre chaude que je n'énumérerai pas ici, quoique étant de beauté remarquable. Je citerai, néanmoins, quinze belles variétés d'*Orchidées* dépendant de ce concours et du même exposant, M. Marchand. Quelles douces sensations nous faisait éprouver la vue de ce beau genre de plantes, aussi curieuses par leur riche végétation que par leurs fleurs aux vives couleurs et formes bi-

zarres; et ces plantes carnivores, représentées par plusieurs variétés de *Népenthes !* Le jury a doté l'heureux exposant, M. Marchand, d'une médaille de vermeil, la plus haute récompense adressée à ce concours.

M. Marchand avait, en outre, dans la même salle, une belle collection de plantes bulbeuses, pour laquelle on lui a décerné une médaille d'argent (9e concours).

De là nous nous acheminons vers la salle des Mariages, qui fait suite à la salle des Fêtes. On ne sait trop ce que l'on doit y admirer le plus, ou le plafond, couvert de magnifiques peintures, ou les mosaïques de fleurs et de feuillages qui tapissent les angles de cette salle ! A droite se trouve une petite collection de *Géraniums Lateripe,* simples et doubles, de variétés nouvelles et bien distinctes, appartenant à M. Marais, horticulteur de Poitiers. Ces plantes (4e concours) on valu à leur exposant une médaille de bronze.

MM. Marais et Thimothée, horticulteurs à Poitiers, avaient exposé chacun une collections de *Bégonias* à feuillage type et hybride (13e concours); ils ont obtenu pour récompense, *ex æquo,* chacun une médaille d'argent.

M. Marais, sus-nommé, avait aussi apporté une collection de *Pelargoniums* à grandes fleurs, bien cultivés et de bonnes variétés; M. Geay avait une collection de *Pelargoniums* (5e concours). Le premier a été récompensé d'une médaille de vermeil et le second d'une médaille d'argent. Le jury donnait, en outre, à M. Thimothée, pour une petite collection de *Pelargoniums,* la médaille de bronze disponible, représentant le 3e prix.

M. Marais avait exposé (7e concours) des *Héliotropes*

et des *Résédas* en fleurs (8e concours), un lot de plantes vivaces et (14e concours) une collection de *Coleus*. Il a reçu une médaille d'argent pour chacun de ces trois concours.

M. Geay, déjà cité, avait un lot de petits *Orangers* de trois à quatre ans, bien cultivés, classés au *Concours imprévu*, pour lesquels il a reçu une médaille d'argent.

Là s'est terminé l'examen de l'exposition florale. Nous pénétrons dans une troisième salle, où se trouve l'exposition maraîchère, qui n'a que quatre concurrents. Nous y voyons une collection de légumes précoces et de saison exposés par M. Vachon, jardinier-maraîcher à Poitiers, auquel le jury décerne un 1er prix avec médaille d'or (23e concours), et un autre lot de légumes fourni par M. Auzanet, également de Poitiers, qui a obtenu le 2e prix avec médaille de vermeil.

Il y avait (27e concours) un lot de légumes et fruits variés : *Asperges, Fraises* et *Melons*, fourni par M. Duval, jardinier au Genèbre, et un lot de légumes de saison appartenant à Mme Trichet. Le premier lot a obtenu une médaille d'argent et le second une médaille de bronze.

M. Rabier-Bourguignon, propriétaire, avait cinquante variétés de *Pommes de terre* bien conservées et dans les variétés les plus estimées, pour lesquelles il a reçu une médaille d'argent.

Le jury a vu avec regret, messieurs, le nombre restreint des exposants dans les concours maraîchers et exprimé le vœu de pouvoir, ultérieurement, constater plus d'entrain dans les apports des produits de cette branche importante de l'horticulture et de l'alimentation publique.

Avant de terminer ce compte-rendu, j'ai à signaler quelques autres récompenses :

32e concours.. Médaille d'argent à M. Quintard pour champignons de couches et graines.

29e concours. Médaille d'argent à M. Robine pour plans de jardin.
Médaille de bronze à M. Maillet pour plans de jardin.

30e concours. Médaille d'argent à M. Audiger pour fabrication d'articles de jardinage.
Médaille d'argent à MM. Chapron et Gigot pour fabrication de treillages.
Médaille de bronze à M. Satran pour fabrication de treillages.

Nous constatons un rappel de médaille d'or à M. Bergerot, constructeur à Paris, pour ses serres en fer, par le jury, qui adresse des félicitations à MM. Berthod et Picot pour leurs encadrements de glaces faits en graminées, ainsi qu'à M. Albert, couvreur à Nogent (Haute-Marne), pour ses étiquettes inaltérables.

Dans le vestibule sont exposés les fleurs coupées, les bouquets, etc. Le jury de cette section est composé exclusivement de dames patronnesses qui ont mission de juger et récompenser. M. Maurier obtient une médaille d'or pour une véritable gerbe de fleurs d'un grand mérite, et M. Marchand une médaille d'argent pour ses bouquets montés, couronnes, suspensions et surtouts de table. MM. Thimothée, Maurier, Marais et Geay sont lotis chacun d'une médaille d'argent pour leurs bouquets montés. Ce dernier exposant avait une

collection de roses coupées (quatre-vingts variétés environ) dont chacun admirait la fraîcheur et le coloris, pour laquelle il a spécialement reçu une médaille d'argent.

En terminant, messieurs, je ne crois pas devoir passer sous silence le bon accueil que nos collègues de Poitiers ont bien voulu faire aux délégués composant le jury; je leur adresse, pour ma part, mes plus sincères remerciements.

Le 15 mai au soir, à la suite des travaux du jury, nous avons été gracieusement conviés à un banquet offert par la Société de Poitiers aux délégués des Sociétés correspondantes ainsi qu'à ses propres membres. J'ai assisté à cette réunion fraternelle, où j'ai été, de la part de tous, l'objet de l'accueil le plus sympathique et dont je conserverai le meilleur souvenir.

Jarnac, le 28 juin 1884.

ALLARY.

Angoulême, le 30 juin 1884.

Le Secrétaire général,

A. RICARD.

BULLETIN SEMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 4

DEUXIÈME SEMESTRE 1884

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE G. CHASSEIGNAC & Cie

REMPART DESAIX, 26

1885

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 1884.

MM.	
Le Préfet de la Charente, ✻. Le Maire d'Angoulême, ✻.	*Présidents d'honneur.*
Paul Sazerac de Forge, ✻, ancien maire d'Angoulême, membre du Conseil général du département.	*Président honoraire.*
A. Débouchaud, docteur en droit, membre du Conseil d'arrondissement et de la Chambre de commerce, à Nersac.	*Président.*
L. Duffort, pharmacien-naturaliste, rue Marengo, à Angoulême. Boudet aîné, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.	*Vice-Présidents.*
A. Ricard, propriétaire, faubourg Saint-Cybard, villa du Petit-Bois, à Angoulême.	*Secrétaire général.*
Boudet fils, horticulteur, rue de Saintes, à Angoulême. Duparc, horticulteur-pépiniériste à la Petite-Garenne, à Angoulême.	*Secrétaires adjoints.*

MM.

BACHELIER fils, comptable, chemin de la Colonne, à Angoulême.	*Trésorier.*
BUREAU, horticulteur, chemin du Secours, à Angoulême.	*Trésorier adjoint.*
BACHELIER père, rentier, chemin de la Colonne, à Angoulême.	*Archiviste-bibliothécaire.*
FERDINAND, jardinier à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre. PERROTIN, jardinier-pépiniériste à L'Houmeau-Pontouvre. ALLARY, jardinier-pépiniériste à Jarnac.	*Commission pomologique.*
THIAUDIÈRE, horticulteur, route de Paris, à Angoulême. BALUTEAU, jardinier au Martinet, commune de Saint-Michel. COURATIN, horticulteur-fleuriste, rue Basse-des-Bains, à Angoulême.	*Commission florale.*
CLAVREUIL, horticulteur, rue de Saintes, à Angoulême. BOUDARD, horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre. DAVID, jardinier-maraîcher, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.	*Commission maraîchère.*

Dame patronnesse.

Mme veuve CHRÉTIEN, propriétaire à Nersac.

Membres correspondants.

MM.

BRUANT, horticulteur-pépiniériste à Poitiers (Vienne).

MARCHAND, horticulteur - pépiniériste à Poitiers (Vienne).

LAFFILLEY, sous-directeur des contributions indirectes à Cherbourg (Manche).

Membres titulaires.

MM.

ALLARY, horticulteur-pépiniériste à Jarnac.

BONNET, jardinier à la gare d'Orléans, à Angoulême.

BALUTEAU, jardinier au Martinet, commune de Saint-Michel.

BOUDET aîné, horticulteur-pépiniériste, route de Saintes, à Angoulême.

BOUDET fils, horticulteur-pépiniériste, route de Saintes, à Angoulême.

BOUDARD, horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

BILLIARD, agent-voyer, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.

BESSETTE, ✻, docteur-médecin, place de la Commune, à Angoulême.

BACHELIER père, rentier, chemin de la Colonne, à Angoulême.

BACHELIER fils, comptable, chemin de la Colonne, à Angoulême.

MM.

BELLAMY, ✠, propriétaire, rampe du Secours, à Angoulême.

BRISSON, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement, à Cognac.

COURATIN, horticulteur-fleuriste, rue Basse-des-Bains, à Angoulême.

CLAVREUIL, horticulteur-pépiniériste, route de Saintes, à Angoulême.

CONSTANTIN, propriétaire, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

CHATENET, imprimeur, rue Saint-André, à Angoulême.

CHASSEIGNAC, directeur du *Charentais,* rempart Desaix, à Angoulême.

DUPUY, négociant, faubourg Saint-Martin, à Angoulême.

DUPOND, horticulteur-pépiniériste à Aigre.

DAVID, jardinier-maraîcher, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.

DUPARC, horticulteur-pépiniériste à la Petite-Garenne, à Angoulême.

DUFFORT, pharmacien-naturaliste, rue Marengo, à Angoulême.

DELAUNAY, notaire, rue de Beaulieu, à Angoulême.

DÉBOUCHAUD (Alexandre), docteur en droit, membre du Conseil d'arrondissement, à Nersac.

DONZOLE, pharmacien, adjoint au maire, avenue Gambetta, à Angoulême.

DUCASSE, négociant, rue de Paris, à Angoulême.

DULARY, négociant, faubourg L'Houmeau, à Angoulême.

MM.

Dupuy, horticulteur-pépiniériste à Chalais.

Débouchaud (Georges), propriétaire à Pombreton, commune de Nersac.

Fleury, horticulteur à Rouillac.

Ferdinand, jardinier à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

Fèvre, avocat, au Simard, commune de Saint-Yrieix.

Fenéteau (Jules), jardinier chez M. Couratin, rue Basse-des-Bains, à Angoulême.

Gateau, horticulteur-pépiniériste à la Petite-Garenne, à Angoulême.

Gayet, horticulteur-fleuriste à Ruffec.

Grellet, horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

Gibert, serrurier-mécanicien, rue du Minage, à Angoulême.

Gellibert des Seguins, propriétaire, conseiller général de la Charente, rue des Saints-Pères, 8, à Paris.

Guillon, ✻, directeur des contributions indirectes de la Charente, à Angoulême.

Garrigou-Grandchamp, propriétaire à Champferrand, commune de Saint-Adjutory.

Granet, jardinier chez M. Bureau, chemin du Secours, à Angoulême.

Gautier (L.), propriétaire à Germeville, commune d'Oradour.

Gayer, maître d'hôtel à Aigre.

Juillé, jardinier à la Côte-à-Gaillard, commune de La Couronne.

Labouraud, propriétaire à La Couronne.

Laroche, fabricant de papier à Saint-Michel.

MM.

Lacroix, fabricant de poterie, route de Limoges, à Angoulême.

Moynard, horticulteur à La Rochefoucauld.

Martin, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.

Mottet, marchand grainier, rue du Marché, à Angoulême.

Mesnard, chanoine, rue d'Arc, à Angoulême.

Massonnaud, greffier, rue Basse-de-l'Arsenal, à Angoulême.

Massonnaud, négociant, rue de Genève, à Angoulême.

Mercheron, négociant, rue de Genève, à Angoulême.

Machenaud (E.), négociant, faubourg L'Houmeau, à Angoulême.

Michaud, négociant à Châteauneuf.

Micoulaud, horticulteur à Rouillac.

Mounier, horticulteur à Nersac.

Manaud, jardinier, villa Mon-Désir, à Angoulême.

O'Neill, rentier, villa de la Combe, à Cognac.

Pasquet, jardinier en chef de la ville, à Angoulême.

Perrotin, jardinier-pépiniériste à L'Houmeau-Pontouvre.

Pinon fils, horticulteur à Barbezieux.

Perrot, propriétaire, ancien maire, à Ruelle.

Prunet aîné, ancien banquier, à Saint-Michel.

Procop, fabricant de papier à La Couronne.

Rivaud, propriétaire et maire, à Touvre.

Richard (A.), propriétaire à Segonzac.

Ricard (A.), propriétaire, villa du Petit-Bois, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.

Richard (L.), propriétaire à Champagnoux, commune de Segonzac.

MM.

Renard, horticulteur à Jarnac.

Ringuet, directeur de l'imprimerie centrale, rue d'Arcole, 9, à Angoulême.

Simonnet, jardinier à Tourteron, commune de Saint-Simon.

Sazerac de Forge (Paul), ✻, négociant, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

Sazerac de Forge (Abel), propriétaire, rue de la Préfecture, à Angoulême.

Sazerac, ingénieur civil, à La Rochefoucauld.

Traverse, horticulteur, route de Limoges, à Angoulême.

Tournier, entrepreneur de travaux hydrauliques, à Jarnac.

Thiaudière, horticulteur, route de Paris, à Angoulême.

Talbot, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.

Verguin, horticulteur-fleuriste, rue Leclerc-Chauvin, à Angoulême.

Vriet, horticulteur à Jarnac.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 31 août 1884.

PRÉSIDENCE DE M. BOUDET PÈRE, VICE-PRÉSIDENT.

En l'absence de M. Débouchaud, président, M. Boudet père occupe le fauteuil et préside la séance, qui est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté sans observations. Le Secrétaire général donne ensuite communication de la correspondance et de divers documents parvenus depuis notre dernière réunion, savoir : 1° lettre de M. Brisson, propriétaire et membre du Conseil d'arrondissement à Cognac, demandant à faire partie de la Société ; 2° lettre de remerciements de M. Marchand fils, horticulteur à Poitiers, élu membre honoraire à notre assemblée du 29 juin ; 3° lettre de notre collègue de Ruffec, M. Gayet fils, s'excusant de ne pouvoir se rendre parmi nous, mais annonçant à M. Boudet père, pour nous être présenté, l'envoi d'un lot de fleurs de *Pétunia* provenant d'un semis de graines hybridées et récoltées par lui. La proportion des beaux doubles dépasse 40 p. 100 ; il en est un qui a le caractère d'une espèce nouvelle ; 4° programme de la 26e session de la Société pomologique de France, qui se tiendra à Rouen le 1er octobre prochain, sous les auspices de la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure ; 5° le n° 2, 7e année 1884, du *Bulletin de la Société d'horticulture de Limoges,* et les nos 13, 14, 15 et 16 du journal *la Revue horticole,* dont il est donné lecture des articles ci-après comme pouvant présenter le plus d'intérêt, savoir : destruction des insectes ; longévité des jardiniers ; emploi du jus de tabac comme insecticide, tenu à la disposition du public par les entreposeurs des tabacs ; effeuillage des fruits ; destruction du ver blanc par le sulfure de carbone.

Le Président fait procéder au scrutin sur la candidature de M. Brisson, présenté par MM. Billiard et Ricard. M. Brisson, à l'unanimité des suffrages exprimés, est élu membre titulaire.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait connaître la suite donnée à la demande de subvention faite au Conseil général du département par l'honorable Président Débouchaud. Sur les conclusions de l'un de ses membres, M. Lajeunie, le Conseil nous a alloué la somme de 100 fr., afin de nous permettre de figurer au concours régional de 1885. Mais en ce qui concerne les conférences de greffage de vignes que se propose de continuer la Société d'horticulture, la commission a estimé qu'en présence d'un rapport d'ensemble sur la question des vignes américaines émanant de la Société d'agriculture, il était nécessaire de ne point diviser les efforts, et a proposé d'inviter la Société d'horticulture à s'entendre avec la Société d'agriculture pour l'exécution de son programme. Ces conclusions ont été adoptées et votées par le Conseil général.

M. BILLIARD demande à M. le Président s'il ne serait pas opportun de s'occuper, d'ores et déjà, de la question d'exposition horticole au concours régional, fixé au mois de mai 1885. Plusieurs membres sont de cet avis. M. BOUDET père partage aussi l'opinion émise, mais estime qu'il y a lieu de renvoyer la discussion à une séance ultérieure, vu l'absence de beaucoup de nos collègues, et notamment de M. le Président Débouchaud. L'assemblée décide cet ajournement.

MM. Billiard et Ricard sont priés par M. le Présisident Boudet de vouloir bien s'occuper de l'envoi à la Société pomologique de France, à l'époque de sa session, à Rouen, des fruits que les membres de notre Société auraient l'intention de faire présenter à l'étude. Les susnommés se chargent volontiers de cette mission et invitent leurs collègues à leur faire parvenir, avant le

30 septembre prochain, les échantillons qu'ils se proposeraient de soumettre à la dégustation de la savante assemblée.

M. Ricard demande la parole pour une proposition. Il expose que certaines Sociétés d'horticulture, entre autres nos voisines de la Gironde et de la Haute-Vienne, font usage d'un mode de récompense que nous ne possédons pas et qu'il lui semblerait utile d'introduire chez nous. Il s'agirait de créer des jetons ou primes, comme récompenses intermédiaires entre les mentions honorables et les médailles. Leur emploi principal aurait lieu pour les apports de produits aux séances et à l'occasion de visites de certaines cultures d'un mérite secondaire. Ces jetons ou primes, imprimés sur cartons de couleurs différentes, seraient divisés en trois classes :

Dix de première classe auraient la valeur d'une médaille de vermeil, module 46 millimètres ;

Dix de deuxième classe auraient la valeur d'une médaille d'argent, module 46 millimètres;

Dix de troisième classe auraient la valeur d'une médaille d'argent, module 38 millimètres.

Les commissions chargées de juger les apports seraient autorisées à accorder plusieurs jetons ou primes à la fois, quand elles le jugeraient opportun. Tout possesseur de dix jetons ou primes aurait le pouvoir de les échanger contre la médaille à laquelle leur classe donnerait droit, et il lui serait, en outre, délivré un diplôme motivé.

Le principe de cette création est approuvé par l'assemblée, mais la discussion en est ajournée à la prochaine séance.

M. Mounier fait l'apport suivant, savoir : *Verveines,*

30 variétés ; *Reines-Marguerites,* 50; *Coleus,* 6, qu'il a obtenues de semis bien réussis. Il a donné à ces six variétés de *Coleus* les noms suivants : 1° *Suzanne-Débouchaud ;* 2° *A. Ricard ;* 3° *Jeanne-Bontemps ;* 4° *Maréchal-de-Berwick ;* 5° *Duc-de-Brunswick ;* 6° *Marquis-de-Brémond.* L'obtenteur de ces jolies variétés de *Coleus* a bien voulu donner à l'une d'elles le nom de votre Secrétaire général. C'est une délicate attention dont je lui sais gré et pour laquelle je lui adresse mes remerciements bien sentis. Ces jolis échantillons sont examinés avec intérêt par les assistants, ainsi qu'un lot de pommes fournies par un arbre provenant d'un semis de pépins de *Rivière* fait par M. Mounier. La dégustation qui en a été faite a permis de reconnaître une chair juteuse d'un goût agréable, un peu acidulé, le fruit n'ayant pas encore atteint son degré complet de maturité.

Nous avons constaté avec regret que les fleurs dont l'envoi était annoncé par M. Gayet, de Ruffec, n'étaient pas arrivées. Cette absence nous a privés, assurément, du plaisir de voir un spécimen intéressant de *Pétunia,* et, par suite, d'adresser nos félicitations à l'obtenteur.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 26 octobre 1884.

PRÉSIDENCE DE M. DÉBOUCHAUD, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures par M. le Président, qui donne la parole au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 31 août dernier, procès-verbal qui est adopté sans observations. Il est ensuite donné communication de la correspondance et des divers documents parvenus depuis cette époque :

1° Lettre de M. de La Quintinie, propriétaire à Chabanais, posant sa candidature comme membre titulaire de la Société ; 2° lettres de nos Sociétés correspondantes de Bordeaux et de Limoges en réponse à celle de votre Secrétaire général demandant l'envoi des exemplaires manquant à la collection des Bulletins que nous recevons d'elles périodiquement. Par l'envoi de dix exemplaires du Bulletin de Bordeaux, nous possédons au complet la collection des nouvelles annales commencées en 1878. Quant au Bulletin de Limoges, quatre exemplaires seulement ont complété en nos mains cette publication depuis la même période. Sur la proposition du président, il est décidé que ces deux collections, présentant un réel intérêt, seraient mises en volumes cartonnés, afin de pouvoir être con-

sultées plus facilement et mises à la disposition des sociétaires qui en exprimeront le désir ; 3° Bulletins n°s 30 et 31 (mois de mai, juin et juillet 1884) de la Société poitevine d'encouragement à l'agriculture. Cet envoi vient réaliser l'espoir que nous avions de faire avec cette société l'échange de nos publications ; 4° les n°s 17 à 20, des 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, de la *Revue horticole,* dont nous avons communiqué les articles ci-après, pouvant présenter un certain intérêt à plusieurs d'entre nous : noms de quelques rosiers nouveaux ; *Pois d'abondance; Pieds d'alouettes;* vignes rebelles à la coulure ; *Mort-de-Barral; Violette Armantine-Millet.*

M. Bachelier père fait connaître à l'assemblée que M. Bachelier fils, trésorier, empêché par un motif sérieux, ne peut assister à la séance. M. Bachelier fils est excusé.

MM. Billiard et Ricard avaient accepté la mission, lors de notre dernière séance, de faire parvenir à la Société pomologique de France, en session à Rouen, les fruits qui leur seraient confiés pour être soumis à la dégustation de la savante société. Le 30 septembre, ils ont, de concert, expédié à cette destination : 1° un échantillon du chasselas *Marvaud,* déjà admis à l'étude ; 2° poire *Beurré-Gâteau,* pommes *Reinette dorée* et *grise de Saintonge,* déjà présentées à la session de Bordeaux, de septembre 1882 ; 3° un échantillon de pommes dites *Cadeau-du-Jardinier,* produit d'un sujet obtenu d'un semis de pépins de *Rivière,* présenté pour la première fois par notre collègue Mounier, de Nersac.

Le scrutin est ouvert sur la candidature de M. de La

Quintinie, présenté par MM. Débouchaud et Ricard. L'honorable candidat, descendant du savant horticulteur de ce nom, qui, comme on le sait, a rendu son nom célèbre comme horticulteur, sous le règne de Louis XIV, est élu, à l'unanimité, membre titulaire de notre Société charentaise.

M. Ricard soumet de nouveau à l'examen de l'assemblée la proposition de créer l'usage de jetons, à titre de récompense, projet présenté à la réunion du 31 août dernier, adopté en principe, mais dont la discussion a paru devoir être ajournée. Après lecture, les dispositions suivantes sont adoptées :

1° Il est créé, à titre de récompense intermédiaire entre la mention honorable et les médailles, principalement pour les apports de produits aux séances et les visites de cultures d'un mérite secondaire, des jetons de première, deuxième et troisième classes.

2° Dix jetons de première classe vaudront une médaille en vermeil du module de 46 millimètres.

Dix de deuxième classe vaudront une médaille en argent du module de 46 millimètres.

Dix de troisième classe vaudront une médaille en argent du module de 38 millimètres.

3° Tout sociétaire détenteur de dix jetons aura le droit de les échanger à la caisse du trésorier contre la médaille à laquelle leur classe donne droit. Il lui sera délivré, à cette occasion, un diplôme motivé par les soins du Secrétaire général.

4° Les commissions chargées de juger les apports, de visiter les cultures, pourront accorder plusieurs jetons à la fois, quand elles le jugeront convenable ; mais leurs décisions n'auront d'effet qu'après avoir reçu l'ap-

probation du Bureau, qui statuera au scrutin secret, conformément à l'article 25 du règlement.

Notre collègue M. PERROTIN, arboriculteur-pépiniériste au Pontouvre, a présenté à l'assemblée un lot de fruits d'une beauté très remarquable, obtenus, pour la plupart, par la greffe de bouton à fruit. Ce lot se composait de 31 espèces de poires et de 14 variétés de pommes. Nous citerons, parmi les poires, les nouveautés ci-après : *Directeur-Alphand,* le *Hand-Grignon, Charles-Cognez, Docteur-Meynier ;* et parmi les bonnes espèces connues : la *Belle-Rouennaise, Doyenné et Besi-Goubault, Doyenné et Fondante-du-Comice, Saint-Germain d'hiver, Ferdinand-de-Lesseps, Besi-de-Chaumontel, Général-Totleben, Bon-Chrétien d'hiver et d'Espagne, Saint-Germain-Vauquelain,* etc. La collection des pommes présentait un beau choix dans lequel nous avons remarqué : les *Grand-Alexandre, Rosat blanc, Popular-Buff, Newton-Pieuppin, Reinette-d'Anjou, Bachelor, Buff, Hoower, Reinette-de-Cuzy,* etc. M. Perrotin a reçu les félicitations des membres présents, et notamment de ceux composant la commission pomologique, chargée d'émettre officiellement son opinion sur le mérite de cet apport.

M. RICARD fait connaître un succès dont l'un de nos collègues, M. David, peut se réjouir à juste titre. M. Dupanloup, marchand de graines à Paris, a adressé en mars dernier, pour être jugée par l'Association horticole lyonnaise, une variété de violette de Parme, cultivée et améliorée par notre dit collègue d'Angoulême, duquel il en a acheté la propriété. La commission chargée de la juger, composée de huit fleuristes de Lyon, tout en lui trouvant une certaine ressemblance

avec une autre variété que les fleuristes reçoivent de Nice, a remercié M. Dupanloup de lui avoir procuré l'occasion de juger vivante une aussi belle variété de violette, dont personne, dit le *Lyon horticole,* ne saurait contester le mérite. Notre Société charentaise ne refusera pas, assurément, ses félicitations à notre collègue David pour sa violette, admise au commerce sous le nom de Gloire d'Angoulême.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. R.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 28 décembre 1884.

PRÉSIDENCE DE M. DÉBOUCHAUD, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, sur l'invitation du Président, lit le procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté après une modification de rédaction résultant d'un échange d'explications provoquées par M. Billiard, au sujet d'une variété de violette de Parme dont notre collègue David a vendu la propriété à la maison Dupanloup, de Paris, faisant l'objet d'un article figurant dans le journal *le Lyon horticole* (mai 1884, page 142). Lecture est faite également d'un rapport de la

commission pomologique sur le mérite d'un apport de fruits fait par M. Perrotin, à la séance du 16 octobre dernier, concluant à l'allocation de six jetons de première classe.

Il est ensuite donné connaissance de la correspondance et des divers documents parvenus depuis la dernière réunion : 1° une lettre de M. Piffre, ingénieur-constructeur à Paris, demandant la liste des membres de la Société ; 2° une lettre de M. Perrotin, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour; 3° les catalogues et prix-courants de la maison Robineau fils, de Paris, fabricant de médailles pour concours et expositions; 4° spécimen d'une nouvelle publication, l'*Indicateur horticole;* 5° les numéros 21, 22, 23 et 24 de l'année 1884, du journal *la Revue horticole*, dont il a été donné connaissance des articles ci-après, pouvant présenter quelque intérêt aux sociétaires : vaccination de la vigne; le mildiou guéri par le contact d'échalas injectés de sulfate de cuivre; égermage des pommes de terre; la gomme des arbres fruitiers.

Les candidatures ci-après sont ensuite présentées :

M[me] veuve Chrétien, rentière à Nersac, présentée par MM. Débouchaud et A. Bachelier;

M. Fenéteau, jardinier à Angoulême, présenté par MM. Couratin et Ferdinand;

M. Ringuet, directeur de l'imprimerie centrale, à Angoulême, présenté par MM. Ricard et Duffort.

Ces candidatures ayant rallié l'unanimité des suffrages, M. le Président proclame l'admission de M[me] veuve Chrétien en qualité de dame patronnesse de la Société, et de MM. Fenéteau et Ringuet comme membres titulaires.

Conformément aux conclusions de la commission florale, il est délivré à chacun de MM. Baluteau, Clavreuil et Mounier un diplôme motivé pour récompenser le mérite de leurs cultures et des apports faits précédemment.

M. Allary donne communication d'une note par laquelle il développe les procédés qu'il met en pratique pour la culture de la *Tomate*. Notre collègue recommande particulièrement la rouge naine hâtive, dont les premiers fruits arrivent à maturité dans les premiers jours de mai. Il emploie la serre tempérée, où il sème la graine en terrines du 20 décembre au 10 janvier. Ces terrines sont placées à proximité des vitrines pour avoir le plus possible de lumière. Au moment où le plant a acquis deux feuilles au-dessus des cotylédons, les terrines sont passées sur une vieille couche donnant 7 ou 8 degrés, en ayant soin de tenir les plants à sec pendant une période de trois semaines. Pendant ce temps de repos, la tige acquiert une grande force et des racines aériennes se développent sur une bonne partie de la longueur. Aussitôt après on repique les plants sur une autre couche en plein châssis, à 10 centimètres de distance les uns des autres, ou dans des pots. Ce dernier moyen est préférable, car on est plus maître de la situation et les jeunes pieds peuvent être forcés suivant le besoin. Dans le courant de février, ceux-ci ont 5 ou 6 feuilles bien développées et sont arrivés à une hauteur de 20 ou 25 centimètres. Alors on les transplante en plein châssis dans la proportion de 9 pieds par mètre carré. Là, ils développent un feuillage ample et vigoureux, et à la 7e ou 8e feuille, le premier groupe de fleurs apparaît d'autant plus fort que le plant aura été mieux soigné. C'est à ce moment où ce

groupe de fleurs est bien sorti du centre de la tige que la main du jardinier doit intervenir pour supprimer les bourgeons au-dessus de ce groupe de fleurs, en conservant ceux qui se développent au-dessous de ce dernier. Tous les bourgeons qui se développent dans les aisselles des feuilles de la tige doivent être supprimés, et aussitôt que le bourgeon conservé aura développé à son tour un autre groupe de fleurs, il sera soumis au même traitement que le précédent. Ainsi traitée, chaque plante porte 8 à 10 feuilles bien développées sur sa tige, qui a atteint une hauteur de 35 centimètres en moyenne, et elle est surmontée à son extrémité d'une inflorescence d'où sortiront les fruits. Les autres soins à donner consistent à tenir l'intérieur des coffres plutôt sec qu'humide, à bien couvrir la nuit, et le jour à donner de l'air chaque fois que le temps le permet. Par ce moyen, on obtient des tomates un mois plus tôt que par la culture ordinaire. On peut cueillir au moins une douzaine de fruits par pied, ce qui porte la récolte de chaque châssis d'un mètre carré à cent et quelques fruits. Ces coffres de châssis doivent avoir au minimum 50 centimètres de hauteur au-dessus de la couche et être placés à l'exposition du levant ou du midi.

M. Pasquet présente un échantillon de pommes produites par un sujet provenant d'un semis de pépins d'espèce et d'origine inconnues. Ces fruits, d'une bonne grosseur moyenne, ont de l'analogie avec le gros api et sont d'un côté jaune pâle, et de l'autre, du côté du soleil, d'un beau rouge vif. La dégustation a fait apprécier très favorablement son excellente qualité, qui, jointe à sa conservation prolongée, semble l'indiquer comme une espèce méritante digne d'être étudiée sérieusement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures du soir.

Le Secrétaire général,

A. R.

RAPPORTS. — COMPTES-RENDUS.

Rapport fait par la commission pomologique sur une collection de fruits présentée par M. Perrotin, à la séance générale du 26 octobre 1884.

Messieurs,

Notre collègue Perrotin, arboriculteur-pépiniériste au Pontouvre, a fait, à notre séance du 26 octobre dernier, un apport important de fruits provenant de ses cultures. Votre commission pomologique, à l'exclusion de l'un de ses membres, l'exposant M. Perrotin, remplacé, en cette occasion, par notre Secrétaire général, a été invitée par M. le Président à examiner, apprécier et donner son avis sur le mérite de cette présentation. Les soussignés, Allary, Ferdinand et Ricard, ont, en conséquence, procédé à un examen attentif de cette collection, séance tenante, et reconnu qu'elle se composait de 31 variétés de poires et de 13 variétés de pommes, fruits de première et seconde qualités, dont plusieurs sont peu répandus dans notre région et obtenus, en bonne partie, par la greffe à boutons.

Le lot de poires était composé des espèces ci-après :

Directeur-Alphand, Hand-Grignon, Charles-Cognez, Docteur-Meynier (nouveautés), *Belle-Rouennaise, Amour, Colmar-Navet, Doyenné-Goubault, Bergamotte-Sageret, Marie-Guise, Doyenné d'hiver, Besi-Goubault, Doyenné-du-Comice, Livre, Saint-Germain d'hiver, Fondante-du-Comice, Beurré-Colmar, Bonne-d'Ezée, Madame-André-Leroy, Ferdinand-de-Lesseps, Passe-Colmar, Besi-de-Chaumontel, Beurré-Millet, Général-Totleben, Bon-Chrétien-d'Espagne, Beurré-Diel, Saint-Germain-Vauquelain, Choisnard, Général-Lourmel, Duchesse-de-Bordeaux* et *Bon-Chrétien d'hiver.*

Le lot de pommes était formé des espèces suivantes :

Grand-Alexandre, Rosat blanc, Popular-Buff, Large-Face-d'Amérique, Newton-Pieuppin, Reinette-d'Anjou, Bachelor, Buff, Hoower, Reinette-d'Angleterre, Calville-Barré, Reinette-de-Cuzy, Pearmin d'hiver, Robinson-Superbe.

Ces fruits nous ont paru très méritants.

Après entente préalable entre nous, nous avons été d'avis qu'il y avait lieu d'allouer à M. Perrotin, pour récompenser le mérite de son apport, *six jetons de première classe,* et d'exprimer le vœu de voir sanctionner notre décision par un vote conforme du Bureau.

Fait à Angoulême, le 6 novembre 1884.

Les Membres de la Commission pomologique,

ALLARY.

FERDINAND.

Le Secrétaire général,

A. RICARD.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE,

Des journaux, des Bulletins des Sociétés correspondantes, etc.

TAILLE LONGUE ET TAILLE COURTE.

Je frémis d'avance, disait un amateur à un de ses amis, quand je vois un sécateur dans les mains de mon jardinier : il coupe, il sabre, il entasse les fagots et prétend qu'il taille selon les bons principes. C'est un excellent garçon qui s'entend bien à la culture des fleurs ; je n'ose pas lui dire qu'il taille mal, car je n'en suis pas bien sûr, mais mon avis est que son sécateur fait un tort considérable à mon fruitier. Il y a deux ans, je lui fis, à ce sujet, une petite observation ; il me répondit : « On voit bien que monsieur n'a lu ni Dubreuil, ni Hardy, ni Lepère, ni M. un tel, ni celui-ci, ni celui-là, ni..... » En effet, je n'avais rien lu de ces auteurs, sans doute très savants ; du coup, mon jardinier m'a confondu, et néanmoins je frémis quand je lui vois un sécateur dans les mains ; il taille trop bien, il taille si bien que j'ai très peu de fruits. L'interlocuteur répondit en poussant un soupir : « Que vous êtes heureux ! Chez moi, c'est tout le contraire : mon jardinier taille très peu, je crois même qu'il ne taille pas du tout..... J'ai des arbres affreux ; c'est vrai qu'ils produisent beaucoup. J'ai envie de le renvoyer ; il a un mauvais caractère, il cultive mal les fleurs ; c'est néanmoins un excellent

maraîcher, et si je l'ai gardé si longtemps, c'est par considération pour ses talents à cultiver les légumes. »

Ainsi donc, voilà deux amateurs qui se plaignent, l'un que son jardinier taille trop suivant les bons principes, l'autre que le sien taille trop peu. Le premier se plaint de n'avoir point de fruits, le second d'en avoir trop. Eh bien ! amis lecteurs, si j'avais des arbres à tailler, je prendrais celui qui taille peu. Il faut se méfier des bons principes et de la taille à l'écu. Élevez des saules en pyramide, faites des gobelets en charmille, sculptez des ifs en forme d'animaux, mais taillez des arbres à fruits pour..... avoir du fruit. Méfiez-vous encore une fois des bons principes, laissez des crochets un peu longs ; ne taillez pas au besoin les arbres peu fertiles, et si l'on vous blâme, répondez que les poires sont excellentes.

Quand un jardinier a un sécateur dans les mains, il y a je ne sais quoi qui le pousse à couper, couper encore, couper toujours..... méfiez-vous donc de cet instrument, qui vous conseille mal ; allez doucement et respectez les branches. Voyez les arbres plein vent, quelles récoltes ils donnent ! Eh bien ! dans la taille, imitez un peu la nature et prenez un terme moyen entre tout abattre et tout laisser. Ne dénudez pas complètement vos branches, vos arbres s'en porteront mieux. Laissez reposer vos sécateurs en face des arbres stériles à force d'être taillés et ménagez-en l'action contre les autres.

GRAINE DE HARENG.

Le peintre Meissonnier possédait une fort belle propriété aux environs de Paris. Le jardinier, directeur du jardin, était un botaniste de talent dont on se plaisait à admirer la science. Émile Augier en était surtout émerveillé. Quant à Meissonnier, loin d'être fier du savoir de son jardinier, il était impatienté de l'entendre louer sans cesse ; aussi résolut-il de jouer un tour à son trop savant serviteur.

Un jour donc que son ami Émile Augier se trouvait là, Meissonnier fit appeler son jardinier, et tirant de sa poche un papier contenant des œufs de hareng bien lavés et séchés, il lui demanda quelles étaient ces graines. « Ça, répondit sans hésiter le brave homme, ce sont des graines de *Neostoma Batyphillum*. — Et combien cela met-il de temps à lever ? — Quinze jours, monsieur. — Vous entendez, Augier ; ne l'oubliez pas, soyez ici dans quinze jours. » Émile Augier fut exact au rendez-vous. On déjeunait lorsque le jardinier demanda à parler à son maître « Monsieur, dit-il, la plante que vous savez est sortie de terre. Si ces messieurs veulent voir ? » Stupeur du peintre, qui, néanmoins, fait signe à son ami de le suivre au jardin. Leur guide s'arrête bientôt devant une cloche, la soulève, et montrant du doigt le sol : « Voilà ! » fait-il. Les deux amis se baissent, regardent et aperçoivent, émergeant de quelques millimètres au-dessus de la couche de fumier..., les museaux d'une demi-douzaine de harengs. Émile Augier ne put retenir un éclat de

fou rire ; mais Meissonnier se fâcha tout rouge et congédia sur l'heure le facétieux jardinier. Il nous semble qu'à sa place nous aurions ri aussi.

ORIGINE DE DEUX NOMS DE FLEURS.

Camélia : voilà un nom charmant et qui désigne une fleur aujourd'hui un peu passée de mode, mais qui a eu son jour. Eh bien ! cette dénomination si euphonique tire son origine d'un jésuite bien connu des botanistes : le père *Kamel.*

Le *Dahlia,* cette autre belle plante, aussi sans parfum comme le *Camélia,* a été baptisé par un botaniste suédois, André *Dahl,* qui n'est guère plus connu des gens du monde que le père *Kamel,* et pourtant ces deux noms sont répétés chaque jour, bien qu'un peu altérés, par des milliers d'individus.

PARMENTIER. — LA POMME DE TERRE.

La pomme de terre, qui est originaire du Pérou, était dès le XVIe siècle cultivée en Italie et en Allemagne, mais seulement comme plante d'ornement. Pendant près de deux cents ans, ses qualités nutritives restèrent méconnues et ne furent pas utilisées. On la regardait comme un poison, parce qu'elle appartient à la famille des *Solanées,* qui, presque toutes, comme la *Jusquiame,* la *Belladone,* la *Stramoine,* sont vénéneuses. Parmentier consacra sa vie à dissiper ce préjugé et à doter sa

patrie et l'humanité de l'aliment qui, avec le pain, constitue aujourd'hui la principale ressource de la plupart des ménages.

Né en 1739 à Montdidier (Somme), Parmentier s'appliqua, tout jeune encore, à l'étude de la physique, de la chimie et de la botanique. En 1771, il remporta à l'Académie de Besançon un prix proposé sur la recherche des plantes alimentaires. Les famines qui régnèrent en 1768 et 1769 inspirèrent à son cœur généreux le désir de trouver un remède aux misères du peuple, et dès 1773 il publia un traité intitulé : *Examen chimique de la pomme de terre.*

Il ne se contenta pas d'écrire, il voulut prouver à tous, par des expériences décisives, quels bienfaits on pouvait attendre de la pomme de terre. Après bien des efforts, il obtint d'ensemencer dans la plaine des Sablons, aux portes de Paris, un grand terrain jusqu'alors inculte et qui semblait ne devoir jamais rien produire. On le traitait de fou ; mais la plante poussa, les fleurs parurent ; il en fit un bouquet qu'il présenta au roi, et Louis XVI mit une de ces fleurs à sa boutonnière (1779). La cause de la pomme de terre n'était pas encore gagnée, mais le premier pas était fait. Il fallait maintenant la faire apprécier comme aliment. C'est aux Invalides, dont il avait été nommé pharmacien en chef, qu'il fit fabriquer le premier gâteau de pommes de terre ; puis il donna un grand repas où tous les mets, les liqueurs même, provenaient de la nouvelle plante.

Comme personne ne s'en trouva empoisonné, bien au contraire, on commença à revenir des préventions dont le précieux tubercule avait été si longtemps l'objet.

Cependant le préjugé n'était pas complètement vaincu, surtout dans le peuple, qui est parfois très long à se prêter aux améliorations les plus utiles, et quelques années plus tard, dans une réunion populaire où l'on votait pour une place d'administrateur des hospices, à laquelle l'estime publique semblait porter Parmentier : « Ne la lui donnez pas, cria-t-on, il nous ferait manger des pommes de terre ; c'est lui qui les a inventées. »

Parmentier était trop dévoué au bien pour se laisser rebuter par ces injustices ; il persista et finit par généraliser la culture de la pomme de terre, qui sauva trois fois la France de la famine et qui est aujourd'hui la richesse d'un grand nombre de contrées.

Il mourut en 1813, et récemment son pays natal lui a érigé une statue.

Angoulême, le 31 décembre 1884.

Le Secrétaire général,

A. Ricard.

BULLETIN SEMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »
DELILLE.

N° 5

PREMIER SEMESTRE 1885

ANGOULÊME
IMPRIMERIE CHARENTAISE G. CHASSEIGNAC & Cie
REMPART DESAIX, 26
1885

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 1884.

MM.

Le Préfet de la Charente, ✻. Le Maire d'Angoulême, ✻.	*Présidents d'honneur.*
Paul Sazerac de Forge, ✻, ancien maire d'Angoulême, membre du Conseil général du département.	*Président honoraire.*
A. Débouchaud, docteur en droit, membre du Conseil d'arrondissement et de la Chambre de commerce, à Nersac.	*Président.*
L. Duffort, pharmacien-naturaliste, à Angoulême. Boudet aîné, horticulteur, route de Saintes, à Angoulême.	*Vice-Présidents.*
A. Ricard, propriétaire, faubourg Saint-Cybard, villa du Petit-Bois, à Angoulême.	*Secrétaire général.*
Boudet fils, horticulteur, rue de Saintes, à Angoulême. …jparc, horticulteur-pépiniériste à la Petite-Garenne, à Angoulême.	*Secrétaire adjoints*

MM.

Bachelier fils, comptable, chemin de la Colonne, à Angoulême.	*Trésorier.*
Bureau, horticulteur, chemin du Secours, à Angoulême.	*Trésorier adjoint.*
Bachelier père, rentier, chemin de la Colonne, à Angoulême.	*Archiviste-bibliothécaire.*
Ferdinand, jardinier à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre. Perrotin, jardinier-pépiniériste à L'Houmeau-Pontouvre. Allary, jardinier-pépiniériste à Jarnac.	*Commission pomologique.*
Thiaudière, horticulteur, route de Paris, à Angoulême. Baluteau, jardinier au Martinet, commune de Saint-Michel. Couratin, horticulteur-fleuriste, rue Basse-des-Bains, à Angoulême.	*Commission florale.*
Clavreuil, horticulteur, rue de Saintes, à Angoulême. Boudard, horticulteur à Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre. David, jardinier-maraîcher, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême.	*Commission maraîchère.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 22 février 1885.

PRÉSIDENCE DE M. A. DÉBOUCHAUD.

La séance est ouverte à deux heures.

Sur l'invitation de M. le Président, il est donné lecture par le Secrétaire général du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations. Il donne ensuite communication à l'assemblée de la correspondance et des divers documents parvenus depuis notre dernière réunion, savoir :

1° Correspondance échangée avec M. Robineau fils, graveur à Paris, au sujet d'une commande de diplômes et de médailles d'argent de 42 et 36 millimètres qui manquaient à notre collection ; 2° lettre de M. Allary, de Jarnac, s'excusant de ne pouvoir se rendre à Angoulême pour y prendre part aux travaux de notre séance ; 3° autre lettre de M. Grelet, de Roffit, commune de L'Houmeau-Pontouvre, ayant le même but ; 4° réception du Catalogue de la Société des Forges de la Franche-Comté, donnant des modèles de tuteurs pour vignes, --iers, tomates, etc. Les avantages au point de vue de maturation et de l'aération des fruits, de leurs quan-

tité et qualité, sont incontestables ; mais les prix de revient nous paraissent élevés. Il est vrai que, fabriqués en fer, ils doivent être de longue durée et annulent complètement les tuteurs en bois, sans cesse renouvelables, et par cela donnant lieu, à la longue, à une dépense élevée. La compagnie des Forges offre l'envoi d'échantillons, si on le désire. Votre Secrétaire fera, au besoin, le nécessaire pour demander un envoi de ces échantillons en nature, qui permettra mieux de les juger que par le vu des dessins figurant au prospectus ; 5° réception du bulletin n° 34 de la *Société poitevine d'encouragement à l'agriculture*, notre correspondante. Cette livraison ne contient exclusivement que des articles d'agriculture ; il n'en est fait aucune communication, n'étant de nul intérêt pour notre programme horticole ; 6° réception des bulletins nos 1, 2, 3 et 4 de la *Revue horticole*, mois de janvier et février 1885. La lecture de ces livraisons nous a fait apprécier, comme dignes d'attention, les articles suivants : 1° un don à l'agriculture ; 2° vignes américaines au Congrès de Turin ; 3° création d'un nouvel orphelinat horticole ; 4° exposition d'horticulture à Moulins ; 5° nécrologie : mort de M. Marie, à Moulins ; 6° plébiscite à propos des Chrysantèmes ; 7° la tavelure des poires et le tigre guéris avec les matières liquides des fosses d'aisances ; 8° Chicorée frisée de Picpus ; 9° désinfection des matières fécales ; 10° chasselas Saint-Bernard ; 11° Yucca monstre chez M. Martell, à son domaine de Chanteloup (Cognac).

Le Secrétaire, muni d'un certain nombre de programmes et règlements de l'exposition horticole annexe du Concours régional du mois de mai prochain,

préparé par la commission d'organisation dudit concours, en fait la distribution aux membres présents.

Sur sa demande, la parole est donnée à M. BILLIARD. Notre collègue exprime le désir qu'à l'occasion du Concours régional, le montant de l'allocation de 100 francs qui nous a été votée par le Conseil général du département, à sa session d'août 1884, soit converti et divisé en prix *culturaux*, qui seraient exclusivement réservés aux membres de notre Société d'horticulture charentaise. Les cultures seraient divisées en quatre sections, comme ci-après :

1° Plantes et fleurs d'agrément ;

2° Plantes maraîchères ;

3° Arbres et arbustes d'agrément ;

4° Arbres fruitiers.

A chacune de ces sections, il serait alloué deux prix.

Une commission de trois membres désignés par la Société serait chargée de la visite et de l'examen des cultures des membres qui en feraient la demande au Secrétaire général avant le 10 mars prochain, et ensuite de fixer les récompenses.

Obligation serait faite à chaque candidat, pour ces prix culturaux, d'exposer au Concours régional, dans l'une des sections de l'horticulture.

M. LE PRÉSIDENT, après une discussion passablement confuse, à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, met aux voix l'adoption du principe de la mesure, lequel est adopté. Il soumet ensuite à un autre vote l'adoption des détails ci-dessus relatés, qui obtient la consécration demandée, à une forte majorité.

Le Secrétaire général est invité, en conséquence,

à en donner connaissance, par lettre-circulaire, à tous les membres de notre Société susceptibles de prendre part à ce double concours.

M. MOUNIER, jardinier de Mme Chrétien, dame patronnesse à Nersac, fait un apport de Violettes dites *Marie-Louise*, d'origine angevine, remarquables par leur parfum et leur dimension, beaucoup présentant un diamètre de 34 millimètres, dimension équivalente à celle d'une pièce de 5 fr. en argent. Il montre, de plus, une collection de Primevères, dix-sept variétés simples et cinq doubles, que la commission florale, appelée à juger, récompense par trois jetons de 2e classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. RICARD.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 26 avril 1885.

PRÉSIDENCE DE M. A. DÈBOUCHAUD.

A deux heures, M. LE PRÉSIDENT déclare la séance ouverte et donne la parole au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour les communications d'usage. Après lecture du procès-verbal du 22 février, qui est adopté sans observations,

il donne communication de la correspondance et des divers documents parvenus depuis notre dernière réunion : 1° lettre de M. Grelet, horticulteur à Roffit, concernant le paiement de ses annuités en retard, qu'il tient à la disposition de M. le Trésorier; 2° lettre de M. Crouan, rédacteur en chef du *Journal d'agriculture et d'horticulture de l'Ouest*, publié à Nantes, proposant l'échange de son journal bi-mensuel contre notre Bulletin semestriel ; 3° demande de M. Jary, architecte-paysagiste à Limoges, sollicitant son admission en qualité de membre titulaire de notre Société. Dépôt sur le bureau de demandes tendant à concourir pour les prix culturaux créés, en séance générale du 22 février dernier, en faveur exclusivement des membres de la Société. Dépôt des nos 5, 6, 7 et 8 du journal la *Revue horticole*, dont on signale les articles ci-après : 1° plantations des routes ; 2° doit-on tailler avant et pendant l'hiver ? 3° destruction des vers blancs et des courtilières ; 4° fructification du *Gingho biloba ;* 5° ronce sans épines ; 6° *Billbergia Bruantii;* 7° étêtage des gros arbres ; 8° Mâche à feuilles panachées ; expositions annoncées : Lyon, du 30 mai au 7 juin ; Angers, du 9 au 17 mai ; Étampes, les 13, 14 et 15 juin ; Marseille, du 13 au 17 et du 22 au 25 mai ; Montpellier, du 7 au 17 mai ; Brie-Comte-Robert, les 12 et 13 juillet ; Avranches, du 24 au 27 juillet ; Moulins, du 20 au 25 mai ; Saint-Germain-en-Laye, du 26 au 28 juillet ; Lille (exclusivement plantes molles, en fleurs et plantes fleuries), les 26, 27 et 28 avril.

M. le Trésorier, invité par M. le Président à faire connaître la situation budgétaire de la Société, fait la lecture d'un travail préparé à cet effet, document qui

n'avait pu être communiqué, faute de temps, à notre réunion du mois de février. Les comptes présentés sont approuvés par l'assemblée, qui, sur la proposition du comptable, prononce l'exclusion de la Société, pour cause de non-paiement de leurs annuités, des sieurs Maynard, jardinier à La Rochefoucauld, et Talbot, horticulteur à Angoulême.

Remise est faite à M. Mounier, de Nersac, par M. le Président d'une récompense de trois jetons de 2e classe décernés par la commission florale pour son apport, à la séance du 22 février dernier, de Violettes dites *Marie-Louise*, d'origine angevine, et une collection de Primevères.

Il est procédé ensuite au scrutin pour l'admission de M. Jary, architecte-paysagiste à Limoges. M. Jary, qui est le lauréat du 1er prix du plan tracé de l'exposition d'horticulture annexe du Concours régional, place du Champ-de-Mars, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire de notre Société par M. le Président.

M. Couratin dépose sur le bureau le compte-rendu de la séance de greffage de vignes américaines qu'il a faite à Saint-Amand-de-Boixe, le 20 mars dernier, en suite de la demande formulée par M. le docteur Feuillet, président du comité viticole de Saint-Amand, et M. Audhoin, maire de ce chef-lieu de canton. Notre délégué se félicite de l'empressement qu'ont mis les viticulteurs de la contrée à venir s'inspirer des principes qu'il a développés et de l'accueil sympathique dont il a été l'objet autant du fait des propriétaires que de celui des instigateurs de la réunion, MM. Feuillet et Audhoin. Les démonstrations ont porté sur les trois modes de

greffes qu'il considère comme les plus pratiques : 1° la greffe en fente de côté ; 2° la greffe anglaise et 3° la greffe anglaise-bouture. Après les démonstrations théoriques faites dans une des salles de la mairie, on a opéré sur le terrain, dans un vignoble que possède le comité viticole du canton, où le démonstrateur a été suivi par une foule empressée de propriétaires, avides de connaître les méthodes en usage, considérées comme pouvant seules régénérer nos vignobles décimés.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il y a lieu de s'occuper sans retard des visites à faire chez les membres qui ont posé leur candidature pour les prix culturaux institués à l'occasion du Concours régional, par décision de l'assemblée, à sa séance du 22 février dernier. Un scrutin est ouvert pour compléter la commission spéciale des trois membres qui doivent visiter les cultures, dont font partie, de droit, M. Ferdinand, membre de la commission pomologique, et M. Boudard, membre de la commission maraîchère, non candidats aux prix culturaux. MM. Bureau, Boudet fils et Bachelier fils, ayant réuni la majorité des voix, sont proclamés par M. le Président membres de cette commission, le premier comme membre titulaire, et les deux autres à titre de membres suppléants chargés de remplacer les titulaires en cas d'empêchement du fait de ceux-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

A. RICARD.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 7 juin 1885.

PRÉSIDENCE DE M. A. DÉBOUCHAUD.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni aujourd'hui pour statuer sur les prix de culture à décerner à l'occasion du Concours régional, conformément à la délibération prise, en assemblée générale, le 22 février 1885.

Étaient présents : MM. Débouchaud, président, et Ricard, secrétaire ; MM. Ferdinand et Boudard, membres de la commission des visites culturales, spécialement délégués ; MM. Bachelier père et fils, Boudet père et fils. Absent : M. Duffort, vice-président, ayant chargé M. Ricard de présenter ses excuses, qui sont agréées.

M. Ricard dépose sur le bureau les divers documents relatifs aux visites qui ont été faites sur la demande de divers horticulteurs membres de la Société et exposants au Concours régional, section de l'horticulture.

Le bureau, après avoir pris connaissance des rapports des membres de la commission, a statué comme suit sur les prix à décerner :

1re Section. — *Plantes et fleurs d'agrément.*

1er prix, médaille d'argent (grand module), M. Balu-

teau, jardinier chez M. Laroche, au Martinet, commune de Saint-Michel.

Sa collection de *Caladium* des Amazones a spécialement attiré l'attention de la commission, tant par la beauté et la force des plantes que par leurs nombreuses variétés ; en outre, sa collection de *Bégonias tubéreux* était remarquable à l'époque de la visite qui a eu lieu du 28 au 30 avril.

2e prix, médaille d'argent (petit module), M. Couratin, horticulteur à Angoulême.

L'attention de la commission a été appelée spécialement sur sa collection de *Pelargoniums* à grandes fleurs, comprenant 200 variétés, cultivés d'une façon remarquable et ayant acquis un développement considérable pour la saison. M. Couratin présentait également un lot de Résédas en arbre, ainsi qu'une collection de 200 variétés de Rosiers bien développés qui, n'étant pas encore fleuris, n'ont pu être appréciés que pour leur végétation.

Le bureau regrette d'être lié par la décision de la Société prise en assemblée générale, qui n'attribue que deux médailles à chaque section. Il croit devoir mentionner les cultures suivantes qu'il aurait été heureux de récompenser :

1° M. Mounier, à Nersac, collection de Cinéraires hybrides ;

2° M. Allary, à Jarnac, collection de Rosiers en pots, (133 variétés) ;

3° M. Pasquet, à Angoulême, *Pelargoniums zonales* (collection de 265 variétés) ;

4° M. Thiaudière, à Angoulême, *Pelargoniums zonales* (collection de 200 variétés).

2e Section. — *Culture maraîchère.*

1er prix, médaille d'argent (grand module), M. David, jardinier à Saint-Cybard, Angoulême.

Le rapport de la commission mentionne la bonne culture et la bonne tenue de ce jardin maraîcher, le beau développement et la bonne disposition des plantes, ainsi que leur grande variété. Cette culture, qui approvisionne nos marchés, ne saurait être trop encouragée.

2e prix, médaille d'argent (petit module), M. Baluteau, au Martinet.

La commission a mentionné notamment dans son rapport la culture remarquable de melons, dont les fruits étaient déjà bien développés ; celle des fraisiers, dont les fruits étaient presque mûrs, et celle des tomates, qui étaient aussi très avancées pour la saison.

3e Section. — *Arbres et arbustes d'agrément.*

Prix unique, médaille d'argent (petit module), M. Clavreuil, à Angoulême.

L'ensemble des arbustes, conifères et forestiers, cultivés en pots était satisfaisant et comprenait 200 variétés d'arbustes et 100 variétés environ de conifères.

4e Section. — *Arbres fruitiers.*

1er prix, médaille d'argent (grand module), M. Perrotin, au Pontouvre.

La commission a remarqué chez M. Perrotin la bonne tenue de sa pépinière, la direction méthodique des arbres et leur forme régulière.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus ; et ont signé les membres présents : Boudet aîné, Boudet fils, Boudard, Ferdinand, Bachelier père, Bachelier fils, Débouchaud, président, et A. Ricard, secrétaire.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

A. Ricard.

Procès-verbal de la séance générale réglementaire du 28 juin 1885.

Six membres seulement ont répondu à la convocation faite ; ce sont : MM. Ricard, secrétaire ; Billiard, Perrotin, Clavreuil, Pasquet et Jary, membres.

L'ordre du jour n'a pu être discuté.

Les sociétaires présents se sont séparés à deux heures de relevée.

Le Secrétaire général,

A. Ricard.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

Rapport sur l'Exposition horticole et florale annexe du Concours régional de 1885, présenté par M. Ricard, Secrétaire général.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

A la fin d'octobre 1884, j'ai eu l'honneur d'être appelé par M. le maire d'Angoulême à faire partie de la commission d'organisation du concours horticole et floral annexe du concours agricole, dont le siège devait être à Angoulême au mois de mai 1885 (1). Mes collaborateurs étaient : MM. Paul Sazerac de Forge, ancien maire d'Angoulême ; Bassoulet, négociant à Angoulême ; Bourrut-Duvivier, ancien maire d'Angoulême, juge de paix du canton de Lavalette ; Mongie-Carsuzan, procureur de la République à Angoulême ; Nadaud, docteur-médecin et maire à Ruffec ; Callut–Sauvêtre, négociant à Angoulême ; Trarieux, membre du conseil général, à Aubeterre, et Rogée, ancien pharmacien à Angoulême.

Dès la fin de l'année expirée, le bureau de notre

(1) Malgré mon âge, les quelques infirmités qui en sont l'apanage, ma résidence à la campagne et enfin mon peu d'aptitude en matière horticole et florale, je n'ai pas cru devoir décliner cette miss' pensant qu'il était du devoir de chacun, dans la limite de moyens, de contribuer à l'édification de l'œuvre de l'entreprise.

commission était composé comme suit : président, M. Paul Sazerac de Forge ; vice-président, M. Billiard, et secrétaire, M. Ricard, votre secrétaire général.

Les premiers travaux de la commission ont dû avoir et ont eu pour objet la rédaction d'un règlement et la formation d'un programme des concours. Mon collègue et ami M. Billiard et moi, dans une réunion générale de notre Société d'horticulture, avons fait appel à vos lumières à cet égard, et avons pu former avec plus de sûreté et de précision ce programme, qui a été le programme officiellement publié ultérieurement. Qu'il me soit permis, messieurs et chers collègues, de vous remercier, à cette occasion, de votre bienveillante coopération, qui a facilité ce premier travail.

La durée de l'exposition de l'industrie et des arts décoratifs du 9 mai au 15 juin a implicitement imposé une durée analogue à l'exposition horticole et florale. Vous avez jugé vous-mêmes qu'il y avait obligation absolue de diviser les concours en trois périodes, et vous avez bien voulu nous aider à classer et attribuer à chacune d'elles les plantes et fleurs suivant leurs aptitudes respectives. Cette division en trois séries nous a créé, comme vous le pensez, de plus grandes difficultés d'exécution ; car c'était bien trois expositions distinctes, imposant aux dates des 9, 16 et 30 mai, en outre de la réception et du classement des produits présentés, la convocation de trois jurys composés d'horticulteurs membres des sociétés correspondantes d'horticulture de la région.

Notre appel a été entendu des Sociétés de Bordeaux, de Limoges, de Poitiers et de Niort, qui nous ont envoyé des jurés de leur choix. On eût pu investir de ces

fonctions, assurément, des horticulteurs capables choisis à Angoulême ou dans d'autres localités de la Charente ; mais il a paru absolument nécessaire à la commission d'organisation, pour ôter aux exposants tout soupçon de dépendance et de partialité, de faire appel à des horticulteurs étrangers. Le but auquel on visait a-t-il été atteint ? Nous aimons à le croire. Nous croyons pouvoir affirmer ici que MM. les jurés ont, après sérieux examen, émis leur opinion en âme et conscience, sans aucune préoccupation de personnes, les lots n'étant étiquetés, d'ailleurs, que de numéros, à l'exclusion absolue de noms ou marques pouvant dévoiler le secret que l'on avait à cœur de conserver jusqu'après la décision de ces messieurs.

Le 8 mai, toutes les dispositions avaient été prises pour la réception des produits afférents à la première période, lesquels sont arrivés et ont été mis en place, sans confusion, par chaque exposant ou son représentant, d'après les indications données par le délégué spécial, M. Billiard, chargé de la tâche difficile de la réception et de l'agencement des lots. Le 9 mai, avant midi, l'installation était terminée, et le jury d'examen, composé de MM. Gérand, délégué de la Société d'horticulture de la Gironde ; Vachon, délégué de celle de la Vienne, et Gâteau, délégué, comme juré supplémentaire, par M. le maire d'Angoulême, accompagné du secrétaire de la commission du concours, chargé de fournir tous renseignements nécessaires à l'accomplissement du mandat de ces messieurs. Cette période comportait 26 lots, répartis dans les quatre chapitres ci-après : 1° plantes et fleurs ; 2° légumes et fruits ; 3° arboriculture et viticulture ; 4° sciences, arts et in-

dustries se rattachant à l'horticulture. Le jury avait terminé son expertise à la fin de la journée, et il a été possible, le lendemain, de délivrer à chaque lauréat la pancarte indicative de la récompense octroyée. Les visiteurs, nombreux, ont fait irruption dans le jardin aussitôt l'ouverture des portes et se sont répandus dans toutes les parties de l'exposition, ratifiant les décisions du jury au sujet des *Azaleés* et *Rhododendrons* en fleurs, d'une grande beauté, apportés par M. Boudet fils, horticulteur à Angoulême, placés sous une tente-abri ; puis la belle collection de *Pelargoniums zonales* cultivés par M. de la Rue, amateur distingué de Caudéran (Gironde), collection installée sur une pelouse longeant l'allée principale du jardin, ne comptant pas moins de 140 variétés. M. Couratin, notre collègue, avait une collection de pots de *Réséda* en arbre qui flattait autant la vue que l'odorat, et chacun admirait avec raison les jolis *Cinéraires* de M. Mounier, jardinier de Mme Chrétien. Les produits maraîchers, qui occupaient entièrement la deuxième tente-abri, se composaient de trois lots fort intéressants de légumes de saison, présentés par les jardiniers David, Baluteau et Haubert, tous les trois justement récompensés par le jury, chacun d'un prix et d'une médaille de vermeil. Nous avons vu rarement plus belles collections de salades, de choux, de navets, d'oignons, de radis, de carottes et autres plantes maraîchères. Les arbres fruitiers comptaient deux exposants : MM. Perrotin et Boudet fils, dont les spécimens ont été favorablement appréciés par le jury, qui les a justement récompensés chacun suivant mérite. Les serres et bâches de la maison Bergerot, de Paris, qui attiraient les regards de

nombreux amateurs, ont été très bien appréciés par MM. les jurés, après avoir reçu toutes les explications et démonstrations voulues de la bouche du représentant de la maison. L'appareil de M. Allaire, de Niort, fonctionnait à l'entière satisfaction de tout le monde et surtout des exposants de fleurs, qui trouvaient à proximité des tentes-abri l'eau nécessaire à leurs arrosements.

Le jardin, quelques jours avant l'ouverture de l'exposition, avait un aspect un peu sombre, généralement critiqué, par suite de l'excès dans les plantations d'arbres verts, qui s'imposaient d'ailleurs par suite de la pénurie des apports annoncés par les exposants. La commission, émue de cet état de choses et des critiques qui en étaient l'objet, a provoqué et obtenu de nouveaux apports en fleurs et en plantes ornementales. C'est ainsi que les Bambous, les Palmiers, etc., de M. Gallais, de Ruffec, particulièrement, ont pris la place d'un certain nombre de conifères, et que l'aspect du jardin s'est trouvé sensiblement amélioré.

Nous touchons bientôt à la deuxième période, qui doit durer du 14 au 30 mai. Dès le 15 on fait enlever les produits de l'exposition maraîchère ainsi que les lots de fleurs exclusivement destinés à la première période, qui occupent les tentes-abri et quelques pelouses, auxquelles doivent succéder les plantes annoncées : *Pelargoniums* à grandes fleurs, *Calcéolaires*, *Verveines* et *Petunias*, Rosiers fleuris, bouquets, etc. Le jury est à son poste ; il se compose pour cette deuxième période de MM. Daurel, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Gironde ; Martin, membre de la Société de la Vienne, et Gâteau, horticulteur à Augoulême, juré suppléant, membre de la Société de

la Charente, désigné par M. le maire d'Angoulême. Trois exposants sont en lice pour les *Pelargoniums* à grandes fleurs. La collection jugée la plus digne est celle de M. Couratin, qui a obtenu, à cet effet, le 1er prix ; le 2e prix a été concédé à son confrère, M. H. Bureau, qui avait présenté un lot de valeur, sans contredit, mais classé en seconde ligne. Ces deux apports distançaient de beaucoup le troisième lot, auquel néanmoins le jury a accordé un troisième prix. M. de la Rue, l'honorable fleuriste-amateur de Caudéran (Gironde), qui avait exposé à la première période une splendide collection de *Pelargoniums zonales*, a voulu nous donner un nouveau témoignage de son habileté culturale en apportant une collection de 60 *Calcéolaires hybrides*, qui attirait l'attention de tous par le coloris de ses fleurs et la bonne culture des sujets. On n'a pas hésité à lui donner un 1er prix. Il n'avait qu'un seul concurrent, dont les produits étaient loin du mérite des siens. On a regretté que l'honorable M. de la Rue n'ait pas été en mesure d'exposer une collection annoncée de 100 variétés de *Petunias*.

Les intempéries regrettables du mois d'avril avaient arrêté la floraison des Rosiers, et la commission a cru devoir décider que les apports de l'espèce seraient reportés à la troisième période ; c'est ce qui explique l'absence complète de récompenses aux concours nos 5 et 6 du programme.

Malgré l'inclémence de la température, l'une des tentes abritait en quantité convenable des bouquets, corbeilles, couronnes, surtouts et bouts de table, dont on dmirait l'élégance et la fraîcheur. Les lauréats ont été MM. Maurier, jardinier, de Poitiers ; Magère et

Bernazeau, d'Angoulême, pour les bouquets et couronnes. M. Mounier, de Nersac, avait monté à grands frais et soins une rosace du 13e siècle, avec mosaïque en mignardise, boules de neige, buisson à fleurs doubles et roses du Bengale, à l'intérieur de laquelle. fonctionnait un jet d'eau. Cette pièce, qui avait coûté beaucoup de travail à son auteur et lui avait attiré beaucoup de félicitations de la part du public visiteur, n'a pas été jugée aussi favorablement par le jury, qui par la médaille accordée à M. Mounier a déclaré vouloir récompenser exclusivement un travail de patience et non une œuvre utile à l'horticulture.

M. Grand, instituteur à La Bachellerie (Dordogne), a exposé une brochure dont il est l'auteur et des cahiers de rédaction de ses élèves sur l'enseignement de l'horticulture maraîchère et fruitière qu'il professe dans son école. D'après l'exposé écrit, ces cours d'horticulture sont faits d'une manière claire et précise, sans être trop scientifiques, et accompagnés de figures explicatives, ce qui est un moyen très propre pour se faire comprendre plus facilement.

La lecture et l'examen de ces travaux, fort appréciés du jury, qui a émis l'opinion qu'on ne saurait trop encourager l'enseignement horticole dans les écoles publiques, ont eu pour résultat la concession d'un 1er prix avec médaille de vermeil à cet instituteur intelligent, et un 2e prix avec médaille d'argent à la première division de son école. C'est une nouvelle récompense accordée bien légitimement à M. Grand, déjà muni de douze autres médailles obtenues dans différents concours, au nombre desquelles en figure une *spéciale*, donnée par M. le Ministre de l'agriculture,

Les travaux de cet instituteur, aussi intelligent que dévoué, m'amènent à constater avec regret qu'il n'existe aucun enseignement analogue dans notre département de la Charente, et à vous demander, messieurs, si notre Société ne pourrait pas prendre l'initiative de quelques mesures propres à encourager l'enseignement dans les écoles de campagne, et imiter en cela les Sociétés d'horticulture de la Dordogne et de la Haute-Vienne.

La troisième et dernière période, qui a eu la plus longue existence, puisqu'elle a duré réglementairement du 30 mai au 15 juin et a été prolongée jusqu'au 25, a été assurément la plus intéressante par ses nombreuses et belles collections de plantes de serre chaude de Rosiers fleuris, de *Bégonias tubéreux* et à feuilles ornementales, de *Coleus*, *Gloxinia*, bouquets et couronnes, corbeilles et surtouts de table, roses et fleurs diverses coupées, et enfin par ses plantes décoratives d'appartements et de pleine terre. Je citerai particulièrement parmi les lauréats de cette période : M. Couratin, 1er prix, médaille de vermeil, pour sa belle collection de Rosiers, récompensé en outre pour ses bouquets, ses roses coupées et ses couronnes ; M. Pasquet, récompensé pour sa collection de *Petunias*, dont on a apprécié la bonne culture, et pour ses fleurs coupées ; M. Baluteau, qui a obtenu avec la mention *très bien* un prix pour ses *Caladium* et un autre pour ses *Bégonias tubéreux*. Notre collègue Mounier avait une charmante collection de roses coupées, des bouquets et bouts de table justement appréciés par le jury et le public. Les lots de bouquets, de couronnes, croix, corbeilles, roses et fleurs diverses coupées étaient nombreux et disposés avec

goût sous l'une des tentes-abri, dont ils occupaient une grande partie de la surface. Beaucoup de pièces étaient d'une réussite parfaite et d'un fini irréprochable. Il faut vraiment une subtilité de main et une grande patience pour arriver à surmonter les difficultés que présente la confection de ces diverses pièces. Aussi le jury d'examen de cette troisième période, composé de MM. Laurent, horticulteur à Limoges ; Pasquier, horticulteur à Poitiers, et Grizot, horticulteur à Niort, tous les trois membres des Sociétés d'horticulture desdites villes, a-t-il été maintes fois embarrassé et indécis dans ses appréciations, et a-t-il demandé l'autorisation à qui de droit de dépasser le nombre des récompenses portées au programme, témoignant ainsi de sa sollicitude en faveur des exposants dont les produits du plus grand nombre étaient d'un mérite réel. C'est ainsi qu'il a été attribué treize prix, répartis entre MM. Couratin, Pasquet, Boudet, Aubinaud, Bernazeau et P. Magère, d'Angoulême ; Geay, de Poitiers, et Guyot, de Ruffec.

M. Bonnoron, jardinier de M. E. Lacroix, avait installé une magnifique collection de *Coleus* ne comprenant pas moins de 75 variétés, 50 *Bégonias* à feuillage, une collection de *Fuchsias* et un lot parfaitement cultivé de plantes décoratives d'appartements, qui ont valu à l'exposant quatre prix.

L'expertise du jury, commencée à une heure du soir, s'est terminée à cinq heures pour l'examen de la nombreuse et belle collection de M. Gallais, de Ruffec, dont j'énumère ci-après les principales espèces, savoir : *Strelitzia* (5 variétés) ; *Caféiers ; Anthurium* (3 variétés) ; *Pandanus utilis; Bananier de la Chine* avec son

fruit ; *Bromeliacées*, 100 variétés, parmi lesquelles figure le *Vriezia gigantea* du Brésil ; collection de *Fougères* en arbres du Brésil et de l'Australie ; *Cycas* de Cochinchine et du Japon ; un superbe exemplaire du *Chamædora excelsa* (rotin), non compris 8 *Palmiers* plantés sur les pelouses, ainsi que 22 touffes de *Bambous* (5 variétés) inventoriés à l'époque de la première période. Le jury accorde à M. Gallais pour ses plantes de serre-chaude, *Bromeliacées*, *Fougères*, *Pendanus*, etc., un prix unique, et un deuxième pour ses plantes ornementales et d'appartements.

Après les opérations du jury, deux amateurs et un horticulteur ont envoyé, *hors concours*, des collections de roses coupées qui ont été très-appréciées du public et de la commission. MM. Longueteau, de Saintes, et Billiard, d'Angoulême, n'aspiraient à aucune récompense, et la commission s'est bornée à leur exprimer ses remerciements. Quant à M. Derouet, horticulteur à Saintes, il a semblé à ladite commission qu'une récompense lui était due pour sa collection de roses provenant de semis, et elle lui a accordé une médaille de vermeil.

Le plan du jardin de l'exposition avait été mis au concours par décision de la commission en date du 29 janvier dernier. Les concurrents, au nombre de douze, avaient fait parvenir leurs projets avant le 10 mars, terme de rigueur. La commission a statué aussitôt sur le mérite de chaque projet et a décerné comme ci-après les récompenses, savoir :

1er prix, avec médaille d'or et 150 fr. d'indemnité pour plan et exécution de travaux sur le terrain, à M. Clément Jary, architecte-paysagiste, membre des

Sociétés d'horticulture de la Haute-Vienne et de la Charente ;

2e prix, avec médaille de vermeil et 75 fr. d'indemnité, à MM. Breuilh, jardinier, et Nerman, architecte-paysagiste à la Poudrerie d'Angoulême ;

3e prix, avec médaille d'argent et 50 fr. d'indemnité, à M. L. Fèvre, propriétaire au Simard, commune de Saint-Yrieix, membre de la Société d'horticulture de la Charente ;

4e prix, avec médaille d'argent et 40 fr. d'indemnité, à M. H. Bureau, horticulteur à Angoulême, membre de la Société d'horticulture de la Charente ;

5e prix, avec médaille d'argent et 40 fr. d'indemnité, à MM. Dennery, architecte-paysagiste, et d'Abzac, horticulteur à Périgueux, membres de la Société d'horticulture de la Dordogne.

Sur la proposition de la commission, la municipalité d'Angoulême, comme témoignage de satisfaction, a voulu élever au nombre de six les médailles d'or à distribuer à ceux des exposants qui par l'ensemble de leurs lots et leurs apports périodiques ont le plus contribué à l'embellissement du jardin et à l'éclat de l'exposition. Elles ont été décernées aux dénommés ci-après :

MM. Gallais, à Ruffec ;
Bonnoron, à Angoulême ;
Couratin, à Angoulême ;
Mounier, à Nersac ;
Boudet fils, à Angoulême ;
Baluteau, à Saint-Michel.

Conformément aux conclusions de la commission chargée de visiter les cultures et de la décision du Conseil d'administration de notre Société en date du 7 juin courant, les prix culturaux créés à l'occasion du Concours régional ont été attribués aux membres ci-après nommés et remis à la séance publique de distribution du dimanche 21 du courant :

1re SECTION. — *Plantes et fleurs d'agrément.*

1er prix, médaille d'argent (grand module), M. Baluteau, jardinier de M. Laroche, à Saint-Michel.

2e prix, médaille d'argent (petit module), M. Couratin, horticulteur à Angoulême.

2e SECTION. — *Culture maraîchère.*

1er prix, médaille d'argent (grand module), M. David, jardinier à Angoulême.

2e prix, médaille d'argent (petit module), M. Baluteau, déjà nommé.

3e SECTION. — *Arbres et arbustes d'agrément.*

Prix unique, médaille d'argent (petit module), M. Clavreuil, pépiniériste à Angoulême.

4e SECTION. — *Arbres fruitiers.*

Prix unique, médaille d'argent (grand module), M. Perrotin, pépiniériste au Pontouvre.

Tel est, messieurs et chers collègues, le compte-rendu que j'ai pensé devoir vous communiquer et que je termine, en réclamant votre indulgence pour ses trop nombreuses imperfections. J'insiste en sollicitant de vous la mise en pratique d'un excellent conseil émanant de l'honorable M. A. Débouchaud, à l'occasion de sa prise de possession du fauteuil de la présidence de notre Société, à l'époque du 24 février 1884. Je cite textuellement :

« Il faut, messieurs, qu'entre nous tous règne cet esprit de solidarité, de justice, de loyauté, qui seul nous permettra d'atteindre le but que nous poursuivons : la prospérité, le développement de notre Société.

« Laisons donc, en entrant dans cette salle de réunion, laissons à la porte les petites causes de querelles, les petites jalousies de métier, les petits froissements d'amour-propre, et soyons unanimes à penser que si nous voulons que notre Société vive et grandisse, il faut qu'elle sache d'abord se rendre utile. »

Angoulême, le 28 juin 1885.

Le Secrétaire général,

A. Ricard.

COMPTE-RENDU

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

A l'époque du 31 décembre 1884

Communiqué par M. A. Bachelier fils, à la séance générale du 26 avril 1885.

MESSIEURS,

Le 31 décembre 1883, nous avions en caisse la somme de..............................		1,076 f. 50
J'ai recouvré cette année soixante-dix cotisations, ensemble....................		560
Il faut ajouter les intérêts des fonds déposés chez Mme veuve Fayou et Cie, soit...		22 95
ENSEMBLE................		1,659 45
Nos dépenses se sont élevées cette année à la somme de 426 fr. 75 c., composée comme suit :		
Impression du Bulletin........	269 f. 95	
Frais de secrétariat..........	54 85	
Frais divers et de recouvrements	15 25	
Indemnité à M. Noblet, concierge........................	20 »	
A reporter.........	360 05	1,659 45

Report...........	360 f.	05	1,659 f.	45
Voyage d'un délégué à Poitiers.	32	70		
Impressions diverses.........	34	»		
TOTAL.........	426	75	ci 426	75
Total en caisse au 31 décembre 1885..			1,232	70

dont 1,215 fr. 25 c. en dépôt chez Mme veuve Fayou et 17 fr. 45 c. en caisse.

Il convient d'ajouter douze cotisations qui n'ont pas été recouvrées avant la fin de cette année, soit......................	96	»
Plus la valeur de seize médailles, soit..	199	»
TOTAL..........	1,527	70

Malgré les dépenses assez élevées que nous avons faites cette année, occasionnées en partie par l'impression de notre Bulletin, nous avons le plaisir de constater un surcroît de 156 fr. 20 c. de recette sur nos dépenses. Ceci prouve surabondamment que notre Société est en bonne voie de prospérité, et nous pouvons entrevoir que l'année qui commence sera meilleure, grâce aux membres sérieux qui veulent bien se joindre à nous. L'Exposition régionale qui va s'ouvrir à Angoulême, donnera aussi, je l'espère, un certain relief et une nouvelle impulsion à notre Société.

Le Trésorier,

A. BACHELIER fils.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

DES JOURNAUX D'HORTICULTURE ET AUTRES, DES BULLETINS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, ETC.

L'HORTENSIA.

On croit communément, et bien des livres d'horticulture propagent cette erreur, que l'*Hortensia*, dont l'introduction est relativement récente dans nos contrées, doit son nom à la reine Hortense, à qui un botaniste ou horticulteur du premier Empire l'aurait dédiée. Le *Musée des Familles* rétablit la vérité du fait. Cette belle plante, d'ailleurs, connue avant le règne de Napoléon, fut introduite en Europe par le botaniste français Commerson, qui la dédia à Mme Hortense Lepante, femme du célèbre horloger, qui était versée dans les sciences mathématiques et qui, notamment, collabora aux calculs entrepris par l'astronome Lalande pour établir la formule des mouvements de la comète dite de Halley.

DESTRUCTION DES FOURMIS DANS LES SEMIS.

Voici un moyen facile et peu coûteux, qui réussit d'une façon rapide, pour détruire les fourmis que la légèreté du terrain attire souvent dans les semis, où elles ne tardent pas à élire domicile ;

Achetez du sulfure de potassium. S'il est solide, mettez-en 1 gramme par litre d'eau ; s'il est liquide, 3 grammes ou 60 gouttes par litre. Vous versez ce liquide sur la fourmilière et votre semis sera assurément sauvé.

UN MOYEN D'ALLONGER LA DURÉE DES FLEURS.

On a remarqué que les fleurs qui ne donnent pas de graines durent plus longtemps que celles qui en donnent. Les fleurs tout à fait doubles se flétrissent moins vite que les fleurs simples et demi doubles ; les fleurs qui ne sont pas fécondées ont plus de durée que celles qui l'ont été.

Il résulte de ces observations, qui sont d'une exactitude parfaite et que chacun peut vérifier, qu'on peut allonger de quelques jours la durée de certaines fleurs en empêchant la fécondation. Or, le moyen de l'empêcher est très facile. Il suffit de prendre des petits ciseaux et de couper une partie du pistil. Cela peut s'exécuter très vite et rendre service à des jardiniers de profession ou à des amateurs qui, en vue d'une fête ou d'une exposition, peuvent avoir intérêt à prolonger de quelques jours la floraison d'une plante.

Voici l'explication de ce résultat. Quand il y a fécondation, la sève est appelée sur les jeunes fruits ou les jeunes graines afin de les nourrir et de les développer. La fleur en pâtit, se flétrit et meurt vite. Quand, au contraire, il n'y a ni fruits ni graines à nourrir, la sève continue d'aller vers la fleur et en augmente la durée.

(Journal d'agriculture et d'horticulture de l'Ouest.)

LES PANACHURES.

Parmi les questions principales qui ont dû être soumises au Congrès international horticole qui vient de fonctionner du 20 au 30 mai 1885 à Paris, figure la *panachure*. Peut-on déterminer une cause de la panachure, et peut-on tracer une marche pour en amener la production ? Nous ignorons encore quelle solution a donnée la docte assemblée à cette question, mais nous ne croyons pas sans intérêt pour quelques-uns de nos collègues de reproduire ci-après, sur cet intéressant sujet, une lettre adressée à la *Revue horticole* (n° 10, du 16 mai dernier) par M. Blagny, horticulteur-amateur à Marcilly-sur-Tille (Côte-d'Or). Nous la transcrivons, ci-après textuellement.

« ..... Fin juin dernier, je vous disais, à propos de la rose *Merveille-de-Lyon* : « Si ce n'est qu'une fixation de la rose *Madame-Rothschild*, je le saurai bientôt, car dans mon jardin tout retourne facilement et promptement au type, surtout les plantes panachées, qui jamais ne se maintiennent. »

« C'est le développement de cette idée que je vais essayer de vous traduire au courant de la plume, vous laissant le soin de saisir ce que je n'aurai fait qu'indiquer ou ce que j'aurai mal expliqué.

« Ici, toutes les plantes à mouchetures sur le feuillage perdent promptement ces macules pour prendre une teinte uniforme.

« Quant aux panachures longitudinales ou zonales, elles subissent une transformation progressive : les lignes ou zones diminuent en largeur et en intensité de

coloration la seconde année, et finissent par disparaître, sauf de très rares échantillons qui conservent pendant un temps plus ou moins long de minces lignes de panachures longitudinales.

Je n'ai plus en pleine terre que quelques rares plantes comme échantillons de ce fait et les voici : deux *Lamium*, un *Iris*, le *Sedum Sieboldi variegatum* et le *Thymus citriodorus aureo variegatus*.

« Avant d'arriver à la couleur verte, chacune de ces variétés passe successivement par différentes phases de coloration. Ainsi le *Lamium*, très franchement doré lorsqu'il me vint du Plessis, descendit au vert jaune la seconde année ; à la troisième, au vert foncé rayé de blanc le long de la nervure médiane, rappelant alors exactement la variété à panachure argentée ; puis cet état disparut, et le vert foncé vint presque sans apparence de blanc.

« Le *Thymus citriodorus aureo variegatus* se transforme avant d'arriver au vert uni en Thymus légèrement marginé de blanc.

« J'ai remarqué que c'est par le centre de la touffe que commence la transformation dans les plantes qui ne tracent pas, et par la circonférence dans les plantes qui tracent ou se bouturent naturellement, comme le *Thymus*, par exemple.

« Quant aux arbustes et arbres, la même décoloration les atteint tous. Ainsi, j'ai été obligé de renoncer complètement à l'*Érable negundo* panaché, qui à trois reprises, au bout de deux ou trois ans, revint au vert uni. Le *Cornus aurea elegantissima* menaçait de prendre le même chemin lorsque je l'ai mis en traitement, et j'attends le résultat. Mais ce qui m'a confondu, c'est de

voir l'*Érable jaspé* perdre ici toutes les nuances de son écorce pour tourner à la coloration de l'*Érable plume*, ce qui m'a obligé de le supprimer.

« Le *Noisetier* et le *Bouleau* pourpres perdent les deux tiers de leur coloration.

« Les roses accentuent leurs nuances, et je ne peux que très rarement obtenir la nuance blanche dans les variétés *Virginale*, *Boule de neige*, etc., qui ont toutes une teinte rosée.

« Je suis donc, comme je l'ai dit en commençant, assuré de voir retourner au type toutes les fixations par la greffe qui ont des nuances tendres.

« Par contre, les *Phlox* qui, dans mon jardin, ont une végétation splendide, ne peuvent conserver ni les nuances brunes ni les nuances violettes. Du reste, toutes les variétés pâlissent. Je n'ai pu conserver qu'une seule, rouge vif : *Ixion*. Les brunes et les violettes passent au rose ; les blancs purs, au contraire, prennent un éclat incomparable ; les panachés se dépanachent presque complètement, surtout à la circonférence ; exemple *Maréchal-Vaillant*. Les *Dichorïsmes* sur le même pied sont très fréquents et présentent souvent deux nuances fort tranchées.

« Dans les *Delphinium*, dans les *Iberis* et dans toutes les crucifères, j'ai très souvent des tiges germinées, bien soudées dans toute leur longueur.

« Il est nécessaire de remarquer que je cultive soigneusement et arrose mes plantes moi-même, par conséquent que je vous transmets des leçons de praticien et non d'amateur.

« Je ne veux pas me permettre de tirer des faits précités des conclusions précises et doctrinales, mais il me

reste, pour vous donner tous les éléments de jugement, à vous indiquer quels sont la nature du sol et le climat.

« Nous sommes ici à l'Est de la France, par conséquent dans un climat dit extrême, où le froid et la chaleur sont intenses alternativement, et la lumière très belle et très vive pendant six mois.

« Mon jardin forme une cuvette exposée au midi ; il a un hectare vingt ares, et toutes les expositions s'y rencontrent. Le sol est argilo-calcaire, assez compact, ayant reçu tous les amendements capables de désagréger la terre.

« Quant aux engrais, ils sont chaque année distribués abondamment ; le fumier d'étable en est la base, mais il est constamment mélangé à des engrais potassiques ou phosphatés ; les arrosages sont souvent à un dixième de purin et plus, suivant les époques.

« Voilà, je crois, tout ce qu'il est utile de vous faire connaître, et je souhaite que cela puisse vous être de quelque utilité.

« Agréez, etc. E. Blagny. »

Les faits qui précèdent sont à la fois curieux et instructifs. Bien qu'inexplicables, ils n'en sont pas moins intéressants et montrent d'une manière formelle l'influence du milieu, qui donne aux êtres leurs caractères et leurs propriétés, justifiant ainsi ce que tant de fois nous avons dit et soutenu : « Le milieu fait la vie ».

E.-A. Carrière.

Angoulême, le 30 juin 1885.

Le Secrétaire général,

A. Ricard.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »
DELILLE.

N° 6

2me SEMESTRE 1885 ET 1er SEMESTRE 1886

ANGOULÊME
IMPRIMERIE CHARENTAISE G. CHASSEIGNAC
REMPART DESAIX, 26
1886

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE RÉGLEMENTAIRE DU 30 AOUT 1885

Présidence de M. BACHELIER père.

En l'absence de M. le Président, empêché, et de MM. les Vice-Présidents, le fauteuil de la présidence a été offert à M. Bachelier père, doyen d'âge de la séance, qui est ouverte à deux heures avec dix-sept membres présents.

En l'absence de M. le Secrétaire général, démissionnaire, M. D. Boudet fils, secrétaire adjoint, lit le procès-verbal de la séance générale du 29 juin, qui est adopté.

LE SECRÉTAIRE donne ensuite connaissance de la correspondance parvenue depuis la dernière réunion :

1° D'une lettre de M. le Président, s'excusant auprès de ses collègues de ne pouvoir présider la réunion de ce jour ;

2° D'une lettre de M. Jary, architecte-paysagiste à Limoges, s'excusant également de ne pouvoir se rendre à la réunion ;

3° D'une lettre adressée à M. le Président par M. Ricard, secrétaire général de notre Société, donnant sa démission de ses fonctions, tout en désirant rester parmi nous comme membre titulaire. Cette démission n'est motivée que pour des raisons de santé.

Le Secrétaire parle de la mort récente d'un de nos collègues, M. Dulary, négociant à Angoulême, décédé le 10 mai dernier ; il fait l'éloge funèbre de ce sociétaire défunt, qui comptait parmi nous depuis plusieurs années.

Les membres du bureau sont appelés à donner leur appréciation sur une variété de pomme dénommée *Bonne-de-Mai*, adressée à notre Société par M. Catros-Géraut, archiviste de la Société d'horticulture de la Gironde. Après dégustation, les membres des commissions présents à la séance particulière du 7 juin dernier ont reconnu cette variété de première qualité et d'un très grand avantage sur beaucoup de ses congénères, en raison de sa longue garde.

Relativement à la démission de M. Ricard, secrétaire général de notre association, qui a rempli ces fonctions depuis le 12 décembre 1880, avec un zèle et un dévouement si appréciés par tous ses collègues, les membres présents à la réunion ont décidé et ont chargé M. D. Boudet fils de tenter une dernière démarche auprès de lui pour qu'il conserve ses fonctions jusqu'à l'expiration de son mandat.

Notre collègue M. Perrotin présente à la séance une collection de six variétés de pêches, dont quelques-unes ont été fort remarquées. Une, entre autres, appelée *Miss-Béatrix*, récemment introduite d'Amérique, est remarquable par sa précocité ; les autres espèces complétant son apport sont bien les variétés principales de nos collections ; ce sont : *La Galande monstrueuse de Doué*, *Madeleine-de-Courson*, *Pourprée hâtive* et *Reine-des-Vergers*.

Les membres de la commission pomologique ont accordé à ce lot deux jetons de première classe.

M. Laboureau, propriétaire à La Couronne, présente à l'assemblée un lot de poires de première grosseur selon les variétés reconnues sous le nom de *Duchesse-d'Angoulême*, *Beurré-Clairgeau*, *Nouveau-Poiteau* et *Beurré-Diel*.

La commission pomologique accorde à M. Laboureau deux jetons de première classe.

M. Allary, horticulteur à Jarnac, présente une variété nouvelle de *Nérium*, de couleur jaune-abricot, curieuse dans son genre en ce qu'elle donne sur le même pied des fleurs simples et de belles fleurs semi-doubles. Les membres de la commission florale accordent à M. Allary un jeton de première classe.

Notre collègue M. Mounier, jardinier-chef de Mme Chrétien, à Nersac, présente également :

1° Un lot de fleurs coupées de dahlias à fleurs simples de semis, représentant quinze variétés. On sait que ces dahlias sont l'objet depuis quelques années de l'attention de nombreux amateurs ;

2° Une collection en fleurs coupées de reines-marguerites ne comprenant pas moins de cent sortes distinctes ;

3° Une collection de verveines de semis, bien variées, de cinquante variétés environ ;

4° Une collection de fleurs coupées de géraniums zonales de cinquante sortes. Les principales variétés, très appréciées par les membres présents à l'assemblée, et aux coloris dignes de remarque, sont les suivantes : *Marquise-de-L'Aigle*, *Mme E. Sorbet*, *Le Cygne*, *Pelleport*, *Guillon-Mangelli*, *Surpasse-Lavigne*, *Député-Viox*, *Mme Chaté*, *Louis-Creuze*, *Algérien*, *L'Honneur*, *Duchesse-des-Cars*, *Mme Thiers*, *Victor-Hugo*.

La commission florale alloue à M. Mounier, pour cette belle collection de géraniums zonales, un jeton de première classe, et pour ses collections de dahlias, reines-marguerites et verveines, deux jetons de deuxième classe.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 1885.

Présidence de M. DÉBOUCHAUD, président.

La séance est ouverte à deux heures, et sur l'invitation de M. le Président, il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

Depuis notre dernière séance, la mort a fauché dans nos rangs : notre Société a perdu son ancien secrétaire général, M. Ricard, décédé dans sa propriété du Petit-Bois, près Angoulême, que des raisons de santé avaient obligé à donner sa démission de ses fonctions.

M. LE PRÉSIDENT prononce, en termes émus, l'éloge funèbre de cet homme, qui, depuis 1880, remplissait le mandat que la Société lui avait confié avec autant d'ardeur que de dévouement.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Massonnaud, donnant sa démission de membre de la Société.

Présentation de M. Mulac, propriétaire, rue du Simard, qui est nommé membre de la Société à l'unanimité des suffrages.

Nos commissions pomologique et florale ayant accordé des jetons aux sociétaires qui ont mérité ces récompenses pour des apports faits à nos dernières séances, il en est fait la distribution.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un secrétaire général, en remplacement de M. Ricard, décédé.

A l'unanimité, M. Mulac est nommé secrétaire général de la Société, par dix-sept votants sur dix-sept membres présents.

La séance est levée à trois heures et demie.

Texte des paroles de M. A. Débouchaud à la mémoire de feu M. Ricard, ancien secrétaire général de la Société :

« Interprète des sentiments de la Société d'horticulture de la Charente, permettez-moi d'ouvrir cette séance en rendant un hommage mérité à Ricard, ce collègue dévoué que la mort vient de nous ravir. Pendant de longues années, nous avons pu apprécier son dévouement à notre œuvre commune. Il avait conservé jusqu'en ces derniers temps ce zèle qui d'ordinaire n'appartient qu'à la jeunesse, et dont il faut reporter tout l'honneur à son caractère persévérant, à son grand désir de voir se développer dans le public son goût personnel pour toutes les créations utiles ou charmantes de l'horticulture.

« Secrétaire général de notre Société, apportant le plus grand soin dans la rédaction des procès-verbaux de nos séances, dépouillant avec la plus scrupuleuse attention les communications des sociétés correspondantes, signalant les procédés nouveaux, les variétés de plantes qui chaque jour vont éclore sous l'habile direction de nos

horticulteurs. Sa mémoire est de celles qui resteront gravées dans le cœur de tous ses collègues et de tous ceux qui l'ont connu. »

SÉANCE RÉGLEMENTAIRE DU 28 FÉVRIER 1886.

Présidence de M. DÉBOUCHAUD, président.

La séance est ouverte à deux heures, et, après lecture, le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT présente les excuses de MM. Bachelier fils et Jary, qui ne peuvent assister à la séance. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Fèvre, propriétaire au Simard, qui donne sa démission de membre de la Société.

M. le Président donne également lecture de l'exposé financier qui lui a été transmis par le trésorier, M. Bachelier. Ce document, dont, en l'absence de ce dernier, l'examen est renvoyé à la prochaine séance, est ainsi conçu :

« Nous avions en caisse au 31 décembre 1884 la somme de........................... 1,232 f. 70 c.

A reporter..... 1,232 70

Report..........		1,232 f. 70 c.
« Il faut y ajouter :		
« Encaissement de 75 cotisations....................	600 f. » c.	
« Intérêt des fonds déposés chez MM. veuve Fayou et Cie, banquiers..................	22 30	
« Allocation du Conseil général de la Charente.........	100 »	728 80
« Prix d'une médaille donnée par M. Paul Sazerac de Forge.	6 50	
« ENSEMBLE.............		1,961 50

« De cette somme il faut déduire nos dépenses, qui se sont élevées à la somme de 471 fr. 05 c., comme suit :

« Achat de médailles......	153 f. 50 c.	
« Impression du *Bulletin*...	190 »	
« Impressions diverses.....	25 »	
« Frais de secrétariat (M. Ricard)......................	43 40	
« Frais de secrétariat (M. Boudet fils).................	Mémoire.	471 05
« Frais du trésorier, recouvrement et correspondance...	15 15	
« Frais de voyage de la commission d'examen de culture..	24 »	
« Indemnité de logement à M. Noblet.................	20 »	
« RESTE.................		1,490 45
A reporter.........		1,490 45

Report.............	1,490 f. 45 c.
« Dont 1,473 fr. chez MM. veuve Fayou et Cie, banquiers, et 16 fr. 90 c. en caisse.	
« Il faut y ajouter 11 cotisations qui n'ont pu être encaissées cette année, soit..	88 »
« Plus 22 médailles qui sont en caisse, valant..............................	237 »
« ENSEMBLE au 31 décembre 1885...	1,815 45

« Il reste également 7 cotisations irrécouvrables. »

M. LE PRÉSIDENT fait part à la réunion du décès de Mme veuve Chrétien, dame patronnesse de la Société, décédée à Nersac depuis la dernière réunion. Il fait l'éloge du concours éclairé qu'elle a toujours donné à l'horticulture et à la Société de la Charente. L'assemblée s'associe unanimement aux paroles de regret et de reconnaissance de son Président.

M. ALLARY présente une tige en fleur du *Sparmania* d'Afrique à fleurs doubles.

M. LE PRÉSIDENT signale l'intérêt qu'il y aurait pour la Société de compléter son titre en y ajoutant les mots « et de viticulture », pour en faire la « Société d'horticulture et de viticulture de la Charente ». De son côté, M. MULAC parle des avantages que retirent de leur association les membres des syndicats constitués en vue d'obtenir à meilleur compte soit les engrais chimiques, soit les semences dont chacun désire faire l'emploi. Il estime qu'à cet effet la Société d'horticulture devrait se constituer en syndicat agricole et provoquer l'adhésion de tous ceux qui comprennent que l'association et la

solidarité dans l'association donnent de la force et de puissants moyens d'action.

L'assemblée décide qu'une réunion extraordinaire aura lieu le dimanche 28 mars prochain, à l'effet de statuer sur ces deux propositions.

M. BILLIARD demande qu'une exposition de chrysanthèmes ait lieu cette année. Cette fleur est très appréciée, et la culture de ses nombreuses variétés prend chaque jour un plus grand développement.

Cette proposition est adoptée en principe. L'exposition aura un caractère départemental, et le concours est d'ores et déjà fixé au troisième dimanche d'octobre. Sur la demande de M. Billiard, il est, en outre, décidé qu'à cette exposition sera annexé un concours de fruits variés de saison.

Le programme de ces deux exhibitions sera ultérieurement élaboré et arrêté par le Conseil d'administration.

M. ALLARY communique deux documents relatifs au Congrès horticole institué par la Société nationale d'horticulture de France, qui aura lieu à Paris du 4 au 9 mai prochain. Il propose d'envoyer un délégué à ce congrès pour en suivre les travaux. Il ajoute que la compagnie d'Orléans accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix de son tarif.

L'assemblée décide que la réunion du 28 mars statuera sur cette proposition.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 1886.

Présidence de M. Débouchaud, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'exposé financier qu'il contient est approuvé à l'unanimité, et l'actif de la Société au 31 décembre 1885 est arrêté au chiffre que cet exposé indique.

M. E. Vignaud, horticulteur à Ronsenac, près Lavalette, présenté comme nouveau membre par MM. D. Boudet et Mulac, est admis à l'unanimité, au scrutin secret.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition d'envoyer un délégué au Congrès horticole de Paris, faite à la dernière séance par M. Allary.

M. Billiard expose que l'envoi d'un délégué n'aurait sa raison d'être que si quelqu'une des questions à l'ordre du jour du Congrès horticole intéressait tout particulièrement la Société d'horticulture de la Charente; dans ce cas, son délégué aurait à prendre part aux débats, et son intervention pourrait produire un effet utile. Mais si ce délégué n'est envoyé à Paris que pour faire du reportage, pour rédiger un compte-rendu, mieux vaut s'en tenir aux propres procès-verbaux du Congrès, qui seront certainement plus complets.

D'autres membres ajoutent qu'on pourra se procurer ces procès-verbaux, et s'ils présentent de l'intérêt,

comme il n'est pas douteux que cela soit, en distribuer des exemplaires aux membres de la Société, ou les analyser dans le *Bulletin* semestriel.

Le débat étant épuisé, la proposition de M. Allary est mise aux voix et repoussée.

M. Débouchaud, président de la Société d'horticulture de la Charente et conseiller d'arrondissement, rappelle qu'à la précédente séance il a proposé la modification du titre de la Société, qui s'appellerait désormais : « **Société d'horticulture et de viticulture de la Charente** ». Cette question, profitant déjà d'un préjugé favorable, fut inscrite à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire de ce jour. M. Débouchaud dit que la Société d'horticulture peut donner un concours utile aux viticulteurs charentais, et qu'en se consacrant à la reconstitution de nos vignobles, elle acquerra de son côté de l'autorité et prendra la place qui lui est due.

Il veut aller au-devant de l'objection qui pourrait être faite, à savoir que la Société sera accusée d'empiéter sur les attributions d'une autre société départementale. Si un pareil grief pouvait germer dans l'esprit de quelqu'un, M. Débouchaud dit que l'argument pourrait victorieusement se retourner contre cette société, car la question de la vigne est du domaine de l'arboriculture. Mais il ne saurait s'élever aucune suspicion contre sa proposition ; aucun concours, aucune initiative n'est de trop en aussi grave conjoncture, et, pour lui, il se féliciterait qu'un concert d'émulation sortît de la multiplicité des œuvres se proposant de remédier aux désastreux effets du phylloxéra.

L'addition qu'il propose ne serait, du reste, que la consécration d'un fait : n'est-ce pas la Société d'horticul-

ture de la Charente qui a donné le branle, il y a deux ans de cela, en faisant faire des conférences sur le greffage des plants américains, et n'est-ce pas son initiative qui a éveillé l'attention de la Société d'agriculture, jusque-là endormie? Il y avait eu des tentatives personnelles de reconstitution des vignobles, mais avant la Société d'horticulture aucune autre n'avait songé à seconder l'initiative privée.

Des objections de diverses natures sont présentées par d'honorables membres : l'un craint que l'horticulture ne soit sacrifiée ; l'autre demande avec quelles ressources on fera face aux charges de la tâche à entreprendre. Il est répondu que la Société devra prendre un plus grand développement si, au lieu de s'en tenir à l'horticulture, qui est malheureusement, dans le gros public, considérée comme la distraction des désœuvrés, elle étend son action au profit d'une question qui touche aux intérêts les plus considérables du département. Les adhésions nouvelles donneront des ressources qui permettront de faire la part légitime de chaque branche, et il n'est pas trop téméraire de compter sur la générosité de l'État, qui se plaît particulièrement à soutenir les œuvres ayant pour but d'encourager et de faire prospérer l'agriculture française.

Le débat étant épuisé, il est procédé au vote, au scrutin secret, sur la demande de M. Allary. La proposition de M. Débouchaud, portant que les mots « et de viticulture » seront ajoutés au titre de la Société, est adoptée à l'unanimité des membres présents, moins un.

M. Mulac développe la proposition qu'il a faite à la dernière séance, laquelle a été également renvoyée à l'examen de la réunion extraordinaire de ce jour.

Après un échange d'observations, cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La rédaction d'un projet de statuts et d'un projet de règlement est confiée au bureau pour être l'un et l'autre discutés à la prochaine réunion.

Il est procédé à la nomination de la commission chargée d'élaborer le programme du concours de chrysanthèmes voté à la séance du 28 mars. Sont nommés : MM. Billiard, auteur de la proposition ; David, membre de la commission maraîchère ; Couratin, membre de la commission florale ; Perrotin, membre de la commission pomologique, et le Secrétaire général.

M. Couratin présente un Cyclamen de Perse à fleurs doubles qu'il a obtenu dans un semis fait par lui l'année dernière.

Cette fleur est parfaitement double, et nous croyons que c'est la première fleur de ce genre parue jusqu'à ce jour. La fleur est d'un beau rouge violacé et le pédoncule est excessivement ferme. M. Couratin a envoyé ses semis à un de nos membres les plus distingués, M. Bruant, horticulteur à Poitiers, qui prochainement fera connaître les avantages qu'on peut attendre de ce nouveau gain.

La réunion, en présence du mérite exceptionnel du sujet obtenu par M. Couratin, décide que, par exception également, une médaille d'argent de deuxième classe sera décernée à l'obtenteur. Elle décide également qu'avis de ce qui précède sera donné à la Société d'horticulture de France.

Le bureau rend compte qu'après avis de la commission florale, un jeton de première classe a été décerné à M. Allary pour son apport d'un Sparmania d'Afrique fait à la précédente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 1886.

Présidence de M. Duffort, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est procédé à quatre scrutins successifs sur les demandes d'admission, comme membres de la Société, de :

M. Nouel (Amédée), maire de La Couronne ;

M. Menant, propriétaire à L'Houmelet, commune de Saint-Yrieix ;

M. Blanleuil (Paul), entrepreneur de travaux publics, à La Madeleine, commune d'Angoulême,

Et M. Lugeol (Émile), négociant, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.

Tous les quatre, présentés par MM. Mulac et Duffort, sont admis à l'unanimité.

Les Sociétés d'horticulture de la Gironde, de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres demandent, la première un délégué, la deuxième un également et la troisième deux pour faire partie des jurys des concours qu'elles organisent pour le 29 mai prochain.

M. Couratin, acceptant, est désigné pour Bordeaux.

Aucun des autres membres présents n'acceptant une délégation, le Secrétaire général est chargé de voir suc-

cessivement MM. Billiard, Allary, Boudet, Bureau et Baluteau, pour leur offrir le mandat d'aller représenter la Société à Limoges et à Niort, étant entendu qu'à la rigueur on pourra n'accorder qu'un seul délégué à la Société d'horticulture des Deux-Sèvres.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait connaître que, par décision du 14 avril 1886, M. le Préfet de la Charente a approuvé la modification du titre de la Société, votée à la réunion du 28 mars précédent. Il donne lecture d'une lettre d'encouragement de M. le Préfet, et l'assemblée décide que cette lettre sera transcrite au procès-verbal de la présente séance.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Angoulême, 13 avril 1886.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Vous m'avez transmis copie d'une délibération de la Société d'horticulture de la Charente, portant qu'à l'avenir cette association porterait le nom de **Société d'horticulture et de viticulture de la Charente**.

« Je suis entièrement disposé à approuver cette modification et vous prie, en conséquence, de vouloir bien m'adresser trois exemplaires des statuts ainsi modifiés.

« Vous ne vous êtes pas trompé, Monsieur le Président, en pensant que j'applaudirais à la double initiative de votre Société. La fortune de ce département est liée à la question de reconstitution de ses vignobles, et, comme vous le dites fort bien, tous les concours sont utiles ; celui de la Société d'horticulture est particulièrement pré-

cieux, et la résolution qu'elle a prise ne saurait laisser l'administration indifférente.

« Je ne la félicite pas moins de son projet de création d'un syndicat agricole départemental. Cette œuvre, qui faisait défaut dans la Charente, peut être appelée à rendre de réels services. Les résultats obtenus par les associations de ce genre qui existent déjà dans certains départements sont faits pour vous encourager, et je ne doute pas du succès que vous êtes en droit d'espérer.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Secrétaire général délégué,*

« Signé : O. MATIGNON. »

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du projet de statuts ci-après :

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Sous le patronage et avec le concours de la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente, il est institué entre les horticulteurs, viticulteurs et agriculteurs ayant des intérêts dans le département, à titre de propriétaires, fermiers ou métayers, une Association dont la durée est illimitée et qui prend le titre de *Syndicat agricole et de viticulture départemental de la Charente.*

ARTICLE 2. — Peuvent également faire partie du Syndicat toutes les personnes qui, bien que n'appartenant pas à l'Agriculture, ont dans le département des intérêts agricoles

ou y exercent une profession connexe les rendant les auxiliaires, à un titre quelconque, des horticulteurs, agriculteurs et viticulteurs ; — cette clause devant toujours être interprétée dans le sens le plus large.

Article 3. — Les membres actuels de la *Société d'horticulture et de viticulture* et ses futurs adhérents seront membres de droit du Syndicat, sans adhésion ni cotisation spéciale.

Article 4. — Le Syndicat se donne pour but l'étude de toutes les questions se rattachant d'une manière générale à l'Agriculture et l'achat en commun de toutes les matières premières utiles aux diverses natures d'exploitation du sol, afin de les obtenir à meilleur marché et exemptes de fraude. A l'égard de la Viticulture, spécialement, l'Association se prêtera à toutes les combinaisons de nature à engager la lutte contre le phylloxéra dans les vignobles atteints et à reconstituer les plantations détruites.

Article 5. — Le Syndicat se propose de réprimer la fraude dans le commerce des engrais et des semences notamment. Il s'efforcera aussi d'éclairer ses adhérents sur le choix des matières fertilisantes convenables, suivant la nature du sol et les exigences variées des cultures.

Il contrôlera les taxes des lettres de voiture afférentes aux transports effectués pour le compte de chacun de ses membres et que ceux-ci lui auront fait parvenir.

Article 6. — Les Sociétaires devront, pour leurs commandes, se conformer rigoureusement au règlement qui sera édicté.

Article 7. — Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion et même de dommages-intérêts, d'effectuer par l'intermédiaire de la Société l'achat d'aucune matière pour le compte de personnes étrangères à l'Association.

Article 8. — Le siège du Syndicat est au chef-lieu du département. Il se réunit au moins une fois chaque année en assemblée générale.

Article 9. — A cette réunion, il est rendu compte par le

Bureau des opérations de l'année et de la situation financière de l'Association.

ARTICLE 10. — Le nombre des Sociétaires est illimité; il comprend des membres à vie et des membres libres.

Pour faire partie du Syndicat, il faut être présenté par deux membres. Les postulants sont admis par le Bureau, dont la décision est soumise ensuite à l'Assemblée générale, qui donne à l'admission un caractère définitif.

Pour être membre à vie, il suffit d'en adresser la demande au Président, accompagnée du reçu de la cotisation signé du Trésorier.

ARTICLE 11. — La cotisation annuelle est provisoirement fixée à 1 fr. 20, soit 10 centimes par mois. Elle est due à partir du 1er janvier de l'année de l'admission et payable chaque année, avant le 1er avril. Pour l'année courante, les cotisations seront recueillies au fur et à mesure des admissions.

Les membres à vie paient un droit d'entrée de 25 francs et sont libérés à perpétuité de leurs cotisations annuelles. Cette somme est définitivement acquise à la Société, contre laquelle aucune réclamation ne pourra être produite de la part des héritiers, légataires ou ayants-cause.

ARTICLE 12. — Tout Sociétaire doit sa cotisation entière de l'année, à quelque moment qu'il cesse de faire partie de la Société ou qu'il y soit admis. Il reste membre du Syndicat tant qu'il n'a pas adressé sa démission par lettre chargée au Président.

ARTICLE 13. — Le Bureau peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Cette décision est prononcée d'office contre tout Sociétaire qui n'aurait pas fidèlement rempli ses engagements quant au paiement des achats réalisés par l'intermédiaire du Syndicat.

La même mesure de rigueur est prise à l'égard des membres syndiqués qui refuseraient de payer leur cotisation avant d'avoir préalablement adressé leur démission par écrit au Président.

Les noms des membres exclus seront publiés dans le *Bulletin annuel du Syndicat,* avec les motifs de l'exclusion, s'il y a lieu.

ARTICLE 14. — Le Syndicat est administré par le Conseil d'administration de la Société d'horticulture et de viticulture, auquel est adjoint un Conseiller par canton, pris soit parmi les membres de cette Société, soit parmi les simples membres du Syndicat.

Le Conseil d'administration ainsi constitué contracte au nom du Syndicat et passe tous les marchés nécessaires, dans la forme qui lui paraît la plus avantageuse. Il peut déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 15. — Les Conseillers de canton sont élus en assemblée générale, à la simple majorité des votants. Leurs fonctions durent deux ans; toutefois, une première moitié, tirée au sort, sera remplacée au bout d'un an, afin d'assurer le renouvellement annuel et par moitié des Conseillers, qui sont toujours rééligibles.

ARTICLE 16. — Les scrutins ont lieu soit par correspondance sous enveloppe cachetée expédiée par les membres absents, soit par le vote personnel des membres présents.

ARTICLE 17. — Toutes les délibérations sont prises à la majorité des Sociétaires présents.

ARTICLE 18. — Le budget du Syndicat se compose du montant total des cotisations, des subventions, dons et legs qui pourront lui être faits par l'État, le département, les communes, les Sociétés et les particuliers qui voudront contribuer à sa prospérité.

Il est prélevé sur ces ressources les sommes nécessaires pour couvrir les frais d'analyse, de correspondance et généralement toutes les dépenses faites dans l'intérêt de la Société.

ARTICLE 19. — Les poursuites à exercer contre les marchands d'engrais ou tous autres fournisseurs qui n'auraient pas loyalement rempli leurs engagements seront faites au nom de l'acheteur intéressé, mais aux frais et diligence du Syndicat.

ARTICLE 20. — Aucun procès ne pourra être engagé sans l'assentiment du Bureau.

ARTICLE 21. — Les membres du Conseil d'administration ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements du Syndicat ; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat (art. 32 du Code de commerce).

ARTICLE 22. — Le Président de la Société d'horticulture et de viticulture, président de droit du Syndicat, convoque les Sociétaires en assemblée générale. Les membres du Bureau se réunissent sur son invitation pour délibérer des intérêts du Syndicat. Il préside les réunions et dirige les débats.

Les autres membres du Bureau de la Société d'horticulture et de viticulture remplissent à l'égard du Syndicat, et dans les mêmes termes, les fonctions qui leur sont dévolues par les statuts de ladite Société.

ARTICLE 23. — Toutes les fonctions du Syndicat sont gratuites.

ARTICLE 24. — Le Conseil d'administration pourra faire appel aux lumières d'hommes spéciaux qui, sans cotisation, prendront place dans le Conseil et auront voix délibérative comme les autres membres.

ARTICLE 25. — Toute proposition faite en assemblée générale doit être écrite et déposée sur le bureau.

ARTICLE 26. — Toutes demandes tendant à modifier les présents statuts devront être signées de vingt membres et communiquées au Bureau quinze jours au moins avant la réunion générale.

ARTICLE 27. — Le Syndicat sera régi par les dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les associations professionnelles. Sa dissolution ne pourra être décidée qu'en assemblée générale, à la majorité des deux tiers de la totalité des membres. Dans ce cas, une décision sera prise concernant l'usage à faire de l'actif de la Société.

ARTICLE TRANSITOIRE. — Lorsqu'un premier noyau d'adhé-

rents se trouvera formé, une réunion générale sera provoquée par les soins du Président, aux jour et heure qui lui paraîtront convenables. Cette réunion aura, notamment, à nommer les Conseillers de canton et à prendre, sous forme de règlement intérieur, une détermination relativement à la clause de solidarité ou de non-solidarité du Syndicat vis-à-vis des fournisseurs et aux conditions de paiement à imposer aux adhérents. Jusque-là, le Conseil d'administration de la Société d'horticulture et de viticulture aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer le Syndicat au mieux des intérêts communs et prendre toutes les mesures nécessaires.

Les statuts qui précèdent sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité. L'assemblée charge son Président et son Secrétaire général d'en opérer le dépôt légal.

La commission de l'exposition de chrysanthèmes, nommée à la précédente séance, rend compte de ses travaux ; elle n'est pas encore en mesure de présenter un programme, la Société d'horticulture de Toulouse, qui a organisé une exposition de chrysanthèmes, ne lui ayant pas fait parvenir tous les renseignements qu'elle a cru devoir lui demander.

La réunion donne mandat au bureau d'approuver et de publier le programme qui pourra être arrêté avant la prochaine réunion générale.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures.

EXPOSITION DE CHRYSANTHÈMES

Dans sa séance du 18 juillet 1886, la Société a décidé définitivement que l'exposition de chrysanthèmes dont il est parlé plus haut aurait lieu le dimanche 24 et le lundi 25 octobre prochain. Le programme de ce concours ayant été adressé à chacun des membres de la Société, il serait superflu de le reproduire ici.

EXPOSITIONS HORTICOLES DE BORDEAUX

LIMOGES ET NIORT

Dans la même séance du 18 juillet, MM. Couratin pour Bordeaux, Désir Boudet pour Limoges, Allary et Bureau pour Niort rendent compte du mandat qu'ils avaient reçu en qualité de membres du jury des expositions ci-dessus.

RAPPORT DE M. COURATIN

SUR L'EXPOSITION HORTICOLE

Du 29 mai au 15 juin 1886. — Bordeaux.

MESSIEURS,

Nommé par vous comme délégué à l'exposition horticole de Bordeaux, qui a eu lieu du 29 mai au 15 juin dernier, suivant les instructions que M. le Président de la Société

d'horticulture de la Gironde a bien voulu m'adresser, je me suis rendu à Bordeaux le 29 mai, dès le matin.

Vous ne vous attendez pas, messieurs, que je vous parle de cette grande et belle ville, que je revois toujours avec un nouveau plaisir.

Je vous prie, messieurs et chers collègues, d'être indulgents pour votre délégué, car il faudrait une plume bien meilleure que la mienne pour vous donner une idée vraie de toutes les beautés réunies dans cette enceinte, qui forme un parallélogramme de 15 à 1,800 mètres carrés. Comme l'indiquait le programme qu'avait reçu notre Société, c'est sur la place des Quinconces, allées d'Orléans, qu'avait été créée cette exposition. Vous dire que le tracé avait été confié à M. J.-A. Escarpit, vice-président de la Société d'horticulture de la Gironde, c'est vous dire combien il avait été bien compris et aussi, et surtout, bien exécuté par un des membres de cette Société, M. P. Bernède.

Deux principales entrées sur le cours du XXX Juillet, entrées très simples, mais qui indiquent le bon goût de leur créateur. Ce qui frappe d'abord l'œil en entrant, ce sont de magnifiques pelouses très vertes et toutes garnies de fleurs, des rochers, des cascades, une vieille tour; puis, plus loin et à gauche, un vieux tronc d'arbre artificiel tellement bien imité qu'il y a bien des visiteurs qui le croyaient naturel; un kiosque bien compris, un autre rocher-cascade admirable, tellement bien exécuté que l'on croirait vraiment être dans une des gorges de la Savoie; partout des accessoires de jardin : bancs, fauteuils, chaises, niches à chien, et chiens aussi qui ont l'air de défendre l'entrée d'un parc; vus d'un peu loin, ils feraient retourner sur leurs pas plus d'un maraudeur, tant ces bouledogues ont une attitude vigilante. A droite et à

gauche de ces magnifiques pelouses et séparées par une allée, de gracieuses plates-bandes à la française, garnies de très belles collections de rosiers en pots ; plus loin et au fond, des collections de fraisiers couverts de fruits, des arbres fruitiers beaux, quelques-uns garnis de leurs fruits. Ce qui attire surtout l'attention des visiteurs, c'est un lot de vignes américaines exposées par un viticulteur bien connu des Charentais, M. G. Ribeau, de Lormont.

J'avais admiré toutes ces merveilles de l'art horticole à vol d'oiseau et avant d'avoir fait connaissance avec qui que ce soit, c'est-à-dire avant huit heures du matin. Je n'avais fait que d'apercevoir les galeries de droite et de gauche, où j'admirais tous et chacun qui donnait un dernier coup à son ou à ses lots, tous mieux agencés les uns que les autres et formant des groupes dépourvus de vilains gradins que l'on rencontre encore dans quelques expositions ; c'est surtout la bonne harmonie de ces groupes de plantes de toute sorte dont les exposants avaient si bien su tirer parti. L'un de ces groupes a surtout attiré l'attention de la commission ; il était facile de reconnaître que la maîtresse de ce lot avait dû participer à cet embellissement.

Je vous avoue franchement, messieurs, que ma mission me faisait peur ; je me demandais, si mes collègues du jury n'étaient pas plus forts que moi, si nous pourrions bien nous acquitter de notre tâche. Enfin, l'heure est venue où j'ai, dans un bureau et salon réservé à la commission d'organisation, fait connaissance des membres des jurys ; je vous avoue que j'ai été très flatté de me trouver dans une aussi bonne compagnie.

Voici, du reste, la composition des cinq jurys, dont les noms sont bien connus du monde horticole :

1re Section.

PLANTES DE SERRE CHAUDE ET TEMPÉRÉE.

MM. Hermenot, directeur de la Compagnie continentale d'horticulture d'Angers.

Labrador aîné, jardinier en chef de la Compagnie d'Orléans, à Périgueux, délégué de la Société d'horticulture de la Dordogne.

Marchand, horticulteur à Poitiers.

Couratin, délégué de la Société d'horticulture de la Charente, à Angoulême.

2e Section.

PLANTES DE PLEIN AIR, CONIFÈRES, ARBORICULTURE, VITICULTURE, ROSIERS, ROSES COUPÉES, BOUQUETS.

MM. A. Bernaix, rosiériste à Lyon.

Hortoles, professeur d'arboriculture, horticulteur à Montpellier.

G. Perdoux, horticulteur à Bergerac.

Pernet père, rosiériste aux Carpennes-lès-Lyon.

H. Robinet, professeur d'arboriculture de la Haute-Garonne, délégué de la Société d'horticulture de Toulouse.

Félix Sahut, vice-président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, horticulteur à Montpellier.

3e et 4e Sections.

PRODUITS MARAÎCHERS.

M. Eugène Glady, délégué de la Société nationale et centrale d'horticulture de France.

MM. Fernand Lefèvre, délégué de la Société d'horticulture de La Rochelle.
Docteur Peujade, à Caylus (Tarn-et-Garonne).
Vassilière, professeur d'agriculture de la Gironde.

5e Section.

PRODUITS INDUSTRIELS.

MM. Belly, membre honoraire du conseil d'administration de la Société d'horticulture de la Gironde.
Ch. Descombes, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Gineste, pharmacien-chimiste.
Souriau, ingénieur-hydrographe.

DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

MM. le comte de La Vergne, membre de la Société des agriculteurs de France, président de la section du Sud-Ouest.
De Sonneville, président de la Société d'agriculture de la Gironde.
Gonthier-Lalande, propriétaire à Castelnau.

Vous le voyez, messieurs, si notre tâche était grande, nous étions en nombre pour y faire face ; aussi c'est avec un vif plaisir que nous avons commencé, mes collègues et moi, à attaquer notre travail.

Avant de commencer notre mission, M. le Président de la Société d'horticulture de la Gironde, dont l'amabilité est connue d'une grande partie de nous, nous dit : « Messieurs, vous êtes libres ; voilà le travail qui vous est dévolu, faites ce que vous voudrez ; nous donnerons toutes les

récompenses que vous nous demanderez, soit objets d'art, médailles d'or, de vermeil, d'argent, etc.

Vous décrire chacun des lots serait peut-être un peu long ; je vais donc aller aussi vite que possible. Les amateurs concernant notre section étaient au nombre de sept et concouraient entre eux ; les horticulteurs au nombre de six, qui concouraient également entre eux.

Toutes les plantes exposées étaient belles, bien faites, et dénotaient par leur belle venue une culture soignée, les grandes plantes de décor surtout. J'ai admiré là des sujets comme nous n'avons pas le bonheur d'en posséder dans notre Société. Vous donner la description de toutes ces belles plantes m'entraînerait un peu loin. Je vais vous donner la liste officielle des récompenses ; vous remarquerez avec moi qu'elles sont belles et nombreuses, ce qui devrait bien engager quelques membres de notre Société à aller à Bordeaux lutter avec nos amis de là-bas. Pour ce qui concerne les plantes de serre chaude ou d'appartement, n'allons pas nous y frotter. Il en serait autrement, je crois, de nos plantes molles ou de marché ; là, nous pourrions nous voir ; quant aux produits maraîchers, MM. David, Baluteau et Haubert y feraient certainement une bien bonne figure.

RÉCOMPENSES

PRIX D'HONNEUR

M. J.-B. Chauvry, objet d'art pour l'ensemble de ses rosiers en pots.

Nous remarquons parmi les nouveautés de rosiers : *Mme Ed. Weiss, l'Ami Noël, Souvenir de Victor Hugo,*

Souvenir de Mme Hélène Lambert, Rosiériste Chauvry, Souvenir d'Eugène Karr.

M. Duprat fils, objet d'art.

Nous remarquons dans ce beau lot les plantes suivantes : des *Cycas, Fougères, Cyathea, Dealbata, Balantiosam, Antharticum, Todea, Barbara, Dydimochlœnce, Tuncatuiata, Dicksonia, Squarosa;* de nombreux *Palmiers,* des *Anthuriums,* des *Dracœnas* et des *Bromeliacées.*

M. Louis Boyer, objet d'art.

Dans ce beau lot nous remarquons aussi de très belles *Fougères,* de bien beaux *Palmiers,* des *Cycadées,* un *Pandanus ornatus* et un *Tillandia musaica* nouveaux.

M. Bernard, médaille d'or grand module.

Encore de belles *Fougères* rares, le *Stéris tricolore,* le *Stéris umbrosa* et le *Didesmoclama trunculata,* des *Dracœnas,* des *Anthuriums,* des *Philodendrums,* des *Nidulariums,* dont un de semis à feuilles panachées très remarquable.

M. Ribeau, objet d'art pour ses greffes de vigne.

M. Jules Bourquin, objet d'art pour sa belle collection de rosiers en pots et roses coupées.

M. Clément Remordet, diplôme d'honneur pour sa collection de légumes.

M. Auguste Fau, médaille d'or pour ses conifères et arbustes à feuilles persistantes.

M. William Fau, médaille d'or, conifères et arbustes.

1re Section.

PLANTES DE SERRE CHAUDE ET TEMPÉRÉE.

Serre chaude.

Amateur.

M. L. Boutinon, médaille d'argent.

Horticulteurs.

MM. Duprat fils, déjà nommé.
L. Boyer, déjà nommé.
Bernard, déjà nommé.
H. Montoux, médaille de vermeil grand module.

Le jury a surtout remarqué la belle organisation des plantes et un *Cycas revoluta* dont le tronc ne mesurait pas moins de 1m 30, à qui nous avons décerné une médaille d'argent.

M. Arnaud Jallet, médaille d'argent, *Coleus, Araucarias* et *Anthuriums.*

Serre tempérée.

Amateurs.

MM. Trincoste, jardinier chez M. Pillet-Will, médaille d'or pour ses Bégonias et de bronze pour sa mosaïque.
De La Rue, médaille d'or pour l'ensemble de son exposition.
Harry Scott Jonhston, médaille de vermeil.
John Lawson, médaille d'argent.
Jean Claveau, jardinier chez M. Jussieu, médaille d'argent.
Lafontan, médaille de bronze.

Horticulteur.

M. Roumilac fils, médaille d'argent.

2e Section.

CONIFÈRES, ARBUSTES A FEUILLES PERSISTANTES.

Horticulteurs.

MM. Auguste Fau, déjà nommé.
William Fau, déjà nommé. Nous remarquons une collection d'Eucalyptus (cinquante variétés environ).
Mérigon, médaille d'or.
Pierre Fau, médaille d'argent.

Arboriculture.

MM. Auguste Fau, médaille d'argent.
William Fau, médaille de bronze.

Viticulture. (Amateur).

M. l'abbé Brossard, médaille de bronze pour greffage de vigne, nouveau système.

ROSIERS EN POTS.

Amateurs.

MM. Jules Bourquin, déjà nommé.
G. Régis, médaille d'argent.

Horticulteurs.

MM. J.-B. Chauvry, déjà nommé.
Durond, médaille d'or.
Huger, médaille d'or.

MM. J. Bachet, médaille de vermeil.
R. Fradin, médaille d'argent.
H. Montoux, médaille d'argent.

ROSES COUPÉES.

Amateurs.

MM. J. Bourquin, déjà nommé.
Dupoy, médaille d'or.
L. Jussine, médaille d'or.
G. Régis, médaille de vermeil.
Mmes veuve Faucher, médaille de vermeil.
L. Técheney, médaille d'argent.
M. G. Cantenat, médaille d'argent.

Horticulteurs.

MM. E. Beauvilain, médaille d'or.
Chauvry frères, médaille d'or.
A. Fau, médaille de vermeil.
Chassac père, médaille d'argent.
R. Fradin, médaille d'argent.
W. Fau, médaille d'argent.

FLEURS COUPÉES, BOUQUETS, COURONNES.

Horticulteurs.

M. Ch. Pagerie, médaille d'or.
Mlle Boyer, médaille de vermeil.
Mme Ossard, médaille d'argent.
M. A. Beauvilain jeune, mention honorable.
Mme Pierre Fau, mention honorable.

Devant ces travaux vraiment remarquables, le jury chargé de leur distribuer les récompenses a bien voulu

faire appel à notre concours, et encore les lots étaient tellement beaux et le travail fait avec tant de goût et d'habileté que nous ne savions vraiment à qui donner la préférence.

3e Section.

CULTURE MARAÎCHÈRE.

Amateurs.

MM. Clément Remordet, jardinier chez M. Guestier, diplôme d'honneur et médaille d'or.
Godefroy, jardinier de M. le vicomte de Pontac, médaille de vermeil.
D. Laporte, médaille d'argent.
J. Giraudeau, médaille d'argent.
F. Matrat, médaille d'argent.
Cazenave, médaille d'argent.
Mme Page, mention honorable.
MM. Marcelin, mention honorable.
Gonthier-Lalande, mention honorable.

Horticulteurs.

MM. J. Dutreil, médaille de bronze.
Forcet, médaille de bronze.

4e Section.

PLANTES NOUVELLES OU D'INTRODUCTION RÉCENTE.

SEMIS.

Horticulteurs.

MM. J.-B. Chauvry, déjà nommé.
A. Fau, déjà nommé.
Bernard, médaille d'argent pour un Nidulorium de semis.

Semis. — Amateur.

M. J. Bourquin, déjà nommé.

Horticulteurs.

MM. Biran fils, médaille de vermeil.
W. Fau, mention honorable.

5e Section.

ARTS ET INDUSTRIES HORTICOLES.

Dans cette section, il n'a pas été décerné moins de :
2 rappels de médailles.
1 médaille d'or.
9 médailles de vermeil.
23 médailles d'argent.
15 médailles de bronze.

Avant de terminer ce bien court et bien incomplet compte-rendu, je voudrais, messieurs et chers collègues, vous dire avec quelle aménité ces messieurs nous ont reçu. Ici encore, ma plume ne peut décrire le bien-être que l'on ressent d'être dans une aussi bonne compagnie. Le soir, un dîner d'une quarantaine de couverts nous était gracieusement offert à l'hôtel Lanta par M. le Président, le bureau et les membres du conseil d'administration de la Société d'horticulture de la Gironde. Votre délégué avait le rare bonheur d'être placé entre deux vieilles connaissances : M. Ossard, membre du conseil d'administration de cette Société, et M. Eugène Glady, délégué de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, ancien collaborateur de la *Revue horticole*. M. Glady, par son affabilité, ses bonnes manières et sa grande connaissance de tout ce qui concerne l'horticul-

ture en général et l'arboriculture en particulier, vous fait passer des heures, dans sa compagnie, qui vous semblent des minutes.

COURATIN.

RAPPORT DE M. BOUDET FILS

Sur l'Exposition horticole de Limoges.

MESSIEURS,

A notre séance générale du 25 avril dernier, vous m'avez fait l'honneur de me déléguer, en qualité de membre du jury, à l'exposition horticole de Limoges, qui a eu lieu du 29 mai au 7 juin, à l'occasion du concours régional, et sous les auspices de la Société d'horticulture de la Haute-Vienne. Je viens vous rendre compte de mon mandat en vous faisant part des travaux des délégués appelés à statuer sur les récompenses à allouer aux divers concurrents.

Le concours régional de Limoges avait été installé sur l'immense esplanade du Champ-de-Juillet, où tous les produits étaient assemblés; l'exposition horticole, si riche dans son ensemble, habilement dressée par le président de la commission d'organisation, M. Lemasson, présentait un aspect tout féerique par la bonne installation des produits, à laquelle se joignaient l'excellente culture et la richesse des nombreuses collections.

Limoges n'a rien à envier sous ce rapport aux autres villes régionales; depuis quelques années, l'horticulture y

a fait de rapides progrès, si j'en juge par cette exposition, à laquelle la Société d'horticulture n'est pas étrangère, sous l'habile direction de M. Mohr, son sympathique président, toujours à la recherche des nouvelles plantes et prodiguant une grande partie de son temps à l'amélioration des cultures horticoles.

En face du local de l'administration de l'exposition était une énorme plate-bande garnie de plantes fleuries ; citons entre autres la splendide collection de Géraniums zonales, arrivés complètement au plus haut degré de culture, exposés par M. Gériteaud, de Limoges ; signalons les variétés qui ont tout particulièrement fixé notre attention : *Général-Billot, Secrétaire-Nicolas, Marquise de L'Aigle, Mme Lecharpentier, Secrétaire-Daurel, Étoile des Roses, Gloire lyonnaise, de Brazza, la Perle, Caprice des Dames*. MM. Baillot, Lemasson et Thoumieux avaient aussi une jolie collection de ces plantes en bonnes variétés et bien cultivées ; de jolies collections de verveines, pensées, résédas *(race Machet)* ornementaient aussi cette superbe plate-bande, qui était encadrée par une belle collection de conifères et houx, variée en forts exemplaires exposés par M. Nivet père.

A droite et à gauche de la grande avenue circulaire avaient été exposées de nombreuses collections de rosiers en pots, où les variétés de récente introduction ne faisaient pas défaut. Citons : *la Gloire lyonnaise, Souvenir de L. Gambetta, Victor Hugo, Souvenir de Gabrielle Drévet, Étoile de Lyon, William Allen Richardson, Pierre Guillot*. Cependant nous avons constaté avec regret la pauvreté des coloris. M. P. Rougerie obtient le premier prix de ce concours ; viennent ensuite par ordre de mérite MM. Gandy, Laurent et Faure.

Un lot de Pélargoniums de semis, dans lequel nous avons reconnu quelques variétés méritantes, a valu à l'exposant, M. Montigny, une médaille d'argent.

Trois belles serres habilement construites, dont deux exposées par M. Guillot-Pelletier, d'Orléans, et la troisième par M. Laguenie, embellissaient pour une large part cette exposition ; les belles plantes à feuillage de MM. Nivet père et Rougerie, ainsi que les jolies Azalées en fleurs de ces derniers, de nombreuses variétés de Coleus et Caladiums des Amazones, les belles cultures de Bégonias tubéreux et Gloxinias erecta de M. Gandy formaient un bel ameublement de ces serres.

Sous de grandes galeries qui continuaient cette allée circulaire, nous avons admiré les superbes Bégonias à feuillage de M. Bonneteau, bonne et nombreuse collection et admirablement cultivée; les Pélargoniums à grandes fleurs de M. Gandy, ainsi que ses Peltatiums.

Les belles Agaves de M. Nivet père méritent une mention toute spéciale. Toutes ces plantes en forts exemplaires faisaient un effet grandiose à cette exposition ; elles étaient précédées par de magnifiques orangers en fleurs, bien vigoureux et de bonne culture.

De chaque côté du pavillon de l'administration étaient exposées des fleurs coupées. Citons la nombreuse collection de pivoines de M. Gandy, toutes d'une fraîcheur remarquable; les magnifiques collections de roses de Mme Rougerie, de MM. Gandy, Giroux et Chabrier, et de M. Hamelin ; les corbeilles de table, couronnes, surtouts, ainsi que les gracieux bouquets dont le goût et l'art semblent être donnés tout particulièrement aux horticulteurs limousins. Nous avons admiré principalement la splendide exposition de Mme Rougerie, dont l'éloge pour cette

spécialité n'est plus à faire. Le jury a été heureux de lui décerner une médaille d'or justement méritée.

Les plans de jardins étaient aussi bien représentés à ce concours ; les exposants, au nombre de quatre, avaient rivalisé de zèle pour ce combat à armes courtoises. Le premier prix de ce concours a été décerné à M. Henri Nivet, fils d'un horticulteur bien connu de Limoges, ayant toujours figuré au premier rang dans les expositions.

En passant de l'agréable à l'utile, nous avons fixé notre attention particulièrement sur la belle et nombreuse collection de plantes maraîchères de M. J.-B. Baillot ; nous avons cru devoir donner une mention spéciale à cet habile horticulteur pour l'excellente culture de ses produits. Citons également la belle exposition de primeurs, melons, tomates, etc., de M. J. Rougerie, ainsi que sa nombreuse et belle collection de fraises et ses fruits conservés.

Les arts et industries horticoles ne faisaient point défaut ; bien des produits se rattachant à l'horticulture, tels que jardinières de salon, suspensions, pavillons rustiques, kiosques, travaux en ciment, poteries horticoles, coutellerie, outils de jardinage, meubles de jardin, tondeuses, pompes, etc., y étaient représentés.

M. Simon Polakowsky, déjà récompensé l'année dernière à notre concours régional, avait exposé de superbes pavillons, kiosques, suspensions, corbeilles et jardinières de salon ; les travaux en ciment de M. Dutheil, les meubles de jardin de M. Mabille embellissaient pour une large part ce concours.

Arrivé au terme de notre tâche, qui nous a été rendue facile par le dévoué secrétaire général de la Société d'horticulture de Limoges, M. Coutheillas, nous lui adressons nos sincères remerciements.

Nos félicitations à M. Mohr, le sympathique et dévoué président de la Société, ainsi qu'à l'habile organisateur, M. Lemasson.

Les membres du jury chargé d'apprécier les produits du concours étaient :

MM. René Bahuaut, horticulteur à Nantes;
Hémery, horticulteur à Angers ;
Richard fils, horticulteur à Périgueux ;
Vincens, horticulteur à Cahors ;
Aubert-Gauthier, horticulteur à Tours ;
Dupuy, chef de culture chez M. Baron-Veillard, à Orléans,
Et votre délégué.

En terminant, messieurs, je dois vous dire que l'accueil le plus bienveillant a été fait aux membres du jury. Ce sont de ces souvenirs agréables que l'on n'oublie pas et qui contribuent à former entre les sociétés un lien confraternel toujours utile pour l'amélioration et le développement de l'horticulture.

D. Boudet fils,
Secrétaire adjoint, délégué.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DES PRINCIPAUX LAURÉATS

DE L'EXPOSITION HORTICOLE DE LIMOGES

Plantes à feuillage.

Prix, médaille d'or grand module :
M. Nivet père, horticulteur à Limoges.

Plantes de serre fleuries.

Prix, médaille d'or grand module :
M. J.-B. Gandy, horticulteur à Limoges.

Collection d'Azaléa indica.

Prix, médaille d'or grand module :
M. Pierre Rougerie, à Limoges.

Collection de Rhododendrums.

Prix, médaille d'or :
M. J.-B. Gandy, horticulteur à Limoges.

Collection de Conifères.

Prix, médaille d'or grand module :
M. Rougerie, horticulteur à Limoges.

Bouquets variés.

Prix, médaille d'or :
Mme P. Rougerie, à Limoges.

Collection générale de légumes. (Horticulteur.)

Prix d'honneur, médaille d'or grand module :
M. Baillot, horticulteur à Limoges.

Collection générale de légumes. (Amateur.)

Prix d'honneur, médaille d'or :
M. Jacques Rougerie, à Limoges.

Kiosques, Pavillons rustiques.

Prix, médaille d'or :
M. Simon Polakowsky.

Serres et Châssis.

Prix, médaille d'or grand module :
M. Guillot-Pelletier, à Orléans.

Plantes à feuillage cultivées pour le commerce.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. J.-B. Baillot, à Limoges.

Collection de Caladiums des Amazones.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. Nivet père, à Limoges.

Collection de Gloxinias erecta.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. J.-B. Gandy, à Limoges.

Collection de Bégonias à feuillage.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. Bonneteau, à Limoges.

Collection de Bégonias tubéreux.

Prix, médaille d'argent grand module :
M. J.-B. Gandy, à Limoges.

Collection de Coleus.

Prix, médaille de vermeil :
M. Deglane, à Limoges.

Collection d'Agaves.

Prix, médaille d'argent grand module :
M. Nivet père, à Limoges.

Collection de Pélargoniums grandes fleurs.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. J.-B. Gandy, à Limoges.

Collection de Pélargoniums zonales.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. Guériteaud, horticulteur à Limoges.

Collection de Pétunias hybrides.

Prix, médaille d'argent grand module :
M. Gandy, à Limoges.

Collection de Pivoines herbacées.

Prix, médaille de vermeil :
M. Gandy, à Limoges.

Arbres et arbustes à feuilles caduques.

Prix, médaille de vermeil :
M. Nivet père, à Limoges.

Arbres et arbustes à feuilles persistantes.

Prix, médaille de vermeil :
M. Nivet père, à Limoges.

Collection de Roses. (Fleurs coupées.)

Prix, médaille de vermeil :
Mme Rougerie, à Limoges.

Couronnes funéraires.

Prix, médaille de vermeil :
Mme Rougerie, à Limoges.

Surtouts de table.

Prix, médaille de vermeil :
M. Nivet fils, à Limoges.

Produits maraîchers. (Melons.)

Prix, médaille de vermeil :
M. J. Rougerie, à Limoges.

Fraisiers en pots.

Prix, médaille de vermeil :
M. Jacques Rougerie, à Limoges.

Arts, industries horticoles. (Graines.)

Prix, médaille de vermeil :
N...

Plans de jardins.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. Henri Nivet fils, à Limoges.

Système de chauffage de serres.

Prix, médaille de vermeil grand module :
M. Pierre Réa, à Limoges.

Tondeuses de gazons.

Prix, médaille d'argent :
MM. Louet frères.

PRIX D'HONNEUR, médaille d'or et un objet d'art, offert par l'École nationale d'art décoratif de Limoges :
M. Nivet père.

RAPPORT DE MM. ALLARY ET BUREAU

Sur l'Exposition horticole de Niort.

MESSIEURS,

A votre réunion du 25 avril dernier, vous avez bien voulu nous désigner pour vos délégués à l'exposition préparée par la Société d'horticulture des Deux-Sèvres.

Heureux de ce témoignage de confiance, nous avons accepté par devoir cette mission, dont nous venons vous rendre compte, en faisant appel à votre indulgence, qui, nous le savons, nous est acquise d'avance.

Le 29 mai, à dix heures du matin, le jury s'est réuni à la salle du Manège, avenue de Paris, à Niort; il était composé de MM. Charon et Coinard, membres de la Société d'horticulture d'Angers (Maine-et-Loire); de vos serviteurs Honoré Bureau et Allary, délégués de la Charente, et de M. Léverier, secrétaire et rapporteur, auquel s'était officieusement joint M. Barreaud-Chebroud, vice-président de la Société des Deux-Sèvres. C'est sous la conduite de ce dernier que le jury a été introduit dans la salle du Manège, où cette coquette exhibition avait été fort bien aménagée par les soins de M. Caillon, paysagiste à Niort, auquel le jury décerne un rappel de médaille de vermeil pour le tracé de ce magnifique petit jardin.

1re Section.

Plantes de serre chaude et tempérée.

2e CONCOURS.

Médaille de vermeil : 60 variétés de Géraniums Pélar-

goniums à grandes fleurs, appartenant à M. Berthelot, horticulteur à Niort.

3e CONCOURS.

Médaille de bronze : 12 variétés de Pélargoniums Peltatiums, Géraniums à feuilles de lierre, doubles et simples, appartenant à M. Girard, horticulteur à Niort ; les variétés qui nous ont paru les plus remarquables sont : *Émile Lemoine, Mme Thouvenin* et *Alphonse Faille.*

5e CONCOURS.

Médaille d'argent grand module : 35 variétés de Fuschias, plantes bien cultivées et d'un bon choix, appartenant à M. Berthelot, 2 fois nommé.

6e CONCOURS.

Verveines variées, médaille de bronze *ex æquo*, à MM. Girard, Grenet et Dahair aîné, 2 fois nommés.

8e CONCOURS.

Bégonias tuberculeux fleurs simples, bonnes plantes et d'une culture irréprochable, malheureusement peu fleuris ; ils ont valu à l'exposant, M. Dahair, horticulteur à Niort, 2 fois nommé, une médaille d'argent petit module.

9e CONCOURS.

1er prix, médaille de vermeil : roses coupées, 80 variétés. Celles qui ont attiré le plus notre attention et celle du jury sont les suivantes : *la Rosière, Henri Benneth, Gabriel Luizet, Paul Dupuy, Baron de Bonstétein, Mme Moreau, Adrienne Cristophe, l'Évêque de*

Nîmes et plusieurs autres bonnes variétés répandues. Cette collection appartenait à M. Dahair, 3 fois nommé.

2e prix, médaille d'argent petit module : 50 variétés dans les plus répandues, appartenant à M. Lhoumeau, horticulteur à Niort.

13e Concours.

1er prix, médaille de vermeil : 25 variétés de Bégonias à beau feuillage, très belles plantes, appartenant à M. Gustave Berthelot, 3 fois nommé.

14e Concours.

1er prix, médaille de vermeil, à la plus belle collection de plantes de marché bien cultivées. Le jury a remarqué dans cette belle collection un *Rodundrum pontique*, double plante inédite, appartenant à MM. Girard et Grenet, 3 fois nommés.

2e prix, médaille d'argent grand module, à M. Gustave Berthelot, 4 fois nommé.

3e prix, médaille de bronze, à M. Dahair aîné, 4 fois nommé.

15e Concours.

1er prix, médaille d'or, à la plus belle collection de plantes à feuillage ornemental; c'était celle de M. Dahair aîné, 5 fois nommé, dans laquelle nous avons remarqué deux magnifiques *Pandanus utilis*, ainsi qu'un joli sujet de *Dasylirion Bigelowi*, deux énormes *Phormiums tenax* et aussi quelques *Latania borbonica*. Ce beau groupe de plantes du plus haut ornement contenait également 30 variétés que nous ne décrivons pas, aussi le

jury décerne-t-il à l'exposant la plus haute récompense de l'exposition.

2e prix, médaille d'argent grand module, décerné à M. Violet, horticulteur à Niort.

17e CONCOURS.

Médaille de bronze à la plus belle collection de graminées desséchées, appartenant à M. Dahair aîné, 6 fois nommé.

18e CONCOURS.

Aux plus belles corbeilles de fleurs et surtouts de table.

1er prix, médaille d'argent grand module, avec félicitations du jury, à Mme Matayer, horticulteur à Niort.

2e prix, médaille d'argent petit module, à M. Dahair, 7 fois nommé.

3e prix, médaille de bronze, à MM. Girard et Grenet, 4 fois nommés.

19e CONCOURS.

Aux plus belles couronnes.

1er prix, médaille de vermeil *ex æquo*, à M. Dahair, 8 fois nommé, et à Mme Matayer, 2 fois nommée.

2e prix, médaille d'argent grand module, à M. Violet, 2 fois nommé.

20e CONCOURS.

Aux plus beaux bouquets.

1er prix, médaille de vermeil, à Mme Matayer, 3 fois nommée.

2e prix, médaille d'argent grand module, à M. Violet, 3 fois nommé.

3e prix, médaille de bronze *ex æquo*, à M. Dahair aîné, 9 fois nommé, et MM. Girard et Grenet, 5 fois nommés.

2e Section.

Légumes et Fruits.

1er Concours.

La plus belle collection de légumes de saison comprenait quelques légumes les plus utilisés, aussi le jury regrettait beaucoup de n'avoir à donner à cette branche de l'horticulture qu'une médaille d'argent à M. Gatail, jardinier-maraîcher à Niort.

2e prix, médaille de bronze, à M. Malveaud jeune, maraîcher à Niort.

Une collection un peu plus importante, appartenant à la Société d'horticulture des Deux-Sèvres, était hors concours dans cette dernière. On pouvait admirer la belle variété d'artichauts de Niort.

4e Concours.

Une collection de 12 variétés de pommes de terre, appartenant à M. Malveaud jeune, 2 fois nommé, lui valait une médaille de bronze.

8e Concours.

Un lot d'asperges de la plus rare beauté valait à M. Bisson, maraîcher à Niort, une médaille d'argent petit module.

3e Section.

Arboriculture.

2e Concours.

La plus belle collection de conifères en pots et en paniers, appartenant à M. Sylvain Moinet, horticulteur

à Niort, et comprenant 115 espèces ou variétés, obtenait à son exposant le *1er prix,* médaille de vermeil.

2e prix : une collection de 30 variétés de plantes fortes et bien faites, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la culture, obtenait à son exposant, M. Alix Moinet, horticulteur à Niort, une médaille d'argent grand module.

3e prix : une collection de 20 variétés, appartenant à M. Rayez-Joubert, horticulteur à Niort, pour laquelle le jury lui accorde une médaille de bronze.

4e Section.

Viticulture.

La plus belle collection de vignes américaines greffées et non greffées, médaille d'argent à M. Dahair aîné, 10 fois nommé.

Une médaille de vermeil était offerte à M. Gilles, propriétaire à La Commanderie-d'Ensigné, près Brioux, pour sa collection de vins provenant de vignes américaines producteurs directs et aussi quelques échantillons d'eaux-de-vie provenant de ces mêmes vins, qui, après dégustation, ont paru être assez bons pour la table et l'alcool.

8e Section.

Objets se rapportant ou servant à l'enseignement horticole, tels que herbiers, collections de graines ou de plantes sèches.

1er prix, médaille d'argent grand module, à M. Barillot, instituteur à Chauvray.

2e prix, médaille d'argent petit module, à M. Marché, instituteur à Saint-Germier.

Un diplôme d'honneur était accordé à M. Antonin Griseau, horticulteur à Niort, pour ses magnifiques plantes exposées hors concours.

MM. Léverier frères exposaient le plan d'une propriété plantée de 13,000 poiriers pris dans les variétés les meilleures pour l'exportation, de 2,000 pommiers greffés sur doucin et de variétés bonnes aussi à l'exportation. Ces plantations sont faites de 2m 50 sur la ligne et de 5 mètres entre les lignes. Ces messieurs espèrent avant peu pouvoir faire d'abondantes récoltes tout en récoltant d'autres produits. Il serait à désirer que beaucoup de propriétaires suivissent leur exemple pour faire produire leurs propriétés.

Là, messieurs, se terminent les travaux du jury pour cette charmante exposition. Le soir, à six heures, un banquet vraiment fraternel réunissait dans la salle Bégué les lauréats de cette exposition, ainsi que les membres du bureau de la Société des Deux-Sèvres, sauf son honorable président, M. d'Availles, empêché pour cause de maladie. Nous avons été gracieusement conviés à y prendre part ; aussi, en terminant, messieurs, nous ne croyons pas devoir passer sous silence le bon accueil que nos collègues de Niort ont bien voulu faire à vos délégués ; nous leur adressons, pour notre part, nos plus sincères remerciements.

Allary.
H. Bureau.

Cyclamens de Perse à fleurs doubles.

La *Revue horticole* a publié le 1er juin l'article suivant. En le reproduisant, nous ferons remarquer que

la fleur présentée par M. Bruant au rédacteur de la *Revue* a été obtenue par notre collègue M. Couratin :

« Depuis que des semis assez récents et une culture perfectionnée ont produit une véritable révolution dans la production des Cyclamens de serre, ces charmantes plantes ont pris faveur à un point extraordinaire. Non-seulement on s'est mis à rechercher les plus belles variétés pour porte-graines, mais les races *(strains)* créées par quelques horticulteurs anglais leur ont conquis une véritable gloire et... beaucoup d'argent.

« Les horticulteurs français ne sont point restés en arrière dans cette course au progrès, et Versailles surtout s'est tenu au premier rang. Mais voici que le centre sud de la France prend part à l'action. De nouvelles formes nous arrivent aujourd'hui de M. Bruant : des Cyclamens *à fleurs doubles*. Nous venons aussi d'être informé d'autres cas de duplicature bien caractérisée dans ces jolies Primulacées. Nous avons reçu plusieurs pieds couverts de fleurs toutes semblables. Voici la description de cette curieuse nouveauté :

« Plante cespiteuse, d'un port régulier, très feuillue et abondamment fleurie. Feuilles à pétiole dressé, cylindrique, rouge vineux strié, plus pâle au sommet, qui est élargi et canaliculé, à limbe charnu, étalé, cordiforme, obtus, à bords légèrement défléchis denticulés, à sinus basilaire obtus, d'un vert foncé avec des nervures et une zone intermédiaire pâle argentée, page inférieure vert pâle teinté de rose. Pédoncules uniflores robustes, un tiers ou moitié plus hauts que les feuilles, gris rougeâtre, annelés de zones olive, hispidulo-glanduleux, brusquement défléchis au sommet. Calice brun, glanduleux, à lobes courts, deltoïdes, entourés de points

verts et d'un bord blanc, aminci, émoussé, zébrés de rouge noir en dedans. Corolle à tube normal, à cinq lobes principaux défléchis comme dans le type (paraissant érigés par l'inflexion du pédoncule), lancéolés, tordus plus ou moins aigus ou obtus, rose violacé tendre très pur, passant au rouge violet foncé à la base. La duplicature a pour cause, à l'intérieur du tube urcéolé, la transformation des étamines en pétales également tordus, dressés ou étalés, diversement développés et portant inférieurement, sur leur milieu, l'anthère allongée, déformée ou cornue à la surface interne et couverte de rugosités noirâtres. L'ovaire est ovoïde, côtelé, et le style conique.

« Une deuxième variété nous a montré des fleurs également doubles, mais d'un rouge violacé très vif.

« Toutes ces fleurs exhalent un parfum très doux et très pénétrant d'eau de fleurs d'oranger.

« C'est donc une nouvelle race qui se trouve ainsi créée. La conformation du pollen nous a paru parfaite, et il n'y a pas de doute que des variétés doubles, de plus en plus perfectionnées, sortent des premiers sujets que M. Bruant nous a communiqués.

« Nous souhaitons vivement que les Cyclamens à fleurs doubles puissent être prochainement mis au commerce. »

Nos vignobles et le sulfate de cuivre.

Les propriétaires viticulteurs, si nombreux dans notre région, ne sont pas heureux depuis plusieurs années. Oïdium, anthracnose, mildew, phylloxéra, sans parler de la coulure, s'abattent impitoyablement sur nos vignobles. L'oïdium est combattu efficacement par le soufre ; grâce

à l'heureuse découverte de M. Millardet, l'éminent professeur de la Faculté des sciences de Bordeaux, le mildew est vaincu par les aspersions au sulfate de cuivre; des expériences concluantes ont été faites en Médoc.

Mais le traitement inventé par M. Millardet rencontre, dit-on, dans son application, quelques difficultés; l'emploi liquide du mélange de chaux et de sulfate de cuivre n'est pas toujours aisé, les instruments trouvés jusqu'à ce jour ne tamisent pas très bien ce mélange, la chaux reste au fond des pulvérisateurs; tout le monde, enfin, n'est pas chimiste, et l'on peut être quelque peu embarrassé pour la préparation du mélange en question.

De plus, cet insecticide agit surtout contre le mildew, sans dispenser le viticulteur de combattre l'oïdium.

Pénétré de ces sentiments et préoccupé aussi d'atténuer dans une large mesure les frais de main-d'œuvre, chaque jour plus onéreux pour la propriété vinicole, un jeune chimiste fort distingué, M. Lacau-Barraqué, pharmacien à Habas (Landes), a pensé que l'on pourrait combiner le soufre destructeur de l'oïdium avec le mélange préconisé par M. Millardet, souverain contre le mildew. Au dire des hommes les plus compétents, ses efforts ont été couronnés de succès.

Son produit renferme une proportion importante de soufre, de sulfate de cuivre et de chaux; il forme une poudre à l'aspect grisâtre, d'une ténuité analogue à celle du soufre, et s'emploie comme le soufre lui-même, avec les mêmes instruments. Si, comme on nous l'affirme, il est souverain à la fois contre l'oïdium et contre le mildew, il est facile de comprendre que son application, résumant en une seule la double opération du soufrage ordinaire et de l'aspersion, réalise une économie de main-d'œuvre

considérable, et M. Lacau-Barraqué aura réalisé un problème fort important pour les viticulteurs.

Ajoutons que M. Lacau-Barraqué a fait des conditions spéciales au *Syndicat agricole et de viticulture* de la Charente, et sans nous prononcer sur le mérite du traitement qu'il offre, nous estimons qu'il y a lieu d'en faire l'essai, car, s'il est efficace, il réalise une économie de main-d'œuvre qui lui vaudra la préférence.

Culture retardée des Chrysanthèmes de l'Inde.

En horticulture, le *forçage* est le procédé de culture spécialement pratiqué pour amener certaines plantes à fleurir à une époque déterminée.

Parmi les plantes généralement cultivées, il en est qui se prêtent bien au forçage ou chauffage, c'est-à-dire à ce mode particulier de culture par lequel, à l'aide de la chaleur, on peut avancer la floraison ; d'autres, au contraire, y sont plus ou moins rebelles.

J'ai essayé différents moyens de culture pour faire varier l'époque de floraison des chrysanthèmes de l'Inde ; le forçage des jeunes pousses, devant fleurir la même année, ne m'a donné que de très mauvais résultats. Au contraire, je suis parvenu à obtenir une belle floraison, que j'ai même pu prolonger de février en juillet, à l'aide de quelques opérations particulières que je vais indiquer et qui retardent la floraison au lieu de l'avancer.

Voici comment j'ai opéré : au mois de juillet, j'ai fait des boutures de chrysanthèmes avec de longs rameaux (environ la moitié de la pousse de l'année) que je laissai en pleine terre jusqu'en septembre. Ces boutures, placées

dans un bon sol, bien préparé, un peu à l'ombre et entretenu humide, reprirent très bien. Vers le 15 septembre, au moment où les boutons à fleurs commencèrent à se montrer, j'ai relevé ces boutures, que j'ai mises en pots, et j'ai alors rabattu toutes les tiges en ne leur conservant qu'environ 20 centimètres de longueur. Je laissai reprendre ces plantes en plein air. Au premier froid, je les rentrai à l'abri de la gelée dans une serre froide, où je les laissai jusqu'en décembre, ne les arrosant que tout juste assez pour maintenir les plantes en végétation. Pendant ce temps, je supprimai avec soin toutes les jeunes pousses, c'est-à-dire toutes les nouvelles tiges qui naissent de la partie souterraine, ne conservant que les tiges déjà développées. Cette opération de la suppression des nouvelles pousses sortant du sol ou du bas de la tige est particulièrement importante au point de vue du résultat qu'on veut obtenir.

Successivement, en décembre, janvier, février, etc., j'ai mis ces chrysanthèmes dans une serre dont la température moyenne était d'environ 12 degrés. La végétation a immédiatement repris son activité. J'arrosai les plantes selon le besoin et je remarquai que les rameaux latéraux qui se développèrent sur les tiges conservées se terminaient, sans trop s'allonger, par des boutons à fleurs qui s'épanouirent très bien. Au contraire, je constatai que les nouvelles pousses partant de la base des quelques tiges auxquelles je ne les avais pas supprimées, afin d'établir une comparaison, s'allongèrent très vite et s'étiolèrent sans montrer même de boutons à fleurs, bien que ces pieds de chrysanthèmes fussent, bien entendu, placés exactement dans les mêmes conditions et soumis aux mêmes traitements que les autres.

En résumé, voici comment il faut opérer pour faire fleurir des chrysanthèmes à contre-saison : empêcher les plantes de fleurir à la fin de l'année en opérant ainsi que je l'ai indiqué ; conserver une partie de la longueur des tiges et supprimer avec soin toutes les pousses qui naissent à la base de ces tiges ou qui sortent du sol ; remettre en végétation dans les conditions précitées, environ deux mois avant l'époque déterminée pour la floraison.

Je ne doute pas que ce mode de culture, qu'on peut appeler culture *retardée*, puisqu'elle consiste surtout à retarder la floraison, par opposition à culture *forcée*, qui consiste à l'avancer, ne puisse être généralisée et s'appliquer avec succès à un grand nombre de végétaux annuels ou vivaces qu'il y aurait intérêt à faire fleurir l'hiver, selon le besoin, ou à des époques déterminées.

Sans vouloir expliquer ici comment on peut retarder la floraison des plantes annuelles et vivaces, je crois devoir dire que l'idée qui m'a guidé dans cet essai repose sur ce principe, que le but de la végétation est la reproduction de l'espèce, et que, par conséquent, l'on peut, dans une certaine limite et avec des précautions spéciales, prolonger l'existence soit des végétaux annuels, soit seulement des parties annuelles des végétaux vivaces, en les empêchant de fleurir. Toutefois, pour les plantes vivaces, il faut en plus empêcher le développement des pousses annuelles qui naissent sur la partie réellement vivace ou végétale.

Nous recommandons aux horticulteurs de faire des essais en ce genre ; ils ne manqueront certainement pas d'arriver à des résultats intéressants.

(Revue horticole.)

Préservation des Tomates contre la maladie.

M. Catros-Gérand, de Bordeaux, a adressé la communication suivante à la *Revue horticole :*

« Une expérience sur laquelle nous désirons appeler votre attention consiste à tremper pendant quarante-huit heures les semences de tomates dans du sulfate de cuivre, de la même façon que pour le blé. Ainsi traités, les jeunes plants de cette solanée, plantés à part, n'ont été atteints, jusqu'à présent, d'aucun genre de maladie. »

Le Poireau perpétuel.

Sous ce titre, M. E.-A. Carrière annonce dans la *Revue horticole de Paris* un nouveau poireau, d'origine normande, obtenu et mis au commerce par M. Got, marchand grainier à Vimoutiers (Orne). Il a la même saveur que le poireau commun, mais lorsqu'on sème ses graines, celles-ci produisent un grand nombre de bourgeons qui peuvent aller jusqu'à quinze. Sans vouloir déterminer les caractères botaniques de cette variété, très curieuse à cultiver, nous réservons à l'avenir de nous apprendre si cette nouvelle race se reproduit franchement de semence. En attendant, nous ne saurions trop attirer l'attention des amateurs sur ce légume, qui, par le développement extraordinaire de ses bourgeons, sera très utile et très apprécié dans les cultures potagères et dans les petits jardins.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 7

DEUXIÈME SEMESTRE DE 1886

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE G. CHASSEIGNAC

REMPART DESAIX, 26

1889

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1886.

Présidence de M. Boudet père.

La séance est ouverte à une heure et demie; le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre du secrétaire du Cercle angoumoisin de la Ligue de l'enseignement, qui fait connaître que cette société est disposée à accueillir dans sa bibliothèque, à titre de dépôt, les livres et publications appartenant à la Société d'horticulture, pour les tenir, aux jours et heures d'ouverture de la bibliothèque, à la disposition des membres de cette dernière société.

La réunion adresse ses remerciements au Cercle angoumoisin de la Ligue de l'enseignement et charge le bibliothécaire de la Société d'horticulture de rechercher les volumes lui appartenant et de dresser le cata-
ue de ceux qu'il y aurait lieu d'acquérir.

ur la proposition de M. Mulac, il reste entendu que,
ı qu'ayant un caractère départemental, l'exposition

de chrysanthèmes sera accessible à tous les membres de la Société, qu'ils habitent ou non le département.

Sur la proposition de M. BILLIARD, qui craint que les demandes ne soient pas assez nombreuses, il est décidé que les producteurs étrangers au département seront invités à prendre part à l'exposition ; des prix spéciaux leur seront réservés.

M. MULAC signale à l'attention des membres de la Société les capsules au sulfure de carbone de M. Eug. Remilly, chimiste à Creil (Seine), employées pour la destruction des vers blancs, courtillières et fourmis.

M. Remilly offre ses capsules à la Société au prix de 15 fr. les 500 et de 25 fr. le mille, au lieu de 18 et 30 fr. portés à son prix-courant, le port et l'emballage restant à la charge du destinataire.

M. Remilly recommande d'employer ses capsules en avril, mai et juin contre le ver blanc, à raison de douze capsules par mètre carré.

Pour les courtillières, au printemps et en été, à raison de six par mètre carré; pour les fourmis, en tout temps, avec deux capsules.

L'inventeur parle aussi de la destruction du puceron lanigère, qui, au commencement du printemps et à la fin de l'automne, se tiendrait au pied des arbres; six capsules par mètre carré suffiraient.

M. Mulac pense que le traitement de vastes surfaces au moyen de cet insecticide deviendrait onéreux, mais on l'emploiera avantageusement pour les semis et pour les couches; il en a fait l'emploi pour un semis de salade, et sur la ligne où avaient été placées l capsules, le plant a été efficacement protégé.

Une bordure de pommiers en cordon où le ver bla

avait déjà tué deux arbres chargés de fruit a été également traité avec les capsules en question. Le reste de la bordure a été conservé, mais il n'est pas possible à l'auteur de cette communication de dire si c'est bien l'insecticide qui a agi ; il eût fallu dégager les racines pour voir si des vers blancs s'y trouvaient atteints et détruits par le sulfure de carbone.

Le Secrétaire général rend compte qu'à la date du 5 avril il a reçu de la commission d'organisation du Congrès national viticole de Bordeaux invitation de désigner un membre de la Société pour assister à ce congrès. La réponse étant demandée pour le 10 août, le Secrétaire général a dû prendre sur lui de faire une désignation. Il a prié M. Nouel, maire de La Couronne, qui a accepté, de se rendre à Bordeaux.

M. Billiard prie le bureau de prendre des informations au sujet de l'œnophile de M. de Chasseloup-Laubat. Les expériences les plus concluantes ont été faites par la Société des agriculteurs de France, dont le rapport se termine ainsi : « On ne saurait trop recommander le procédé de l'œnophile de M. de Chasseloup-Laubat. Il est beaucoup plus sûr et beaucoup moins cher que le soufrage ordinaire. Il offre pour l'avenir de sérieuses garanties pour la conservation des fruits des vignes attaquées par l'oïdium. »

M. Billiard présente plusieurs roses nouvelles de 1886. Parmi les variétés les plus marquantes figurent *Clara-Cocher, Gloire-du-Bouchet, Camille-Roux, Claudius-Levet, Marguerite-Ramet, Marquise-de-vens, Souvenir de-Victor-Hugo, Souvenir-d'Hélène-mbert* et *W.-F.-Bennet*. Toutes ces roses paraissent

être de premier ordre, à l'exception de *W.-F.-Bennet,* dite la Rose aux cinq mille dollars, qui, d'après M. Billiard, est loin de répondre à la description suivante, donnée par plusieurs journaux horticoles : « Rose thé, de la couleur du *Général-Jacqueminot;* sa grandeur est semblable à celle du *Maréchal-Niel,* son parfum est le plus délicat de toutes les roses connues, sa forme allongée comme *Niphetos,* et est d'une croissance vivace ; a un beau feuillage. »

Le pied de cette rose, qui est en pleine terre, est, ajoute M. Billiard, très vigoureuse ; il n'a donné cependant que des fleurs semi-doubles, d'une couleur à peu près semblable à *Général-Jacqueminot;* les boutons sont très ordinaires et sont loin d'égaler les autres variétés de roses thés, même les plus ordinaires.

M. Bachelier fils rend compte qu'à la réunion du Syndicat agricole tenue le 22 avril dernier, M. Mounier, qui s'était trompé sur le but de la convocation, a apporté de fort beaux échantillons, remarqués par beaucoup de membres de la Société, de Bégonia rex (12 variétés), de Reine-Marguerite (30 variétés) et de Zinnias (50 variétés).

Le bureau appréciera le mérite de cet apport.

Après un échange d'explications duquel il résulte qu'il n'est guère possible d'obtenir une bien grande réduction du prix des châssis par voie d'adjudication, et en présence aussi de ce qu'aucune demande n'est produite, il est décidé que chacun se pourvoira comme il l'entendra.

Mais le Secrétaire général est prié de s'adresser à l maison Viollet, de Tours, pour les mastics, et à la mai

son Adolphe Wagret et Cie, d'Escautpont (Nord), pour les verres, afin de connaître les conditions qu'ils feraient au Syndicat.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,
A. Mulac.

RÉUNION DE BUREAU DU 4 OCTOBRE 1886.

Le lundi 4 octobre, à huit heures du soir, le bureau s'est réuni pour prendre connaissance des demandes reçues pour l'exposition de chrysanthèmes et de fruits; elles sont au nombre de huit.

Pour l'exposition de chrysanthèmes, M. Jean Pasquet a demandé à exposer 170 variétés, et M. Allary, de Jarnac, 90 variétés.

Pour les raisins, les demandes fournies sont celles de MM. L. Dupuy, de Chalais, et Traverse, d'Angoulême.

Pour les fruits, MM. Perrotin, Édouard Manot, Clavreuil, membres de la Société, et Ernest Dupuy, de Saint-Bonnet, se proposent de prendre part au concours.

En présence d'un nombre aussi peu considérable de demandes, il est décidé à l'unanimité que l'exposition n'aura pas lieu; chacun des demandeurs en sera avisé, une commission composée de MM. Billiard, Couatin et Mulac visitera les membres de la Société qui

ont fait des prépartifs, afin d'examiner leurs produits et de leur attribuer des récompenses.

On fera en sorte d'obtenir la publication d'un rapport relatant ces récompenses.

Le Secrétaire général,
A. MULAC.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1886.

Présidence de M. DÉBOUCHAUD.

Le procès-verbal de la précédente séance et le procès-verbal de la réunion de bureau du 4 octobre sont lus et adoptés.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL expose que le développement des cours de jeunes filles institués par la municipalité, et qui ont lieu à l'ancienne mairie, ont mis M. le maire d'Angoulême dans la nécessité de retirer à la Société la salle qu'elle occupait dans ce local. Mais l'honorable M. Bellamy, désireux d'accorder toutes les facilités désirables à la Société, lui fait préparer, dans l'ancienne mairie toujours, un lieu où, au besoin, pourraient avoir lieu ses réunions et où elle pourra recueillir son matériel. M. le maire d'Angoulême met également la salle des Sociétés savantes à la disposition de

la Société d'horticulture, pour ses réunions habituelles, toutes les fois qu'elle sera disponible.

La réunion s'associe aux remerciements que M. le Secrétaire général a déjà adressés, à cet effet, à M. le maire d'Angoulême.

M. le Secrétaire général donne lecture du résumé du Congrès national viticole de Bordeaux, présenté à la Société d'horticulture de la Gironde par M. Joseph Daurel, son président. Il est décidé que cet intéressant résumé sera inséré au Bulletin semestriel, sans préjudice du rapport qui pourra être déposé par M. Nouel, délégué de la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente au congrès dont il s'agit.

M. Bachelier père, bibliothécaire, qui avait été chargé d'établir la liste des ouvrages que la Société pourrait acquérir, fait à ce sujet des observations et rappelle qu'aucun inventaire des ouvrages existants n'ayant jamais été fait, il lui est difficile de dresser la liste demandée. Il fait remarquer, en outre, qu'il lui serait difficile d'assumer aucune responsabilité au sujet des livres de la Société, livres dont il n'a jamais reçu le dépôt.

La réunion reconnaît qu'il n'est que juste d'accorder à M. Bachelier acte de ses réserves, et elle charge M. Billiard de présenter un choix de livres propres à former une bibliothèque.

M. Billiard fait un rapport verbal au sujet des visites faites chez MM. Dupuy, Traverse, Perrotin, Éd. Manot, Clavreuil, Pasquet et Allary, qui avaient demandé à prendre part à l'exposition projetée pour les 1 et 25 octobre dernier. Ce rapport peut être ainsi sumé :

*

« Une exposition de chrysanthèmes et de fruits variés de saison devait avoir lieu à Angoulême les 24 et 25 octobre dernier, mais plusieurs considérations, au nombre desquelles il faut placer en première ligne la disparition presque totale, à cette date, des beaux fruits d'automne, arrivés cette année à une maturité très précoce, ont empêché la Société de mettre son projet à exécution.

« Mais elle a tenu à faire visiter à domicile, à des dates convenables (commencement d'octobre pour les fruits et les raisins, et fin du même mois pour les chrysanthèmes), les apports préparés par ses membres, et c'est le résultat des opérations de la commission nommée à cet effet qu'elle résume ci-après :

« Chez M. Dupuy, horticulteur et viticulteur à Chalais, la commission s'est trouvée en présence d'une exposition vraiment intéressante ; elle comprenait 200 variétés de raisins de table et de cuve. La commission a constaté l'état florissant des intelligentes plantations de M. Dupuy, toutes établies sur Riparia. M. Dupuy greffe même sur Riparia tous les cépages américains cités comme producteurs directs ; ils lui paraissent ainsi plus résistants, plus réfractaires au phylloxéra.

« Un détail à retenir et qui prouve combien il serait dangereux de laisser s'accréditer l'idée qu'en cette matière les champs d'expérience peuvent donner des indications pour toute une région : dans un plantier de fort peu d'étendue, où plusieurs variétés sont cultivées, le Riparia pousse vigoureusement ; cependant, à l'une des extrémités du rang, il présente une végétation moins luxuriante. Le Solonis est, au contraire, souffreteux d'une manière générale, mais avec cette particu

larité qu'où il montre un peu de vigueur, c'est précisément en face de l'endroit où le Riparia faiblit. Or, les deux rangs de Solonis et de Riparia sont distants l'un de l'autre de quatre à cinq mètres. La conclusion est que chacun doit faire son propre champ d'expérience et éprouver le plantier qui doit recevoir la vigne, afin d'arriver à une adaptation satisfaisante.

« La commission a décerné une médaille d'argent grand module à M. Dupuy.

« M. Traverse, horticulteur à Angoulême, rue de Limoges, est un anti-américaniste résolu, et il a mis sous les yeux de la commission de jeunes vignes françaises absolument remarquables et par leur vigueur et par l'abondance du fruit. Inutile de dire que M. Traverse — qui n'use d'aucun insecticide toutefois — leur donne les soins qui manquaient généralement aux vignes disparues. Mais si la préservation et la reconstitution des vignobles n'étaient qu'une question de soins et de restitution au sol des éléments qui lui sont empruntés, le phylloxéra ne serait pas un ennemi redoutable. Les jeunes vignes de M. Traverse résisteront-elles à l'épreuve des courtes années qui suffisent d'ordinaire à l'insecte pour accuser ses ravages ? Quoi qu'il en soit, M. Traverse est robuste en sa foi et ses boutures croissent et se multiplient. La commission a pensé que tous les efforts étaient méritoires et elle a attribué à M. Traverse une médaille d'argent.

« M. Perrotin, pépiniériste au Pontouvre, a exhibé 21 variétés de pommes et 56 de poires. Fruits remarquables. Médaille d'argent.

« M. Éd. Manot, jardinier de Mme Fournier, villa Mon-

désir : 21 variétés de pommes et 23 de poires. Fruits très beaux également. Médaille d'argent.

« M. Clavreuil, route de Saintes : 20 à 25 variétés de belles poires. Médaille de bronze.

« Le but de l'exposition florale était de faire apprécier le chrysanthème, qui jusqu'ici n'a joui que d'une attention médiocre. Il n'est pas jusqu'au dictionnaire de Larousse qui ne le désigne dédaigneusement sous ce vocable : « Plante à fleurs *jaunes*. » Or, tous les coloris, et non les moins riches, sont aujourd'hui mis à contribution pour rendre le chrysanthème absolument remarquable et par la beauté de sa forme et par le développement de sa fleur. Tous ceux qui visiteront les collections de M. Pasquet, horticulteur à Saint-Ausone d'Angoulême, et de M. Allary, horticulteur à Jarnac, sauront gré à la Société d'horticulture d'avoir tenté de répandre cette fleur, qu'une culture intelligente a tirée de la médiocrité et aussi de l'uniformité.

« Seuls MM. Pasquet et Allary avaient demandé à présenter, le premier 170 variété et le second 100 variétés de chrysanthèmes. Les deux collections étaient également recommandables. La commission a attribué une médaille d'argent grand module à M. Pasquet et une médaille d'argent à M. Allary. »

M. le Président met aux voix les conclusions du rapport de M. Billiard ; elles sont adoptées.

M. le Président lit une lettre de M. Dubourg, professeur d'agriculture du département, qui demande à faire partie de la Société. Sur la proposition de MM. Débouchaud et Mulac, M. Dubourg est, au scrutin secret, admis comme membre d'honneur, conformément aux dispositions des articles 2, 4 et 6 des statuts.

M. le Secrétaire général fait connaître que la maison Jules Viollet, de Tours, livrera à la Société le mastic de vitrier, logé en baril de 50 à 60 kilos, ou de 100 à 130 ou 200 kilos, au prix de 26 fr. les 100 kilos, franco en gare d'Angoulême, et la maison Adolphe Wagret et Cie, d'Escautpont, par Fresnes (Nord), la caisse jardinière composée de 100 feuilles 60/37 1/2 en demi-double à raison de 43 fr. la caisse, en gare de Fresnes, le transport à la charge des acheteurs.

Le Secrétaire général signale l'insecticide J. Fichet (51, rue de Lagny, à Vincennes), qu'il a employé efficacement contre le puceron lanigère. M. Fichet vend son insecticide 2 fr. le litre nu; il consent une réduction de 10 0/0 en faveur de la Société.

M. le Président lit une lettre de M. Cyprien Laboureau, de La Couronne, qui donne sa démission de membre de la Société.

M. David présente trois variétés de très belles violettes : la Marie-Louise, la Swanley-White et *la Gloire-d'Angoulême,* ainsi dénommée par M. David. La première et la dernière de ces variétés ont déjà été présentées à la Société.

Quant à la Swanley-White, ou Comte-de-Brazza, c'est une Parme blanche, très pure, à grandes fleurs, avec un beau et luxuriant feuillage vert tendre; cette violette, très remontante, donne des fleurs depuis octobre jusqu'en mai.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,

A. Mulaç.

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 DÉCEMBRE 1886.

Présidence de M. Débouchaud.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général fait connaître que MM. P. Duparc et André Thiaudière donnent leur démission de membres de la Société.

MM. Henri Pécout, charpentier, route de Saintes, à Saint-Yrieix; Augustin Got, marchand de terre de bruyère aux Tuileries, commune de Bourg-Charente, et Justin Chartier place de l'Éperon, à Angoulême, demandent à faire partie de la Société.

Trois scrutins successifs ont lieu, ensuite desquels MM. Pécout, Got et Chartier sont déclarés admis.

Il est ensuite procédé au renouvellement triennal du bureau.

Président.

Par 18 voix sur 21 votants, M. Débouchaud est réélu président. M. Boudet père obtient 2 voix, M. Mulac 1.

Vice-Président.

21 votants.

M. Duffort est réélu par............. 17 voix.
M. Allary est élu avec............... 15 —

Obtiennent :

MM. Grelet............................ 1 voix.
Boudet aîné.................... 3 —
Nouel.......................... 1 —
Couratin....................... 3 —
Dubourg........................ 1 —
Mulac.......................... 1 —

Secrétaire général.

20 votants.

M. Mulac déclare qu'il ne peut continuer de remplir les fonctions de secrétaire général et maintient son refus après une sollicitation du président.

Le scrutin donne le résultat suivant :

M. Grelet.......................... 12 voix, élu.

Obtiennent :

MM. Mulac.......................... 6 voix.
Billiard....................... 1 —
Bureau......................... 1 —

Secrétaires adjoints.

19 votants.

MM. Boudet fils.................... 12 voix, élu.
Couratin....................... 14 — —

Obtiennent :

MM. Bureau......................... 6 voix.
Perrotin....................... 1 —
Pasquier....................... 1 —
Boudard........................ 3 —

Trésorier.

21 votants.

M. Bachelier fils est réélu par......... 20 voix.
M. Pasquier obtient................ 1 —

Trésorier adjoint.

20 votants.

M. Bureau est élu par............... 19 voix.
M. Perrotin...................... 1 —

Archiviste.

19 votants.

M. Bachelier père est réélu par...... 18 voix.
M. Pasquet...................... 1 —

Commission pomologique.

17 votants.

Élus : MM. Perrotin, Ferdinand et Clavreuil par 16 voix, 15 voix et 10 voix.

Commission florale.

17 votants; majorité : 9.

Élus : MM. Pasquet avec 14 voix, Boudard avec 15 voix, au premier tour.

Au second tour, M. Bureau, qui n'avait obtenu que 8 voix au premier, en obtient 14 et est déclaré élu membre de la commission florale.

Commission maraîchère.

18 votants.

MM.	David	15 voix, élu.
	Manot	14 — —
	Traverse	12 — —

Au cours de la séance, M. le Secrétaire général a donné lecture du rapport ci-après, dressé par M. Nouel, délégué de la Société d'horticulture et du Syndicat agricole et de viticulture au Congrès viticole de Bordeaux :

« J'avais assisté au congrès de 1881 ; le dernier n'a pas présenté de grands progrès sur son prédécesseur ; la physionomie n'était cependant pas la même. En 1881, insecticideurs et américanistes étaient à couteau tiré ; les premiers avaient été malmenés par leurs adversaires trop enthousiastes. A la dernière réunion, les rôles étaient changés. Les partisans de la défense par les produits chimiques ont été écoutés favorablement ; il régnait, au contraire, un souffle de découragement ou plutôt d'inquiétude sur les cépages américains.

« La première question à l'ordre du jour du congrès a été la défense par les insecticides. Il a été reconnu que ce système rendait des services dans certaines ituations déterminées, c'est-à-dire dans les terrains perméables et profonds, et surtout produisant des vins l'un prix élevé ; les frais qu'entraîne ce mode de con-

servation des vignes françaises ne permettent pas de l'employer dans la Charente, où la valeur du vin pourrait ne pas compenser la dépense. Le seul progrès dans ce système, depuis 1881, est l'emploi de la charrue sulfureuse remplaçant le pal. Il est reconnu que le sulfure de carbone ou ses vapeurs tendent à descendre dans le sol; la charrue sulfureuse le répand à quelques centimètres de la surface et le recouvre en même temps; le pal distribuait le sulfure de carbone à une certaine profondeur, ce qui empêchait d'atteindre les phylloxéras des racines superficielles.

« Quant au sulfo-carbonate de potassium, la situation est la même qu'en 1881; inutile d'en parler. Son emploi n'est admissible que dans les grands crûs; dans la Charente, il ne couvrirait pas les frais.

« Je passe à la question la plus importante pour notre département, la reconstitution par les cépages américains comme porte-greffes ou comme producteurs directs.

« J'ai dit en commençant qu'il y avait une espèce d'inquiétude sur leur résistance, ou plutôt sur leur acclimatation. Cette inquiétude avait été produite par une lettre écrite dans un grand journal, le *Temps*, par le président de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, je crois, à la suite d'une visite dans les vignobles reconstitués du Sud-Est. Cette lettre condamnait d'une manière à peu près générale les plantations américaines.

« Avant de continuer, je crois devoir donner mon appréciation sur la composition de la salle du congrès. Il y avait d'abord les fauteuils occupés par les gros bonnets de la viticulture, c'est-à-dire les lutteurs,

les initiateurs, praticiens ou hommes de science, en un mot par l'avant-garde; sur les gradins de l'amphithéâtre, les viticulteurs ayant la plupart planté et greffé, et visiblement inquiets des résultats de l'année par la lettre pessimiste que j'ai signalée. Aux fauteuils, les discussions ont été vives; sur les gradins, le public, avide d'être rassuré, était impatient, d'une impatience même quelquefois brutale. Il ne voulait pas de phrases, mais des faits, et accueillait avec sympathie les orateurs qui lui citaient des réussites encourageantes. Bref, de toutes les discussions, il est ressorti (je cite à peu près les conclusions de la commission), il est ressorti, dis-je, que les vignes françaises greffées sur américaines produisent plus que les vignes françaises non greffées, qu'elles soient ou non traitées par les insecticides; que certains cépages américains producteurs directs donnent de sérieuses espérances; que la chlorose et certaines défaillances produites dans les greffes en 1886 proviennent de la température pitoyable du mois de juin et de l'excès de taille.

« Je dois vous dire à ce sujet, Messieurs, que je n'ai point abusé de l'excès de taille, mais que, malgré cela, j'ai eu des greffes de 1885 qui, cette année, m'ont donné 10 à 12 raisins. C'était un excès de production que j'aurais dû réduire beaucoup; mais que voulez-vous? quand on voit les premiers raisins, c'est si joli que l'on n'a pas le courage d'en supprimer. C'est une faiblesse dont je suis coupable et que j'excuse jusqu'à un certain point, bien qu'elle soit blâmable.

« Je ne parle pas de l'adaptation au sol des porte-greffes ou producteurs directs. C'est une question fondamentale acquise et qu'on ne discute plus.

« Je passe au fléau qui fait tant de mal depuis quelques années, le Péronospora viticola de son nom de science, mildew de son nom américain, mildiou de son nom français. Là, nous sommes en présence d'un mal commun aux insecticideurs comme aux américanistes, aux possesseurs de vignes n'ayant pas succombé aux atteintes du phylloxéra et même aux viticulteurs qui s'entêtent à vouloir reconstituer leurs vignobles par la vigne française elle-même. Ils sont, je crois, en majorité dans la Charente et malheureusement trop encouragés.

« Le mildiou est un champignon microscopique, un parasite qui s'implante dans la feuille de la vigne, en désorganise les tissus, en provoque la chute et empêche ainsi le raisin d'arriver à maturité.

« Il a été reconnu que le sulfate de cuivre (vitriol bleu) est un remède contre ce fléau ; son efficacité est incontestable, mais son application n'est pas encore bien déterminée. On l'emploi depuis 300 grammes par hectolitre d'eau jusqu'à 8 kilos. En petite quantité, il produit de bons résultats ; en grande quantité, il n'altère pas les feuilles de la vigne. La solution la plus employée est la bouillie bordelaise, composée de 15 kilos de chaux éteinte dans 30 litres d'eau et 8 kilos de sulfate de cuivre dans un hectolitre d'eau. La chaux doit être éteinte avant son mélange à l'hectolitre d'eau contenant le sulfate. Ce procédé semble donner les meilleurs résultats, mais il est d'une application plus difficile que le sulfate seul dissous sans chaux.

« Pour l'emploi de ces liquides, on se sert d'instruments dits pulvérisateurs, et à leur défaut, et pour les

petites exploitations, de simples balais de bruyère. L'opération est facile et surtout rapide. Certaines personnes préconisent le sulfate de cuivre réduit en poudre mélangé à la chaux éteinte également pulvérisée. D'autres ajoutent à ce mélange du soufre, de manière à combattre en même temps le mildiou et l'oïdium.

« Il ressort de tout ce qui a été dit à ce sujet que le sulfate de cuivre est souverain contre le mildiou, qu'il soit employé en petite ou en grande quantité; qu'il a produit, cette année, de très bons résultats le plus souvent, et que les insuccès constatés avaient pour cause le retard apporté à l'emploi du remède sur des vignes où le mildiou était trop avancé. Employés préventivement, les différents procédés produisent de bons effets.

« Il faut se défier des falsifications du sulfate de cuivre. Il paraît que les Allemands livrent au commerce ce sel avec une belle couleur bleue, mais ne contenant en réalité que 23 0/0 de cuivre. Il est clair qu'employé en petite quantité il ne peut produire aucun effet (1).

« Après ces trois questions : traitement par les insecticides, reconstitution par les cépages américains et défense contre le mildiou, j'ai quitté Bordeaux et n'ai point assisté à la quatrième, traitant d'économie et de législation.

« Au cours du congrès, M. Millardet, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, a fait part de ses

(1) Des analyses sérieuses ont constaté que le vin produit par ›s vignes soumises aux traitements par le sulfate de cuivre ne con-›ennent pas de trace de cuivre.

travaux d'hybridations, qui sont fort intéressants. Ce savant chercheur fait des croisements des diverses variétés de vignes entre elles. Il marie entre eux les porte-greffes les plus réputés, le Riparia et le Rupestris, par exemple, ce qui ne peut produire que de nouveaux sujets d'une résistance incontestable. D'un autre côté, il unit par la fleur les porte-greffes résistants à nos vignes françaises. Que peut-il en résulter? C'est la boîte à surprises. Qui sait s'il n'obtiendra pas quelque nouveau cépage ayant le pied américain et la tête française? Au mélange, la racine ne peut pas gagner en résistance, mais elle peut en avoir une suffisante. Qui sait s'il ne sortira pas de tous ces essais un cépage s'adaptant aux terres blanches de la Champagne? Espérons-le. M. Millardet a été chaudement applaudi; c'était justice.

« Je viens, Messieurs, de vous esquisser la physionomie du congrès de Bordeaux d'une manière bien imparfaite. Ce petit travail terminé, et comme il est destiné spécialement à notre jeune Société et à une publicité restreinte et toute locale, permettez-moi de vous présenter quelques observations personnelles ayant pour but de vous mettre en garde contre certains bruits fâcheux qui s'accréditent avec trop de facilité.

« Il y a déjà quelques années, j'ai entrepris de reconstituer mon vignoble par les cépages américains greffés de français et producteurs directs. Mon travail a une réputation détestable. Il m'est arrivé souvent d'être accosté par des personnes qui, avec un air de commisération, me disaient : Il est bien malheureux qu'après les sacrifices que vous avez faits vos plantations n'aient pas réussi. — Vous les avez vues? répondais-je.

— Non, mais je l'ai entendu dire, soit à Lavalette, soit à Blanzac, soit ailleurs. — Il est certain que j'ai eu peu de visiteurs.

« J'ai des amis, et des amis intelligents, que j'ai invités souvent à venir me voir. Ils étaient certains d'un accueil cordial ; ils ne venaient pas. C'était à croire qu'ils craignaient de se rendre complices d'une folie. A la fin, à force d'insistance, j'ai entraîné un groupe de trois, qui ont pu constater que mes plantations méritent d'être critiquées, étudiées surtout, mais condamnées, non.

« Je termine, Messieurs. Je reconnais trois groupes de viticulteurs : le premier comprend ceux qui plantent le cépage américain, qui persistent quand bien même ils auraient eu des insuccès. Dans le second sont les hésitants, qui reconnaissent bien l'énorme importance de la reconstitution du vignoble français, mais qui voudraient voir des réussites avant de marcher. A ceux-là, je recommande les essais multipliés d'adaptation. Qu'ils plantent ensemble, par groupes séparés, le Riparia, le Rupestris, le Vialla, le Solonis, le Jacquez, l'York, et qu'ils choisissent plus tard.

« Dans la troisième catégorie, je groupe les entêtés, ceux qui croient que le phylloxéra disparaîtra comme il est venu, qu'il est l'effet et non la cause de la vigne malade, qui n'ont jamais voulu admettre les plants résistants et qui seraient contrariés, s'ils les voyaient réussir, d'être obligés d'avoir la foi de saint Thomas.

« A ces derniers, je n'ai qu'un conseil à donner, conseil que j'ai déjà donné souvent sans résultat : c'est, quand ils plantent de la vigne française, d'y mêler

comme témoins quelques porte-greffes ou producteurs directs américains.

« AMÉDÉE NOUEL. »

Après cette lecture, M. Dubourg prend la parole et déclare que le rapport de M. Nouel donne bien l'image fidèle du congrès de Bordeaux, auquel il a assisté lui-même.

Toutefois, M. Dubourg déclare qu'en ce qui le concerne, il ne saurait se montrer aussi absolu que M. Nouel quant au mode de reconstitution du vignoble charentais.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que la Société d'horticulture n'est pas absolue non plus dans les procédés qu'elle favorise, et M. Mulac ajoute que le Syndicat offre aussi bien à ses adhérents tous les insecticides connus, pour leur permettre de maintenir la vigne française, que les cépages américains, qui, il faut bien le dire, fournissent la plus grosse part, actuellement, des vins produits en France.

Sur la proposition de M. Débouchaud, des remerciements sont votés à M. Nouel à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

A. MULAC.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 8. — Année 1887

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE G. CHASSEIGNAC

REMPART DESAIX, 26

1889

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 1887.

Présidence de M. DÉBOUCHAUD.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance du 26 décembre 1886 est lu et adopté sans observations.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Boudet fils, du 22 avril 1887, par laquelle il envoie sa démission de secrétaire adjoint.

L'assemblée, tout en regrettant la décision prise par M. Boudet fils, accepte sa démission et décide que son remplacement sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance générale.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Jallageas, négociant, rue de Paris, qui demande à faire partie de la Société d'horticulture de la Charente comme membre titulaire. Cette demande étant régulièrement apostillée, il est procédé au scrutin secret, et à l'unanimité des membres présents, M. Jallageas est admis à faire partie de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la maison L. et Th. Arnou frères, confiseurs à Paris, rues Boileau, 33, et Molitor, 13, concernant l'emploi de la violette dans la confiserie. M. le Président invite les membres de la Société qui s'occupent de la culture de cette plante à se mettre directement en relation avec la maison sus-indiquées, ce qui permettrait probablement de lui ouvrir de nouveaux débouchés et en faciliterait considérablement la vente.

M. Allary est délégué pour être juré à l'exposition horticole de Poitiers, qui aura lieu du 14 au 22 mai 1887, à l'occasion du concours régional. La délégation n'est que provisoire et n'aura lieu que si la Société horticole de Poitiers en fait la demande. M. Allary accepte.

M. Allary demande que la question d'exposition soit mise en discussion ; mais M. le Président fait observer que cette question ne figurant pas à l'ordre du jour, l'assemblée ne peut prendre aucune décision. Après les observations de plusieurs membres de la Société, il est décidé que la question d'exposition sera portée à l'ordre du jour d'une séance générale extraordinaire qui aura lieu le 22 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à trois heures et quart.

Le Secrétaire général,

L.-E. Grelet.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 1887.

Présidence de M. DÉBOUCHAUD.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal de la séance du 24 avril est lu et adopté sans observations.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Couratin, qui envoie sa démission de secrétaire adjoint, mais reste membre de la Société d'horticulture.

L'assemblée accepte la démission de M. Couratin et décide qu'il sera pourvu à son remplacement à cette même séance, en même temps qu'à celui de M. Boudet fils, qui figure à l'ordre du jour.

M. le Président lit une lettre de M. Micoulaud, horticulteur à Jarnac, qui donne sa démission de membre de la Société et verse sa cotisation proportionnelle, c'est-à-dire 6 fr. 70 c.

M. BACHELIER fils, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société, établie au 31 décembre 1886. Voici le texte de ce rapport :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous remettre le compte-rendu financier pour l'année 1886 ; d'après notre règlement, j'aurais dû vous le présenter au mois de février, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont fait attendre jusqu'à ce jour.

D'après le compte-rendu de l'année dernière, nous avions en caisse, à la date du 31 décembre 1885, la somme de........................ 1,490 f. 47 c.

J'ai reçu pour 67 cotisations, dont 4 arriérées..........................			536	»
Intérêts du dépôt chez MM. Fayou et Cie..............................			29	90
Ensemble..............			2,056	37
J'ai payé à M. Noblet sa note pour 1885..................	20 f.	» c.		
A la *Revue horticole*... ..	20	90		
Frais de recouvrement et correspondance.............	17	16	58	06
Reste au 31 décembre 1886.			1,998	31

dont 1,943 fr. 45 c. en dépôt et 54 fr. 86 c. en caisse.

Il reste à payer pour l'exercice 1886 les factures suivantes, que je n'ai pu régler que cette année :

Au *Charentais,* sa facture *(Bulletin)*.......................	160 f.	» c.		
A la *Charente*...........	18	»		
Au secrétaire, frais de timbre......................	22	40		
Impressions de lettres.....	10	»		
M. Mulac, voyage à Jarnac.....................	8	20		
M. Couratin, trois voyages.	38	05		
M. Bureau, voyage à Niort.	22	50		
A reporter....	279	15	1,998	31

Report.......	279 f. 15 c.	1,998 f. 31 c.
M. Allary..................	19 95	
M. Boudet fils, frais de secrétariat (mémoire).......	» »	
	299 10 ci	299 10
Reste..................		1,699 21
Il reste à percevoir 31 quittances, dont 12 me paraissent irrécouvrables; les 19 autres, qui seront payées, font ensemble 152 fr., ci..........................		152 »
Plus 22 médailles valant..................		237 »
Ensemble..........		2,088 21

que nous possédons en réalité, toutes dépenses payées.

Nous avions l'année dernière 1,815 fr. 47 c.; cette année, 2,088 fr. 21 c.; soit une augmentation de capital de 272 fr. 74 c.

Angoulême, le 22 mars 1887.

Le Trésorier,
Signé : Bachelier fils.

L'assemblée approuve le rapport présenté par M. le Trésorier.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux secrétaires adjoints; il est procédé au scrutin, qui donne le résultat suivant :

MM.	David, route du Simard..........	14 voix.
	Perrotin, à L'Houmeau-Pontouvre.	13 —
	Boudard, à L'Houmeau-Pontouvre.	1 —

En conséquence, MM. David et Perrotin sont proclamés secrétaires adjoints. Ils déclarent accepter.

PROPOSITION D'EXPOSITION.

Après les observations présentées par divers membres dans le but de diviser l'exposition et d'en faire deux, à des époques distinctes, M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition, qui est acceptée à la majorité des membres présents, dont la décision est celle-ci :

La première exposition sera composée de fruits divers, raisins de table et de vigne, arbres, arbustes fruitiers et d'ornement ; elle se tiendra dans un local recherché par le bureau, aux dates des 17 et 18 septembre ou des 24 et 25 du même mois. Cette dernière devra être choisie, si toutefois le bureau peut disposer d'un local ce jour-là.

La deuxième est fixée aux 22 et 23 octobre ; elle se composera de chrysanthèmes, plantes d'ornement, plantes de serre et d'appartement. Elle se fera sur l'une des places de la ville.

Le programme de ces diverses expositions sera arrêté en assemblée générale le 26 juin prochain.

M. le Secrétaire général est, en outre, chargé de notifier aux membres de l'assemblée la présente décision.

M. LE PRÉSIDENT expose un instrument pulvérisateur, dit appareil Japy, pour combattre les maladies de la vigne et principalement pour la destruction du mildiou ; il en démontre les avantages ainsi que la modicité du prix, qui le rend accessible à tout le monde. M. Massonnaud, quincaillier à Angoulême, est seul représentant pour la région.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,
L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 26 JUIN 1887.

Présidence de M. Allary,
vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mai, qui est adopté sans observations.

La distribution des médailles étant à l'ordre du jour, il y est procédé de la manière suivante :

MM. Dupuy, médaille d'argent grand module, acceptant.
Traverse, médaille d'argent, acceptant.
Perrotin, médaille d'argent, acceptant.
Clavreuil, médaille de bronze, acceptant.
Pasquet, médaille d'argent grand module, acceptant.
Allary, médaille d'argent, acceptant.

MM. Couratin, médaille d'argent de deuxième classe, absent.
Manot, médaille d'argent, absent.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Neil, de Cognac, qui envoie sa démission de membre de la Société.

M. le Président donne lecture d'un programme qu'il a rédigé pour l'exposition et demande qu'il n'y ait qu'une seule exposition et qu'on lui donne la plus grande extension possible.

La proposition est mise aux voix et acceptée. L'assemblée décide que l'exposition aura lieu les 22 et 23 octobre, dans un emplacement désigné par la commission d'organisation qui sera nommée ultérieurement.

Le programme est ensuite soumis à l'assemblée, et à l'unanimité des votants il est accepté, sauf de légères modifications.

Puis il est décidé que la plus grande publicité sera donnée, afin de réunir le plus d'exposants possible.

M. Allary, délégué à l'exposition de Poitiers, présente son rapport à l'assemblée; la lecture en est ajournée, vu l'heure avancée de la séance.

M. Allary présente à la Société une plante *Rhododendron* à fleur double obtenue à Angers.

M. le Secrétaire général est chargé de l'impression du programme et d'en faire la distribution le plus promptement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,

L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 28 AOUT 1887.

Présidence de M. Allary,
vice-président.

La séance est ouverte à trois heures.

L'assemblée procède à la nomination d'une commission d'organisation pour la direction de l'exposition projetée pour les 22 et 23 octobre 1887.

Sont élus :

MM. Perrotin, Pasquet, David, Bureau, Billiard.

M. Clavreuil, horticulteur-pépiniériste, rue de Saintes, à Angoulême, présente une collection de 17 variétés de Phlox, plus 20 variétés d'Hibiscus à fleurs doubles et simples. Toutes ces variétés sont très belles et très remarquables par la forme des fleurs et leur coloris; de plus, cet arbuste joue un très beau rôle dans les décors des parcs et jardins, sa fleur est même très estimée en pharmacie.

La commission florale accorde à M. Clavreuil deux jetons de première classe pour sa collection d'Hibiscus et un jeton de première classe pour ses Phlox.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Mounier, horticulteur au Piniou (Charente-Inférieure), par laquelle il demande qu'une commission soit nommée pour aller visiter ses produits. Il déclare ; pouvoir prendre part à l'exposition, se trouvant trop oigné et n'ayant à sa disposition aucune communi-ıtion de chemin de fer ou autre.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide que, l'exposition se trouvant à la même date et M. Mounier résidant hors du département de la Charente, elle ne peut adhérer à sa demande et charge M. le Secrétaire général de lui transmettre la décision de l'assemblée, ainsi que les regrets qu'elle éprouve d'être obligée de prendre une semblable décision, car les frais occasionnés par la commission seraient considérables.

L'assemblée arrête, en outre, une réunion pour le 11 septembre 1887; une convocation spéciale devra être adressée à tous ses membres pour se rendre à cette séance, afin de s'entendre au sujet de l'exposition et de son emplacement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire adjoint,

DAVID.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 1887.

Présidence de M. DÉBOUCHAUD,

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

M. DAVID, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté san aucune observation.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Mounier, se plaignant que réponse ne lui ait pas été faite concernant sa lettre en date du 10 août 1887;

Lecture d'une lettre du Secrétaire général, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion pour raison de santé;

Lecture de diverses demandes d'horticulteurs qui désirent prendre part à l'exposition.

M. Billiard refuse d'être nommé membre de la commission d'organisation pour l'exposition horticole des 22 et 23 octobre 1887.

L'assemblée procède à un nouveau tour de scrutin, et M. Traverse, horticulteur à Angoulême, est nommé membre de la commission.

L'assemblée décide, en outre, une réunion générale pour le 25 courant, ainsi que la prorogation des demandes d'admission du 15 au 20 septembre, et recommande au Secrétaire général de publier dans divers journaux de la localité l'avis suivant :

« Dans sa réunion du 11 septembre, la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente a décidé que les demandes d'admission à l'exposition qui aura lieu les 22 et 23 octobre 1887 seront reçues au secrétariat jusqu'au 20 septembre, dernier délai.

« La Société prie les personnes qui adresseront leurs demandes, ainsi que celles qui les ont déjà faites, de vouloir bien indiquer les emplacements qu'elles se proposent d'occuper. »

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire adjoint,

David.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1887.

Présidence de M. ALLARY,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté;

Lecture du rapport sur l'exposition horticole de Poitiers, fait par M. Allary, qui a été délégué pour assister comme juré à ladite exposition. Après la lecture de ce document, l'assemblée vote des remerciements à son délégué, qui a su remplir si dignement son mandat;

Lecture d'une lettre de M. Mounier, qui donne sa démission, laquelle est acceptée par l'assemblée;

Lecture d'une lettre de M. le maréchal Canrobert;

Lecture d'une lettre de M. Laroche-Joubert.

L'assemblée charge le Secrétaire général d'adresser une lettre de remerciements à ces messieurs pour l'encouragement qu'ils donnent en leur nom particulier et au nom collectif de la députation charentaise à l'exposition horticole;

Lecture d'une lettre de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, qui consent à une réduction de 50 0/0 sur les produits envoyés à ladite exposition, c'est-à-dire qu'ils paieront plein tarif à l'aller, et le retour sera entièrement gratuit;

Lecture d'une lettre de la Société pomologique, mettant divers ouvrages à la disposition de la Société

L'assemblée remet à plus tard pour statuer sur la question ;

Lecture d'une lettre de la Société de Saint-Germain-en-Laye, qui demande l'échange de son *Bulletin* avec celui de la Société d'horticulture de la Charente. L'assemblée accepte.

L'assemblée décide qu'une réunion du bureau et de la commission d'organisation de l'exposition horticole aura lieu pour statuer sur le nombre de médailles à distribuer, les diplômes, baraquements et tout qui se rapporte à ladite exposition. L'assemblée donne, en outre, pleins pouvoirs au bureau et à la commission pour traiter de tout ce qui se rattache à ladite exposition au mieux des intérêts de la Société.

L'assemblée charge, en outre, le Secrétaire général d'écrire à quatre sociétés distinctes, afin qu'elles fournissent chacune un délégué devant remplir les fonctions de juré, un cinquième juré devant être pris parmi la Société de la Charente, mais en dehors des exposants.

De plus, l'assemblée décide que la lettre de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans sera insérée dans les journaux.

M. Perrotin, pépiniériste et membre de la Société, dépose sur le bureau une pêche dite persé, qui a nom Pavie ; il la présente à titre de spécimen.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1887.

Les membres de la Société, dûment convoqués par lettre du Secrétaire général en date du 23 octobre dernier, n'ont pu se réunir à défaut de local.

Angoulême, le 27 novembre 1887.

Le Secrétaire général,

L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1887.

Présidence de M. Débouchaud.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 septembre, qui est adopté.

MM. Ferrand, fournisseur à la prison, domicilié à Angoulême, rue Saint-Roch, n° 85, et Bellefaye (Léopold), horticulteur, rue du Viaduc, à Angoulême, demandent à faire partie de la Société comme membres titulaires. Ces deux demandes ayant été régulièrement présentées, il est immédiatement procédé au scrutin secret et individuel. Après le résultat du scrutin ils sont l'un et l'autre admis à l'unanimité.

L'assemblée invite le Secrétaire général à demander aux jurés leurs rapports sur l'exposition horticole des 22 et 23 octobre dernier.

Elle charge également MM. Bachelier fils et Pasquet de rechercher un local où la Société puisse tenir ses réunions.

L'assemblée ajourne à une autre séance la lecture des comptes et dépenses de l'exposition.

M. Bachelier père donne sa démission d'archiviste, mais il reste membre de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Sazerac, qui envoie sa démission de membre de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

L.-E. Greslet.

CONCOURS HORTICOLE D'ANGOULÊME

Des 22 et 23 Octobre 1887.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

PRIX D'HONNEUR

Décerné à l'unanimité pour ensemble de collections de toutes sortes.

M. Bureau père.

1er Concours,

Pour la collection de fruits de toutes sortes la plus complète et la plus remarquable.

1er prix, médaille de vermeil grand module, offerte par M. Chauveau : M. Billiard.

2e prix, médaille d'argent grand module : M. Balutaud.

3e prix, médaille de bronze : M. Traverse.

2e Concours,

Pour la plus belle collection de poires, composée de trente variétés renommées.

1er prix, médaille d'argent grand module : M. Manau.

2e prix, médaille d'argent petit module : M. Stephan.

3e Concours,

Pour le plus beau lot de poires, composé de dix variétés bien étiquetées.

1er prix, médaille d'argent : M. Bellefaye (Léopold).
2e prix, médaille de bronze : M. Clavreuil.
3e prix, mention honorable : M. Billiard.
4e prix, mention honorable : M. Grelet.

5e Concours,

Pour la plus belle collection de pommes, composée de vingt-cinq variétés nommées, de trois échantillons au moins et de cinq au plus.

Prix unique, médaille de bronze : M. Stephan.

6e Concours,

Pour le plus beau lot de pommes, composé de dix variétés au moins, bien étiquetées.

1er prix, médaille d'argent : M. Billiard.
2e prix, médaille de bronze : M. Grelet.
3e prix, mention honorable : M. Manau.

7e Concours,

Pour la collection la plus belle et la mieux étiquetée de fruits à cidre.

Prix unique, médaille de bronze : M. Balutaud.

8e Concours,

Pour la plus belle collection de raisins de table, composée de vingt-cinq variétés renommées.

1er prix, médaille d'argent grand module : M. Billiard.
2e prix, médaille de bronze : M. Ancelin.

9e Concours,

Pour le plus bel apport de chasselas de Fontainebleau et autres chasselas.

Prix unique, médaille de bronze : M. Grelet.

10e Concours,

Pour la collection de raisins de cuve, variété française directe.

1er prix, médaille de vermeil : M. Billiard.
2e prix, médaille d'argent : M. Traverse.

11e Concours,

Pour la collection de raisins de cuve, variété américaine directe.

1er prix, médaille d'argent : M. Aubinaud.
2e prix, médaille de bronze : M. Billiard.

13e Concours,

Pour les arbres fruitiers dressés, deux exemplaires de chaque genre et forme.

1er prix, médaille de vermeil, offerte par la députation : M. Allary.
2e prix, médaille d'argent : M. Fahy.
3e prix, médaille de bronze : M. Clavreuil.

14e Concours,

Pour les arbres fruitiers de pépinières, deux individus de chaque espèce.

1er prix, médaille d'argent : M. Talbot.
2e prix, médaille de bronze : M. Clavreuil.

3e prix, mention honorable : M. Bellefaye.
4e prix, mention honorable : M. Bureau père.
5e prix, mention honorable : M. Aubinaud.

15e Concours,

Pour la plus belle et la plus nombreuse collection de légumes de saison.

1er prix, médaille de vermeil grand module, offerte par le maréchal Canrobert, avec félicitations du jury : M. Ancelin.
2e prix, mention honorable : M. Clair.

17e Concours,

Pour une collection de plantes à feuillage pour serres.

1er prix, médaille de vermeil : M. Bonnoron.
2e prix, médaille d'argent : M. Stephan.
3e prix, médaille de bronze : M. Bureau père.

18e Concours,

Pour une collection de Bégonias tubéreux et autres à fleurs.

1er prix, médaille d'argent grand module : M. Bonnoron.
2e prix, médaille d'argent : M. Manau.
3e prix, médaille de bronze : M. Billiard.

20e Concours,

Pour la plus belle et la plus complète collection de Fuchsias en fleurs.

1er prix, médaille d'argent : M. Billiard.

21e Concours,

Pour la plus belle collection de Pélargoniums inquinans et zonales.

1er prix, médaille d'argent : M. Allary.
2e prix, médaille de bronze : M. Traverse.

23e Concours,

Pour le plus beau lot de Cyclamens à grandes fleurs.

Prix unique, médaille d'argent : M. Bureau.

24e Concours,

Pour le plus beau lot de Primevères de Chine en fleurs.

1er prix, médaille d'argent : M. Traverse.
2e prix, médaille de bronze : M. Bureau.

25e Concours,

Pour le plus beau lot de Violettes fleuries.

1er prix, médaille d'argent : M. David.
2e prix, mention honorable : M. Fahy.

26e Concours,

Pour la plus belle collection de Dahlias grandiflores en fleurs coupées.

Prix unique, médaille de bronze : M. Balutaud.

29e Concours,

Pour la plus belle collection de Chrysanthèmes, cent variétés.

1er prix, médaille d'argent grand module : M. Pasquet.

1er prix *ex æquo,* médaille d'argent grand module : M. Billiard.

31e Concours,

Pour le plus beau lot de Bruyères en fleurs.

Prix unique, médaille de bronze : M. Bureau.

34e Concours,

Pour la plus belle collection de fleurs coupées, Zinias à fleurs doubles.

Prix unique, mention honorable : M. Traverse.

35e Concours,

Pour la plus belle collection d'arbustes à feuilles persistantes.

1er prix, médaille de vermeil, offerte par la députation : M. Clavreuil.

1er prix *ex æquo,* médaille de vermeil : M. Bureau.

2e prix, médaille d'argent : M. Allary.

3e prix, médaille de bronze : M. Talbot.

36e Concours,

Pour la plus belle collection de conifères.

1er prix, médaille de vermeil grand module : M. Bureau.

2e prix, médaille de vermeil petit module : M. Aubinaud.

2e prix *ex æquo,* médaille de vermeil petit module : M. Talbot.

3e prix, médaille d'argent : M. Clavreuil.

37e Concours,

Pour la plus belle collection d'arbres et arbustes à feuilles caduques.

1er prix, médaille d'argent grand module : M. Bureau.
2e prix, médaille d'argent petit module : M. Talbot.
3e prix, médaille de bronze : M. Clavreuil.

38e Concours,

Pour les plus beaux bouquets de mariée et de corsage.

1er prix, médaille de vermeil : M. Aubinaud.
2e prix, médaille d'argent : M. Pasquet.
3e prix, médaille de bronze : M. Bellefaye.
4e prix, mention honorable : M. Talbot.

39e Concours,

Pour les plus belles couronnes et croix.

1er prix, médaille d'argent grand module : M. Aubinaud.
2e prix, médaille d'argent petit module : M. Pasquet.

40e Concours,

Pour les plus beaux bouquets et surtouts de table et salon.

1er prix, médaille d'argent : M. Talbot.
2e prix, médaille de bronze : M. Bellefaye.
3e prix, mention honorable : M. Pasquet.

41e Concours,

Pour plans de jardins, parcs, squares, etc.

1er prix, médaille de bronze : M. Bureau.
2e prix, mention honorable : M. Talbot.
3e prix, mention honorable : M. Traverse.

42e Concours,

Appareils de jardin.

1er prix unique, médaille d'argent : M. Chartier.

43e Concours,

Vignes françaises chevelées et en pots.

1er prix, médaille d'argent : M. Traverse.
2e prix, médaille de bronze : M. Jean Pierre.

44e Concours,

Pour plants de vignes américaines, production directe et greffés.

1er prix, médaille d'argent, offerte par M. de Brémond d'Ars, sénateur : M. Aubinaud.
2e prix, médaille de bronze : M. Traverse.

Concours supplémentaire

Pour jeunes conifères.

Prix unique, médaille d'argent : M. Bellefaye.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 9. — Année 1888

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE G. CHASSEIGNAC

REMPART DESAIX, 26

1889

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 1er AVRIL 1888.

Présidence de M. Allary,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre 1887, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la signature et la distribution des diplômes.

M. Débouchaud, président, entre dans la salle des séances et prend la présidence.

Après la signature des diplômes, ils sont distribués.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Allary, concernant la publication mensuelle d'un Bulletin d'annonces. Cette question est réservée par l'assemblée pour la première réunion.

MM. Bachelier fils et Pasquier, nommés à la dernière réunion afin de rechercher un local pour la Société, ont .éclaré, l'un n'avoir pu s'en occuper, l'autre n'avoir pas .rouvé ce qu'il fallait, les prix étant trop élevés.

M. Couratin dépose sur le bureau trois pots de

Cyclamens doubles, dont l'un a été photographié et présente plus de quarante fleurs doubles. L'assemblée constate la beauté de ce produit, qui est dû au travail et à la persévérance de M. Couratin.

M. Allary dépose un pot de Calla ethiopica candusina fleuri. La commission florale lui attribue deux jetons de première classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trente-cinq minutes.

Le Secrétaire général,
L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 10 JUIN 1888.

Présidence de M. Allary,
vice-président.

A l'ouverture de la séance, M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er avril, qui est adopté.

MM. Pineau (Marcel) et Patras (Henri), faïenciers, faubourg L'Houmeau ; Baudouin, hôtel de France ; Combes, fabricant de poteries, rue de Périgueux, font séparément une demande d'admission comme membres titulaires de la Société d'horticulture. Ces demandes ayant été régulièrement déposées, il est procédé à un

scrutin secret pour chaque candidat. Le résultat en étant favorable, MM. Pineau, Patras, Baudouin et Combes sont admis.

L'assemblée décide, en outre, que l'envoi de la proposition Allary sera fait à chaque membre, et fixe sa prochaine réunion au 8 juillet.

M. PERROTIN présente diverses fraises, dont une variété a été obtenue par lui de semis de la fraise des bois, et une autre variété dite fraise Chanzy, qui toutes sont magnifiques.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire général,
L.-E. GRELET.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1888.

Présidence de M. ALLARY,
VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin est lu par M. le Secrétaire général et adopté.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre de la Société d'horticulture de la Dordogne, qui demande que notre Société désigne un de ses membres pour faire partie du jury à l'exposition horticole qui aura lieu à Périgueux du 1er au 5 août.

L'assemblée procède immédiatement au choix d'un délégué; plusieurs candidats étant en présence, elle émet un vote secret. M. Couratin ayant obtenu le plus de suffrages est proclamé délégué.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la proposition de M. Allary, qui est encore renvoyée à une autre séance.

M. Allary fait la proposition suivante :

« Une exposition aura lieu à Angoulême le 25 novembre ; elle sera composée de Chrysanthèmes, Violettes, Bégonias, fleurs coupées et en pots. Le jury chargé de décerner les récompenses ne serait autre que le public, amateurs ou acheteurs. Seraient récompensés les exposants qui auraient vendu le plus grand nombre de produits. »

Après une discussion générale, il est procédé au vote sur cette proposition, qui est rejetée.

M. Manaud présente trois variétés de Bégonias à fleurs doubles et six à fleurs simples, obtenues par lui au moyen de semis.

La commission lui accorde quatre jetons de première classe, dont deux pour chaque produit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,
L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 26 AOUT 1888.

Présidence de M. Allary,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet 1888, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la proposition de M. Allary concernant la publication d'un Bulletin d'annonces.

M. le Secrétaire général informe l'assemblée que le prix serait fixé par les journaux à 5 fr. par publication.

Un membre combat la proposition relative à l'indication des prix de chaque produit publiés par le Bulletin et demande que ces prix ne soient pas indiqués.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Couratin relative à une exposition pour le printemps de 1889, sauf à fixer ultérieurement la date précise et le lieu.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

M. Couratin propose à la Société de louer une salle et un jardin, qui prendrait le titre de jardin-école. Le tout est situé route de Paris, près le bureau d'octroi, et appartient à M. Perrotin.

L'assemblée nomme une commission de trois mem-

bres, qui sont : MM. Clavreuil, David et Pasquet, auxquels devront se joindre MM. Couratin et le Secrétaire général, chargée de se rendre sur les lieux et de fournir des renseignements à la prochaine séance; il en sera fait mention à l'ordre du jour.

M. Allary présente une poire nouvelle qui a nom Fertilitz. La commission lui accorde deux jetons de première classe.

Dénomination : la poire Fertilitz est obtenue d'un semis de Beurré-Goubault, fruit plus gros, de couleur brillante et de qualité supérieure; l'arbre est greffé sur cognassier et est une excellente espèce à cultiver pour le marché, parce qu'il donne un grand produit, étant très fertile, d'où il tire son nom. Maturité fin août et septembre.

M. Perrotin présente trois pêches, l'une Grosse-Mignonne de Saint-Cyr, les autres Royales hâtives, et trois poires Marguerite-Maricalla.

La commission décerne à M. Perrotin quatre jetons de première classe, dont deux pour chaque variété.

M. Pasquet présente sept variétés de Géraniums de semis, cinq à fleurs simples et deux à semis double, auxquelles il a donné les noms suivants : Angel, Alexandrine, Bellamy, Jouzier, David, Perrotin et Grelet (Léger).

La commission lui décerne deux jetons de première classe.

M. Jouzier demande à être admis en qualité de membre titulaire de la Société d'horticulture. Cette demande étant régulière, il est procédé à un scrutin secret dont le résultat est favorable; en conséquence, M. Jouzier est proclamé membre de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures quarante minutes.

Le Secrétaire général,

L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1888.

Présidence de M. Allary,

vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 26 août est lu par M. le Secrétaire général et adopté par l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion concernant le Bulletin d'annonces par la voie des journaux. L'assemblée fixe ainsi qu'il suit les époques de publication : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet. Les membres qui désirent y prendre part sont priés d'en aviser le Secrétaire général dix jours avant chaque publication, afin qu'il puisse rédiger le Bulletin et l'adresser aux divers journaux.

Les sociétaires dont les noms suivent se sont fait inscrire immédiatement : MM. Traverse, Clavreuil, Bureau, Chartier, David, Perrotin, Allary. Le Secrétaire général est chargé d'informer les membres titulaires

composant la Société, afin qu'ils puissent y prendre part, s'ils le désirent.

L'ordre du jour appelle la discussion relative au jardin-école.

M. COURATIN présente le rapport verbal de la commission chargée d'étudier cette question.

Divers membres émettent des observations en sens contraire.

L'assemblée n'étant pas assez renseignée sur cette question renvoie la discussion à la prochaine séance.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'un programme élaboré par M. Allary, vice-président, concernant les expositions à faire en dehors du chef-lieu :

ARTICLE PREMIER. — L'administration locale désignera l'emplacement du concours, d'accord avec la commission chargée de l'installation.

ART. 2. — L'administration sera tenue de nous fournir, à ses frais, les baraquements nécessaires et la clôture de l'exposition, et de pourvoir aux dépenses que pourra occasionner le sable pour les massifs où devront être installées les plantes exposées, ainsi que les graines de gazon ; en un mot, tout ce qui concerne l'installation.

ART. 3. — L'entrée de l'exposition sera payante ; les recettes seront partagées entre l'administration locale et la Société.

Toute localité qui ne voudra pas accepter ces conditions ne devra pas compter sur nos expositions.

ART. 4. — La Société, en assemblée générale, nommera une commission de trois membres chargée de dresser un plan d'installation et un devis aussitôt que notre programme aura été accepté par l'administra-

tion locale. Ces plan et devis seront exécutés sous les ordres de la commission et aux frais de la localité.

L'assemblée adopte ce programme à l'unanimité des membres présents.

Une commission composée de MM. David, Pasquet et Perrotin a été déléguée pour aller visiter les cultures, jardin et vigne, de M. Croizet, à Saint-Même-les-Carrières, pratiquées par M. Simonnet (Pierre), jardinier.

M. David, rapporteur, lit son rapport et le dépose ensuite entre les mains du Secrétaire général.

L'heure étant trop avancée, l'assemblée ajourne sa décision à la prochaine séance.

M. Clavreuil présente une collection de poires de cinq variétés et de pommes à cidre de semis qui sont très belles, mais dont les noms ne sont pas connus.

L'assemblée, sur la proposition du Secrétaire général, vote 20 francs au concierge de la mairie pour le nettoyage de la salle où la Société tient ses séances.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,
L.-E. Grelet.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 OCTOBRE 1888.

Présidence de M. Bachelier fils,

trésorier.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Secrétaire général lit le procès-verbal de la séance du 16 septembre, qui est adopté.

Il est donné lecture d'une demande d'admission comme membre titulaire de la Société faite par M. Bouteau-Lacombe, négociant, route de Limoges, à Angoulême. Cette demande étant régulière, il est procédé au vote au scrutin secret. M. Bouteau-Lacombe est admis à l'unanimité.

M. le Président demande s'il y a lieu de remplacer M. Paul Sazerac de Forge, décédé, comme président honoraire. L'assemblée ayant répondu affirmativement, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret, et, à l'unanimité des membres présents, M. Gellibert des Seguins, député de la Charente, est nommé président honoraire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative au jardin-école. Après les observations présentées par divers membres, il est procédé au scrutin de la manière suivante :

Premier vote. — Y a-t-il lieu de créer un jardin-école ?

L'assemblée, à l'unanimité, en vote le principe.

Deuxième vote. — Le jardin de M. Perrotin, compre

nant deux cents variétés d'arbres fruitiers, est offert à la Société au prix de 200 francs les trente-deux ares, l'assemblée se réservant le droit de ne prendre que ce dont elle aurait besoin, soit pour champs d'expériences ou autrement.

L'assemblée accepte.

Troisième vote. — Une indemnité de 100 francs par an est proposée en faveur de M. Perrotin pour tenir des réunions le deuxième dimanche de chaque mois, à deux heures de l'après-midi ; des études sur l'arboriculture et la viticulture seront faites sur les lieux, tant pour émettre des avis que pour demander les conseils de M. Perrotin, qui prend le titre de directeur du jardin-école. A ces réunions ne seront admis que les membres de la Société.

Cette proposition est adoptée.

L'assemblée décide, en outre, qu'un sous-seing privé établissant les diverses conditions sera signé par les membres du bureau, d'une part, et M. Perrotin, de l'autre.

Un membre demande que l'exposition de 1889 ait lieu au mois de mai et que la ville de Châteauneuf soit désignée à cet effet.

Adopté.

Une commission composée de MM. David, Pasquet et Clavreuil a été chargée d'aller visiter les vignes et produits de M. Traverse, route de Limoges, à Angoulême. Cette commission s'est rendue sur les lieux en octobre et a nommé rapporteur M. David, qui, après voir lu son rapport en assemblée générale, l'a remis ı Secrétaire général.

L'assemblée ayant à statuer sur ce rapport, ainsi que

sur celui du même rapporteur lu à la dernière séance, a pris les décisions suivantes :

1° Une médaille d'argent de première classe, avec diplôme, sera décernée à M. Simonnet, horticulteur à Saint-Même-les-Carrières ;

2° Une médaille de bronze de première classe, avec diplôme sera décernée à M. Traverse, horticulteur, route de Limoges, à Angoulême.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire général,
L.-E. Grelet.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1888.

Présidence de M. Allary,
vice-président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 octobre, qui est adopté.

Un membre propose de charger le Secrétaire général d'écrire au Président, au nom de l'assemblée, pour lui demander ce qu'il pense faire de la Société en la privant continuellement de sa présence et de ses conseils pour l'aviser en même temps de la décision pris

dans la dernière séance concernant l'exposition de Châteauneuf, et lui demander son avis à ce sujet.

Cette proposition est adoptée.

L'assemblée délègue M. Allary et M. le Secrétaire général pour faire une démarche auprès de l'administration municipale de Châteauneuf au sujet de l'exposition projetée dans cette ville.

L'assemblée décide, en outre, qu'une réunion extraordinaire aura lieu le 20 janvier 1889.

Un membre présente une demande d'admission faite par M. Norbert Faux, domicilié à Jarnac, qui désire faire partie de la Société en qualité de membre titulaire. Cette demande étant régulière, il est procédé au vote au scrutin secret; le résultat de ce scrutin étant favorable, l'admission de M. Faux est prononcée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

L.-E. Grelet.

RAPPORT DE LA COMMISSION

SUR LA

VISITE DES PÉPINIÈRES DE VIGNES

APPARTENANT

A M. TRAVERSE, HORTICULTEUR-PÉPINIÉRISTE A ANGOULÊME

Messieurs,

M. Traverse ayant demandé une commission pour visiter ses pépinières de vignes, ladite commission, composée de MM. Clavreuil (Ferdinand) et David, s'est rendue à son établissement le 9 octobre dernier.

M. Traverse nous a montré ses pépinières de vignes françaises, d'une contenance d'un hectare environ, plantées en pieds-mère et en plants de commerce d'un an et de deux ans.

Nous remarquons que les pieds-mère, qui ont été plantés il y a sept ou huit ans, sont d'une végétation splendide, chargés de très beaux fruits approchant de leur maturité, comme raisins et bois.

Quant au jeune plant, qu'il possède en très grande quantité, nous constatons qu'il est également très vigoureux, bien portant et bon à mettre au commerce cette année.

Nous félicitons notre honorable collègue sur son heureuse réussite et demandons à la Société qu'il soit accordé à M. Traverse une médaille de bronze de première classe avec diplôme.

RAPPORT DE LA COMMISSION

SUR LA

VISITE DES VIGNES ET JARDINS

APPARTENANT A M. CROIZET

Propriétaire-Viticulteur à Saint-Même-les-Carrières

Messieurs,

M. Pierre Simonnet ayant, par une lettre adressée à M. le Président, demandé une commission pour visiter les vignes et jardins cultivés par lui, ladite commission, composée de MM. Perrotin, Pasquet et David, s'est rendue à Saint-Même le 30 septembre dernier.

Pour commencer nos opérations, nous sommes mis en présence d'une pièce de vigne d'une contenance d'un hectare et demi environ, plantation de 1888, plants greffés sur Riparia, des variétés suivantes : variétés noires : Castel, Malbec et Merlaud ; variétés blanches : Folle jaune, Jurançon, Chaloche et Saint-Émilion. Nous pouvons juger ces variétés exactement par les quelques fruits qui s'y trouvent et qui sont d'une grosseur et d'une maturité extraordinaires pour la première année de plantation ; la végétation dépasse nos anciennes plantations de 1860 à âge égal, et chacun de nous peut se rappeler que pour reconstituer un vignoble il fallait sept ou huit ans, à égale force de celui de M. Léon Croizet, car nous mesurons des bois de

1 mètre de longueur sur 30 millimètres de circonférence, ce qui nous donne lieu de croire à la parfaite réussite de ces vignes. Nous devons ajouter que, dans cette pièce, il n'en a pas manqué trente pieds.

Une deuxième pièce, voisine de la précédente, d'une contenance d'un demi-hectare, âgée de quarante à cinquante ans, abandonnée pendant sept ou huit ans, a été entreprise par notre collègue, qui a parfaitement compris la direction à donner à cette ancienne plantation ; il l'a d'abord rabattue sur des bois de toute grosseur. Cette première opération avait pour but de faire développer les yeux stipulaires, qui, certes, n'ont pas fait défaut ; il donne ensuite un bon labour et, en temps utile, fait aux vieilles comme aux jeunes plantes un traitement sérieux à la bouillie bordelaise. Ses efforts ont été couronnés de succès et ses vignes sont d'une vigueur et d'un vert remarquables ; de la base aux extrémités, pas une feuille ne manque, et le raisin, assez abondant, est parfaitement mûr.

Le genre de plantation est très bien compris pour faciliter le travail et procurer l'air nécessaire à la plante.

Nous nous rendons ensuite dans le jardin anglais. Là, nous nous trouvons en présence d'une merveilleuse pelouse dont la fraîcheur et le bon entretien sont remarquables et sur laquelle sont habilement disposés quelques beaux spécimens de plantes décoratives, tels que Ginérium, Bambou, Érable, Négundo, etc.; en face de la porte d'entrée de la maison d'habitation, un fort massif de Coléus comprenant quatre belles variétés bien distinctes et de bon goût, entouré par une guirlande en Gnafaliums, le tout d'une très belle végétation ; faisant

pendant au Ginérium, un petit massif de Bégonias Ascatoniensis (en pleine floraison), au milieu duquel s'élève un majestueux Musa Anssette qui ne mesure pas moins de 2m 50 de hauteur.

Du côté gauche de la pelouse, une petite pièce d'eau surmontée d'un rocher en forme de cascade joue, à cet endroit, un très beau rôle.

Çà et là quelques arbres forestiers dont chaque pied est entouré d'une mosaïque plantée d'Alternantéras, Cédum et Écheverias ; un, entre autres, est entouré d'un petit massif de Bégonias Marguerita qui est d'un goût parfait.

A droite de la pelouse se dresse un massif d'arbustes à feuilles persistantes sur le devant duquel nous remarquons une magnifique bordure de Géraniums Victor Hugo ; de l'autre côté de ce massif, de splendides Coléus provenant de semis faits par M. Simonnet.

Pour terminer la pelouse, non loin de la pièce d'eau, un autre massif d'arbustes entouré de vingt variétés de rosiers haute tige et dont chaque extrémité se termine par une petite mosaïque de forme rectangulaire ; la bordure du massif se compose, du côté du gazon, de Pyrétrum, et du côté de l'allée, de Bégonias Bruantis et Semperflorens roses et blancs.

Derrière la pièce d'eau, un petit bosquet terminé dans la pointe, du côté du levant, par un beau groupe d'Aquirantes à feuilles pourpres et panachées, et du côté de la grande allée, bordé de Bégonias Castelnafolia et Semperflorens nains blancs (nouveauté).

Longeant la maison, allant à la serre, une platebande composée de cinq variétés de plantes fleuries,

telles que Géraniums, Héliotropes, Pétunias et Quarantaines rouges et blanches.

La serre elle-même, en attendant l'époque de rentrer les plantes, n'est point négligée et contient quelques belles variétés de Bégonias rex.

A gauche de la serre et ombragées par de beaux arbres et arbustes sont disséminées de très belles plantes à feuillage : Formiums, Palmiers, Camérops, Phénix, Dracénas, etc., le tout très bien cultivé.

La clôture du jardin, qui se compose de murs, disparaît derrière un rideau d'arbres et arbustes parfaitement disposés ; sur le devant de ces arbustes et longeant l'allée est plantée une bordure double de magnifiques plantes fleuries, telles que Bégonias discolor (anciens), Semperflorens nains blancs, Ascatoniensis, Casténafolias, etc., et pour terminer cette bordure, un beau groupe de Bégonias tubéreux aux couleurs bien variées.

Nous sortons du jardin anglais émerveillés de son ensemble et en félicitant notre collègue de son bon goût sur le choix des plantes et leur habile distribution.

Nous entrons ensuite dans le jardin potager, faisant face au jardin anglais, de l'autre côté de la route.

En face de la porte d'entrée se trouve une allée d'un mètre de large environ, bordée, à droite et à gauche, d'une plate-bande de fleurs en mélange destinées à la confection des corbeilles, bouquets à main et garnitures de vases d'appartement ; cela évite, nous a dit M. Simonnet, de toucher aux massifs de l'autre jardin. Dans ces deux plates-bandes sont plantés deux cent cinquante rosiers de haute et basse tige, parmi les-

quels nous citerons les suivants : Marquise de Montelmont, Deuil du colonel Denfert, la Belle Lyonnaise, la Beauté de l'Europe, etc.

Le reste du jardin est divisé en carrés, garnis en ce moment de légumes de saison des variétés les plus nouvelles, d'une végétation luxuriante et, la plupart, de dimensions colossales ; la culture est, du reste, très bien comprise et dirigée avec soin, et malgré l'espace un peu restreint du potager, l'approvisionnement est des plus complets.

Une puissante machine à vapeur, établie dans une ancienne carrière, au-dessous du jardin, monte l'eau dans un bassin contenant 260 hectolitres, qui la distribue pour la consommation de la maison et l'arrosage des deux jardins.

Nous félicitons M. Léon Croizet, comme amateur, sur la beauté de son jardin, et comme viticulteur, sur la bonne réussite de ses vignobles, et il serait à désirer, Messieurs, qu'un grand nombre de propriétaires suivissent son exemple.

Nous adressons également nos sincères félicitations à son chef de culture, M. Pierre Simonnet, sur le travail duquel on ne saurait assez faire d'éloges.

Aussi, Messieurs, votre commission, d'un accord unanime, demande à la Société qu'il soit accordé à notre estimable collègue, pour la bonne tenue et l'habile direction du travail confié à ses soins, la plus haute récompense que les règlements mettent à la disposition d'une commission pour la visite des jardins, c'est-à-dire une médaille d'argent de première classe avec diplôme.

RAPPORT DE LA COMMISSION FLORALE

SUR LES

CULTURES FAITES A LA VILLA MONDÉSIR

CHEZ Mme FOURNIER, PAR M. MANAUD

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Suivant le désir exprimé par notre collègue M. Manaud et la décision prise dans la dernière assemblée générale, nous, membres de la commission florale, nous sommes transportés à la villa Mondésir le dimanche 9 septembre, afin de visiter les diverses cultures qui font l'ornement de cette charmante villa.

A peine y est-on introduit que l'on s'aperçoit du bon goût de celui qui y a mis la main. Ce qui, primitivement, attire les regards, c'est un superbe massif de Coléus bruns avec bordure de Gnaphaliums fixés en forme de créneaux. Ces deux plantes, par leurs couleurs différentes, font un très bel effet. Ce massif est placé en face de la grille d'entrée.

A gauche et touchant la grande allée conduisant à l'habitation se trouve un massif de Caladiums d'un très beau feuillage. Ce massif est dominé par un superbe Musa Anssette aux feuilles non moins belles et en parfait état. Ce massif est bordé de Périllia nanquin qui garnit le dessous de ces beaux feuillages.

A droite de l'entrée est un massif de Géraniums (le roi

des violets). Cette bonne variété, très florifère, fait un bon effet.

Du même côté, un peu plus haut, se trouvent dissimulés sous de grands arbres verts, dont ils garnissent la base, deux massifs, l'un de Bégonias rex discolor, au feuillage vert argenté ; l'autre également de Bégonias discolor (anciens). Nous remarquons également un massif de Fuchsias variés bien verts, en pleine floraison, se trouvant placé à gauche de l'entrée, près d'une allée, et garnissant, lui aussi, un dessous d'arbres.

La façade du logis a pour vis-à-vis un massif de rosiers à tige d'une bonne vigueur, composé d'environ trente variétés. Nous distinguons, entre autres, les variétés : Captin Christin, Madame Mesnard, Baronne de Rothschild, Gloire de Dijon, Maréchal Niel, etc., les autres variétés n'étant pas en fleurs.

Ce massif est garni de magnifiques Bégonias tubéreux de dix-huit mois de semis, parmi lesquels il s'en trouve d'un bon double et de différentes et bonnes couleurs. Parmi les simples, il se trouve également des sujets qui méritent attention par leurs couleurs, leurs grandes fleurs et le port de la plante.

Une profusion de plantes à feuillage et autres garnissent, à droite et à gauche, le perron du logis.

Le fond de cette partie du jardin est une magnifique pelouse très verte, dans laquelle se montrent, placés avec art, ces massifs dont nous vous faisons la description. Nous-y voyons aussi de beaux Chamærops excelsa, un bel Araucaria, puis de fort beaux Cèdres, Crytauméries, Taxaudiums, des Pins du Nord, etc.

Cette partie du jardin étant visitée, nous nous transportons sur l'arrière-façade du logis, à la partie ouest.

Là aussi se déroulent devant nous bon nombre de massifs, tels que : Géraniums, Coléus, Bégonias tubéreux et ligneux, Zinnias très doubles, aux couleurs bien distinctes et très vives, Verveines, Balisiers bordés de Dahlias nains. Nous voyons çà et là, dans quelques clairières et très bien placées, de bonnes plantes, telles que : Dracæna, Yucca, Formium, Arrondo.

Trois petites mosaïques, dont l'une surmontée d'un Dracæna indivisa ; le dessous est un vase formé de Gnaphaliums ; le pied, en forme ronde et convexe, est planté d'Écheverias et bordé de Lavande naine. Les deux autres sont surmontées d'un fort pied de Tabac et plantées de Cédum, d'Alternantéras variés formant une étoile et bordés d'Écheverias.

Dans cette partie aussi, les magnifiques verdures ne font pas défaut : de superbes pins Sapo, des Cèdres déodora, des Sapinettes et bien d'autres ; tous ces magnifiques géants, verts et vigoureux, se ressentent des bons soins donnés au sol.

Un intéressant massif de Bégonias tubéreux a particulièrement attiré notre attention ; il est composé des meilleurs spécimens. Ces plantes, parmi lesquelles il y en a de bien érectées, sont remarquables par leurs grandes et nombreuses fleurs, assez variées et bien vives. Il y en a de très doubles ; elles aussi proviennent de ce semis dont nous avons déjà parlé.

Il serait bon de les reproduire tant par la bouture que par la graine ; telle est l'intention de notre collègue M. Manaud.

Notre tâche étant à peu près terminée, nous donnor un coup d'œil dans la partie réservée aux légumes

aux fruits, et là aussi nous constatons le parfait état dans lequel elle se trouve; les arbres y sont très vigoureux et pleins de beaux fruits, les légumes y sont traités avec soin.

Nous visitons aussi une serre moyenne pouvant être chauffée. Elle fait face au sud-ouest; elle peut constituer un bon abri, attendu qu'elle est adossée à une maçonnerie. Pour le moment, elle ne contient que quelques plantes destinées à être multipliées, puis de beaux Jasmins d'Espagne donnant déjà des fleurs à profusion.

Nous ne parlerons pas des kiosques, des salles vertes, pièces d'eau, etc.

Mais nous félicitons surtout M. Manaud sur sa parfaite réussite et son bon goût.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 10. — Année 1889

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE G. CHASSEIGNAC

REMPART DESAIX, 26

1892

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 19 MAI 1889.

Présidence de M. ALLARY,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à trois heures.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'assemblée décide une réunion de bureau dans le but de provoquer des explications au sujet des fonds disponibles de la Société placés à titre de dépôt à la banque Fayou et Cie. A ce moment, le Trésorier, entrant dans la salle, est interpellé par le Président; il annonce qu'il y a en caisse une somme de 1,236 fr., plus les intérêts de cette somme, actuellement placée à la banque Fayou et Cie. Il annonce, en outre, que la faillite de la maison Fayou et Cie ne portera aucun préjudice aux créanciers, les commanditaires seuls devant participer dans les per-
s. La Société pourra même retirer son argent vers la

fin juin, à cette époque le règlement de la faillite devant être terminé.

L'assemblée prend acte de cette déclaration et en remercie le Trésorier.

M. COURATIN communique une lettre de M. Gellibert des Seguins concernant l'allocation d'une somme de 20,000 fr. votée par le Conseil général pour faciliter certaines études tant dans l'agriculture que dans l'horticulture, mais il déclare qu'aucune somme n'a encore été touchée par aucune société.

M. LE TRÉSORIER fait remarquer qu'en sa qualité de trésorier du Syndicat viticole charentais il a encaissé une somme de 2,000 fr.

L'assemblée demande au Secrétaire général de vouloir bien expédier les Bulletins de la Société.

M. LE TRÉSORIER annonce que les divers diplômes qui lui ont été réclamés par les titulaires sont chez lui et qu'il les tient entièrement à leur disposition.

M. LE PRÉSIDENT, vu l'état des finances de la Société, propose de nommer un délégué pour visiter l'Exposition nationale. Ce délégué serait chargé de faire un rapport sur les divers produits ou travaux concernant l'horticulture.

L'assemblée décide de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT demande également de mettre à l'ordre du jour la proposition d'une exposition de Chrysanthèmes et Géraniums.

M. CLAVREUIL dépose sur le bureau un lot composé de quatorze fleurs bien dénommées.

La commission florale lui accorde un jeton de première classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,
L. Grelet.

SÉANCE DE BUREAU DU 8 AOUT 1889.

Présidence de M. BUREAU,

SECRÉTAIRE ADJOINT.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. COURATIN fait observer néanmoins que la lettre de M. Gellibert des Seguins ne dit pas toutes les sociétés, mais seulement la Société d'horticulture et de viticulture et le Syndicat viticole.

M. BACHELIER, présent, atteste que, comme trésorier du Syndicat viticole, il a touché, non pas 2,000 fr., comme il a été dit à la dernière séance, mais 1,000 fr. seulement.

M. CLAVREUIL présente un lot de plantes qui est assez remarqué.

Quelques membres font observer cependant que certaines plantes sont mal dénommées.

Une commission de trois membres est désignée pour se rendre auprès de M. Gellibert des Seguins.

MM. Allary, Perrotin et Couratin sont désignés.

Après discussion, il est décidé que l'exposition projetée pour le mois d'octobre prochain n'aurait pas lieu.

Les membres présents décident que la réunion du mois d'août serait remise à la fin de décembre. Les comptes seront présentés à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures du soir.

Pour le Secrétaire général,

L. Bouteau-Lacombe.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1889.

Présidence de M. Débouchaud,

président.

La séance est ouverte à deux heures du soir.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Delaunay confirmant une démission faite antérieurement.

La démission est acceptée.

Il communique ensuite deux autres lettres de MM. Vriet et Boudard donnant leur démission de membres de la Société.

Les deux démissions sont acceptées.

Une autre lettre de M. Simonnet, jardinier de M. Croizet, à Saint-Même, demandant des renseignements sur ce que la commission lui avait attribué une médaille d'argent.

MM. Perrotin et Jarry présentent une demande formée par M. Berger, jardinier chez M. Cagnion, à Blanzac, tendant à être admis comme membre de la Société

Il est immédiatement procédé, au scrutin secret, à son acceptation :

Votants......................	20
Oui..........................	20

En conséquence, M. Berger est déclaré membre de la Société.

Le renouvellement du bureau étant à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection des différents membres.

Élection d'un Président.

Votants......................	19
Majorité absolue...............	10

Ont obtenu :

MM. Billiard............	11 voix.
Allary............	7
Débouchaud........	1

M. Billiard ayant obtenu la majorité des suffrages est déclaré président.

Élection de deux Vice-Présidents.

Votants......................	20
Majorité absolue...............	11

Ont obtenu :

MM. Allary.............	19 voix.
Jallageas...........	19

MM. Allary et Jallageas ayant obtenu la majorité des suffrages sont élus vice-présidents.

Élection du Secrétaire général.

Votants......................	19
Majorité absolue...............	10

Ont obtenu :

MM.	B.-Lacombe.........	17 voix.
	Couratin...........	1
	Grelet.............	1

M. B.-Lacombe ayant obtenu la majorité des suffrages est élu secrétaire général.

Élection des Secrétaires adjoints.

Votants......................	18
Majorité absolue...............	10

Ont obtenu :

MM.	Perrotin...........	17 voix.
	David..............	11
	Bellefaye..........	6
	Couratin......... ...	2

MM. Perrotin et David ayant obtenu la majorité des suffrages sont élus secrétaires adjoints.

Élection du Trésorier.

Votants......................	19
Majorité absolue...............	10

Ont obtenu :

MM.	Bachelier............	9 voix.
	Couratin.............	9
	Bellefaye...........	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Ont obtenu :

MM.	Bachelier............	9 voix.
	Couratin.............	9
Bulletin blanc.............		1

Le deuxième tour de scrutin n'ayant donné aucun résultat, il est procédé à un troisième tour :

Votants........................	16
Majorité........................	9

Ont obtenu :

MM.	Bachelier............	8 voix.
	Couratin.............	8

Le troisième tour de scrutin n'ayant donné aucun résultat, il a été décidé que le plus âgé serait élu. M. Couratin a déclaré être âgé de cinquante-six ans; M. Bachelier n'ayant pas jugé à propos de faire connaître son âge, M. Couratin a été déclaré élu trésorier de la Société.

Élection du Trésorier adjoint.

Votants.......................	14
Majorité absolue................	8

Ont obtenu :

MM.	Bureau..............	9 voix.
	Bonnet..............	2
	Traverse............	1
	Bachelier...........	1
Bulletin blanc.............		1

M. Bureau ayant obtenu la majorité des suffrages a été déclaré trésorier adjoint.

Élection d'un Archiviste.

Votants........................	13
Majorité absolue................	7

Ont obtenu :

MM.	Pasquet.............	11 voix.
	Bachelier père........	2

M. Pasquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été déclaré archiviste de la Société.

Élection de la commission d'organisation.

Votants........................	14
Majorité absolue................	8

Ont obtenu :

MM.	Jarry..............	13 voix.
	Traverse............	10
	Bellefaye............	10
	Ferdinand...........	1

MM.	B.-Lacombe..........	1 voix.
	Bureau.............	1
	Perrotin............	1
	Couratin............	1

MM. Jarry, Traverse et Bellefaye ayant obtenu la majorité des suffrages ont été proclamés membres de la commission d'organisation.

M. Jarry dépose sur le bureau un plan intitulé : *Études du parc de Versailles*, avec une notice.

L'assemblée a renvoyé à une autre séance la décision à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,

L. Grelet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »
DELILLE.

N° 11. — Année 1890

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE G. CHASSEIGNAC
REMPART DESAIX, 26

1892

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 30 MARS 1890.

Présidence de M. BILLIARD,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau une affiche annonçant un concours d'instruments de greffage et appareils pour combattre les maladies de la vigne. Ce concours doit avoir lieu au Jardin-Vert le 20 avril, sous la direction de la Société d'agriculture.

Une lettre du ministre de l'agriculture invitant la Société à nommer un délégué pour assister aux diverses opérations des concours régionaux les plus à proximité de la Société, ainsi qu'une carte qui aura pour but d'accréditer le délégué auprès des commissaires généraux des divers concours et l'entrée libre aux diverses expositions.

Plusieurs prospectus sont déposés sur le bureau concernant divers insecticides, tels que l'*Alma Mater*, qui

a la propriété spéciale de détruire ou de chasser les courtillières ou vers blancs. Le prix de cet insecticide est de 16 fr. les 100 kilos, en gare de Belley (Ain). Adresse : 26, rue Cambon, Paris.

Un autre insecticide appelé *le Foudroyant*, produit de M. René Cellier, de Nantes, boulevard Delorme, 16. Un échantillon est offert aux membres de la Société à titre d'essai.

Une lettre de M. le maire de Limoges offrant au président de la Société d'horticulture le titre de membre honoraire d'un comité qui tiendra sa session de 1890 au mois d'août prochain, à Limoges. Il a pour titre : Association française pour l'avancement des sciences. Plusieurs exemplaires des statuts sont déposés sur le bureau.

Une lettre du président de la Société départementale d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne annonçant une exposition horticole à l'occasion du comice agricole qui se tiendra à Périgueux le 31 mai prochain; plusieurs programmes et règlements sont déposés sur le bureau pour être mis à la disposition des horticulteurs qui désireraient prendre part à cette exposition.

Une lettre de M. Boutaud-Lacombe donnant sa démission de secrétaire général. L'assemblée décide qu'une démarche sera faite auprès de lui pour l'inviter à la retirer.

Une lettre de M. Pasquet donnant sa démission de membre de la Société. Après diverses explications, la démission est acceptée.

L'assemblée décide de faire venir divers cépages ou plants de vigne, tant français qu'américains, pour être

plantés au jardin-école, ce qui permettrait à la Société de faire diverses études à ce sujet.

L'assemblée charge M. le Président de faire un choix des diverses variétés qui pourraient être étudiées.

M. Perrotin demande la nomination d'une commission pour visiter le jardin-école dans le cours de l'été. Cette question est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée au 27 avril.

Il est donné lecture des comptes et de la situation financière de la Société par M. Bachelier, ancien trésorier, dans un rapport ainsi conçu :

« Messieurs,

« Avant de quitter les fonctions de trésorier que vous m'aviez confiées il y a neuf ans, je tiens à remercier ceux d'entre vous qui ont toujours eu confiance en moi pendant aussi longtemps.

« J'aurais désiré laisser à mon successeur un encaisse élevé ; malheureusement, par suite de la non-réussite de notre exposition de 1887, nous avons éprouvé une perte de près de 1,200 fr.

« Je vous donne ci-après le compte de nos recettes et de nos dépenses pendant les trois dernières années :

« J'ai en caisse diverses cotisations s'élevant à	1,382 f.	60 c.
« L'allocation du Conseil général	200	»
« L'allocation du conseil municipal	200	»
« Recettes de l'exposition de 1887	632	75
« Ensemble	2,415	35
« A ajouter : avoir au 31 décembre 1886	1,998	31
« Total des recettes	4,413	66

Report d'autre part......			4,413 f.	66 c.
« Nos dépenses se décomposent ainsi :				
« Frais de l'exposition de 1887................	2,116 f.	15 c.		
« Impression du Bulletin....................	390	»		
« Frais de voyage à divers..................	150	50		
« Frais généraux.....	411	50		
« ENSEMBLE.......	3,068	15	ci 3,068	15
« RESTE en caisse.............			1,345	51
« A ajouter : intérêts du dépôt à la banque Fayou..........................			61	52
« Nous avons en plus trente et une médailles, dont la valeur est de............			371	50
« TOTAL de l'avoir.......			1,778	53

« Malgré les nombreuses démarches que j'ai faites jusque dans ces derniers temps, je n'ai pu encaisser tout ce qui est dû à la Société. Il reste quarante et une cotisations impayées, et je crains bien qu'il y en ait un certain nombre d'irrécouvrables.

« Il est dû par M. Martin, qui m'a promis de payer d'ici le mois de mai, 54 fr. ; par M. Grelet, 48 fr. ; par MM. Bureau, Pécout, Patrat, Gauthier, Menant, Guillon, Ferrand, Tournier, Vignaud, chacun 16 fr. ; enfin, MM. Traverse, Perrotin, Comps, Procop, Manot, Duffort, Lacroix, L. et A. Richard, chacun 8 fr.

« Il y aurait lieu de demander la radiation de MM. Gayet, Dupont, Blanleuil, Juillé, Ringuet, Granet,

Verguin et Grandchamp, qui ne paient plus leurs cotisations. »

Ce rapport, fourni par M. Bachelier, n'est pas signé.

Séance tenante, M. Bachelier remet à son successeur les espèces, livres, papiers et médailles.

M. Perrotin demande la parole pour donner lecture d'un rapport de la commission de viticulture au sujet d'une visite faite dans les pépinières de M. Couratin, situées à Vars (Charente) :

« Messieurs,

« D'après une demande faite par M. Couratin, horticulteur à Angoulême, membre de la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente, adressée à M. Débouchaud, président, afin qu'une commission déléguée vienne visiter ses cultures de vignes greffées sur table en 1888, la commission s'est réunie à cet effet le 23 janvier 1890 et a été mise en présence d'une pépinière de jeunes plants greffés sur bouture et plants racinés. Le genre de greffe pratiqué par M. Couratin est la greffe anglaise, et le greffon ne porte qu'un seul bouton à bois, système que nous croyons le meilleur de tous ceux employés jusqu'à présent.

« On va pouvoir en juger par les résultats obtenus.

« *Résultats obtenus.*

« Pinaud d'Aunis sur Riparia glabre.......	75 0/0
« Petit Bordeaux sur Riparia glabre........	80 0/0
« Bourgogne sur Rupestris...............	50 0/0
« Bourgogne sur Solonis.................	90 0/0
« Malbec sur Riparia glabre..............	25 0/0.

« Mélange Billiard.......	90 0/0
« Blanc Velay sur Riparia tomenteux.....	95 0/0
« Bouchez sur Riparia rouge glabre........	70 0/0
« Folle noire..............................	80 0/0
« Pardotte.................................	50 0/0
« Picard sur York-Madeira...............	80 0/0
« Geoffroy sur Riparia tomenteux........	60 0/0

« La commission se retire et félicite M. Couratin de la bonne gérance de ses pépinières viticoles et demande à la Société une sérieuse récompense.

« *Les membres de la Commission,*

« PERROTIN, FERDINAND. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Pour le Secrétaire général :

L. GRELET.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1890.

Présidence de M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT procède au dépouillement de la correspondance.

Il communique une lettre de la Société horticole de Limoges annonçant une exposition horticole qui se tiendra à Limoges en septembre prochain, et invite tous les horticulteurs et amateurs à y prendre part en plus grand nombre possible.

Une lettre de la Société horticole de Périgueux demandant un délégué pour prendre part à la formation de son jury, qui aura à se prononcer sur les produits exposés à son exposition générale de mai 1890. Il est immédiatement procédé à l'élection de ce délégué. M. Billiard, président, obtient la majorité des suffrages; sur son refus, M. Allary, vice-président, est chargé de cette mission.

M. le Président émet l'idée de faire une exposition en 1891.

Après une longue discussion, l'assemblée décide qu'elle aurait lieu au printemps.

Sur la proposition de M. Boudet, l'assemblée décide que tout membre en retard de plus de deux cotisations sera exclu de la Société avec mention au procès-verbal.

M. Grelet, ancien secrétaire général, donne le montant de ses dépenses de toute nature pendant ses fonctions.

Le compte est accepté par l'assemblée.

M. Perrotin demande qu'une commission soit désignée pour visiter son jardin.

Sont désignés :

MM. Allary, Ferdinand et Boudet.

M. Allary demande qu'il soit noté au procès-verbal qu'il fait don à la Société d'une somme de 10 fr. lui revenant à la suite de voyages faits à Châteauneuf.

Le don est accepté avec remerciements.

M. PERROTIN, directeur du jardin-école de la Société, demande que la conférence du jardin-école ait lieu le troisième dimanche de chaque mois.

La proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire adjoint,

P. PERROTIN.

SÉANCE DU 10 AOUT 1890.

Présidence de M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, M. le Président informe qu'il y a lieu de demander au Conseil général une allocation pour subvenir aux besoins du jardin-école. Il fait remarquer qu'il serait nécessaire d'insister auprès de l'assemblée départementale pour obtenir une somme supérieure à celle allouée l'année dernière, soit 100 fr. Les membres présents partagent entièrement l'avis de M. le Président, et le Secrétaire général est chargé de rédiger un rapport au Conseil général en vue d'obtenir la subvention annuelle.

Sur la proposition d'un des membres et vu le rapport des diverses commissions, l'assemblée décide d'accorder différentes médailles et diplômes aux membres dont les noms suivent, pour les récompenser des soins qu'ils ont mis à réunir diverses collections de plants, fruits, fleurs, etc. :

MM. Simonnet, horticulteur à Saint-Même-les-Carrières, médaille d'argent 1re classe avec diplôme.
Traverse, horticulteur, rue de Limoges, médaille de bronze 1re classe avec diplôme
Boutaud-Lacombe, rue de Limoges, médaille de bronze 1re classe avec diplôme.
Manot, jardinier, villa Mondésir, médaille de bronze de 1re classe avec diplôme.
Dupuy, horticulteur à Chalais, médaille d'argent avec diplôme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les postulants dont les noms suivent sont admis membres de la Société :

MM. Lotte, jardinier, rue de Basseau.
Nivelle, jardinier à Maumont, commune de Magnac-sur-Touvre.

M. le Président demande que les séances du jardin-école, qui étaient privées jusqu'alors, soient publiques, afin qu'un plus grand nombre d'auditeurs puissent profiter des leçons et expériences qui y sont données.

La proposition est adoptée en faisant remarquer qu'il y aura lieu de faire annoncer les séances par voie de la presse.

M. le Président fait remarquer que M. Boutaud-Lacombe ayant donné sa démission de secrétaire général, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Il propose à cet effet l'admission de M. Robin comme membre titulaire. Cette proposition étant acceptée, il propose, en outre, que les fonctions de secrétaire général lui soient confiées.

Cette proposition ayant été acceptée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

Robin.

SÉANCE DU 31 AOUT 1890.

Présidence de M. Billiard,

président.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. le Président donne ensuite connaissance des lettres et communications qui lui ont été adressées :

1° Une lettre de M. Simonnet, jardinier, par laquelle il demande qu'une commission soit nommée pour visiter les vignobles qu'il a plantés et qu'il dirige dans la pro-

priété de M. Croizet, négociant à Saint-Même-les-Carrières;

2° Une lettre de M. Traverse demandant également qu'une commission soit nommée pour visiter son vignoble situé rue de Limoges, ainsi qu'une collection de Géraniums zonales qu'il a obtenue de semis cette année;

3° Une lettre de MM. Gineste et Loizy, relative à l'emploi du cupro-ammoniaque (tournure de cuivre et ammoniaque) contre le mildiou, l'antrachnose, etc.;

4° Une circulaire de M. de Chasseloup-Laubat et un flacon de l'œnophile contre l'oïdium, le mildiou, présentée par M. Allary;

5° Le règlement et programme du concours de l'exposition de fruits, légumes, fleurs, plantes diverses et bouquets qui doit avoir lieu à Limoges à l'occasion de la trente-deuxième session de la Société pomologique de France;

6° Le Bulletin des Sociétés correspondantes.

Dans le but d'augmenter le nombre des membres de la Société et, par suite, les ressources nécessaires à propager les bonnes méthodes des cultures maraîchère, ornementale et de viticulture en particulier, ainsi que pour faire des expositions annuelles sur divers points du département, M. Allary propose de faire imprimer une nouvelle formule d'admission qui serait adressée aux personnes susceptibles de faire partie de notre Société.

Cette proposition est rejetée et l'assemblée décide que la lettre d'admission déjà employée pour les présentations serait réimprimée et adressée aux membres de la Société avec prière de vouloir bien faire le nécessaire pour obtenir l'adhésion de nouveaux membres.

Les candidatures ci-après sont ensuite présentées :

MM. Ancelin (Antoine), jardinier aux Planes.
Barraud (Jules), jardinier au Petit-Bois.

Ces deux candidatures ayant obtenu l'unanimité des suffrages, M. le Président déclare l'admission de MM. Ancelin et Barraud comme membres titulaires.

Il est ensuite procédé à la nomination de deux commissions chargées de visiter les vignobles de MM. Simonnet et Traverse.

Sont nommés : MM. Boutaud-Lacombe, Allary et Perrotin pour visiter les vignes de M. Simonnet,

Et MM. Jallageas, Couratin et Clavreuil pour visiter celles de M. Traverse.

M. Traverse prend la parole pour demander qu'une même commission visite les deux vignobles. Après une discussion générale et sur les observations présentées par MM. Allary et Perrotin, la demande de M. Traverse est rejetée.

Au sujet de l'exposition de Limoges et pour répondre à la demande qui lui a été adressée par plusieurs membres, M. le Président consulte l'assemblée sur son désir de voir la Société prendre part à cette exposition, et après une courte discussion à ce sujet, la Société décide à l'unanimité qu'elle prendra part au concours pour l'exposition des fruits et désigne M. Perrotin pour rassembler les divers fruits offerts par les membres de la Société. elle le charge en même temps de se rendre à Limoges afin de procéder à l'installation de ces produits.

La parole est donnée à M. Allary pour la lecture de son rapport sur l'exposition de Périgueux.

COMPTE-RENDU DE L'EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LA DORDOGNE

A L'OCCASION DU

CONCOURS RÉGIONAL DE PÉRIGUEUX, EN 1890

Messieurs,

Dans votre séance du 18 mai dernier, j'ai été délégué par vous pour me rendre à Périgueux le 30 de ce même mois, à l'effet de représenter notre Société et de faire partie du jury qui devait apprécier les lots de l'exposition faite au concours par l'horticulture.

J'ai rempli de mon mieux la mission qui m'avait été confiée par vous, et je viens vous rendre compte de ce qu'elle a produit.

Le jury, aux termes du règlement, devait être composé de six membres, autant que possible délégués par les sociétés étrangères ; il a réuni, en effet, MM. Baudias, secrétaire adjoint de la Société d'horticulture de la Gironde ; Allary, vice-président de la Société d'horticulture de la Charente ; Joussein, de Thiviers, membre de la Société d'horticulture de la Dordogne ; Goubau, de la Société d'horticulture de Nantes ; Lemasson, des Rochoux,

de la Société d'horticulture de Limoges; Renault, de la Société d'horticulture de la Gironde.

Le jury de l'exposition d'horticulture s'est réuni le 31 mai, à huit heures du matin, et a procédé à la constitution de son bureau. Votre serviteur a été nommé président; M. Baudias, de Bordeaux, secrétaire. En résumé, le programme des concours, tracé à l'avance, a été rempli sur tous les points. Il embrassait les sujets suivants :

1° Floriculture;
2° Arbres et arbustes d'ornement;
3° Arboriculture fruitière;
4° Culture maraîchère;
5° Garnitures et bouquets;
6° Arts et industries horticoles;
7° Ouvrages, traités et herbiers horticoles.

L'exposition avait lieu sur les allées de Tourny, où un magnifique jardin avait été improvisé par les organisateurs et exécuté par trois horticulteurs de Périgueux; ces travaux ont été grandement félicités par le jury pour la bonne exécution du tracé du jardin et de l'heureuse disposition des massifs.

Ces travaux ont été grandement facilités par les soins de M. Latour, trésorier de la Société d'horticulture de Périgueux; le jury a regretté qu'il n'entrât pas dans ses attributions de lui décerner une haute récompense pour son zèle intelligent et dévoué, mais il croirait manquer à son devoir en ne transmettant pas à qui de droit le vif désir de voir attribuer à M. Latour un large témoignage de reconnaissance.

L'exposition florale offrait ce que permettait d'exhiber la saison printanière; en revanche, la part était faite

assez largement aux plantes vertes et surtout aux Conifères, qui s'accommodent bien du climat de Périgueux.

On sait aussi très bien cultiver les légumes à Périgueux; on en voyait la preuve dans quelques lots d'un mérite incontestable. L'un des grands prix d'honneur a été obtenu par M. Gabriel Perdoux, horticulteur à Bergerac, qui avait apporté un lot considérable de Conifères et une superbe collection d'arbustes en pleine végétation, ainsi qu'une collection de vignes franco-américaines et américaines; dans ce dernier genre, le jury adressait toutes ses félicitations à notre collègue M. Gabriel Perdoux.

Voici la liste des récompenses qui ont été attribuées par le jury :

Amateurs.

PREMIÈRE SECTION.

PLANTES DE SERRES CHAUDES.

1re catégorie.

1er CONCOURS. — Le plus beau lot de *plantes de serres chaudes* appartenait à M. Reynal, propriétaire au château du Plancheix. Les variétés suivantes ont attiré l'attention du jury : Dracœna d'Orientes Palmeri, — Pendanus Vandermechii, — Areca Verschafeltii, — Pendanus ornatus, — Scarfortsia élégans, — Pendanus utilis, — Philodendrum Pertissimum, — Phœnix Pactilifera, — Phœnix Tennis, — Latania Borbonica, — Kenstia Fosteriana, — Areca Sapida, — Anthurium Fer-

riens, — Anthurium Dechardii, — Anthurium Wietchii, — Anthurium magnificum, — Anthurium Andrœanum, — Anthurium Scherzeriannum, — Anthurium Binoti, — Anthurium carneum, — Anthurium macorpadis, — Anthurium mélanocyseum, — Croton Georges Lesueur, — Croton Carriéri, — Croton duchesse Waldenck, — Croton docteur Muer, — Croton Alexandre III, — Croton prince Henry, — Croton lord Derby, — Croton Marteri, — Croton Franc Celliéri, — Croton Mortefontenièris, — Croton président Fournier, — Cycas néoclidonica, — Dracœna negrum, — Alocasia Geslimonia, — Dracœna Speciosa, — Dracœna Masson Geanna, — Dracœna Chelsani, — Dracœna Moreana, — Dracœna Léopold Clerc, — *Addianthum Farleyens,* et beaucoup d'autres plantes de ces genres que je n'énumérerai pas, qui ont été fort belles. Ce magnifique lot a remporté une médaille d'or grand module.

4e CONCOURS. — *Un lot d'Orchidées.* — On y remarquait 85 variétés dans les genres Cattelya, Cypripedium, Dendrobium, Epidendrum, Lycaste Masdevallier, Odontoglosum, Occindium vansa. Ce magnifique lot a été récompensé d'une médaille d'or grand module.

CONCOURS IMPRÉVU. — *Semis de Bégonias rex à feuillage ornemental.* — 150 plantes environ composaient ce superbe lot aux feuillages les plus variés et ont remporté une médaille d'or grand module à son heureux obtenteur.

9e CONCOURS. — *Collection de Bégonias à beau feuillage ornemental.* — 112 variétés d'une culture irréprochable et d'une beauté exceptionnelle. Cette collection a obtenu une médaille d'or grand module.

5e CONCOURS. — *Palmiers*, à M. X..., mention honorable.

PLANTES DE SERRES TEMPÉRÉES.

2e catégorie.

6e CONCOURS. — *Cactus*, à M. Beauvais, à Périgueux, mention honorable.

M. Guyonnet, mention honorable pour ses *Cactus*.

Horticulteurs.

PLANTES DE SERRES CHAUDES.

1re catégorie.

5e CONCOURS. — *Palmiers divers*. — M. Casimir Perrier, horticulteur à Périgueux, médaille de vermeil petit module.

M. Benoist, horticulteur à Périgueux, médaille de bronze.

9e CONCOURS. — *Bégonias à beau feuillage ornemental*. — M. Casimir Perrier, déjà nommé, médaille de vermeil petit module.

15e CONCOURS. — *Coleus variés*, appartenant à M. Casimir Perrier; lui ont valu une médaille d'argent petit module.

PLANTES DE SERRES TEMPÉRÉES.

2e catégorie.

2e CONCOURS. — *Pélargoniums à grandes fleurs.* — 50 variétés bien choisies, plantes extra-fortes et d'une très bonne culture, à M. Perrier, sus-nommé, médaille de vermeil grand module.

M. Batailler, horticulteur à Périgueux, mention honorable.

3e CONCOURS. — *Pélargoniums zonales.* — M. Casimir Perrier, 50 variétés, dont les plus remarquables sont : *Souvenir de Mirande, Philémon et la Lorraine.* Ce beau lot a été récompensé d'une médaille de vermeil petit module.

6e CONCOURS. — *Agaves.* — M. Merly, horticulteur à Brive, médaille d'or grand module, offerte par M. Maréchal, député.

7e CONCOURS. — *Fuschias doubles et simples.* — M. Casimir Perrier, mention honorable.

10e CONCOURS. — *Verveines.* — M. Casimir Perrier, médaille d'argent petit module.

12e CONCOURS. — *Pétunias simples et doubles.* — M. Casimir Perrier, médaille d'argent petit module.

14e CONCOURS (imprévu). — *Chamærops excelsa.* — Plantes extra-fortes, à M. Casimir Perrier, médaille de vermeil petit module.

PLANTES DE SERRES FROIDES.

4e catégorie.

Azalées et *Rhododendrums.* — M. Casimir Perrier, médaille d'argent grand module.

Camélias et divers arbustes de terre de bruyère. — M. Batailler, médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République.

PLANTES DE PLEIN AIR.

6e catégorie.

1er CONCOURS. — *Conifères.* — 212 variétés ; sujets très beaux et de bonne culture. Une médaille d'or grand module a récompensé M. G. Perdoux, horticulteur à Bergerac, de ce magnifique lot de Conifères.

Un superbe lot de Conifères, également de bonne culture, mais moins nombreuses en variétés, valait à M. Casimir Perrier une médaille d'or petit module avec une prime de 250 fr.

M. Benoist, horticulteur à Périgueux, une médaille d'argent petit module pour son lot de Conifères.

2e CONCOURS. — *Arbres et arbustes à feuilles persistantes.* — M. Perdoux, à Bergerac, médaille de vermeil grand module ; — M. Benoist, à Périgueux, médaille d'argent petit module.

3e CONCOURS. — *Arbres et arbustes à feuilles caduques.* — 250 variétés environ, cultivées en pots et en pleine végétation à cette époque de l'année, ont valu à leur cultivateur, M. Perdoux, une médaille d'or grand module ; — M. Benoist, une médaille de bronze pour ses arbustes.

PREMIÈRE SECTION.

CULTURE ORNEMENTALE.

4e CONCOURS. — *Collection de rosiers basse tige.* — M. Chauvry, horticulteur à Bordeaux, médaille d'or grand module, offerte par M. de Lestrade, président de la Société d'horticulture de la Dordogne; — M. Casimir Perrier, médaille d'or petit module; — M. Benoist, médaille d'argent grand module, offerte par M. Pradier, secrétaire général de la Société d'encouragement à l'agriculture.

Collection de rosiers haute tige. — M. Casimir Perrier, 320 variétés, médaille d'or grand module, offerte par M. le préfet de la Dordogne; — M. Chauvry, de Bordeaux, 300 variétés, médaille d'or petit module.

FLEURS ET BOUQUETS.

7e catégorie.

1er CONCOURS. — *Roses coupées, Amateurs.* — 70 variétés. — M. Buffard, capitaine en retraite, médaille de vermeil grand module, offerte par M. Wallon, président de la Société d'encouragement à l'agriculture.

Roses coupées, Horticulteurs. — M. Puyravaud, horticulteur à Montaigne, médaille d'or grand module, offerte par M. Pradier, président de la commission d'organisation; — M. Casimir Perrier, médaille de vermeil grand module; — M. Perdoux, médaille d'argent petit module; — M. Benoist, médaille de bronze; — M. Chassaing, jardinier-maraîcher à Périgueux, médaille de

bronze, offerte par M. le Ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République.

2e CONCOURS. — *Bouquets et corbeilles*. — Mme Nivet, à Limoges, médaille d'or petit module; — M. Casimir Perrier, médaille d'argent; — M. Chaumel, propriétaire à Périgueux, médaille d'argent petit module.

ARBORICULTURE ET FRUITS.

8e catégorie.

1er CONCOURS. — *Arbres fruitiers*. — M. Perdoux, médaille d'argent grand module; — M. Benoist, médaille de bronze grand module.

2e CONCOURS. — *Fruits frais*. — M. Fleyrac, propriétaire à Trélissac, médaille d'argent petit module.

3e CONCOURS. — *Fruits conservés*. — M. Beauvais, mention honorable.

OBJETS DIVERS.

9e catégorie.

Oranges et citrons. — M. Pradier, à Saint-Paul-de-Serres, médaille de vermeil grand module, offerte par M. Reynal, vice-président de la Société d'horticulture.

Vignes américaines greffées. — M. Granger, jardinier à Boulazac, médaille d'argent grand module.

Citronnier garni de fruits. — M. David, jardinier-maraîcher à Périgueux, médaille de bronze.

Plantes médicinales. — M. Lacroix, major en retraite, mention honorable.

Garniture de massifs hors concours. — M. Tribaut, marchand grainetier à Périgueux, félicitations du jury.

Deux prix d'honneur étaient offerts par M. le Président de la République, consistant en un vase de Sèvres et une médaille d'or grand module. Le premier a été décerné à M. Reynal, amateur, pour ses magnifiques *apports;* le second à M. Gabriel Perdoux, horticulteur à Bergerac, avec une prime de 150 fr.

DEUXIÈME SECTION.

CULTURE MARAÎCHÈRE.

1er CONCOURS. — *Collection générale de légumes.* — M. Pigeasson, jardinier-maraîcher à Périgueux, prix d'honneur, médaille d'or grand module et 100 fr., pour sa belle et nombreuse collection; — M. Fayolle, jardinier-maraîcher à Périgueux, 2e prix, médaille d'or grand module; — M. Deschamps, jardinier-maraîcher à Périgueux, 3e prix, médaille d'or petit module, offerte par M. Sécrestat; — M. Métou, jardinier-maraîcher à Périgueux, 4e prix, médaille de vermeil grand module, offerte par M. de Soriac, vice-président de la Société d'horticulture; — M. Hivert, jardinier-maraîcher à Périgueux, 5e prix, médaille de vermeil petit module.

2e CONCOURS. — *Lots uniques de légumes.* — M. Cérouse, jardinier-maraîcher à Périgueux, 1er prix, médaille d'or petit module; — M. Deyma, jardinier-maraîcher à Périgueux, 1er prix *ex æquo*, médaille d'or petit module; — M. Eugène Bonnefond, jardinier-maraîcher à Périgueux, 2e prix, médaille de vermeil grand module et 25 fr.; — M. Chassaing, jardinier-maraîcher à Périgueux, 2e prix *ex æquo*, médaille de vermeil grand module et 25 fr.; — M. Léo Mazy, jardinier-maraîcher à

Périgueux, 3e prix, médaille de vermeil petit module et 20 fr. ; — M. Favard, jardinier-maraîcher à Périgueux, 3e prix *ex æquo,* médaille de vermeil petit module et 20 fr. ; — M. Bernard Bonnefond, jardinier-maraicher à Périgueux, 3e prix *ex æquo,* médaille de vermeil petit module et 20 fr.

3e CONCOURS. — *Melons.* — M. Granger, médaille de bronze grand module.

4e CONCOURS. — *Collection de pommes de terre.* — M. Pigeasson, 1er prix, médaille d'argent grand module ; — M. Mazy, 2e prix, médaille d'argent petit module ; — M. Fayolle, 3e prix, médaille de bronze grand module ; — M. Hivert, 4e prix, médaille de bronze petit module ; — M. Chapon, 5e prix, mention honorable.

5e CONCOURS. — *Collection de pois et haricots.* — M. Hivert, 1er prix, médaille d'argent petit module ; — M. Pigeasson, 2e prix, médaille de bronze grand module ; — M. Métou, 3e prix, médaille de bronze petit module ; — M. Deschamps, 4e prix, mention honorable ; — M. Fayolle, 5e prix, mention honorable.

7e CONCOURS. — *Collection de choux.* — M. Fayolle, 1er prix, médaille d'argent petit module ; — M. Pigeasson, 2e prix, médaille de bronze grand module ; — M. Métou, 3e prix, médaille de bronze petit module.

10e CONCOURS. — *Collection de salades bonnes à manger.* — M. Pigeasson, 1er prix, médaille d'argent grand module ; — M. Fayolle, 1er prix *ex æquo,* médaille d'argent grand module.

12e CONCOURS. — *Collection d'oignons, ails, échalotes et poireaux.* — M. Pigeasson, 1er prix, médaille

de bronze grand module; — M. Chapon, 2e prix, médaille de bronze petit module.

14e CONCOURS. — *Asperges.* — M. Delmas, propriétaire à Vieux-Mareuil, mention honorable.

TROISIÈME SECTION.

ARTS ET INDUSTRIES HORTICOLES.

1er CONCOURS. — *Collection de graines.* — M. Mazy, marchand grainetier à Périgueux, médaille d'argent grand module, offerte par M. le Ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République.

3e CONCOURS. — *Construction de rochers et rocailles.* — M. Batailler, médaille d'argent grand module.

4e CONCOURS. — *Décoration des jardins.* — M. Dutheil, à Limoges, médaille de vermeil grand module ; — M. Beau, à Périgueux, médaille d'argent grand module.

5e CONCOURS. — *Plans de parcs et jardins ayant été exécutés.* — M. Aussel, architecte à Albi, médaille d'or grand module; — M. Nivet, horticulteur à Limoges, médaille d'or petit module ; — M. Perdoux, médaille de vermeil grand module; — M. Benoist, médaille d'argent grand module.

Le jury félicite MM. Hivert et Patureau et regrette que la non-exécution de leurs projets de plans ne leur permette pas de concourir.

6e CONCOURS. — *Collection d'insectes.* — M. Joseph Pittard, élève au lycée de Périgueux, médaille de vermeil petit module; — M. Hivert, médaille d'argent grand module.

Herbiers. — M. Niocel, employé à la Trésorerie géné-

rale, médaille de vermeil petit module, offerte par MM. de La Battut, Clerjounie, Theulier, Clament et Villemonte, députés, avec vives félicitations du jury.

7e CONCOURS. — *Coutellerie, taillanderie et quincaillerie horticoles.* — M. Ferrand, fabricant de coutellerie à Périgueux, médaille d'argent grand module; — MM. Dupuy et Dubouché, quincailliers à Périgueux, médaille d'argent petit module; — MM. Donzeau frères, quincailliers à Périgueux, médaille d'argent petit module; — M. Peyrot, fabricant de coutellerie à Périgueux, médaille de bronze.

9e CONCOURS. — *Meubles de jardins.* — MM. Limarre et fils, à Fécamp (Seine-Inférieure), médaille de vermeil petit module; — MM. Rieupeyroux et Malhauroux, à L'Arsault, médaille de vermeil petit module; — MM. Larnaudie et Barrot, à Périgueux, médaille d'argent grand module; — M. Friand, à Périgueux, médaille d'argent grand module; — M. Lanneau, à Périgueux, médaille d'argent petit module.

10e CONCOURS. — *Construction de serres.* — M. Glaize, à Bordeaux, médaille d'argent grand module, offerte par M. le général de division Savin de Larclause; — M. Belluye, à Bordeaux, médaille d'argent petit module.

12e CONCOURS. — *Pulvérisateurs.* — M. de Chasseloup-Laubat, capitaine en retraite, médaille d'or grand module; — M. Vincent, à Périgueux, médaille de vermeil petit module.

14e CONCOURS. — *Objets divers.* — *Fleurs diverses en barbotines.* — M. Péraud, à Périgueux, médaille d'argent grand module.

Tableaux de diverses variétés de légumes et outils

horticoles. — M. Hivert, médaille de vermeil grand module, offerte par MM. les sénateurs de la Dordogne.

Avant de clore son procès-verbal, le jury adresse ses plus sincères félicitations à tous les organisateurs de l'exposition, tant pour le tracé des jardins que pour l'exécution du plan et l'heureuse disposition des massifs.

Là, messieurs, se termine ce compte-rendu. Le soir où le jury a décerné ses prix, un banquet fraternel réunissait tous les membres du jury ainsi que les membres de la Société d'horticulture de la Dordogne, qui y avaient été conviés.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner parmi nous.

En quittant Périgueux, le sympathique président de la Société d'horticulture de la Dordogne et les membres de la commission d'organisation, qui l'entouraient, sont venus accompagner votre délégué.

Je suis resté pénétré de reconnaissance et de vive gratitude pour le cordial accueil avec lequel ces honorables confrères reçoivent les délégués qui viennent leur prêter leur concours.

Fait à Jarnac, le 10 juin 1890.

Le Délégué de la Société d'horticulture
de la Charente,
ALLARY fils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,
ROBIN.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1890.

Présidence de M. Billiard,

président.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

La parole est donnée à M. Perrotin pour la lecture de son rapport comme délégué à l'exposition d'horticulture à Limoges.

« Messieurs et chers Collègues,

« A notre réunion générale du 31 août dernier, il fut décidé que notre Société prendrait part au concours national de fruits qui a eu lieu à Limoges (Haute-Vienne), du 20 au 25 septembre écoulé, en l'honneur du Congrès pomologique de France, tenant dans cette ville sa trente-deuxième session.

« Chers collègues, vous avez bien voulu me confier cette tâche, qui, certes, n'était pas facile ; comme vous le savez, c'était un lot collectif, pris chez tous les membres de notre Société, qui ont voulu qu'elle soit bien représentée par ses produits fruitiers. Néanmoins l'étiquetage n'en était pas facile sur des fruits que l'on m'a donnés sans nom, provenant de différents arbres fruitiers.

« Je viens donc aujourd'hui porter à votre connaissance la liste des récompenses remportées par notre exposition à ce grand concours national :

« *1ᵉʳ concours*. — Au plus beau et au plus nombreux lot de fruits bien étiquetés (25 concurrents). — Prix d'honneur, médaille d'or.

« *3ᵉ concours*. — Pour la plus belle et la meilleure collection de poires bien dénommées. — 1ᵉʳ prix, médaille de vermeil grand module.

« *2ᵉ concours*. — Pour 12 variétés de raisins de table bien dénommées. — 3ᵉ prix, médaille de bronze.

« *5ᵉ concours*. — Collection de pommes à couteau. — 1ᵉʳ prix, médaille de vermeil.

« *7ᵉ concours*. — Pour collection de pêches bien dénommées (12 variétés). — 2ᵉ prix, médaille de bronze.

« Chers collègues, je ne saurais trop vous engager à bien étudier les fruits, afin de pouvoir reconnaître certaines variétés qui sont très anciennes et qui n'en ont pas moins de mérite, et surtout ce qui nous permettra de pouvoir augmenter nos collections, afin que, lorsque nous désirerons prendre part à un grand concours national ou autre, nous ne restions pas en arrière, car je vous assure que, pour ma part, voilà deux fois que je m'y trouve et que j'ai eu des concurrents sérieux.

« *Le Délégué de la Société d'horticulture,*

« P. PERROTIN,

« Directeur du jardin-école. »

EXPOSITION HORTICOLE DE LIMOGES

(HAUTE-VIENNE)

ORGANISÉE A L'OCCASION DU CONGRÈS POMOLOGIQUE DE FRANCE

Ayant tenu dans cette ville sa 32ᵉ Session

Compte-rendu de M. Perrotin, délégué de la Société d'horticulture de la Charente.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Ayant été délégué par le président de notre Société comme membre du jury de cette exposition, je viens vous rendre compte de ma mission.

Le 20 septembre dernier, à une heure de l'après-midi, le jury s'est réuni au bureau de l'exposition; il était composé de :

MM. de Labastide, président de la Société pomologique de France ; Michelin, de Paris, chevalier de la Légion d'honneur ; Rigault, de Lyon ; Luizet, professeur d'arboriculture à l'École nationale de Beauvais ; Dorel, président de la Société d'horticulture de la Gironde ; Latour, délégué de la Société d'horticulture de Périgueux ; Perrotin, délégué de la Société d'Angoulême.

A deux heures, le jury entre en fonctions, sous la con-

duite de l'honorable M. Mohr, président de la Société, et de M. Coutheillas, son dévoué secrétaire général.

L'exposition, organisée sur la place d'Orsay, avait un éclat tout particulier; l'emplacement choisi était à peine suffisant, car les exposants se sont présentés nombreux et apportant chacun des séries très complètes; aussi les visiteurs se pressaient en foule et étaient très satisfaits. Les organisateurs de cette exposition ont eu un vrai succès.

Les diverses catégories dont l'ensemble formait l'exposition avaient été fort habilement groupées. Les fleurs se trouvaient sur la place d'Orsay, près du grand escalier; les fruits, sur la terrasse en contre-bas, près du palais de justice. L'exposition maraîchère s'étendait le long des jardins particuliers situés derrière les maisons du faubourg des Arènes.

Parmi les fruits, on a particulièrement remarqué les superbes spécimens de fruits à pepins envoyés par notre Société d'Angoulême; les raisins de la maison Besson fils, de Marseille. La maison Couturier, de Limoges, avait exposé aussi de superbes raisins et de nombreuses pommes et poires; très beaux fruits exposés par M. Vinot, de Limoges, dont les pêches et les raisins sont particulièrement remarquables. A signaler encore les magnifiques raisins de table et de cuve de notre collègue M. Boutaud-Lacombe, les superbes poires de MM. Beyrand, Jambon, Nivet, Redempt, Damet, Thoumieux, Constant, Dadat, Bertaud, Delhoume et de M[me] Duras, de Limoges et des environs.

Parmi les personnes que je viens de citer, la plupart présentent de fort belles pommes. Les fruits à cidre de

MM. Rochard et Saute, de Saint-Julien (Haute-Vienne), doivent être cités avec éloges.

Le lot de pêches envoyé par M. Vitry fils, de Montreuil-sous-Bois, a été particulièrement remarqué.

M. Lemasson, des Ruchoux, près Limoges, avait une exposition hors ligne. La série très nombreuse et très variée de spécimens de sa culture maraîchère qu'il a présentée est au-dessus de tout éloge. Ses piments, ses tomates et ses aubergines ont été fort remarqués, ainsi que les choux, artichauts, céleris, cardons et asperges qu'il exposait en pots.

J'ai encore noté les carottes, les raves et les salades de M. Lamy de La Chapelle; les carottes, les choux-fleurs et les melons de M. Vinot; les choux-pommes et les potirons de M. Delhoume, les carottes et les raves de M. Dadat, les pommes de terre de M. Deglane, etc. En résumé, comme celle des fruits, l'exposition maraîchère était des plus remarquables.

L'exposition de fleurs et plantes ornementales de M. Nivet jeune offrait un ensemble magnifique. En étudiant les détails de cette superbe exhibition, on voit que le jury n'a fait que se montrer juste en félicitant tout particulièrement cet horticulteur. Le public a fort apprécié sa belle collection de plantes ornementales, bananiers, lataniers, dattiers, phormiums, etc. La collection de fougères de M. Nivet jeune a été très remarquée; elle offre, en effet, des spécimens fort beaux et très rares; je cite encore ses Dracœnas, ses Dahlias (150 variétés simples et doubles), ses Géraniums, ses Bégonias, ses Zinias et ses Reines-Marguerites.

L'exposition des bouquets, croix, couronnes, etc., m'a paru au-dessus de tout éloge.

Les Dahlias coupés de M. Deglane, de M. Lamy de La Chapelle, étaient très variés et tous superbes.

Les plantes de suspension de M. Clément, de Limoges, se recommandaient d'elles-mêmes à l'attention des visiteurs. M. Couturier paraît avoir la spécialité des Bégonias; les spécimens qu'il a montrés de ce genre sont de la plus grande beauté.

La maison Joseph Dutheil (cimenterie) a exposé des spécimens remarquables de sa fabrication, parmi lesquels je citerai une borne-fontaine avec son bassin de mosaïque en ciment de diverses couleurs; cette pièce est d'un aspect artistique; les meubles rustiques imitant le bois revêtu de son écorce, fauteuil, banc, etc.; l'imitation est si parfaite que l'on peut s'y méprendre. Il y a là une application nouvelle, originale et des plus intéressantes.

L'exposition de M. Victor Georges est justement remarquée; un grand portique en treillage qui mesure six mètres de large présente un fort bel aspect; un cabinet carré, également en treillage, est fort habilement exécuté.

M. Géry, de Limoges, présente une série de fort jolis dessous de bouquets. Je cite encore avec éloges le découpage et la sculpture sur bois de M. Chabaud et les outils de jardinage de M. Vergeaud, d'un modèle très commode, etc.

Voici maintenant la liste des récompenses obtenues :

FRUITS.

1er Concours. — Lots d'ensemble.

Prix d'honneur, médaille d'or, M. Couturier, horticulteur, Société d'horticulture d'Angoulême.

2e Concours. — Raisins de table.

1er prix, médaille de vermeil grand module, M. Besson, horticulteur ; — M. Boutaud-Lacombe, amateur.

2e prix, médaille de vermeil grand module, M. Couturier.

3e prix, médaille d'argent grand module, M. Vinot.

4e prix, médaille de bronze grand module, M. Damet, horticulteur ; — M. Beyrand, Société d'horticulture d'Angoulême.

3e Concours. — Poires.

1er prix, médaille de vermeil grand module, M. Couturier, horticulteur, Société d'horticulture d'Angoulême ; — M. Jambon, amateur.

2e prix, médaille d'argent grand module, M. D. Nivet, horticulteur; — M. Redempt, amateur.

3e prix, médaille d'argent, M. Damet, horticulteur ; — MM. Beyrand et Thoumieux, amateurs.

4e prix, médaille de bronze, MM. Bertaud et Delhoume, horticulteurs; — Mme Duras, MM. Dadat et Constant, amateurs.

5e Concours. — Pommes à couteau.

1er prix, médaille de vermeil grand module, M. Couturier, horticulteur; Société d'Angoulême, amateur.

2e prix, médaille d'argent, M. Damet, horticulteur ; — M. Beyrand, amateur.

3e prix, médaille d'argent petit module, M. Constant, amateur.

6e Concours. — Pommes à cidre.

1er prix *ex æquo,* médaille de vermeil, MM. Saute et Rochard.

7e Concours. — Pêches.

1er prix, médaille de vermeil grand module, M. Vitry.
2e prix, médaille d'argent, M. Couturier, horticulteur; — M. Beyrand, amateur.
3e prix, médaille d'argent petit module, M. Vinot.
4e prix, médaille de bronze, M. Damet, horticulteur; — Société d'Angoulême.

8e Concours. — Prunes.

Médaille de bronze, M. Couturier.

10e Concours. — Fraises.

Médaille de bronze, M. Couturier.

CULTURE MARAÎCHÈRE.

Collection générale de légumes.

Prix d'honneur, médaille d'or, M. Lemasson, horticulteur.

Racines culinaires.

1er prix, médaille d'argent, M. Lemasson, horticulteur; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.
2e prix, médaille de bronze, MM. Vinot et Delhoume, horticulteurs; — M. Dadat, amateur.

Oignons, échalotes et poireaux.

1er prix, médaille d'argent, M. Lemasson.

2e prix, médaille de bronze, M. Lamy de La Chapelle, amateur.

Salades.

1er prix, médaille d'argent, M. Lemasson, horticulteur; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.

2e prix, médaille de bronze, MM. Vinot et Delhoume, horticulteurs; — M. Dadat, amateur.

Choux pommés.

1er prix, médaille d'argent, M. Lemasson, horticulteur; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.

2e prix, médaille de bronze, MM. Vinot et Delhoume, horticulteurs; — M. Dadat, amateur.

Melons, courges et potirons.

1er prix, médaille d'argent, M. Lemasson, horticulteur; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.

2e prix, médaille de bronze, MM. Delhoume et Vinot, horticulteurs; — M. Dadat, amateur.

Tomates, aubergines et piments.

1er prix, médaille d'argent, M. Lemasson, horticulteur.

Pommes de terre.

1er prix, médaille de vermeil, M. Deglane, horticulteur.

2e prix, médaille d'argent, M. Lemasson, horticulteur; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.

3e prix, médaille de bronze, M. Delhoume, horticulteur.

Artichauts.

Prix unique, médaille d'argent, M. Lemasson.

Choux-fleurs.

1er prix, médaille d'argent, M. Vinot.

FLEURS ET PLANTES.

Plantes de serre. — Lots d'ensemble.

Prix d'honneur, médaille d'or, M. Nivet, horticulteur; — M. Amilhau, amateur.

Plantes à feuillage.

1er prix, médaille de vermeil, M. Nivet.

Caladiums.

2e prix, médaille d'argent, M. Nivet, horticulteur; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.

Fougères.

2e prix, médaille d'argent, M. Nivet, horticulteur.

Bégonias à feuillage.

1er prix, médaille de vermeil, M. Couturier, horticulteur.

2e prix, médaille d'argent, M. Nivet, horticulteur.

Bégonias tubéreux.

1er prix, médaille d'argent grand module, M. Coutu rier, horticulteur ; — M. Dadat, amateur.

Dracœnas.

1er prix, médaille d'argent, M. Nivet.

Coleus.

1er prix, médaille de vermeil, M. Deglane.

Œillets remontants.

2e prix *ex æquo*, médaille d'argent, MM. Faure et Nivet.

3e prix, médaille de bronze, M. Delhoume.

Plantes de suspension.

1er prix, médaille d'argent grand module, M. Clément.

Dahlias en pots.

1er prix, médaille d'argent grand module, M. Nivet.

2e prix, médaille d'argent, M. Faure.

Fleurs coupées. — Bouquets et parures, roses coupées.

1er prix, médaille de vermeil, M. Couturier, horticulteur ; — M. Chabrier, amateur.

2e prix, médaille d'argent, M. Faure.

Fleurs coupées. — Collection.

1er prix, médaille d'argent, M. Nivet, horticulteur ; — M. de Saint-Vinox, amateur.

2e prix, médaille de bronze, MM. Bertaudid et Lamy de La Chapelle, amateurs.

Dahlias coupés.

1er prix, médaille d'argent, M. Deglane, horticulteur ; — M. Lamy de La Chapelle, amateur.

Bouquets en fleurs naturelles.

1er prix, médaille d'or, Mme Nivet.

2e prix *ex æquo,* médaille de vermeil, M. Faure et Mme Peyrat.

3e prix, médaille d'argent, Mme Laroudie.

Couronnes et croix en fleurs naturelles.

1er prix, médaille de vermeil, Mme Nivet.

2e prix, médaille d'argent grand module, Mme Peyrat.

3e prix, médaille d'argent, M. Faure.

Surtouts de table en fleurs naturelles.

1er prix *ex æquo,* médaille de vermeil, M. et Mme Nivet.

2e prix, médaille d'argent grand module, M. Clément.

3e prix, médaille d'argent, M. Faure.

Industrie.

Médaille de vermeil, MM. Dutheil et Georges.

Médaille d'argent, MM. Vergeaud et Géry.

Médaille de bronze, MM. Dhirson et Chabaud.

Le 21 septembre au soir, une fois les travaux du jury terminés, nous avons été gracieusement conviés à un banquet offert par nos collègues de Limoges aux délégués des sociétés. J'ai assisté à cette réunion, où j'ai reçu, ainsi que notre honorable Président, M. Billiard, l'accueil le plus sympathique.

Je termine, messieurs, en vous disant que nos collègues de Limoges m'ont fait, à moi comme aux autres invités, un bon accueil, et que je leur adresse au nom de la Société d'Angoulême et pour ma part mes sincères remerciements.

Angoulême, le 26 octobre 1890.

P. Perrotin.

La parole est ensuite donnée à M. Boudet pour la lecture du rapport de la commission chargée de visiter le jardin de M. Perrotin :

« Messieurs,

« La Société d'horticulture de la Charente, dans sa séance du 27 avril dernier, a délégué MM. Allary, Ferdinand et votre serviteur pour faire la visite de l'espalier de pêchers de M. Perrotin, notre collègue et directeur du jardin-école de notre Société.

« Le 29 juin, en l'absence de M. Allary, nous avons pu admirer l'excellente tenue et la bonne direction de cet espalier, dont les principales variétés du commerce y

sont représentées, depuis les Amsdem-Alexander, qui, à cette époque, les arbres étant chargés de beaux fruits, arrivaient à leur maturité, se continuant par les Précoce de halle, Précoce-Béatrix, Grosse-Mignonne hâtive, Belle-de-Vitry, Pourprée hâtive, Chevreuse hâtive, Belle-de-Doué, et se terminant par toutes ces belles variétés tardives, telles que les Reine-des-Vergers, Chevreuse tardive, Lord-Palmerston, Téton-de-Vénus, Admirable jaune.

« Si enthousiasmés que nous étions, messieurs, par la beauté et la belle conduite de ces arbres, nous ne pouvions que déplorer qu'ils ne soient pas examinés par tous les amateurs d'arboriculture de notre région, car les pêchers, n'ayant que trois années de plantation, couvraient complètement la surface murée, où, dans tout leur ensemble, pas une seule coursonne ne manquait à sa place, et les nombreuses guirlandes de fruits de toutes ces variétés terminaient l'embellissement de ce magnifique espalier.

« C'est le 31 août surtout, jour de notre deuxième visite, que nous avons été appelés à juger les beaux fruits de ces variétés tardives plus haut dénommées ; les seconds palissages et pincements ayant été faits en leur temps, nous n'avons pu voir à cette époque un seul rameau ayant des tendances à se gourmander, ce qui annonce pour la prochaine année une superbe apparence de récolte qui indemnisera largement — nous le souhaitons de tout cœur — le travail si assidu que nécessite la bonne tenue de ces arbres modèles qui honorent cet habile praticien.

« Nous vous demandons, messieurs, qu'il soit décerné

à notre collègue la plus haute récompense que la Société pourra lui conférer.

« Angoulême, le 27 décembre 1890.

« *Pour la Commission*,

« D. Boudet. »

La parole est ensuite donnée à M. Allary pour la lecture du rapport de la commission chargée de visiter les vignes de M. L. Croizet et cultivées par M. Simonnet :

« Messieurs,

« La Société d'horticulture et de viticulture de la Charente, dans sa séance du 31 août 1890, sur la demande de M. Simonnet, chef de culture de M. Léon Croizet, négociant-propriétaire-viticulteur à Saint-Même-les-Carrières, avec l'adhésion de ce dernier, a délégué trois de ses membres : MM. Allary, horticulteur à Jarnac, vice-président de la Société ; Perrotin, secrétaire adjoint et directeur du jardin-école d'Angoulême ; Louis Boutaud-Lacombe, membre de la Société, négociant-propriétaire-viticulteur, qui se sont adjoint MM. Charles Bitaudau, conseiller municipal de Saint-Même, délégué ; Couratin, horticulteur, trésorier de la Société, et David, horticulteur, secrétaire adjoint.

« Les membres ci-dessus nommés se sont rendus le 14 septembre à Saint-Même-les-Carrières, au clos du vignoble de M. Léon Croizet (où une délégation s'était déjà

rendue le 30 septembre 1888), afin de constater les progrès accomplis depuis cette époque.

« La commission s'est constituée ainsi : MM. Allary, président; Bitaudau, vice-président; Boutaud-Lacombe, rapporteur.

« Nous sommes heureux de constater les grands progrès accomplis dans cette culture depuis la visite faite le 30 septembre 1888, sous le rapport de la grande végétation et de l'abondante fructification que ces vignes possèdent; nous remarquons les cépages, tels que : Folle, Merlo, Castet, Caberné, Malbec, Sauvignon, Alicante, Petit-Bouschet, Jurançon, etc.; chaque pied de ces belles vignes possède de 10 à 15 kilos de raisins bien nourris et atteignant leur complète maturité.

« Dans le même clos, une plantation d'avril 1889, mesurant environ un hectare, est composée des mêmes cépages, tous greffés comme la précédente pièce sur Solonis, Riparia, Jacquez. Ces porte-greffes sont habilement choisis par le propriétaire et appropriés à la nature du sol. Cette dernière plantation dépasse en vigueur celle de 1888; elle possède déjà de nombreuses et belles grappes bien mûres.

« Un deuxième clos est composé de vignes de quarante à cinquante ans, abandonnées depuis dix ans et soignées par le chef de culture depuis 1888. Ces vieilles vignes ont été rabattues à cette époque. Nous remarquons une végétation extraordinaire et de nombreux fruits; chaque cep ne possède pas moins de 15 à 20 kilos de raisins parfaitement mûrs. Tous ces résultats ne sont dus qu'à la bonne plantation et à la bonne culture appliquées par les soins de notre confrère sus-nommé.

« La commission est heureuse de remercier M. Croizet

de la bonté qu'il a eue d'employer son savoir et ses moyens à réaliser de si grands progrès dans notre pauvre viticulture. Il serait à désirer que M. Léon Croizet trouvât beaucoup d'imitateurs; dès lors, la viticulture sortirait de sa douloureuse crise.

« La commission engage toutes les personnes que cette question intéresse à aller voir ce vignoble; elles pourraient en juger par elles-mêmes.

« M. Léon Croizet comme son chef de culture se feront un plaisir de le leur montrer, tenant avant tout à la prospérité de notre pays.

« La commission félicite M. Léon Croizet et son chef de culture des heureux résultats qu'ils ont obtenus; elle serait heureuse de voir les gros et petits propriétaires chercher à les imiter.

« ALLARY, PERROTIN, L. BOUTAUD-LACOMBE,
CH. BITAUDAU, DAVID, COURATIN. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire général,
ROBIN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »

DELILLE.

N° 12. — Année 1891

ANGOULÊME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE G. CHASSEIGNAC

REMPART DESAIX, 26

1892

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 8 MARS 1891.

Présidence de M. Billiard,

président.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. Allary, vice-président, fait connaître que MM. Faux et Prunet, membres de la Société, sont décédés.

M. le Président communique une lettre de M. Traverse, remerciant la commission désignée pour visiter ses vignes.

Il communique deux demandes d'admission, présentées par MM. Croizet (Léon), propriétaire-négociant à Saint-Même-les-Carrières, et Duparc-Gâteau, horticulteur-pépiniériste à Montembœuf. Ces deux demandes ayant été acceptées à l'unanimité des membres présents, MM. Croizet et Duparc sont admis membres titulaires de la Société.

M. le Président invite l'assemblée à délibérer sur la e à fixer pour l'Exposition de 1891. Après discussion lélibération, la date est fixée au 9 juin. L'Exposition

devra durer jusqu'au 15 juin inclus; elle aura lieu sur Beaulieu.

Le programme et le règlement sont discutés et arrêtés ainsi qu'il suit :

EXPOSITION ET CONCOURS HORTICOLES

ORGANISÉS

PAR LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DE VITICULTURE

De la Charente

PROGRAMME ET RÈGLEMENT

TITRE PREMIER.

Dispositions réglementaires.

ARTICLE PREMIER.

Une Exposition générale d'horticulture et des produits des sciences, arts et industries qui s'y rattachent, aura lieu à Angoulême du 20 au 23 juin 1891.

Tous les amateurs et horticulteurs faisant partie de la Société d'horticulture sont invités et pourront ser'- prendre part à l'Exposition. Les étrangers au départe ment seront admis néanmoins à prendre part aux dive

concours de roses, rosiers, ainsi qu'aux objets d'art et d'industrie se rattachant à l'horticulture.

ART. 2.

Pour les produits de l'horticulture et des arts et industries s'y rattachant, les exposants seront divisés en trois classees :

1° Horticulteurs et pépiniéristes;

2° Amateurs, jardiniers de propriétés d'amateurs;

3° Industriels et marchands.

ART. 3.

Les cartes nominatives et indicatives, placées sur les lots, seront roses pour les exposants de la 1re classe, blanches pour ceux de la 2e classe et jaunes pour ceux de la 3e classe.

ART. 4.

Les récompenses consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze (grand et petit module) et mentions honorables.

ART. 5.

Les personnes qui voudront prendre part à l'Exposition devront adresser, avant le 10 juin, par lettre affranchie, au Président de la Société, une demande d'admission indiquant, en outre de leurs nom, prénoms, titre et résidence, la nature et le nombre des objets qu'ils veulent exposer, la catégorie à laquelle ils appartiennent l'espace approximatif qu'ils pourront occuper.

ART. 6.

Les frais de transport, aller et retour, seront à la charge des exposants.

Les emplacements et frais d'installation sur place seront gratuits.

ART. 7.

La réception et l'aménagement de tous les produits à exposer auront lieu le 19 juin, avant midi.

Une plus grande latitude de temps sera accordée aux exposants de fleurs coupées et bouquets montés, qui seront reçus jusqu'au 20 juin, à huit heures du matin au plus tard.

ART. 8.

Il sera nommé par le Bureau de la Société une Commission d'organisation composée de trois membres.

Cette Commission sera chargée de la réception et de l'installation des produits.

ART. 9.

Chaque exposant devra, en présentant à la Commission d'organisation les produits composant son exposition, remettre en même temps la liste complète et exacte de tous ses produits, avec leurs numéros d'ordre.

Chaque produit devra être étiqueté avec soin et lisiblement du nom de la plante ou du produit et du num d'ordre porté sur sa liste.

Art. 10.

Chaque exposant procédera à l'arrangement de ses produits, sous la surveillance de la Commission d'organisation et à l'emplacement qu'elle lui indiquera.

Art. 11.

Pendant la durée de l'Exposition, aucun objet ne pourra être enlevé, déplacé ou remplacé sans l'autorisation de la Commission d'organisation.

Art. 12.

Les produits exposés seront soumis à l'examen d'un jury de trois membres au moins, nommés par les délégués des Sociétés correspondantes et choisis parmi eux ; en cas d'insuffisance numérique, il sera complété par des membres de la Société d'horticulture de la Charente et non exposants.

Art. 13.

MM. les membres du jury devront être rendus au local de l'Exposition le 20 juin, à huit heures du matin; leurs opérations commenceront immédiatement. Le Secrétaire général accompagnera et guidera le jury dans ses opérations.

Art. 14.

L'Exposition sera ouverte au public aussitôt après l'inauguration, et les jours suivants, de huit heures du matin à sept heures du soir.

L'entrée sera gratuite pour tous les sociétaires munis de leur carte nominative et les exposants munis de leur carte d'exposant revêtue de leur signature.

Pour toutes les autres personnes, le prix d'entrée est fixé pour les deux premiers jours à 50 centimes, et le lundi 22, à 25 centimes.

Des cartes d'abonnement personnelles seront données au prix de 1 fr. 50 c. pour la durée de l'Exposition.

TITRE DEUXIÈME.

Programme des Concours.

1re SECTION.

Horticulture maraîchère.

1er *concours*. — La collection la plus belle et la plus complète de légumes variés, pour variétés nouvelles et anciennes, remarquables par leur culture exceptionnelle ou leur primeur.

2e *concours*. — La plus belle collection de melons mûrs, tomates, etc.

3e *concours*. — La plus belle collection de pommes de terre, plantes entières (tige et tubercules adhérents), pois et haricots.

4e *concours*. — La plus belle collection de choux, choux-fleurs, choux-raves, choux-navets, salades bonnes à manger, oignons, ails, échalotes, poireaux, carotte navets, radis et racines alimentaires.

5e *concours*. — Le plus beau lot de fraises et de cerises.

2e SECTION.

Arboriculture et viticulture.

1er *concours*. — La plus belle collection d'arbres fruitiers.

2e *concours*. — La plus belle collection de conifères, d'arbres et arbustes à feuilles persistantes.

3e *concours*. — La plus belle collection d'arbres et arbustes fleuris à feuilles caduques.

4e *concours*. — Le plus beau spécimen de taille et direction de vignes de treilles et vignobles. Collection de vignes américaines.

3e SECTION.

Horticulture florale.

1er *concours*. — Le plus beau lot de plantes de serre chaude, fleuries ou non fleuries.

2e *concours*. — Le plus beau lot de plantes à feuillage, cultivées spécialement pour le commerce.

3e *concours*. — Le plus beau lot de plantes fleuries, cultivées spécialement pour le commerce.

4e *concours*. — Le plus beau lot de palmiers et le plus varié, pandanées, cycadées, dracœnas, fougères, etc.

5e *concours*. — Le plus beau lot de bégonias tubéreux à fleurs doubles et simples.

› *concours*. — Le plus beau lot de bégonias ligneux ›spèces diverses.

7e *concours.* — La plus belle collection de pélargoniums à grandes fleurs, à fleurs ondulées, de fantaisie, doubles et simples.

8e *concours.* — La plus belle collection de pélargoniums zonales et peltatum, simples et doubles.

9e *concours.* — La plus belle collection de plantes bulbeuses et tuberculeuses, dahlias, glaïeuls, cannas, etc.

10e *concours.* — Le plus beau massif de plantes fleuries.

11e *concours.* — Le plus beau massif de plantes à feuillage.

12e *concours.* — Le plus beau massif de mosaïculture.

13e *concours.* — La plus belle collection de plantes fleuries (plantes de marché).

14e *concours.* — La plus belle collection de plantes à feuillage (plantes de marché).

4e SECTION.

Exposition de roses.

1er *concours.* — Le plus beau lot de rosiers fleuris en pots (tiges et basses tiges).

2e *concours.* — 50 variétés de roses de tous genres (fleurs coupées).

3e *concours.* — 100 variétés de roses de tous genres (fleurs coupées).

4e *concours.* — Le plus beau lot de roses thé, noisette et hybrides de thé.

5e *concours.* — Le plus beau lot de roses hybrides, île Bourbon, mousseux, de Provins, etc.

6e *concours.* — Le plus beau lot de roses nouv. de 1886 à 1890.

7[e] *concours.* — La collection la plus nombreuse et la plus remarquable.

5[e] SECTION.

Fleurs et bouquets.

1[er] *concours.* — La plus belle collection générale de fleurs coupées.

2[e] *concours.* — La plus belle collection de dahlias coupés.

3[e] *concours.* — Le plus beau lot de bouquets variés en fleurs naturelles.

4[e] *concours.* — La plus belle garniture d'un surtout de table (milieu et deux bouts) en fleurs naturelles, croix, couronnes, etc.

6[e] SECTION.

Sciences, arts et industries se rattachant à l'horticulture.

1[er] *concours.* — Modèles de serres, châssis, bâches, appareils de chauffage, etc.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

NOTA. — Les mêmes concours existeront entre amateurs et jardiniers de propriétés d'amateurs pour toutes les sections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1891.

Présidence de M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT demande la nomination d'une commission composée de trois membres pour l'organisation de l'Exposition de 1891.

MM. Perrotin, Lacombe et Pasquet, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont élus.

M. LACOMBE, faisant observer qu'en raison de ses occupations multiples il ne peut, à son regret, accepter la mission qui lui est confiée, est remplacé par M. Lotte, qui accepte.

Plusieurs membres demandent que la Société fasse venir du jus de tabac ; M. le Secrétaire général est chargé de faire les démarches nécessaires auprès de M. le directeur des contributions indirectes.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau une demande signée de quatorze membres et ainsi conçue :

« Les membres soussignés, en conformité de l'article 13 des statuts, demandent que le bureau de la Société soit autorisé à admettre les nouveaux membres qui présenteront d'ici l'Exposition de 1891. »

La demande étant conforme au règlement, il est décidé qu'il y sera donné droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,
ROBIN.

SÉANCE DE BUREAU DU 7 MAI 1891.

La séance est ouverte à huit heures du soir, sous la présidence de M. Billiard, président.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. le maire de la ville d'Angoulême demandant la nomination d'une commission composée de trois membres représentant les trois branches de l'industrie horticole. Cette commission, concurremment avec celle nommée par le conseil municipal, devra s'entendre au sujet de certaines modifications à apporter au règlement du marché couvert.

Sont nommés :

MM. Billiard, président;
David aîné, maraîcher;
Boudet (Désir), horticulteur.

. LE PRÉSIDENT soumet une demande d'admission ꞌsentée par M. Moizan, restaurateur au Gond. Cette

demande ayant été acceptée à l'unanimité, M. Moizan est admis membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1891.

Présidence de M. BILLIARD,

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT informe l'assemblée que l'Exposition n'a pu avoir lieu par suite du mauvais temps.

Il donne connaissance des lettres qu'il a reçues en réponse aux demandes adressées à MM. les sénateurs, députés, etc., en vue d'obtenir des médailles pour l'Exposition projetée :

Une lettre de M. le Ministre de l'agriculture accordant une médaille de vermeil pour être décernée au nom du gouvernement;

Une lettre de M. Martell, sénateur, offrant 50 .

Une lettre de M. de Brémond d'Ars, sénateur, offrant 10 fr.;

Une lettre de M. Laroche-Joubert, député, offrant une médaille de vermeil grand module ;

Une lettre de M. le maréchal Canrobert, sénateur, offrant une médaille de vermeil ;

Une lettre de M. Arnous, député, offrant une médaille d'argent grand module ;

Une lettre de M. de Flue, secrétaire de M. d'Ornano, informant que ce député est absent.

En raison de ces dons nombreux, auxquels il convient d'ajouter une somme de 100 fr. votée par le conseil municipal d'Angoulême, M. le Président demande s'il n'y aurait pas lieu de faire une Exposition en automne. Cette demande est accueillie favorablement et la date en est fixée aux 24, 25 et 26 octobre prochain.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote des remerciements aux généreux donateurs qui ont bien voulu venir en aide à la Société.

Le règlement et le programme de l'Exposition d'automne sont ensuite élaborés et arrêtés ainsi qu'il suit :

EXPOSITION ET CONCOURS HORTICOLES

ORGANISÉS

PAR LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DE VITICULTURE

De la Charente

PROGRAMME ET RÈGLEMENT

TITRE PREMIER.

Dispositions réglementaires.

Article premier.

Une Exposition générale d'horticulture et des produits des sciences, arts et industries qui s'y rattachent, aura lieu à Angoulême du 24 au 26 octobre 1891.

Tous les amateurs et horticulteurs faisant partie de la Société d'horticulture sont invités et pourront seuls prendre part à l'Exposition. Les étrangers au département seront admis néanmoins à prendre part aux divers concours de roses, rosiers, ainsi qu'aux objets d'art industries se rattachant à l'horticulture.

ART. 2.

Pour les produits de l'horticulture et des arts et industries s'y rattachant, les exposants seront divisés en trois classes :

1° Horticulteurs et pépiniéristes ;

2° Amateurs, jardiniers de propriétés d'amateurs ;

3° Industriels et marchands.

ART. 3.

Les cartes nominatives et indicatives, placées sur les lots, seront roses pour les exposants de la 1re classe, blanches pour ceux de la 2e classe et jaunes pour ceux de la 3e classe.

ART. 4.

Les récompenses consisteront en médailles de vermeil, dont une est accordée par M. le Ministre de l'agriculture pour être décernée au nom du gouvernement de la République, d'argent, de bronze (grand et petit modules) et mentions honorables.

Le jury seul déterminera la récompense qu'aura méritée chaque lot exposé.

ART. 5.

L'Exposition sera divisée en six sections. La plus haute récompense accordée en chaque section annulera toutes les autres récompenses obtenues par le même exposant dans la même section. Il sera néanmoins délivré un diplôme pour chaque prix.

Art. 6.

Les personnes qui voudront prendre part à l'Exposition devront adresser, avant le 10 octobre, par lettre affranchie, au Président de la Société, une demande d'admission indiquant, en outre de leurs nom, prénoms, titre et résidence, la nature et le nombre des objets qu'ils veulent exposer, la catégorie à laquelle ils appartiennent et l'espace approximatif qu'ils pourront occuper.

Art. 7.

Les frais de transport, aller et retour, seront à la charge des exposants.

Les emplacements et frais d'installation sur place seront gratuits.

Art. 8.

La réception et l'aménagement de tous les produits à exposer auront lieu le 23 octobre, avant midi.

Une plus grande latitude de temps sera accordée aux exposants de fleurs coupées et bouquets montés, qui seront reçus jusqu'au 24 octobre, à huit heures du matin au plus tard.

Art. 9.

Il sera nommé par le Bureau de la Société une Commission d'organisation composée de trois membres.

Cette Commission sera chargée de la réception et de l'installation des produits,

ART. 10.

Chaque exposant devra, en présentant à la Commission d'organisation les produits composant son exposition, remettre en même temps la liste complète et exacte de tous ses produits, avec leurs numéros d'ordre.

Chaque produit devra être étiqueté avec soin et lisiblement du nom de la plante ou du produit et du numéro d'ordre porté sur sa liste.

ART. 11.

Chaque exposant procédera à l'arrangement de ses produits, sous la surveillance de la Commission d'organisation et à l'emplacement qu'elle lui indiquera.

ART. 12.

Pendant la durée de l'Exposition, aucun objet ne pourra être enlevé, déplacé ou remplacé sans l'autorisation de la Commission d'organisation.

ART. 13.

Les produits exposés seront soumis à l'examen d'un jury de trois membres au moins, nommés par les délégués des Sociétés correspondantes et choisis parmi eux; en cas d'insuffisance numérique, il sera complété par des membres de la Société d'horticulture de la Charente et ıon exposants.

ART. 14.

MM. les membres du jury devront être rendus au local de l'Exposition le 24 octobre, à huit heures du matin; leurs opérations commenceront immédiatement. Le Secrétaire général accompagnera et guidera le jury dans ses opérations.

ART. 15.

L'Exposition sera ouverte au public aussitôt après l'inauguration, et les jours suivants, de huit heures du matin à sept heures du soir.

L'entrée sera gratuite pour tous les sociétaires munis de leur carte nominative et les exposants munis de leur carte d'exposant revêtue de leur signature.

Pour toutes les autres personnes, le prix d'entrée est fixé pour les deux premiers jours à 50 centimes, et le lundi 26, à 25 centimes.

Des cartes d'abonnement personnelles seront données au prix de 1 fr. 50 c. pour la durée de l'Exposition.

TITRE DEUXIÈME.

Programme des Concours.

1re SECTION.

Horticulture maraîchère.

1er *concours*. — La collection la plus belle et la plus complète de légumes variés.

2e *concours.* — La plus belle collection de pommes de terre.

3e *concours.* — La plus belle collection de choux et radis.

4e *concours.* — Le plus beau lot de choux-fleurs.

5e *concours.* — La plus belle collection d'oignons, échalottes, ails, poireaux, etc.

6e *concours.* — La plus belle collection de melons, courges, potirons, etc.

7e *concours.* — La plus belle collection de salades bonnes à manger.

8e *concours.* — La plus belle collection de choux-navets, choux-raves, navets, carottes, salsifis, scorsonères, etc.

2e SECTION.

Arboriculture fruitière.

1er *concours.* — Collection d'arbres fruitiers.

2e *concours.* — Les plus beaux spécimens de taille et direction d'arbres fruitiers.

Viticulture.

1er *concours.* — Le plus beau spécimen de taille et direction de vignes de treilles et vignobles.

2e *concours.* — Collection de vignes françaises, collection de vignes américaines.

Arbres forestiers, arbustes d'ornement, conifères, etc.

1er *concours.* — La plus belle collection de conifères ou arbres résineux (en beaux spécimens).

2e *concours*. — La plus belle collection de conifères ou arbres résineux (en jeunes sujets).

3e *concours*. — La plus belle collection d'arbres forestiers et arbustes d'ornement, arbustes à feuillage persistant ou caduc.

Exposition de fruits.

1er *concours*. — Le plus beau et le plus nombreux lot de fruits bien étiquetés.

2e *concours*. — La plus belle et la plus nombreuse collection de raisins de table bien dénommés.

3e *concours*. — La plus belle collection de vignes françaises (raisins de cuve).

4e *concours*. — La plus belle collection de vignes américaines (raisins de cuve).

5e *concours*. — La plus belle collection de poires.

6e *concours*. — La plus belle collection de pommes.

7e *concours*. — La plus belle collection de fruits divers.

8e *concours*. — La plus belle collection de fruits à cidre bien dénommés.

9e *concours*. — Pour les 12 meilleures variétés de poires nouvelles ou anciennes.

3e SECTION.

Horticulture florale.

1er *concours*. — Le plus beau lot de plantes de serre chaude, fleuries ou non fleuries.

2e *concours*. — Le plus beau lot de plantes à feuillag cultivées spécialement pour le commerce.

3e *concours.* — Le plus beau lot de plantes fleuries, cultivées spécialement pour le commerce.

4e *concours.* — Le plus beau lot de palmiers et le plus varié, pandanées, cycadées, dracœnas, fougères, etc.

5e *concours.* — Le plus beau lot de bégonias tubéreux à fleurs doubles et simples.

6e *concours.* — Le plus beau lot de bégonias ligneux et espèces diverses.

7e *concours.* — La plus belle collection de pélargoniums zonales et peltatum, simples et doubles.

8e *concours.* — La plus belle collection de plantes bulbeuses et tuberculeuses, dahlias, cannas, etc.

9e *concours.* — Le plus beau lot de cyclamens.

10e *concours.* — Le plus beau lot de violettes.

11e *concours.* — Le plus beau lot de plantes de pleine terre.

12e *concours.* — La plus belle collection de plantes à feuillage (plantes de marché).

13e *concours.* — La plus belle collection de chrysanthèmes japonais ou leurs hybrides, formée d'au moins 50 variétés.

14e *concours.* — La plus belle collection de chrysanthèmes à grandes, moyennes et petites fleurs, formée d'au moins 50 variétés.

15e *concours.* — La plus belle collection de chrysanthèmes considérés comme plantes de marché.

4e SECTION.

Exposition de roses.

1er *concours.* — Le plus beau lot de rosiers fleuris en pots (hautes tiges, demi-tiges et nains).

2ᵉ *concours.* — Le plus beau lot de roses (25 variétés au moins en fleurs coupées).

3ᵉ *concours.* — La collection la plus nombreuse et la plus remarquable.

5ᵉ SECTION.

Fleurs et bouquets.

1ᵉʳ *concours.* — La plus belle collection de chrysanthèmes (fleurs coupées).

2ᵉ *concours.* — La plus belle collection générale de fleurs coupées.

3ᵉ *concours.* — La plus belle collection de dahlias coupés.

4ᵉ *concours.* — Le plus beau lot de bouquets variés en fleurs naturelles.

5ᵉ *concours.* — La plus belle garniture d'un surtout de table (milieu et deux bouts) en fleurs naturelles, croix, couronnes, etc.

6ᵉ SECTION.

Sciences, arts et industries se rattachant à l'horticulture.

1ᵉʳ *concours.* — Modèles de serres, châssis, bâches, appareils de chauffage, etc.

2ᵉ *concours.* — Abris, paillassons, treillages, meubles de jardin, vases, poterie, caisses, instruments et outils de jardinage, de viticulture et de vinification, etc.

Nota. — Les mêmes concours existeront entre amateurs et jardiniers de propriétés d'amateurs pour toutes les sections.

S'il y a lieu, des concours spéciaux aux instituteurs publics seront organisés et des récompenses seront accordées aux maîtres et aux élèves.

M. le Président soumet une demande d'admission présentée par M. Ribert (Joseph), jardinier à L'Escalier (maison Laroche-Joubert); cette demande ayant été acceptée à l'unanimité, M. Ribert est admis membre titulaire de la Société.

M. Perrotin demande la nomination d'une commission composée de deux membres pour visiter les vignes des sociétaires.

Sont désignés :

MM. Billiard, président;
Robin, secrétaire général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,
Robin.

SÉANCE DU 30 AOUT 1891.

Présidence de M. Billiard,
président.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. le Président soumet deux demandes d'admission présentées par MM. Rémy-Martin, propriétaire, négociant à Lignières, et Bernazeau, jardinier à Saint-Martin. Ces demandes ayant été admises à l'unanimité, les postulants sont proclamés membres titulaires de la Société.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du rapport de la Commission de l'Exposition au sujet des visites faites au mois de juin chez les sociétaires ayant demandé à prendre part à l'Exposition de 1891.

RAPPORT DE LA COMMISSION

DE L'EXPOSITION

AU SUJET DE SA VISITE FAITE CHEZ LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Ayant demandé à prendre part à l'Exposition de juin 1891

Messieurs,

Une exposition horticole et viticole avait été décidée en assemblée générale du 8 mars 1891 et devait avoir lieu au mois de juin suivant.

Mais plusieurs motifs ont empêché la Société de mettre ce projet à exécution. Parmi les plus sérieux, nous pouvons citer les froids excessifs de l'hiver dernier, le temps trop peu favorable du printemps, ainsi que le petit nom-

bre d'exposants et surtout le faible contingent de produits offerts par chacun d'eux.

Néanmoins elle a tenu à faire visiter à domicile les apports préparés par ses membres, afin de rendre un hommage public au travail et aux soins qu'ont apportés les exposants dans cette tâche, et la Commission de l'Exposition a été chargée de ce soin.

Elle va donc vous faire connaître aussi brièvement que possible le résultat de ses visites, qui ont eu lieu les 7 et 19 juin dernier.

VISITE CHEZ M. COURATIN.

M. Couratin nous a montré d'abord une superbe collection de pélargoniums à grandes fleurs. 125 variétés au moins composaient cette belle collection. Parmi les plus beaux sujets, nous avons remarqué les suivants, qui ont spécialement attiré notre attention :

Franklin.	Didon.
Edward Perken.	Germaine-Buret.
E.-About.	Colonel-Négrier.
M.-Auvert.	Princesse-Béatrix, etc.

Venait ensuite une non moins belle collection de géraniums zonales à fleurs doubles et simples, composée de 100 variétés les mieux choisies et très bien cultivées.

Pour être dans le vrai, nous devrions citer toutes ces variétés. Néanmoins, les sujets les plus remarquables nous ont paru les suivants :

Dr-Ricard.	Le Cil.
Périchette.	Centaure.
Crépuscule.	Comte-de-Moussy, etc.

Nous avons également remarqué une collection de jeunes vignes greffées en 1890-1891 sur différents porte-greffes américains. Elle se compose de 35 variétés.

Mais ce qui a le plus attiré notre attention, c'est la collection de roses. D'abord, 100 variétés de rosiers en pots, hautes tiges ; les suivantes sont spécialement dignes d'être notées :

Thé Bourbon.	Thé Jeanne-d'Arc.
Régulus.	La France.
Mme-La-Charme.	Marie-Pavie.
La Gloire-de-Dijon.	Charles-Margotin.

Venait ensuite une collection de 200 variétés de rosiers nains greffés sur semis, qui n'avaient sur les précédentes que l'avantage du nombre, car, en ce qui concerne le port de la plante, le coloris de la fleur, le choix des variétés, on peut les placer au même rang. Nous avons remarqué spécialement les suivantes :

Mme-Falcot.	Colonel-Félix-Breton.
Amazone.	Louisa-de-La-Rive.
Duchesse-de-Morny.	Luciolle.

Nous devons ajouter 150 variétés au moins de roses choisies dans la pépinière de M. Couratin et qui devaient figurer à l'Exposition comme fleurs coupées.

VISITE CHEZ M. PASQUET.

M. Pasquet nous a montré un massif de géraniums zonales d'une seule variété, Mme-Thiers, blanc pur, composé de 60 sujets, ainsi qu'un autre massif de Victor-Hugo, composé également de 60 sujets. Ces deux collec-

tions sont véritablement remarquables tant au point de vue de la plante qu'au point de vue de la fleur.

Une collection de géraniums zonales à fleurs doubles et simples, composée de 70 variétés, a été très remarquée. Les variétés suivantes méritent une mention spéciale :

Crépuscule.	Ville-de-Nancy.
Le-Nôtre.	Jules-Ferry.
Henri-Martin.	Tour-Eiffel.

Une autre collection de géraniums lierres, composée de 50 variétés, n'a pas été moins remarquée que la précédente. Les variétés suivantes nous ont particulièrement frappés :

Jeanne-d'Arc.	Le Prophète.
Abel-Carrière.	Raphaël.
Lamartine.	Gladiateur.

VISITE CHEZ M. MANNOT.

M. Mannot nous a montré une collection de 80 coléus obtenus de semis. Cette coilection est absolument remarquable et laisse tout ce qu'on peut dire à son sujet bien au-dessous de la vérité. Aussi nous nous bornerons à la signaler d'une façon tout à fait spéciale et particulière.

VISITE CHEZ M. LOTTE.

M. Lotte nous a montré une collection composée d'environ 300 rosiers hautes et basses tiges. Ces plantes, fort bien choisies, cultivées avec goût et beaucoup de soin, sont très belles. Nous avons remarqué parmi les plus beaux sujets les noms suivants :

Solfrano rouge.	Marie-Paré.
Solfrano jaune.	Rêve-d'Or.
Mme-Montel.	Étoile-de-Lyon.
Mme-de-Sévigné.	Mme-Eugène-Verdier.

VISITE CHEZ M. BOUDET (DÉSIR).

Chez M. Boudet, nous nous trouvons en présence d'une véritable exposition, tant par la variété des produits que par le nombre et le choix qu'il a fait de chacun d'eux.

D'abord, une superbe collection de géraniums zonales à fleurs doubles et simples, composée de 80 variétés, puis une autre collection de 40 variétés de géraniums lierre.

De même que chez M. Couratin, nous nous bornerons à citer seulement quelques variétés parmi les plus remarquables, afin de ne pas étendre notre rapport outre mesure.

Parmi les géraniums zonales :

La Favorite, Mignon, Gloire-Lyonnaise, Actéon.

Parmi les géraniums lierre :

Cuvier, Printemps, Merveille, Berthelot.

Une collection de bégonias ligneux semper florens, composée de 100 sujets, accompagnée d'un massif de bégonias Vernon rouges, est véritablement remarquable.

Une autre collection de 50 bégonias tubéreux, doubles et simples, a été également très remarquée.

Nous remarquons ensuite une superbe collection de plantes à feuillage.

Puis une autre collection de 25 variétés de fraises.

Une collection de plus de 100 variétés de roses coupées complétait le bel assortiment de son exposition.

VISITE CHEZ M. CHAUVELIN-PROUST, A LIGNIÈRES.

M. Chauvelin nous a montré une collection de pétunias simples composée de 70 variétés. Cette collection est vraiement admirable. Elle comporte, en effet, des sujets particulièrement remarquables : ainsi d'Artagnan, dont la fleur mesure 12 centimètres de diamètre, et d'autres variétés non moins belles, telles que :

Aurore.	Suffren.
Triton.	Petit-Fanfan.
Trudaine.	Le Titien.

La collection des pétunias doubles, composée de 60 variétés, est, elle aussi, très remarqnable. Nous citerons spécialement les variétés suivantes :

Dom-Pedro.	Julie-Dupret.
Mlle-Marthe.	Charles-Grillat.
Mlle-Juliette.	André-Laury.

VISITE CHEZ M. BILLIARD, PRÉSIDENT.

M. Billiard nous a montré sa vaste collection de rosiers, composée de plus de mille variétés, tant en rosiers hautes-tiges qu'en rosiers nains; nous avons également vu sa collection de rosiers en pots, dont le nombre des variétés est supérieur à 200. Vous me permettrez,Messieurs, de ne pas insister sur cette belle collection, que vous connaissez tous. Il nous suffit de connaître le soin, le goût et le zèle que notre sympathique président apporte non-seulement dans la culture des rosiers, mais aussi dans tout ce qui a trait à l'horticulture et à la viticulture.

La Commission, après avoir mûrement réfléchi et examiné avec un soin tout spécial les différents produits qui lui ont été présentés, et afin de récompenser et encourager le zèle des membres qui ont fait tous leurs efforts pour rehausser l'éclat de la Société, a cru devoir proposer à l'assemblée générale le vote des récompenses ci-après :

1° AMATEURS.

M. Billiard, président, une médaille de vermeil grand module.

2° HORTICULTEURS.

MM. Couratin et Boudet, une médaille de vermeil grand module.

MM. Lotte et Pasquet, une médaille d'argent grand module.

3° JARDINIERS DE MAISONS BOURGEOISES.

M. Chauvelin-Proust, une médaille d'argent grand module.

M. Mairot, une médaille d'argent grand module.

Fait à Angoulême, le 15 juillet 1891.

Pour les membres de la Commission :

Le Secrétaire général,

ROBIN.

L'assemblée, reconnaissant le bien-fondé des propositions faites par la Commission, les adopte sans restric-

tion, et les récompenses sont immédiatement distribuées.

M. Perrotin dépose sur le bureau un lot de pêches : *Précoce argentée, Belle-de-Paris,* et un lot de poires : *Jean-Vengeur.* Ces fruits sont très remarqués et attirent des félicitations à M. Perrotin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

Robin.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 1891.

Présidence de M. Billiard,

président.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. le Président expose qu'il a réuni la Société dans le cas où quelques membres auraient des communications à lui faire avant l'Exposition, et aussi pour annoncer que l'emplacement de l'Exposition a été choisi place du Champ-de-Mars.

M. Bachelier informe qu'il a reçu du Conseil général de

la Charente et pour la Société une somme de 150 fr., qu'il verse entre les mains de M. le Trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,
ROBIN.

RÉUNION DE BUREAU DU 19 OCTOBRE 1891.

M. LE PRÉSIDENT soumet quatre demandes d'admission, présentées par :

MM. Roy-Plessis, propriétaire à Brebonzac;
André (Joseph), propriétaire-viticulteur à Bonneville;
Chartier (Léon), treillageur, rue Saint-Roch, 76;
Gibert, entrepreneur, chemin du Secours, 15.

Ces demandes ayant été acceptées à l'unanimité, les postulants sont admis membres de la Société.

Sur la proposition d'un des membres présents, il est décidé que les sociétaires qui n'auraient pas versé leur cotisation ne seront pas admis à prendre part à l'Exposition.

M. le Secrétaire général est chargé d'adresser à chaque sociétaire une carte lui donnant l'entrée libre dans l'enceinte de l'Exposition; cette carte sera accompagnée d'un billet de famille donnant droit à l'entrée gratuite pendant

l'Exposition; toutefois, les sociétaires en retard ne devront pas bénéficier de cette faveur.

Le Secrétaire général,
ROBIN.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1891.

Présidence de M. BILLIARD,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de divers rapports.

RAPPORT DE LA COMMISSION

AU SUJET DE L'EXPOSITION D'OCTOBRE 1891

MESSIEURS,

Dans sa séance générale du 27 avril 1890, la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente avait

décidé le principe d'une Exposition devant avoir lieu au printemps de 1891. Son règlement général avait été élaboré et arrêté en séance du 8 mars 1891. Dans une autre réunion, celle du 26 avril suivant, on nommait une commission dite Commission d'organisation. Elle était composée de MM. Perrotin, Lotte et Pasquet, assistés de M. le Secrétaire général.

Mais l'hiver sibérien de 1890-1891, les tardives gelées d'avril, ainsi que les grêles précoces de mai, ayant détruit en grande partie les produits destinés à notre Exposition, la Société a dû abondonner sa première idée et reporter à une date plus éloignée le concours projeté.

La Commission fut chargée néanmoins de se rendre auprès des membres qui avaient demandé à exposer, et sur le vu du rapport rédigé à cet effet et cité précédemment, la Société, dans sa séance du 30 août 1891, voulut bien leur accorder diverses récompenses, destinées à leur tenir compte, dans la mesure du possible, des dépenses faites et du zèle soutenu qu'ils avaient montré pour assurer la bonne réussite de notre entreprise.

Dans la séance du 19 juillet, la date de l'Exposition fut définitivement fixée aux 24, 25 et 26 octobre suivant, et le règlement fut élaboré séance tenante.

Les préparatifs furent activement poussés, chacun voulant à l'envi rivaliser de zèle avec son collègue. Aussi le jour de l'ouverture nous réservait d'agréables surprises.

Les concours avaient été divisés en six sections, et chaque section comportait elle-même deux séries de concours séparés, l'un pour les horticulteurs et pépiniéristes, l'autre pour les amateurs et jardiniers d'amateurs.

Voici la liste des récompenses décernées par le jury :

PREMIÈRE CLASSE.

Horticulteurs et Pépiniéristes.

1re SECTION.

Horticulture maraîchère.

1er CONCOURS. — *La collection la plus belle et la plus complète de légumes variés.* — 1er prix, médaille d'or, M. Ancelin.

2e CONCOURS. — *La plus belle collection de pommes de terre.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Pasquet; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Ancelin; — 3e prix, mention honorable, M. Bellefaye.

3e CONCOURS. — *La plus belle collection de choux et radis.* — Pas de premier prix; 2e prix, médaille d'argent, M. Ancelin.

4e CONCOURS. — *Le plus beau lot de choux-fleurs.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Ancelin.

5e CONCOURS. — *La plus belle collection d'oignons, échalotes, poireaux, ails, etc.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Ancelin.

6e CONCOURS. — *La plus belle collection de melons, courges, potirons, etc.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Ancelin.

7e CONCOURS. — *La plus belle collection de salades bonnes à manger.* — Pas de premier prix; — 2e prix, médaille d'argent, M. Ancelin.

8e CONCOURS. — *La plus belle collection de choux-navets, choux-raves, navets, carottes, salsifis, scorsonères, etc.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Ancelin.

2e SECTION.

Arboriculture fruitière.

1er CONCOURS. — *Collection d'arbres fruitiers.* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Bellefaye; — 2e prix, médaille d'argent grand module, M. Clavreuil; 3e prix, médaille d'argent petit module, M. Perrotin.

2e CONCOURS. — *Les plus beaux spécimens de taille et direction d'arbres fruitiers.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Perrotin; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Clavreuil.

Viticulture.

1er CONCOURS. — *Les plus beaux spécimens de taille et direction de vignes de treilles et vignobles.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Perrotin; — 2e prix *ex æquo,* médaille d'argent petit module, MM. Traverse et Ancelin.

2e CONCOURS. — *Collection de vignes françaises, collection de vignes américaines.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Couratin; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Traverse; — 3e prix *ex æquo,* médaille de bronze grand module, MM. Perrotin et Bellefaye.

Arbres forestiers, arbustes d'ornement, conifères, etc.

1er CONCOURS. — *La plus belle collection de conifèr[es] ou arbres résineux (en beaux spécimens).* — 1er pri[x]

médaille de vermeil grand module, M. Duparc-Gâteau ; — 2e prix, médaille de vermeil, M. Clavreuil.

2e CONCOURS. — *La plus belle collection de conifères ou arbres résineux (en jeunes sujets).* — 1er prix, médaille de vermeil petit module, M. Bellefaye.

3e CONCOURS. — *La plus belle collection d'arbres forestiers et arbustes d'ornement, arbustes à feuillage persistant ou caduc.* — 1er prix, médaille de vermeil petit module, M. Clavreuil.

Exposition de fruits.

1er CONCOURS. — *Le plus beau et le plus nombreux lot de fruits bien étiquetés.* — 1er prix, médaille de vermeil grand module, M. Perrotin ; — 2e prix, médaille d'argent grand module, M. Clavreuil ; — 3e prix, médaille d'argent petit module, M. Traverse.

2e CONCOURS. — *La plus belle et la plus nombreuse collection de raisins de table bien dénommés.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Perrotin ; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Ancelin.

3e CONCOURS. — *La plus belle collection de vignes françaises (raisins de cuve).* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Traverse; — 2e prix, médaille d'argent, M. Perrotin ; — 3e prix, médaille d'argent petit module, M. Couratin.

4e CONCOURS. — *La plus belle collection de vignes américaines (raisins de cuve).* — 1er prix, médaille d'argent, M. Couratin.

5e CONCOURS. — *La plus belle collection de poires.* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Perrotin ; — 2e prix,

médaille d'argent grand module, M. Clavreuil; — 3e prix, médaille d'argent petit module, M. Traverse.

6e CONCOURS. — *La plus belle collection de pommes.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Perrotin; — 2e prix; médaille d'argent petit module, M. Clavreuil; — 3e prix, médaille de bronze grand module, M. Traverse; — 4e prix, mention honorable, M. Ancelin.

8e CONCOURS. — *La plus belle collection de fruits à cidre bien dénommés.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Perrotin.

9e CONCOURS. — *Pour les douze meilleures variétés de poires nouvelles ou anciennes.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Perrotin.

3e SECTION.

Horticulture florale.

1er CONCOURS. — *Le plus beau lot de plantes de serre chaude, fleuries ou non fleuries.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Couratin.

2e CONCOURS. — *Le plus beau lot de plantes à feuillage, cultivées spécialement pour le commerce.* — Pas de prix.

3e CONCOURS. — *Le plus beau lot de plantes fleuries, cultivées spécialement pour le commerce.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Couratin; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Allary; — 3e prix, médaille de bronze grand module, M. Lotte; — 4e prix, mention honorable, M. Pasquet.

7e CONCOURS. — *La plus belle collection de pélargo-*

niums zonales et peltatum, simples et doubles. — 1er prix *ex æquo,* médaille d'argent grand module, MM. Allary et Couratin; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Pasquet; 3e prix, médaille de bronze grand module, M. Traverse.

10e CONCOURS. — *Le plus beau lot de violettes.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Ferdinand; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Ancelin.

14e CONCOURS. — *La plus belle collection de chrysanthèmes à grandes, moyennes et petites fleurs, formée d'au moins 50 variétés.* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Pasquet; — 2e prix *ex æquo,* médaille d'argent grand module, MM. Traverse et Allary; — 3e prix, médaille d'argent petit module, M. Clavreuil; — 4e prix, médaille de bronze grand module, M. Couratin.

15e CONCOURS. — *La plus belle collection de chrysanthèmes considérés comme plantes de marché.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Pasquet.

4e SECTION.

Exposition de roses.

1er CONCOURS. — *Le plus beau lot de rosiers fleuris en pots (hautes tiges, demi-tiges et nains).* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Couratin.

2e CONCOURS. — *Le plus beau lot de roses (25 variétés au moins en fleurs coupées).* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Bellefaye; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Couratin.

3e CONCOURS. — *La collection la plus nombreuse et la plus remarquable.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Bellefaye; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Couratin.

5e SECTION.

Fleurs et bouquets.

4e CONCOURS. — *Le plus beau lot de bouquets variés en fleurs naturelles.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Pasquet; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Bellefaye; — 3e prix, médaille de bronze grand module, M. Couratin.

5e CONCOURS. — *La plus belle garniture d'un surtout de table (milieu et deux bouts) en fleurs naturelles, croix, couronnes, etc.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Bellefaye; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Couratin.

6e SECTION.

Sciences, arts et industries se rattachant à l'horticulture.

2e CONCOURS. — *Abris, paillassons, treillages, meubles de jardin, vases, poterie, caisses, instruments et outils de jardinage, de viticulture et de vinification, etc.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Justin Chartier; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Léon Chartier; — 3e prix, médaille de bronze grand module, M. Ferrand.

DEUXIÈME CLASSE.

Amateurs et jardiniers de propriétés d'amateurs.

—

1re SECTION.

Horticulture maraîchère.

2e CONCOURS. — *La plus belle collection de pommes de terre.* — Pas de premier prix ; — 2e prix, médaille d'argent, M. B. Lacombe.

3e CONCOURS. — *La plus belle collection de choux et radis.* — Pas de premier prix ; — 2e prix, médaille d'argent, M. Ribert.

6e CONCOURS. — *La plus belle collection de melons, courges, potirons, etc.* — Pas de premier prix ; — 2e prix, médaille d'argent, M. Roy-Plessis.

Exposition de fruits.

1er CONCOURS. — *Le plus beau et le plus nombreux lot de fruits bien étiquetés.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Billiard.

2e CONCOURS. — *La plus belle et la plus nombreuse collection de raisins bien dénommés.* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Croizet ; — 2e prix, médaille d'argent grand module, M. B. Lacombe ; — 3e prix, médaille d'argent petit module, M. Billiard.

3e CONCOURS. — *La plus belle collection de vignes françaises (raisins de cuve).* — 1er prix, médaille de

vermeil, M. Billiard; — 2e prix, médaille d'argent grand module, M. B. Lacombe.

Collection unique.

Prix, médaille d'argent, M. André (Joseph).

4e CONCOURS. — *La plus belle collection de vignes américaines (raisins de cuve).* — 1er prix, médaille d'argent, M. Billiard.

5e CONCOURS. — *La plus belle collection de poires.* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Billiard; — 2e prix, médaille d'argent, M. Mannot.

6e CONCOURS. — *La plus belle collection de pommes.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Billiard.

3e SECTION.

Horticulture florale.

1er CONCOURS. — *Le plus beau lot de plantes de serre chaude, fleuries ou non fleuries.* — 1er prix, médaille de vermeil avec félicitations du jury, M. Mannot.

4e CONCOURS. — *Le plus beau lot de palmiers et le plus varié, pandanées, cycadées, dracœnas, fougères, etc.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Billiard.

5e CONCOURS. — *Le plus beau lot de bégonias tubéreux à fleurs doubles et simples.* — 1er prix, médaille d'argent, M.Billiard.

6e CONCOURS. — *Le plus beau lot de bégonias ligneux et espèces diverses.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Mannot; — 2e prix, médaille d'argent petit module, M. Ribert.

8e CONCOURS. — *La plus belle collection de plantes bulbeuses et tuberculeuses, dahlias, cannas, etc.* — 1er prix, médaille d'argent, M. Ribert.

13e CONCOURS. — *La plus belle collection de chrysanthèmes japonais ou leurs hybrides, formée d'au moins cinquante variétés.* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Chauvelin.

4e SECTION.

Exposition de roses.

2e CONCOURS. — *Le plus beau lot de roses (25 variétés au moins en fleurs coupées).* — 1er prix, médaille d'argent, M. Billiard.

5e SECTION.

Fleurs et bouquets.

1er CONCOURS. — *La plus belle collection de chrysanthèmes (fleurs coupées).* — 1er prix, médaille d'argent grand module, M. Chauvelin.

3e CONCOURS. — *La plus belle collection de dahlias coupés.* — 1er prix, médaille de vermeil, M. Chauvelin.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

M. LE PRÉSIDENT ajoute qu'il est heureux de pouvoir remercier tous les exposants, qui ont su faire tous les sacrifices nécessaires à la réussite de notre Exposition, et féliciter la Commission d'organisation, qui s'est si

activement et d'une façon aussi heureuse acquittée de sa délicate mission.

M. le Président procède ensuite à la distribution des récompenses.

Les médailles qui ont été offertes à la Société d'horticulture à l'occasion de son Exposition ont été attribuées aux exposants dont les noms suivent :

Médaille de vermeil, offerte par M. le Ministre de l'agriculture pour être décernée au nom du gouvernement de la République, M. Perrotin, pépiniériste à Angoulême.

Médaille de vermeil grand module, offerte par M. Martell, sénateur, M. Mannot, jardinier, villa Mondésir.

Trois médailles de vermeil, offertes par le conseil municipal de la ville d'Angoulême, MM. Billiard, président; Duparc-Gâteau, pépiniériste à Montembœuf; Bellefaye (Léopold), horticulteur à Angoulême.

Médaille de vermeil, offerte par M. le maréchal Canrobert, sénateur, M. Pasquet, horticulteur à Angoulême.

Médaille de vermeil, offerte par M. Laroche-Joubert, député, M. Couratin, horticulteur à Angoulême.

Médaille d'argent grand module, offerte par M. Arnous, député, M. Allary, horticulteur à Jarnac.

Médaille d'argent, offerte par M. le général de Brémond d'Ars, sénateur, M. André, propriétaire à Bonneville.

RAPPORT DE LA COMMISSION

AU SUJET DE SA VISITE AU CHATEAU DE LIGNIÈRES

D'APRÈS UNE DEMANDE DE M. CHAUVELIN-PROUST

JARDINIER

Adressée à M. le Président de la Société

MESSIEURS,

Sur la demande de M. Chauvelin-Proust, la Commission déléguée à cet effet s'est rendue, le 28 août dernier, au château de Lignières, afin de visiter les travaux confiés aux soins de ce jardinier.

La maison d'habitation est entourée d'un immense bosquet, de superbes massifs et de vastes pelouses émaillées de fleurs les plus variées et ombragées de diverses plantes à feuillage.

Pour procéder avec un certain ordre, nous nous occuperons d'abord de la vaste pelouse située en face de la grille d'honneur.

Elle est entourée, à droite, par les écuries et bâtiments de servitudes ; à gauche, par le château et par une autre pelouse. Le fond est encadré dans les hautes futaies du parc.

L'aspect en est des plus féeriques, tant par le nombre que par la variété des couleurs. Tout d'abord, en face de

la grille, un vaste massif de cinquante mètres superficiels au moins, planté, au centre, de plus de deux cents caladiums en bonne végétation, entourés d'un ruban de coléus au feuillage multicolore, avec des géraniums panachés en bordure. L'ensemble est disposé avec beaucoup de goût et flatte agréablement l'œil.

Çà et là plusieurs petits massifs non moins bien étudiés que le précédent : ici, un massif d'arbustes et arbres d'agrément ; plus loin, de superbes sorbiers des oiseaux avec leurs grappes de corail; un massif de magnolias, un autre de bégonias bordé de coléus, puis un autre de bégonias erecta avec bordure de lobélias.

Plus loin, une immense étoile, dans la composition de laquelle rentrent plus de six mille plants, d'un effet vraiment remarquable. Elle démontre, de la part de l'auteur, une science consommée et un goût réellement exquis. Le mélange du coloris est des plus heureux. Le lobélia bleu et l'alternantéra rouge ou jaune tendre, mêlés au gazon turc, sont du meilleur effet. Le pyrèthre et le cédum, habilement distribués, s'harmonisent avec les précédents d'une façon parfaite, et l'echeveria au teint pâle vient rehausser l'éclat de ces couleurs si diverses. Aussi la Commission signale-t-elle ce travail avec une attention toute particulière.

De superbes muzas dont les feuilles de l'un mesurent plus de deux mètres, des hêtres à feuilles pourpres et de beaux épicéas forment le contingent de cette ravissante pièce.

Sur la droite, une plate-bande de géraniums aux vives couleurs, avec centaurée, agératum et pyrèthre en bordure, est très remarquée.

Trois autres massifs sont placés à l'entrée du parc. Le géranium, avec ses teintes si diverses, y tient la plus grande place. Les plantes placées en bordure sont choisies avec beaucoup de goût.

Le long de la maison d'habitation règne un cordon de plates-bandes composées de différentes fleurs et arbustes d'un très bel effet.

A gauche, près de la grille d'honneur, existe une autre pelouse non moins bien partagée que la précédente. D'un côté, les bords disparaissent sous une plate-bande semblable à celle de droite et sous de superbes massifs étudiés avec beaucoup de soin. Le milieu est occupé par une vaste pièce d'eau ; une île sortant de son sein est couronnée d'un beau massif de cannas florifères dont voici les principales variétés :

Geoffroy-Saint-Hilaire.	Souvenir-de-Barillet-Deschamps.
Maréchal-Vaillant.	Président-Dutailly.

De l'autre côté, la pelouse est bordée par une double avenue d'arbres d'alignement d'une belle végétation.

En face de la maison d'habitation, nous remarquons l'ancien potager garni de plates-bandes composées de diverses fleurs en mélange. Les géraniums, dahlias, roses trémières, glaïeuls, phlox et rosiers nains, formant le centre des carrés, attirent notre attention. De belles pyramides de trente à trente-cinq ans de plantation, en bonne vigueur et bonne direction, sont dignes d'être notées.

Dans la serre, que nous visitons ensuite, se trouvent plus de vingt-cinq spécimens de plantes à feuillage dont les plus remarquables sont :

Palmier phénix, camœrops excelsa, cancia balmoreana, arocaria excelsa, etc.

Chaque côté de la serre, deux superbes massifs de géraniums lierre avec bordure de centaurée et géraniums à feuilles panachées méritent leur part d'éloges.

Devant les salons, plusieurs caisses d'orangers de très belle venue et d'une floraison très fournie, ne mesurant pas moins de 2m 50 de hauteur, sont accompagnés de beaux spécimens d'aloès à feuilles vertes et panachées.

En face, une belle pelouse attire l'attention de la Commission par son ornementation aussi savante que bien réussie.

D'abord, un massif de géraniums doubles de plus de trois cents plants. Les couleurs blanche et rose y sont très bien combinées. La centaurée et l'aquirante font un bel entourage, et un rang bien fourni de pyrèthres sert de bordure.

A droite et à gauche, deux autres massifs de coléus variés avec bordure de graphaliums.

Citons en passant, à droite des salons, un autre massif d'agératums avec bordure de centaurées.

Le fond de la pelouse est occupé par un massif de caladiums bien venus.

Dans le jardin potager, que nous visitons ensuite, nous trouvons un bon assortiment de légumes bien variés, de belle venue et bonne culture. Les arbres fruitiers, récemment plantés, semblent néanmoins devoir promettre tout ce qu'on peut attendre d'eux.

Les allées sont bordées soit de pommiers en cordons ou de vignes, soit de superbes dahlias, dont la collec-

tion est composée de plus de trois cents variétés choisies parmi les plus belles et les plus nouvelles.

En terminant cet exposé, qui résume d'une manière bien faible et bien au-dessous de la vérité ce qu'il nous a été donné de voir, la Commission est heureuse d'adresser ses félicitations les plus sincères à M. Chauvelin pour le travail opiniâtre, les soins intelligents et le goût recherché qu'il a apportés dans l'accomplissement de sa tâche. Elle a l'honneur, en même temps, de prier l'assemblée générale de vouloir bien lui accorder la plus haute récompense à attribuer en pareille circonstance.

Pour les membres de la Commission :

Le Secrétaire général,

ROBIN.

RAPPORT DE LA COMMISSION

AU SUJET DE SA VISITE

FAITE DANS LES VIGNOBLES DE M. LÉON CROIZET

PROPRIÉTAIRE-NÉGOCIANT A SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES

MESSIEURS,

L'année dernière, un rapport a été présenté à notre Société au nom d'une Commission de trois de nos

membres qui avaient été envoyés pour visiter les vignes plantées par M. Croizet, et dont la direction et l'entretien sont confiés à notre collègue M. Simonnet.

Cette année, sur la demande de M. Simonnet, une nouvelle Commission désignée par vous, Messieurs, avait été chargée d'examiner la même plantation et de nous en rendre compte. Elle était composée de MM. Couratin, trésorier; Robin, secrétaire général, et votre serviteur.

Le 20 septembre dernier, votre Commission s'est transportée à Saint-Même, à l'effet de remplir la mission qui lui était confiée. Nous avons été reçus à notre arrivée par M. Simonnet avec une affabilité dont nous avons conservé un bon souvenir.

Après une promenade dans le jardin potager, qui est parfaitement entretenu et dans lequel il est cultivé, en outre, une belle collection de raisins de table, M. Simonnet nous a conduits dans le vignoble de M. Croizet, situé le long de la route de Saint-Même à Jarnac, et qui se compose de deux clos d'une contenance de huit hectares environ. Dans le premier clos, nous avons été émerveillés en présence de deux admirables carrés de vigne d'un hectare environ plantés comme il suit : les quatre premiers rangs, plantés en 1887 à titre d'essai, cépages greffés sur Riparia et Solonis, possèdent les variétés suivantes : *Folle blanche, Daune, Balzac blanc, Jurançon, Sauvignon blanc, Castets, Merlot, Cabernet-Sauvignon, Petit Bouschet, Chalosse, Sémillon*. La suite de la pièce, plantée en 1888, cépages greffés sur Riparia et Jacquez, possède les variétés suivantes : *Jurançon, Folle blanche, Chalosse, Merlot, Castets, Cabernet-Sauvignon* et *Malbec*; elle possède vingt-six rangs de chacun 125 pieds de vigne, soit 3,250 pieds.

On peut évaluer la récolte de ce carré en 1891 à 120 ou 130 hectolitres de vin.

Le deuxième, situé à gauche en entrant, planté en 1889 et greffé sur Riparia, Jacquez et Solonis, possède les variétés suivantes : *Gros Cabernet franc, Merlot, Castets, Pressac, Maudeux, Petit Bouschet, Aramon-Bouschet, Alicante-Bouschet, Sauvignon blanc, Sémillon blanc, Folle blanche, Jurançon* et *Chalosse.* Cette pièce possède vingt-six rangs de 128 pieds de vigne chacun, soit 3,328 pieds. La récolte de 1891 peut être évaluée de 70 à 80 hectolitres de vin.

Le deuxième clos est composé d'un demi-hectare de vieilles vignes reconstituées, âgées de cinquante à soixante ans, en Folle blanche, d'une beauté admirable, et d'un autre carré de cinq hectares environ, planté en 1891 de *Folle blanche, Jurançon, Saint-Émilion, Merlot, Castets, Cabernet-Sauvignon, Pressac, Gros Noir* et *Portugais bleu,* le tout greffé sur Riparia, Solonis, Jacquez et Rupestris, formant un ensemble qui ne laisse rien à désirer comme végétation et bonne tenue.

Cette plantation est faite par rangées droites, espacées de 2m 30, et les pieds, plantés à 1m 50 de distance, sont soutenus par un échalas de 2 mètres de longueur, sur lequel courent dans toute la longueur trois lignes de fil de fer servant non-seulement à attacher les pampres, mais encore à donner partout de l'air et de la lumière aux raisins.

Messieurs, en voyant la large et habile organisation de cette plantation, la Commission de l'année dernière ait accordé à M. Simonnet une médaille d'argent ; cette année, votre Commission, après avoir admiré

la tenue irréprochable de ces différentes plantations, vient conclure ainsi :

M. Croizet ayant maintenu et amélioré son vignoble de Saint-Même, dont il a augmenté l'importance, a acquis de nouveaux droits à nos éloges et à nos récompenses; la Commission, à l'unanimité, se fait un devoir de vous l'exprimer.

M. Croizet ayant obtenu cette année la prime d'honneur décernée par la Société d'agriculture de la Charente, votre Commission vous propose d'accorder à son chef de culture, notre sympathique collègue M. Simonnet, un diplôme d'honneur.

Angoulême, le 25 septembre 1891.

Pour la Commission :

Le Président,

BILLIARD.

Les conclusions du rapport ci-dessus sont adoptées, ainsi que celles du rapport concernant la visite faite au château de Lignières.

M. LE PRÉSIDENT communique une note concernant des vignes de l'extrême Asie qui figuraient à la dernière Exposition :

« Les vignes découvertes il y a quelques années dans
« les montagnes du Chen-Si, par le R. P. Armand
« David, missionnaire Lazariste, sont maintenant,
« grâce à M. Caplat, un viticulteur passionné qui les a
« possédées probablement le premier en Europe, c
« tivées dans son jardin d'études à Damigny, r

« Alençon. En octobre 1890, la *Revue horticole* a donné « du *Spinovitis Davidii* une description qu'elle a com- « plétée en mars 1891.

« Son nom l'indique, c'est une plante réellement « épineuse; elle est très productive et surtout très « hâtive. M. Carrière en parle ainsi :

« Après avoir été presque une sorte de mythe dont « on contestait même jusqu'à l'existence, le *Spinovitis* « a non-seulement pris droit de cité, mais c'est aujour- « d'hui un cépage français qui, on est presque auto- « risé à le dire, pourra probablement croître dans des « contrées même défavorables à la vigne. »

Au mois de mai, le président de la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente, M. Billiard, s'est mis en relation avec M. Caplat, qui lui a écrit alors :

« Toutes les variétés que je possède en ce moment « ont des pousses de quarante à soixante centimètres « de longueur et des grappes magnifiques. J'espère « pouvoir les mettre dans le commerce au printemps « prochain.

« Malgré la mauvaise température que nous subis- « sons, la gelée n'a pas eu de prise sur elles, et dans « huit ou quinze jours elles seront en pleine floraison.

« Ces vignes, inconnues jusqu'à ce jour, sont appelées « à rendre de grands services dans les pays froids; « j'ignore ce qu'elles feront dans les pays chauds. « Partout, elles remplaceront avantageusement les « vignes américaines, qui, elles, propagent le phyl- « loxéra. Elles sont d'une végétation si extraordinaire « qu'elles font l'admiration de tous.

« Toutes les contrées froides et humides de la France « pourront avoir des vignes, puisque celles-ci mûrissent

« dans les plaines d'Alençon et dans les plus mauvaises
« conditions climatériques.

« Le jus est très coloré, franc de goût. Quelle sera la
« qualité du vin ?

« J'espère en faire quelques litres cette année.

« En Charente, ces vignes arriveraient à maturité
« dans les premiers jours d'août. »

Depuis, en considération de l'importance de la culture de la vigne pour le département de la Charente, M. Caplat a bien voulu mettre à la disposition de M. Billiard des échantillons des premiers raisins qu'il a obtenus, des feuilles et des photographies qui figuraient dernièrement à l'Exposition organisée par la Société d'horticulture et de viticulture.

M. le Trésorier fait connaître que certains membres n'ont pas encore payé leur cotisation, d'autres même sont redevables du montant du jus de tabac pris à la Société. Il demande à être autorisé à poursuivre les retardataires par voies et moyens d'usage.

Après discussion, sa demande est acceptée à l'unanimité.

Il est décidé, en outre, que lesdits membres seront appelés en conseil de bureau afin de régler à l'amiable l'objet du litige. Dans la négative, M. le Trésorier sera autorisé à poursuivre le recouvrement de la dette par les moyens légaux, conformément aux dispositions de l'article 53 du règlement.

M. le Président donne connaissance d'une pétition communiquée par la Société d'horticulture de la Haute-Marne et adressée à M. le Ministre de l'agriculture tendant à une protection plus efficace des petits oiseaux

Les membres présents donnent leur entière approbation aux conclusions de cette pétition, et M. le Secrétaire général est chargé de faire parvenir le bulletin d'adhésion au président de la Société de la Haute-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »
DELILLE.

No 13. — Année 1892

ANGOULÊME
IMPRIMERIE F. LUGEOL & Co
Rue d'Aguesseau, 18

1894

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 27 MARS 1892

Présidence de M. BILLIARD, président

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT communique à l'assemblée une lettre de M. André, par laquelle ce sociétaire se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, et une demande de M. Vignaud, Alexandre, propriétaire à Cherves-de-Cognac, tendant à être admis membre de la Société ; cette demande ayant été acceptée à l'unanimité, le postulant est proclamé membre titulaire de la Société.

Il communique ensuite le programme de l'exposition horticole et florale qui doit avoir lieu à Bordeaux du 11 au 19 juin 1892.

M. LE TRÉSORIER expose ensuite la situation financière de la Société.

Avoir au 1er janvier 1891	1,432 f.	10
Rece tes ordinaires.	678	90
Recettes de l'exposition	999	50
Intérêts de l'argent déposé à la caisse d'éparg^ne	32	50
Ensemble	3,143	»»

Report.		3,143 f. »»
Dépenses ordinaires. . . .	599 f. 10	
Dépenses de l'exposition .	1,741 55	
Ensemble.	2,340 65. . . .	2,340 65
Reste au 31 décembre 1891		802 35

Cette somme est représentée de la façon suivante :

Un livret de caisse d'épargne représentant une somme totale de	632 f. 50
Espèces en caisse	169 85
Total égal	802 35

Quelques membres font remarquer que la salle des Sociétés savantes n'étant pas toujours disponible lorsque la Société veut se réunir; que, de plus, les membres du bureau n'ayant pas de lieu de réunion il serait bon de chercher un local pour y établir le siège de la Société. Ce local serait affecté aux réunions du bureau et de la Société, les archives y seraient également déposées ainsi que le matériel appartenant à la Société. Après discussion, il est décidé que le bureau sera chargé d'étudier la question et de faire connaître la suite qu'il y aura donnée dans une réunion ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

SÉANCE DU 28 AOUT 1892

Présidence de M. BILLIARD

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. LE PRÉSIDENT communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. Martin, Désiré, exposant qu'il ne veut payer à la Société que les cotisations de 1884 et 1885.

Après discussion, il est décidé qu'une démarche sera faite auprès de lui dans le but de faire rentrer les cotisations qui sont arriérées ;

2° Une lettre de M Bureau en réponse à une demande de versement de fonds dus à la Société. Le Trésorier trouvant dans cette lettre des termes blessants pour lui, demande l'insertion au procès-verbal ;

3° Une lettre de M Humblot, propriétaire à Nice, offrant des terrains propres à la culture florale ainsi que des serres de divers modèles ;

4° Une lettre du président du Comité d'horticulture de l'exposition internationale de Chicago ;

5° Une lettre du président de la Société d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne concernant l'exposition horticole qui doit avoir lieu à Périgueux le 3 septembre 1892, ainsi que le règlement de cette exposition. Il demande en outre la nomination d'un délégué pour la formation du jury.

M. Perrotin est délégué pour se rendre à Périgueux comme membre du jury.

M. Chauvelin est désigné comme suppléant.

M. Jègre ayant demandé à faire partie de la Société, sa demande est acceptée.

M LE PRÉSIDENT expose qu'en raison du concours régional qui doit avoir lieu à Angoulême en 1893, la Société aura probablement l'occasion d'organiser une exposition; il demande à cet effet la nomination d'une commission chargée de se mettre en rapport avec la commission municipale, lorsqu'il y aura lieu.

Sont nommés : MM. Bachelier, Perrotin et Couratin.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole au Secrétaire général pour donner lecture du rapport de la Commission au sujet de sa visite faite dans les vignobles de M. André.

RAPPORT DE LA COMMISSION

AU SUJET DE SA VISITE FAITE LE 3 AOUT 1892

Dans les vignobles de M. André, propriétaire-viticulteur à Bonneville

---

Messieurs,

M. André, propriétaire-viticulteur à Bonneville, ayant demandé qu'une commission fût désignée pour visiter ses vignobles, MM. Couratin, trésorier ; Perrotin, secrétaire-adjoint, et Pasquet, archiviste, accompagnés du secrétaire général, ont été désignés pour remplir cette mission.

Les vignes de M. André forment trois catégories distinctes, dont nous allons parler successivement.

D'abord, il nous a montré un plantier ayant une superficie d'environ 1/2 hectare. Ce champ a été planté cette année au moyen de boutures françaises ; la *folle* y entre pour la plus

grande partie. La plantation a été faite sur fossés de $0^m60/50$ creusés dans un sol argilo-calcaire. Ils sont espacés de deux mètres de distance. Les plants sont à 1 m. 66. Les soins assidus donnés à cette plantation, surtout par les chaleurs excessives de l'année, ont donné néanmoins un résultat remarquable. Nous avons évalué, en effet, au maximum, à 5 0/0 la quantité des manquants.

La deuxième pièce comprend une superficie totale d'environ 25 ares; elle a été plantée le 21 mai 1888 au moyen de broches Saint-Emilion, sur trous faits à la barre et espacés de deux mètres entre rangs et 1 m. 66 entre eux. Cette vigne est élevée sur deux fils de fer et a été traitée deux fois à la bouillie bordelaise. Nous avons remarqué à côté quatre rangs de Jurançon plantés à la même époque et d'une bonne venue.

La troisième pièce, contiguë à la précédente et de même superficie que cette dernière, a été plantée en mai 1889 en Saint-Emilion pur, et est dressée sur échallats.

Ces vignes sont très bien cultivées, d'une très belle végétation; quelques tiges de Saint-Emilion, en effet, mesurent plus de quatre mètres de long. La direction est généralement bonne. La taille Desémery, pratiquée sur quatre rangs seulement, donne de très bons résultats; quant au reste, où la taille ordinaire a été pratiquée, nous avons supposé qu'un autre mode donnerait de meilleurs résultats.

Toutefois, la Commission eût été heureuse de rencontrer à côté, et dans le même sol, une plantation sur américains greffés permettant de juger des résultats qu'on aurait pu obtenir.

La Commission a déjà adressé sur place ses félicitations à M. André pour les soins remarquables qu'il a donnés à ses vignobles et prie la Société de vouloir bien lui décerner la récompense qu'elle jugera convenable.

Angoulême, le 28 août 1892.

Pour les membres de la Commission :

Le Secrétaire, ROBIN.

L'assemblée décerne à M. André une mention très honorable avec félicitations.

M. ALLARY donne ensuite lecture du rapport sur sa visite à l'exposition de Tours.

UNE VISITE A L'EXPOSITION DE TOURS

Le 6 juin 1892

Par M. ALLARY, Vice-Président de la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente.

La Société tourangelle d'horticulture avait organisé pour cette époque, à l'occasion du concours régional, sa troisième exposition générale. Les succès obtenus par les deux premières ont été encore dépassés cette année, grâce au dévouement et à l'initiative des personnes qui sont à la tête de la Société, une des plus importantes de France, dont M. Belle, ancien député, en est le président depuis vingt ans.

L'exposition était installée sous une immense et superbe tente de 80 mètres de long sur 40 de large, montée dans le jardin de la préfecture, mis gracieusement à la disposition de la Société.

A l'intérieur de la tente, M. H. Martinet, rédacteur en chef au *Jardin*, avait été chargé de tracer et d'exécuter le jardin destiné à recevoir les produits exposés. De l'avis de tous, y compris les membres du jury qui était composé comme suit :

MM. Ed André, architecte-paysagiste à Paris, président ;
Sallier fils, horticulteur à Paris, secrétaire ;
Poirier, horticulteur à Versailles ;

Baillot, horticulteur à Limoges ;

Patrolin Henri, horticulteur à Bourges ;

Delaire, secrétaire général de la Société d'horticulture du Loiret ;

Bruand, horticulteur à Poitiers ;

Marchand, horticulteur à Poitiers ;

Guichard fils, horticulteur à Nantes ;

Lagrange, horticulteur à Bordeaux ;

Ragot, horticulteur au Mans ;

Delabarre, horticulteur à Blois,

qui lui ont décerné une médaille d'or, M. Martinet s'est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur et les éloges que lui ont prodigués la presse locale et certains grands journaux de Paris m'ont paru bien mérités. Le jardin, conçu dans le style paysager, affectait la forme d'une vallée au fond de laquelle serpentait un petit ruisseau, avec des dispositions extrêmement favorables au groupement des divers lots et des nombreuses plantes tropicales, jetées çà et là par petits groupes ou isolées. A l'extrémité de la tente opposée à l'entrée, un passage, ménagé sous une grotte d'où jaillaissait l'eau du ruisseau, conduisait par un escalier taillé dans le roc à une allée de corniche suivant une falaise de rochers calcaire. De cette allée, le visiteur pouvait admirer le coup d'œil magnifique présenté par toutes ces richesses végétales entassées sous la tente : des fougères variées, depuis le grand balantium antarticum jusqu'au gracieux adiantum, des aloès, des agaves, des anthuriums, un superbe miltonia vexillaria portant dix-sept hampes fleuries aux couleurs les plus vives et les plus bizarres comme elles existent dans cette grande famille des orchidées. Cette magnifique plante était offerte par M. Belle, président du Comité d'organisation de la Société ; plusieurs autres orchidées intéressantes et de nombreuses plantes de rocher ornaient cette falaises qui se serait bien prêtée à une exposition de plantes alpines.

C'est dans ce cadre magnifique que se trouvaient tous les lots que le jury avait à examiner et qu'il me serait impossible, en raison de leur grand nombre, d'énumérer, comme je l'aurais voulu, en détail.

L'amateur qui avait le plus contribué à l'ornementation de l'exposition était M. Alfred Mame, le Micène de l'horticulture, dònt le nom est universellement connu, qui n'avait pas craint de dépouiller ses serres de sa belle propriété des Touches de leurs plus beaux joyaux, au profit du public tourangeau, qui ne leur a pas ménagé son admiration. Tous les lots exposés par M. Mame sont à citer, depuis la superbe collection d'azalées, une des plus belles de France, jusqu'aux crotons, caladiums, etc , etc. Dans la collection des caladiums, où j'ai trouvé toutes les bonnes variétés mises au commerce au cours de ces dernières années, j'ai remarqué plusieurs semis inédits auxquels un brillant avenir est certainement assuré ; les orchidées sont admirablement cultivées aux Touches et l'habile jardinier en chef, M. Paquereau, n'avait pas manqué d'apporter ses plus beaux spécimens d'anthuriums, remarquables soit par leur floraison, le feuillage et la force des sujets.

Dans une serre construite spécialement pour recevoir les plantes qui auraient souffert d'un séjour prolongé sous la tente M. Mame avait entassé une foule de plantes intéressantes, parmi lesquelles les orchidées tenaient la première place. On pouvait y remarquer la plupart des espèces ou variétés, en fleurs à cette époque. En raison de l'importance et de la valeur des apports de M. Mame, le jury a décerné à cet amateur distingué un objet d'art et une médaille d'or, qui viennent s'ajouter aux prix attribués à chaque lot en particulier.

Mais si les amateurs d'horticulture sont nombreux en Touraine, ce qui est la principale cause de la prospérité constante de l'horticulture tourangelle, bien peu avaient suivi l'exemple de M. Mame; par contre, les horticulteurs s'étaient distingués et certaines maisons bien connues concouraient

dans un grand nombre de sections différentes. La maison Delahaye frères et Dallière venait en première ligne, avec des lots aussi nombreux que bien composés. Dans l'impossibilité de les examiner tous en détail, je me contenterai de citer leurs azalées, broméliacées, avoïdées, plantes à feuillage, pélargoniums zonales, clématites. A côté de ces plantes, qui témoignaient une culture parfaite, MM. Delahaye et Dallière avaient tenu à montrer qu'ils cultivent aussi chez eux des végétaux rares et d'introduction récente ; à noter parmi ces derniers le brihorizandra Gilberti, le félicium decipiens, le phyllodendron andreanum, le vriésa hieroglyphnia, l'adiantum victoriæ, etc. Une collection d'orchidées, pittoresquement disposée sur un arbre rustique, renfermait un certain nombre de sujets remarquables. C'est à la maison Delahaye et Dallière qu'a été attribué, comme en 1881, le prix d'honneur, un magnifique objet d'art offert par le Président de la République.

M. Trouvaillon avait également quelques belles orchidées, de jolies azalées, des cannas, des gloxinias, des maranthas, des plantes à feuillage, etc.

Les pétunias à fleurs doubles de M. Aubert-Gautier, ses araucarias excelsa et compacta, ses pélargoniums lierres, ses fuchsias lui ont valu des récompenses bien méritées.

M. Queneau, l'habile semeur d'épiphyllums, avait tenu à montrer qu'il sait aussi cultiver les bégonias rex, les bruyères (un massif composé de deux espèces de ces dernières a fait l'admiration des visiteurs ; ces deux variétés étaient l'érica verticosa et venhicosa porceleana), les asparagus plumasus, etc., etc.

MM. Trouvaillon et Aubert-Gautier rivalisaient pour la beauté de leurs pélargoniums zonales, tandis que pour les grandiflorums la lutte était circonscrite entre MM. Maille, Aubert-Gautier, Delahaye et Dallière et Buret-Reverdy. Je ne crois pas qu'il soit possible de voir rien de plus beau dans ce genre de plantes; leur diamètre variait entre 0 m. 60 et 0 m. 80 et elles étaient couvertes de fleurs. Le jury devait

être très embarrassé pour rendre son verdict. Il a accordé une médaille d'or, offerte par le Ministre du Commerce, à M Maille, horticulteur à Tours. Médaille d'or offerte par M. le Préfet, un lot de plantes variées exposées hors concours par M. Madelin, le très distingué jardinier en chef du jardin botanique de Tours, qui était très remarqué.

Je ne puis me dispenser de parler des fougères de MM. Delanoue et Besnard, des magnifiques bégonias à feuillage de M. Poissard et de M. Aubert-Vignat, des belles plantes isolées de M. Melizet et des superbes plantes à feuillage de Mme Cottier, du château de Cange. M. Pinquet-Guindon, le sympathique secrétaire du Comité d'organisation, avait exposé une collection très complète de conifères qui lui a valu une médaille d'or. Le syndicat des maraîchers de Tours montrait des produits vraiment remarquables de ses cultures, à côté des légumes non moins beaux de M. Marne et de M. Griveau.

Si à cette liste déjà longue nous ajoutons un bel anthurium-andréanum exposé par M. Leday et une collection de plantes rares de M. Ed. André, parmi lesquelles je citerai l'œchemia brakeana, l'æchmea montevidensis, le neumania arcuta, le vriesa barilletii, le celtès tala, etc. ; une clématide à fleurs rouges (semis de Jackmani) de M. Baron-Veillard à Orléans ; un maclura aurantiaca, variété inédite, de M. Guy, et nombre d'autres que le défaut de temps m'empêche de citer, on verra que l'exposition de Tours offrait de nombreuses attractions.

En outre des horticulteurs, plusieurs architectes-paysagistes s'étaient donné le mot pour garnir le fond de la tente avec leurs superbes dessins MM. Martinet, de Paris, et Nivet, de Limoges, ont dans cette section remporté les premiers prix. Venaient ensuite MM. Perrault, d'Angers; Chevallier, de Tours, et Jamain, d'Orléans.

Les fleuristes avaient rivalisé de bon goût et les compositions florales de MM. Touvaillon, de Tours ; Gond et Sausay, de Châtellerault, étaient fort admirées des visiteurs.

Dans les fleurs coupées, j'ai remarqué la magnifique collection de roses et les pivoines de M. Chatenêt, vice-président de la Société. Les roses de M. Lehoux et de M. Trachon, de Tours, et les pivoines de MM. Bessert et Mechin, les spécialistes bien connus de Chenonceaux, étaient très belles.

La partie purement scientifique était représentée par l'herbier et les collections d'insectes de M. Denis de Bleré.

Voici, résumé en quelques mots, ce que j'ai vu et dont j'ai cru me rendre agréable à ceux de notre Société qui n'ont pu aller voir cette belle exposition. Cette tâche m'a été rendue très facile par MM. les membres de la Commission d'organisation, qui se sont fait un véritable plaisir de me piloter dans cette grande fête horticole.

J'ai remercié ces messieurs en mon nom personnel, ensuite en celui de la Société tout entière.

A Jarnac, le 26 août 1892.

ALLARY Fils, *vice-président.*

L'assemblée remercie M. Allary de ses renseignements et lui vote des félicitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1892

Présidence de M. DAVID, secrétaire-adjoint

La séance est ouverte à deux heures et demie. M. David occupe le fauteuil de la présidence.

Il donne connaissance d'une lettre de M. Billiard, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion pour cause de santé, et une autre lettre de M. Robin, secrétaire, obligé de s'absenter pour affaires personnelles.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu à une protestation de la part de M. Bureau, au sujet de l'insertion de sa lettre au procès-verbal. La discussion relative à cette affaire est renvoyée à une séance ultérieure.

M. LE PRÉSIDENT communique ensuite une demande de M. Veillon, charpentier à Angoulême, tendant à être admis membre de la Société. Cette demande ayant été acceptée à l'unanimité, le postulant est proclamé membre de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire-adjoint,

DAVID.

SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1892

Présidence de M. BILLIARD

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Billiard, président.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. BUREAU proteste à nouveau au sujet de l'insertion de sa lettre et demande que la chose soit l'objet d'un vote spécial de la part des membres présents.

Il est procédé à un vote secret. Les résultats sont les suivants : Votants, 14. — Oui, 11 — Non, 2. — Bulletins blancs, 1.

En conséquence, la lettre de M. Bureau sera insérée au procès-verbal. En voici la teneur :

« Angoulême, le 6 août 1892.

» Monsieur le Secrétaire,

» Veuillez dire à votre honorable trésorier que je tiens à sa disposition les 22 fr. que je suis redevable.

» Je croyais être assez connu dans la localité pour que la Société n'ait pas en réunion à délibérer sur mon compte ; votre trésorier a donc bien peur de moi, pour ne pas me demander à moi directement. C'est une nouvelle bêtise à ajouter aux précédentes. Quoi qu'il en soit, s'il n'ose pas venir chez moi, je tiens à sa *disposition la somme ci-dessus.*

» Je croyais ne pas devoir depuis la dernière exposition, car vous, qui à cette époque aviez ma démission dans votre poche, je croyais que cela suffisait... Bien des gens sont plus à plaindre qu'à blâmer.

» Croyez-moi, Monsieur le Secrétaire, votre tout dévoué et vous salue.

» H. BUREAU. »

M. LE TRÉSORIER, sur la demande qui lui en est faite, expose que l'avoir en caisse de la Société est d'environ 1,160 fr.

M. Rippe, jardinier à Hurtebise, donne sa démission de membre de la Société. Sa démission est acceptée.

MM. Violet, jardinier à Cottier ; Pelvoisin, manufacturier au Gond ; Vignaud, Nazaretz, menuisier à Angoulême, demandent à faire partie de la Société.

Conformément au règlement, il est procédé à un vote secret au sujet de leur admission. Les trois postulants ayant obtenu la majorité des suffrages, sont déclarés membres titulaires de la Société.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNARAL donne ensuite lecture du compte rendu de l'exposition de Périgueux.

COMPTE RENDU DE L'EXPOSITION

De la Société d'Horticulture et d'Acclimatation

DE LA DORDOGNE

Messieurs,

Dans votre séance du 28 août dernier, sur la demande de M. le Président de la Société d'horticulture de la Dordogne, vous avez désigné M. Perrotin pour se rendre à Périgueux,

le 3 septembre suivant, comme membre du jury qui devait apprécier les lots de l'exposition faite au concours par la Société d'horticulture.

Le 2 septembre, vers trois heures du soir, je recevais une dépêche de M. le Président de cette même Société demandant l'envoi d'un deuxième juré. En raison de l'heure avancée et dans l'impossibilité où je me trouvais de prévenir le deuxième délégué, qui devait partir immédiatement, de façon à être rendu le lendemain à huit heures, je pris la détermination de me rendre moi-même à Périgueux.

Le jury s'est réuni dans le local de l'exposition le 3 septembre, à huit heures du matin. Il se composait de :

MM. Poisson, professeur au Muséum d'histoire naturelle;
Perrotin et Robin, d'Angoulême ;
Descougère, de Bordeaux ;
Déglane, de Limoges ;
Bruneau, de Niort.

Après avoir constitué son bureau de la façon suivante :

MM. Poisson, président ; Robin, secrétaire, le jury a immédiatement commencé ses opérations.

Le programme du concours, tracé à l'avance, a été rempli ponctuellement.

Il embrassait les sujets suivants :

1° Culture ornementale ;
2° Arboriculture et fruits ;
3° Culture maraîchère ;
4° Arts et industrie horticole.

L'exposition comprenait, en outre, des concours d'acclimatation et de pisciculture pour lesquels un jury spécial avait été constitué.

Voici le résultat des opérations du jury :

PREMIÈRE SECTION

CONCOURS D'HONNEUR. — *Culture ornementale.* — Prix : Casimir Perrier, médaille d'or grand module.

PLANTES DE SERRES CHAUDES ET TEMPÉRÉES

(Horticulteurs)

1. — *Le plus beau lot de palmiers, de dracœnas, de pandanés et de ficus.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil grand module; 2e prix, Benoît, médaille d'argent petit module.

4. — *La plus belle collection de fougères variées.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil grand module.

5. — *La plus belle collection de bégonias à feuillage ornemental; de bégonias tubéreux doubles et simples; de bégonias ligneux.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent petit module.

7. — *La plus belle collection de broméliacées et de crotons.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent petit module.

9. — *La plus belle collection de pélargoniums à grandes fleurs et de fantaisies simples et doubles; de pélargoniums zonales, simples et doubles.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent petit module; 2e prix, Benoît, mention honorable.

10. — *La plus belle collection de pélargoniums peltatum simples et doubles (dits feuilles de lierre).* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de bronze; 2e prix, Benoît, médaille de bronze.

12. — *La plus belle collection de fuchsias, simples et doubles* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de bronze.

13. — *La plus belle collection de lantanas, de verveines, héliotropes.* — 1er prix, Benoît, médaille de bronze.

14. — *La plus belle collection d'œillets et de pétunias, doubles et simples.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de bronze; 2e prix, Benoît, mention honorable.

15. — *La plus belle collection de dahlias et glaïeuls.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent grand module.

16. — *La plus belle collection de rosiers en fleurs, ainsi que ceux obtenus par l'exposant.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil petit module.

18. — CONCOURS IMPRÉVUS. — *1° Palmiers d'ornementation.* — Casimir Perrier, médaille de vermeil petit module. — *2° Reines-marguerites.*— Deschamps, médaille de bronze.

PLANTES VIVACES

1. — *La plus belle collection de plantes vivaces de pleine terre, fleuries ; de solanées à feuillage ornemental, phlox fleuris, etc.* - 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent petit module ; 2e prix, Benoît, mention honorable.

PLANTES DE SERRE FROIDE ET A FEUILLES PERSISTANTES

La plus belle collection d'hortensias en fleurs, rhododendrons, azalées, camélias, andromèdes, kalmins, écricas, épacris, etc., etc. fleuris ou non. — 1er prix, Benoît, médaille de bronze.

PLANTES DE PLEIN AIR

1. — *La plus belle collection de conifères.* — 1er prix, Benoît, médaille d'or grand module ; 2e prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil grand module.

2. — *La plus belle collection d'arbres et d'arbustes à feuilles persistantes.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil petit module ; 2e prix, Benoît, médaille d'argent grand module.

FLEURS ET BOUQUETS

1. — *La plus grande collection générale de fleurs coupées.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent grand module.

2. — *La plus belle collection de roses coupées.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil petit module ; 2e prix, Benoît, médaille d'argent grand module ; 3e prix, Puyravaud, médaille d'argent grand module ; 4e prix, Mme Chassaing, médaille d'argent petit module.

3. — *Le plus beau lot de bouquets, garnitures d'ornementation diverses de table, corbeilles, etc.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent.

2. — *La plus belle collection de fruits frais, y compris les ananas* — 1er prix, Benoît, médaille d'or petit module ; 2e prix, Casimir Perrier, médaille de vermeil grand module ; 3e prix, Fayol, Martial, médaille de vermeil petit module ; 4e prix, Tallet, Jean, médaille d'argent grand module ; 5e prix, Pigeassou, médaille d'argent petit module ; 6e prix, Chassaing, Henri, médaille d'argent petit module ; 7e prix, Vergnaud, médaille de bronze.

5. — *Le plus beau lot de raisins de table.* — 1er prix, Benoît, médaille de vermeil petit module ; 2e prix, Casimir Perrier, médaille d'argent petit module ; 3e prix, Vergnaud, médaille de bronze.

AMATEURS

1. — *Le plus beau lot de palmiers.* — 1er prix, comte de Lestrade, médaille de vermeil petit module.

8. — *La plus belle collection de coleus variés.* — 1er prix, Latour, médaille d'or petit module ; 2e prix, Pitard, Joseph, médaille d'argent grand module.

13. — *Héliotropes.* — 1er prix, Latour, médaille de bronze.

18. — CONCOURS IMPRÉVUS. — *Greffage.* — 1er prix, Laroche, médaille d'argent petit module.

Rosiers greffés sur églantiers. — Puyravaud, médaille de bronze.

2. — *Le plus beau lot de fruits.* — 1er prix, Dauriac, Joseph, médaille d'argent grand module; 2e prix Petit, Gustave, médaille d'argent petit module; 3e prix, Piala, médaille de bronze.

DEUXIÈME SECTION

CULTURE MARAICHÈRE

CONCOURS D'HONNEUR. — *Collection générale du plus beau lot de légumes en grande exposition d'ensemble.* — 1er prix, Fayol, Martial, médaille d'or grand module; 2e prix, Pigeassou fils, médaille d'or petit module.

1. — *Le plus beau lot de légumes de saison et de marché.* — 1er prix, Bonnefond, Eugène, médaille de vermeil grand module; 2e prix, Chassaing, Henri, médaille de vermeil petit module; 3e prix, Deymat, médaille d'argent grand module; 4e prix, Bonnet, médaille d'argent grand module; 5e prix, Métou médaille d'argent grand module; 6e prix, Cérouze, médaille d'argent grand module; 7e prix, Tallet, médaille d'argent petit module; 8e prix, Deschamps, médaille d'argent petit module; 9e prix, Favart, médaille d'argent petit module; 10e prix, Vergnaud, médaille de bronze.

2. — *Le plus beau lot de racines alimentaires telles que: carottes, navets, salsifis, scorsonères, radis, betteraves, ignames de Chine, crosnes du Japon, etc.* — 1er prix, Pigeassou, médaille de vermeil petit module; 2e prix, Fayol, médaille

d'argent grand module ; 3e prix, Bonnefond, Eugène, médaille d'argent petit module ; 4e prix, Tallet, médaille de bronze ; 5e prix *ex æquo*, Cérouze, médaille de bronze, Deymat, médaille de bronze ; 6e prix *ex æquo*, Métou, mention honorable, Chassaing, H., mention honorable ; 7e prix *ex æquo*, Deschamps, mention honorable, Bonnet, mention honorable.

3. — *Le plus beau lot de plantes à feuillage culinaire et de salade de saison.* — 1er prix, Pigeassou, médaille de vermeil petit module ; 2e prix, Fayol, médaille de vermeil petit module ; 3e prix, Deymat, médaille d'argent grand module ; 4e prix, Bonnefond, médaille d'argent petit module ; 5e prix, Cérouze, médaille d'argent petit module : 6e prix *ex æquo*, Vergnaud, mention, Favard, mention, Chassaing, mention ; 7e prix *ex æquo*, Métou, mention, Tallet, mention ; 8e prix, Bonnet, mention.

4. — *Le plus beau lot de melons.* — 1er prix, Deymat, médaille d'or petit module ; 2e prix, Fayol, médaille de vermeil grand module ; 3e prix, Pigeassou, médaille de vermeil petit module ; 4e prix, Bonnefond, médaille d'argent petit module ; 5e prix, Tallet, médaille de bronze ; 6e prix *ex æquo*, Métou, mention, Chassaing, mention ; 7e prix, Bonnet, mention ; 8e prix *ex æquo*, Favart, mention, Deschamps, mention, Cérouze, mention.

5. — *Le plus beau lot de courges, potirons et concombres.* — 1er prix, Pigeassou, médaille d'argent grand module ; 2e prix, Fayol, médaille d'argent grand module ; 3e prix, Deymat, médaille d'argent petit module ; 4e prix, Bonnefond, médaille d'argent petit module ; 5e prix, Chassaing, médaille de bronze ; 6e prix, Cérouze, médaille de bronze ; 7e prix *ex æquo*, Tallet, mention, Métou, mention ; 8e prix, Bonnet, mention ; 9e prix *ex æquo*, Deschamps, mention, Vergnaud, mention.

6. — *Le plus beau lot de pommes de terre.* — 1er prix, Fayol, médaille de vermeil petit module ; 2e prix, Pigeassou, médaille de vermeil petit module ; 3e prix, Tallet, médaille

de bronze ; 4e prix, Métou, médaille de bronze ; 5e prix *ex æquo*, Deymat, mention, Chassaing, mention ; 6e prix *ex æquo*, Bonnet, mention, Cérouze, mention ; 7e prix, Deschamps, mention.

7. — *Le plus beau lot d'oignons, comprenant au moins 10 variétés avec assortiment d'ails et échalottes.* — 1er prix, Pigeassou, médaille d'argent grand module ; 2e prix, Fayol, médaille d'argent grand module ; 3e prix, Bonnefond, médaille d'argent petit module ; 4e prix, Métou, médaille d'argent petit module ; 5e prix *ex æquo*, Deymat, médaille de bronze, Tallet, médaille de bronze.

8. — *Le plus beau lot de choux pommés et choux-fleurs.* — 1er prix, Deymat, médaille d'or grand module ; 2e prix, Fayol, médaille de vermeil grand module ; 3e prix, Pigeassou, médaille de vermeil petit module ; 4e prix, Chassaing, médaille d'argent petit module ; 5e prix *ex æquo*, Bonnefond, médaille de bronze, Métou, médaille de bronze ; 6e prix *ex æquo*, Tallet, mention, Deschamps, mention, Cérouze, mention ; 7e prix, Bonnet, mention.

9. — *Le plus beau lot de tomates, aubergines, piments.* — 1er prix, Fayol, médaille de vermeil petit module ; 2e prix, Pigeassou, médaille de vermeil petit module ; 3e prix, Bonnefond, médaille d'argent petit module ; 4e prix, Cérouze, médaille d'argent petit module ; 5e prix *ex æquo*, Métou, médaille de bronze, Chassaing, médaille de bronze, Tallet, médaille de bronze ; 6e prix *ex æquo*, Bonnet, mention, Deymat, mention ; 7e prix, Deschamps, mention.

10. — *Le plus beau lot d'asperges, artichauts, fraises et autres produits maraîchers* — 1er prix, Chassaing, médaille d'argent petit module ; 2e prix, Fayol, médaille de bronze ; 3e prix, Pigeassou, médaille de bronze.

11. — *Le plus beau lot de pois, fèves et haricots.* — 1er prix, Fayol, médaille d'argent grand module ; 2e prix, Pigeassou, médaille d'argent grand module ; 3e prix, Bonne-

fond, médaille d'argent petit module ; 4e prix, Deymat, médaille d'argent petit module ; 5e prix, Métou, médaille de bronze ; 6e prix, Tallet, mention.

AMATEURS

6. — *Lot de pommes de terre.*— 1er prix, capitaine Buffard, médaille d'argent petit module.

8. — *Lot de choux pommés.* — 1er prix, capitaine Buffard, médaille d'argent grand module.

TROISIÈME SECTION

ARTS ET INDUSTRIES HORTICOLES

2. — *Les plus belles suspensions, corbeilles et jardinières de salon, avec graminées.* — 1er prix, Casimir Perrier, médaille d'argent.

5. — *Architecture de jardins et de parcs, dessins, plans levés ou reliefs dressés par l'exposant et ayant été exécutés.* — 1er prix, Benoît, médaille d'argent grand module.

7. — *Coutellerie, taillanderie, quincaillerie horticole, tondeuse de gazon* — 1er prix, Peyrot, médaille de vermeil grand module.

8. — *Les meilleurs engrais, mastics, insecticides, destinés spécialement à l'horticulture.* — 1er prix, Benoît, médaille de bronze.

9. — *Assortiment le plus complet de meubles de jardins : bancs, sièges, fauteuils, tables, y compris les clôtures et treillages.* — 1er prix, Larnaudie, médaille d'argent petit module.

12. — *Appareils d'arrosage : pompes, seringues, arrosoirs, pulvérisateurs, etc.* — Diplôme d'honneur conféré au capitaine de Chasseloup-Laubat, en rappel de ses récompenses antérieures pour la composition l'Œnophile et son pulvérisateur.

AMATEURS

1. — *La plus belle collection d'insectes nuisibles à l'horticulture, avec notice.* — 1er prix, Pitard, Joseph, médaille d'argent petit module.

2. — *Herbiers de plantes indigènes, avec noms.* — 2e prix, Lacourarie, médaille d'argent petit module.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans dire un mot sur cette gracieuse et belle exposition qui réunissait, avec les plus beaux spécimens de la flore de saison, des produits maraîchers non moins remarquables.

Le jardin, habilement dirigé avec ses pelouses vertes et bien fournies, est très bien disposé.

A l'entrée, le regard est attiré par un superbe petit chalet rustique dû aux plans de M. le Président de la Société de la Dordogne, et destiné à servir de bureau. Les fleurs et la verdure qui l'entourent font encore mieux ressortir ses formes gracieuses. A l'intérieur, les vitraux sont ornés par de très jolis rideaux confectionnés avec des lianes de rafia.

A droite, nons apercevons l'ambulance de la Société de secours aux blessés. A la suite, se trouvent les galeries abritant des fleurs et des plantes remarquables.

A gauche, la section d'acclimatation et les abris des nombreux lots de légumes exposés par les jardiniers périgourdins.

Au milieu, s'ouvre la grande allée de Tourny, resserrée par des plates-bandes de verdure et des caisses de palmiers, lauriers en fleurs et autres arbustes du meilleur effet ; au centre, une vaste pièce d'eau ornée d'une belle fontaine, d'où jaillit un jet d'eau assez puissant pour atteindre les hautes branches des grands ormeaux. Au fond, l'incomparable coup d'œil de la terrasse de Tourny.

L'exposition des légumes, où se trouvent les plus beaux spécimens de la culture maraîchère, attire spécialement notre attention ; la bonne disposition de ces divers produits étalés bien en vue comme sur un massif de jardin, fait encore mieux ressortir leur beauté.

A quelques pas, se trouvent des clôtures et des sièges rustiques bien confectionnés.

En traversant le jardin, nous nous arrêtons aux nombreux massifs de fleurs et d'arbustes.

Il serait trop long de donner une énumération complète des plantes qui ornent les plates-bandes ; bornons-nous simplement à citer ce que nous avons remarqué. Ici, des pélargoniums simples et doubles ; plus loin, des fuchsias, des lantanas, des verveines et héliotropes ; ailleurs, des œillets, des pétunias, des dahlias et glaïeuls, des massifs de rosiers fleuris, des solanées, des phlox, des hortensias, enfin des conifères et des arbustes à feuilles persistantes en très nombreuses variétés.

Sous les tentes formant galeries, du côté opposé à l'exposition maraîchère, nous avons une longue ligne de fleurs et plantes de serre de toute beauté. Ce sont d'abord de magnifiques coleus présentés par deux amateurs. Nous voyons après des palmiers, dracœnas, pandanées, fougères, bégonias, etc. En prolongeant notre visite des galeries, nous voyons de gracieux bouquets et des garnitures de corbeilles bien faites.

Plus loin, nous admirons la belle collection de fleurs coupées.

Dans une galerie détachée se trouve l'exposition des fruits, qui mérite sa part d'éloges.

Ce trop rapide exposé, qui ne peut vous donner qu'une bien faible idée de cette exposition, termine notre compte rendu.

Disons cependant en terminant qu'un banquet fraternel réunissait, le dimanche soir, tous les membres du Jury

ainsi qu'une grande partie des membres de la Société ; nous y avons reçu l'accueil le plus sympathique.

Nous gardons de ce voyage, M. Perrotin et moi, une bien bonne impression, et nous tenons à vous dire hautement combien M. le Président de la Société de la Dordogne, ainsi que les membres de sa Société, se sont montrés aimables et sympathiques pour nous pendant le court séjour que nous avons fait parmi eux.

Le Secrétaire,

ROBIN.

La parole est ensuite à M. Allary, vice-président, qui donne lecture d'un rapport sur l'exposition horticole de Nantes.

UNE VISITE A L'EXPOSITION

DE NANTES

Par M. Allary, horticulteur à Jarnac (Charente), vice-président de la Société d'horticulture de la Charente.

Messieurs,

La Société nantaise d'horticulture avait organisé une exposition de chrysanthèmes dans les jardins de la Mairie, sous une série de tentes représentant un ensemble couvert de 800 mètres superficiels.

C'était une avalanche de fleurs aux coloris les plus divers dont les tons varient du blanc pur au rouge foncé, du jaune éclatant au vieil or, du rose tendre au pourpre sombre, en passant par tous les coloris intermédiaires qui produisent aux regards des visiteurs un véritable enchantement.

Toutes les formes de cette charmante fleur, d'une beauté triomphante, étaient représentées ; les variétés pompon, incurvées, japonaises, anglaises et américaines étaient là, se disputant les regards et l'admiration des visiteurs.

Quant aux plantes elles-mêmes, examinées au point de vue cultural, elles offraient, en général, un progrès des plus sérieux sur celles que j'avais eu l'occasion de voir précédemment.

Les horticulteurs nantais m'ont montré, de même que les amateurs, que non seulement ils s'étaient préoccupés d'enrichir leur collection des plus belles variétés, mais aussi d'améliorer leurs procédés de culture ; c'est ainsi que j'ai pu remarquer que la hauteur était bien moindre que ce que j'avais constaté jusqu'à ce jour, ce qui m'a prouvé que les pincements n'avaient pas été négligés ; la santé du feuillage indiquait que des engrais appropriés avaient été donnés avec connaissance de cause ; l'ampleur des fleurs, dont la grande majorité mesuraient 0 m 15 à 0 m 18 et 0 m 20 de diamètre, et la pureté des coloris étaient plus complètes, ce qui ne peut provenir que de l'attention dont les plantes ont été l'objet.

J'ajouterai que la présentation en pot a été presque seule adoptée par les exposants et que la fleur coupée ne figure dans cette exposition que dans une très faible proportion ; cela m'a permis de féliciter nos confrères. De cette façon, chacun a été mis à même de juger du port des plantes et en même temps de la beauté de leurs coloris. Le nombre des belles variétés dans tous les tons est tellement étendue que maintenant on doit, pour se créer une collection, se préoccuper plus que jamais de la bonne tenue des plantes ; aussi, j'ai cru bien faire en prenant les noms des variétés qui m'ont paru les plus belles sous tous les rapports et qui sont les suivantes :

Ladry Lawrance. — Louis Conning. — M. Isaac Price. — Mme Ch. Raffad. — Triomphe de l'exposition de Paris. — Richard Elliot. — M. Berthier Rendatler. — Tibère. — Perle

des Sales. — Maria Azem. — Mme Mezard. — La Fortune. — Mme d'Arquiers. — Ferdinand de Lesseps. — Lumière électrique. — Le réveil matinal. — M. Lantry. — L'adorable. — Montani of Sernon. — M. Levy Morton. — Rigobert. — Exposition de Toulouse. — La déesse. — M. Hoste. — Ville de Marseille. — Georges Daniel. — Jardin des plantes. — Enfant des deux mondes. — James Werton. — M. Ed. Carrière. — Mon caprice. — La neige. — Aline Jolivard. — M. Irwing. — Alfred Baring. — Yelow Dragon. — Marguerite Lacroix. — Amanda. — Héroïne d'Orléans. — W. Triker. — Sylphide. — Liliana Bird. — William's Limoln. — Président Audignier. — Admirable Giomond. — Paul Vitry. — Louis Bockmer. — Mlle Mélanie Favre. — Greving Clarke. — Mme Boucharlat aîné. — Mme Bune. — Aurore. — Edouard Lefort. — M. Alphus Hardy. — Anna Dorner. — Comtesse Foucher de Careil. — Rose Laing. — Robert Counell.

J'ai noté ces variétés dans les lots des principaux exposants qui étaient MM. Balmaud, Joseph Gouleau, Jeauneau, Clavreuil parmi les horticulteurs, et Mmes L. Bourgette et Langlois et M. Emile Moussion, amateurs.

J'ai constaté un énorme succès ; il m'a cependant paru regrettable que la Société d'horticulture ait, pour des raisons d'économie, choisi les jardins de la mairie, car malgré tout le zèle et l'habileté de la commission d'organisation et la bonne disposition des tentes, l'effet produit était médiocre.

Nos confrères avaient eu l'heureuse idée d'adjoindre à leur exposition de chrysanthèmes les plantes fleuries de la saison, ainsi que les légumes et fruits de table. J'ai vu avec plaisir de belles cultures de cyclemens, bruyères, primevères et œillets que savent produire les horticulteurs nantais, les belles collections de légumes de saison et les superbes lots de fruits qui faisaient venir l'eau à la bouche seulement rien qu'à les voir.

J'arrête ici le compte rendu de ma visite à cette exposition, qui aurait pu être plus complet et d'une manière plus agréa-

ble et bien plus scientifique, si le peu de temps dont j'avais à disposer me l'eût permis.

A Jarnac, le 20 novembre 1892.

ALLARY fils, *vice-président.*

Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'attention et l'assemblée remercie vivement l'auteur de cette communication intéressante.

M. LE PRÉSIDENT communique ensuite un procédé de bouturage des chrysanthèmes (Extrait d'un article de M. L. Neury, publié dans le n° 23 du 1er décembre 1892 de la *Revue horticole*) :

Dans un coffre simplement posé sur le sol, on verse de la terre légère et saine, de manière à le remplir jusqu'à environ 20 cent. du bord. On trace, au moyen d'une planchette, dans le sens de la longueur, quatre lignes de petits ados, le bord supérieur de chacune dépassant de 4 à 5 cent. le niveau du bord inférieur de l'ados.

Des rameaux de belle venue, bien durcis et détachés des touffes à multiplier, puis effeuillés, sont privés de leur partie herbacée et laissés à une longueur d'environ 25 à 30 cent.

Ces rameaux sont simplement posés sur les ados et couchés parallèlement les uns aux autres, le sommet tourné vers le haut du coffre. Sur le tout, on étend du terreau de couche de manière à recouvrir les boutures de 5 m/m seulement. On plombe légèrement et on recouvre de châssis.

Pendant l'hiver, même soin que pour les boutures ordinaires

Dès la fin de février, des bourgeons commencent à percer, on aère plus largement. Un peu plus tard, si la terre se dessèche, on donne des bassinages.

Les pousses deviennent plus nombreuses, s'accroissent rapidement et vers la mi-avril, on peut les relever.

Il s'en développe un plus ou moins grand nombre suivant les variétés et surtout suivant l'état plus ou moins herbacé

des rameaux-boutures ; mais les rameaux suffisamment durcis en fournissent 5 ou 6 et quelquefois jusqu'à 10, suivant leur longueur.

Ces pousses présentent à leur base un chevelu excellent. Pour les détacher du rameau, il suffit de les incliner légèrement de côté et d'autre. Mises en godets, soit isolément, soit par deux ou par trois, puis rempotées dans des pots plus grands et pincées à deux reprises, ces boutures constituent de très bons pieds.

Le principal avantage de ce procédé est d'utiliser à l'automne, après la floraison, les rameaux qui autrement ne sont d'aucun emploi.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'en prévision du concours régional de 1893, il a été nommé une commission horticole et florale, composée de la manière suivante :

MM. BACHELIER, propriétaire, chemin de la Colonne ;
BILLIARD, président de la Société d'horticulture ;
BOUCHERON, conseiller municipal ;
BOUYER, docteur-médecin ;
BRUGÈRE, président du Tribunal civil ;
CAGNION, négociant, conseiller général, Blanzac ;
CHAUVEAU, Alfred, négociant, Magnac-sur-Touvre ;
DELAURIER, négociant, place de la Commune ;
ROBIN, secrétaire de la Société d'horticulture.

Dans sa séance du 20 courant, cette commission a formé son bureau ainsi qu'il suit :

Président. . . . M. BILLIARD ;
Vice-Président . . M. CHAUVEAU ;
Secrétaire . . . M. ROBIN.

Tous les membres présents se montrent très satisfaits du choix du président de cette commission, et sont persuadés d'avance que, dans de pareilles mains, le succès de l'exposition ne saurait être douteux.

M. LE PRÉSIDENT expose que les membres du bureau étant arrivés à la fin de leur mandat, les sociétaires devront élire de nouveaux membres pour une période de trois années. Il fait remarquer que les membres sortants sont rééligibles.

Après une suspension de séance de quelques instants, M. CLAVREUIL, doyen d'âge, prend le fauteuil de la présidence, et il est immédiatement procédé à la nomination du président et des différents membres du bureau.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Président	MM. BILLIARD, agent voyer hors classe.
Vice-Présidents .	ALLARY, horticulteur, Jarnac ; JALLAGEAS, négoc^t, Angoulême.
Secrétaire général.	ROBIN.
Secrétaires-adjoints	DAVID, jardinier, Saint-Cybard ; PERROTIN, pépin^ste, au Pontouvre.
Trésorier	COURATIN, horticult^r, Angoulême.
Trésorier-adjoint .	L. LACOMBE, négoc^t, Angoulême.
Archiviste	PASQUET, jardinier-chef de la ville.

Les membres désignés ci-dessus ayant accepté les fonctions qui leur étaient confiées, le bureau s'est immédiatement constitué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA CHARENTE

« Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu. »
DELILLE.

N° 14. — Année 1894

ANGOULÊME
IMPRIMERIE F. LUGEOL, RUE D'AGUESSEAU, 18

1895

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1894

Présidence de M. Allary, vice-président

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président communique une lettre de M. Billiard qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Il fait connaître la réponse de M. le Maire de Cognac à la demande que lui avait adressée la Société d'horticulture, en vue d'organiser une exposition horticole à Cognac dans le courant de l'été. M. le Maire accepte avec plaisir et promet de soumettre la question au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

M. le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société au 31 décembre 1893, savoir :

Encaisse au 31 décembre 1892.			910 f.	75
Dépenses	239	50		
Recettes.	827	10		
Excédent des recettes	587	60	587	60
Avoir au 31 décembre 1893			1,498	35
Cette somme est représentée par un livret de caisse d'épargne de.			1,232	50
Espèces en caisse			265	85
Total égal.			1,498	35

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gellibert des Seguins dans laquelle le député d'Angoulême promet tout son appui pour la réussite de l'Exposition projetée.

M. le Président expose qu'il serait utile de présenter un rapport détaillé du jardin-école de la Société lors de la demande de subvention au Conseil général. M. le Secrétaire et M. le Directeur du jardin sont chargés de la rédaction de ce rapport, qui devra être soumis à l'acceptation du bureau de la Société.

M. le Président fait connaître que le Parlement ayant voté 150,000 fr. pour envoyer des délégués à l'Exposition de Lyon, il serait utile de demander à M. le Ministre, par l'intermédiaire de M. Gellibert des Seguins, la somme nécessaire, ou tout au moins une subvention ponr les trois membres qui représenteraient la Société.

La proposition est acceptée, et le Secrétaire général est chargé de faire le nécessaire.

M. le Président remarque avec un certain regret que peu de membres assistent aux réunions; que, du reste, ces membres sont presque toujours les mêmes. Il propose, dans le but d'exciter le zèle des sociétaires, d'inscrire à chaque séance sur le registre, pour être reproduit sur le bulletin, le nom des membres présents à la réunion.

Après discussion, cette proposition est acceptée.

M. Couratin dépose sur le bureau un échantillon de vin, récolté dans la propriété de M[me] Hébrard située dans un rayon de moins de 100 mètres du champ de foire d'Angoulême. La plantation a été faite en 1891 en Petit-Bouschet, Alicante, Henri-Bouschet et Balzac, sur Riparia, Solonis et Rupestris. Ce vin, trouvé très bon, manque cependant d'alcool, ce qui est dû sans doute à la jeunesse des cépages.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général.

ROBIN.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1894

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Billiard, président.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que la municipalité de Cognac, en raison de l'époque avancée à laquelle elle a été informée, n'a pas cru devoir accepter l'offre qui lui avait été faite d'organiser une exposition dans cette ville.

La Société maintient son projet d'exposition, qui aura lieu à Angoulême.

M. LE PRÉSIDENT soumet à l'assemblée les deux questions suivantes : Faut-il faire l'exposition en automne ou au printemps prochain ? Après une longue discussion, il est décidé qu'elle aurait lieu à l'automne.

La Commission d'organisation est chargée de s'occuper à bref délai de la rédaction des programmes et règlements, ainsi que du choix de l'emplacement.

Elle devra, en outre, étudier la question de savoir si la Société n'aurait pas à envoyer un lot de plantes ou fruits à l'exposition de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau le programme et le règlement de l'exposition horticole de Périgueux, fixée du 24 mai au 3 juin 1894. Il invite les intéressés à prendre connaissance de ces pièces.

Il communique une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, demandant la nomination d'un délégué pour faire partie de la Commission des concours régionaux de 1895.

Il fait connaître, en outre, que MM. Boudet fils, horticulteur à Saint-Cybard, et Nivelle, horticulteur à Magnac-

sur-Touvre, ont adressé leur démission de membres de la Société ; ces deux démissions sont acceptées.

M. Dorah, rue de Périgueux, demandant à faire partie de la Société, il est procédé à son admission conformément au règlement, au bulletin secret, et le postulant est élu à l'unanimité des suffrages.

M. ALLARY dépose sur le bureau un Arum à feuilles panachées ; ce superbe Richardia-Aurea fait l'admiration de tous les membres présents ; il est décerné à M. Allary pour son apport un jeton de 1re classe.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,

ROBIN.

SÉANCE DU 24 JUIN 1894

Présidence de M. Billiard

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Président dépose une proposition concernant l'exposition d'horticulture que la Société se propose d'organiser; il dit qu'il voudrait la voir établir à Angoulême; il pense que, vu le peu de temps dont on dispose pour l'organiser cette année, il est difficile de choisir une autre localité; il offre d'entrer en pourparlers avec M. le Maire pour que la Société ait une des places de la Ville à sa disposition.

Cette proposition discutée par l'assemblée, MM. Couratin, Pasquet et Perrotin proposent de l'établir à la Salle Philharmonique, place de la Gendarmerie; cette dernière idée, qui paraît plaire à tous, est soumise au vote par M. le Président et adoptée.

En conséquence, M. le Président déclare qu'une demande formulée en ce sens sera adressée à M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à trois heures et demie.

Les Secrétaires-Adjoints,

DAVID, PERROTIN.

SÉANCE DU 26 AOUT 1894

Présidence de M. ALLARY, vice-président

La séance est ouverte à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître à l'assemblée que M. le Maire d'Angoulême lui écrit qu'il accepte avec plaisir le projet de la Société, en vue de l'organisation d'un concours d'horticulture à Angoulême ; qu'il met bien volontiers à sa disposition le local demandé ; qu'il fait des vœux pour la bonne réussite de cette entreprise, et que tout son concours est assuré à la Société.

Puis M. le Président lève la séance, après avoir déclaré à l'assemblée qu'elle pouvait aussi compter sur l'activité des membres de son bureau pour accomplir la tâche qui lui est confiée.

Le Secrétaire-Adjoint,

PERROTIN.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1894

Présidence de M. ALLARY, vice-président

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Billiard, président de la Société d'horticulture, où il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et donne sa démission pour cause de santé.

M. le Président invite les membres présents à procéder de suite à l'élection d'un nouveau Président ; c'est M. Léon Croizé, viticulteur et propriétaire à Saint-Même, qui est élu à l'unanimité.

M. Fleury, jardinier à Rouillac, adresse sa démission de membre fondateur pour cause de départ.

M. LE PRÉSIDENT donne encore lecture d'une lettre de M. Taffet, artiste potier, qui demande à faire partie de la Société d'horticulture comme membre titulaire ; cette demande étant régulièrement apostillée, il est procédé au vote par le scrutin secret, et à l'unanimité des membres présents, M. Taffet est admis.

M. COURATIN, trésorier, propose que l'ordre du jour de décembre porte « le renouvellement intégral du bureau », ce qui est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à trois heures et quart.

Le Secrétaire-Adjoint,

DAVID.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1894

Présidence de M. ALLARY, vice-président

La séance est ouverte à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Léon Croizé qui remercie la Société d'horticulture de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant son Président ; mais, vu la nature de ses occupations, il ne peut à son grand regret accepter.

M. COURATIN, trésorier de la Société, lit le compte rendu financier, qui est approuvé et dont voici le résumé :

Avoir au 31 décembre 1893			1,498	35
Dépenses, année 1894 (exposition)	757	25		
Recettes	882	20		
Excédent des recettes			124	95
Avoir au 31 décembre 1894			1,623	30

M. LE PRÉSIDENT dit que, conformément à l'ordre du jour voté en séance du 28 octobre, il va être procédé au renouvellement du bureau.

Etaient présents :

MM.

ALLARY père, vice-président.
COURATIN, trésorier.
PERROTIN, secrét.-adjoint.
DAVID, id.
FERDINAND, sociétaire.
CHARTIER, id.
PASQUET, id.
VIGNAUD, id.
BONNET, id.
GRENET, id.

MM.

TAFFET, sociétaire.
ALLARY fils, id.
STÉPHAN, id.
SANSETIER, id.
BACHELIER, id.
PELLEVOISIN, id.
TRAVERSE, id.
RIBERT, id.
LECADET, id.

Président :

Par 18 voix sur 19 votants, M. Bachelier, chemin de la Colonne, à Angoulême, est élu Président.

Vice-Préidents :

M. Allary père, horticulteur à Jarnac, est réélu par . . . . 17 voix

M. Pellevoisin, propriétaire au Gond, près Angoulême . . . . 17 voix élu.

Secrétaire général :

M. Grenet, chef de pratique horticole, orphelinat d'Angoulême. . . . . 17 voix élu.

Secrétaires-Adjoints :

M. Perrotin, arboriculteur à L'Houmeau, près Angoulême. . . . . 15 voix élu.

M. David, horticulteur, rue du Simard, à Angoulême . . . . 15 voix élu.

Trésorier :

M. Couratin, horticulteur, rue Corderant, à Angoulême . . . . 17 voix élu.

Trésorier-Adjoint :

M. Bonnet, jardinier à la gare . . . . 14 voix élu.

Archiviste-Bibliothécaire :

M. Pasquet, horticulteur, rue du Moulin-des-Trois-Roues, à Angoulême . . . . 15 voix élu.

D'après le rapport de M. Couratin, trésorier de la Société, les membres présents à la réunion ont décidé que M. Léopold Bellefaye, horticulteur à Angoulême, et M. Joseph André, de Bonneville, ne payant pas leur cotisation depuis deux

ans, seraient rayés d'office, et que des poursuites seraient exercées par M. le Trésorier contre le sociétaire M. L... qui doit aussi sa cotisation de deux années et plusieurs litres de nicotine.

M. le Président lit ensuite la lettre suivante que lui a adressée M. Grenet, membre de la Société:

« Angoulême, le 25 décembre 1894.

» Monsieur le Président,

Voici un renseignement qui pourrait intéresser mes collègues de la Société d'horticulture: je vous laisse juge sur l'opportunité de le communiquer ou non à une de nos réunions.

» Depuis longtemps, je fais une vive opposition à ceux qui conseillent l'emploi du Riparia-Gloire de Montpellier, ou Riparia Portalis, préférablement au bon Riparia rouge ordinaire, grand glabre de Messner. J'ai dit et je répète :

» Que ce premier cépage est moins résistant au phylloxéra que le dernier ;

» Que son aire d'adaptation n'est guère plus grande ;

» Que, pour ces raisons, je ne m'explique pas la préférence qu'on lui témoigne ;

» Qu'il ne sert tout au plus qu'à compliquer inutilement la pratique de la reconstitution, en attendant qu'il mette en doute chez les planteurs la résistance des vignes greffées sur Riparia.

» Je me serais contenté de dire cela dans des conversations particulières, en m'appuyant sur mes observations personnelles, mais j'ai lu dernièrement un article de M. Millardet, le savant bien connu, écrit dans *la Vigne américaine*, n° de novembre 1894, p. 347, dans lequel il exécute la réputation du Riparia-Gloire, et confirme celle du Riparia ordinaire.

» D'ailleurs, voici le passage en question :

« Le Riparia-Gloire surpasse habituellement le Riparia-

» Glabre par son développement qui est des plus remar-
» quables, surtout en terres de plaines profondes et
» fraîches ; mais, en terres de coteaux, il cède généralement
» le pas au Grand-Glabre ; des greffes faites comparative-
» ment il y a cinq ans en sol difficile, sur ces deux Riparias,
» démontrent d'une manière définitive la supériorité du
» Grand-Glabre, tant au point de vue de la réussite au
» greffage et de la vigueur qu'à celui de la fructification.
» J'ajouterai, ce qui donne probablement la raison des faits
» qui précèdent, que le Grand-Glabre porte *huit à dix fois*
» moins de nodosités que la Gloire de Montpellier. »

» Après cela, il me semble, à mon humble avis, Monsieur le Président, que la véritable valeur des Riparias est connue, et que nous devons conserver soigneusement notre vieux porte-greffe qui a fait ses preuves et qui continue à donner toute satisfaction à ceux qui le plantent dans les terrains qui lui sont favorables.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer, etc

» GRENET,

» Chef de pratique à l'orphelinat agricole d'Angoulême. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

PELLEVOISIN.

CONCOURS HORTICOLE D'ANGOULÊME

Des 17, 18, 19 et 20 novembre 1894

Organisé par la Société d'horticulture et de viticulture de la Charente

---

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES (séance du 30 décembre)

PRIX D'HONNEUR

Décerné à l'unanimité pour ensemble de collections. — Médaille d'or, M. Ancelin, aux Planes, près Angoulême.

Rappel de médaille d'or, M. Allary, à Jarnac (Charente).

PREMIÈRE SECTION. — HORTICULTURE MARAICHÈRE

1er concours : au plus beau lot de légumes variés. — Médaille de vermeil, M. Ancelin, à Angoulême.

2e concours : à la plus belle collection de pommes de terre. — Médaille d'argent grand module, M. Ancelin, à Angoulême.

3e concours : au plus beau lot de choux variés. — Médaille d'argent, M. Ancelin, à Angoulême.

4e concours : à la plus belle collection de melons, courges, potirons, etc. — Médaille de bronze, M. Ancelin, à Angoulême.

DEUXIÈME SECTION. — ARBORICULTURE, VITICULTURE

1o *Arboriculture*

1er concours : à la plus belle collection de conifères. — Mé-

daille de vermeil petit module, M. Clavreuil, à Angoulême.

2e concours : à la plus belle collection d'arbres fruitiers. — Médaille d'argent grand module, M. Perrotin, à Angoulême.

3e concours : à la plus belle collection d'arbustes à feuilles persistantes. — Médaille d'argent petit module, M. Clavreuil, à Angoulême.

5e concours : à la plus belle collection de rosiers. — Médaille d'argent grand module, M. Couratin, à Angoulême.

2° *Viticulture*

1er concours : à la plus belle collection de vignes greffées sur américains. — Médaille d'argent petit module, M. Allàry, à Jarnac.

Médaille d'argent petit module, M. Perrotin, à Angoulême.

Médaille d'argent petit module, M. Cadet (maison Procop), à La Couronne.

2e concours : vignes françaises. — Médaille de bronze, M. Ancelin, aux Planes.

Médaille de bronze, M. Traverse, à Angoulême.

3e concours : cépage le plus résistant en sol calcaire de la Charente. — Médaille d'argent grand module, M. Grenet, à l'orphelinat d'Angoulême.

TROISIÈME SECTION. — FRUITS

1er concours : à la plus belle collection de fruits bien dénommés. — Médaille de vermeil petit module, M. Perrotin, à Angoulême.

Médaille d'argent grand module, M. Stéphens, à La Couronne.

Médaille de bronze, M. Clavreuil, à Angoulême.

Médaille de bronze, M. Traverse, à Angoulême.

Médaille de bronze, M. Ancelin, aux Planes.

4e concours : à la plus belle collection de raisins de cuve. — Médaille de vermeil petit module, M. Traverse, à Angoulême.

Médaille d'argent petit module, M. Ancelin, aux Planes.

QUATRIÈME SECTION. — HORTICULTURE FLORALE

1er concours : au plus beau lot de plantes de marché. — Médaille de vermeil petit module, M. Grenet, à l'orphelinat.

Médaille d'argent petit module, M. Pasquet, à Angoulême.

Médaille de bronze, M. Couratin, à Angoulême.

2e concours : au plus beau lot de violettes. — Médaille de vermeil, M. David, à Angoulême.

Médaille de bronze, M. Ancelin, aux Planes.

4e concours : au plus beau lot de primevères. — Médaille d'argent petit module, M. Grenet, à l'orphelinat.

Hors concours, M, Aubinaud, à Angoulême.

5e concours : au plus beau lot de bruyères. — Pas d'exposants.

6e concours : au plus beau lot d'œillets fleuris. — Médaille de vermeil, M. Couratin, à Angoulême.

Médaille d'argent grand module, M. Allary, à Jarnac.

7e concours : au plus beau lot de fougères. — Médaille de bronze, M. Grenet, à l'orphelinat.

8e concours : àla plus belle collection de géraniums.—Médaille de vermeil grand module, M. Allary, à Jarnac.

CHRYSANTHÈMES

1er concours : à la plus belle collection. — Médaille de vermeil grand module, M. Allary, à Jarnac.

Médaille d'argent, M. Billiard, à Angoulême.

Médaille de bronze, M. Pasquet, à Angoulême.

Hors concours, M. Aubinaud, à Angoulême.

FLEURS COUPÉES ET BOUQUETS

1er concours : au plus beau lot de chrysanthèmes en fleurs coupées. — Médaille d'argent petit module, M. Billiard, à Angoulême.

2e concours : au plus beau lot de bouquets. — Médaille d'argent petit module, M. Pasquet, à Angoulême.

QUATRIÈME SECTION

3e concours : au plus beau lot de pensées. — Médaille de bronze, M. Allary, à Jarnac.
Médaille de bronze, M. Traverse, à Angoulême.

CINQUIÈME SECTION

2e concours : coutellerie horticole, paillassons, claies, treillages, etc. — Médaille d'argent grand module, M. Chartier, rue Saint-Roch, à Angoulême.

Après l'exposition d'horticulture, quelques membres de la Société, le jury et les lauréats du concours se sont réunis à l'hôtel Réveillon, dans un banquet qu'a bien voulu présider M. Mulac, maire d'Angoulême.

Une franche cordialité n'a cessé de régner parmi les convives.

A la fin du dîner, un lauréat du concours, M. Grenet, chef de pratique à l'orphelinat agricole d'Angoulême, a porté le toast suivant à M. le Maire et à M. Allary, vice-président de la Société d'horticulture :

« Monsieur le Maire,

» Au nom des jeunes qui font partie de la Société d'horticulture et de viticulture, permettez-moi de vous remercier de l'insigne honneur que vous voulez bien nous faire en assistant à cette réunion fraternelle. Votre présence et votre accueil si bienveillant sont pour nous tous un véritable encouragement pour l'avenir.

» Merci à vous, Messieurs du jury, de vous être dérangés de vos occupations pour nous prêter votre éclairé et si obligeant concours ; merci à vous aussi, nos chefs et nos doyens, j'allais dire nos pères, qui nous facilitez si bien le moyen

d'acquérir quelques lauriers qui nous permettront peut-être plus tard de dire comme vous, et comme Eustache Deschamps, notre bon vieux poète :

Estoc d'honneur, arbres de vaillance,
Cuer de Lyon, esprins de hardement (saisis de hardiesse),
La flour des preux et la gloire de France,
Victorieux et hardis combattants.

» Messieurs, je bois à M. Mulac, notre maire, et à M. Allary, notre vice-président. »

M. Mulac a répondu à M. Grenet. Il a dit, entre autres choses, que c'était avec un véritable plaisir qu'il avait accepté de présider un banquet qui devait réunir des hommes appartenant à la noble famille agricole, ceux qui demandent à la terre, cette grande bienfaitrice, les uns la subsistance de l'humanité, les autres, comme les horticulteurs, sa parure et son luxe.

Après avoir proclamé le succès de l'exposition et félicité les exposants, M. le Maire a ajouté :

« Vous avez raison d'aimer le travail de la terre. C'est l'agriculture qni fait la richesse et la prospérité d'un pays. De toutes parts, on recherche plus de bien-être, et, pour mon compte, je trouve légitimes et naturels les efforts qu'on peut tenter dans ce sens. Mais combien font fausse route et se détournent du but : vous, vous faites plus pour le bonheur de l'humanité que ces vains déclamateurs que nous voyons tous les jours, pour satisfaire uniquement des visées politiques, essayer de jeter le désordre et le trouble dans le monde ouvrier, en faisant miroiter un avenir de parfait bonheur, d'ailleurs parfaitement irréalisable. Toutes les combinaisons qu'on échafaudera seront vaines aussi, tant qu'on ne prendra pas pour base du progrès social le progrès agricole. Le véritable bienfaiteur de l'humanité est celui qui fait produire à la terre une mesure de blé de plus ! (Applaudissements.)

» Je bois donc, Messieurs, aux membres de la Société

d'horticulture, qui honorent notre belle cité d'Angoulême ; aux agriculteurs, à tous, à tous ces braves gens, à ces bons citoyens qui font grande et prospère notre chère patrie. (Applaudissements répétés.) »

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des sociétaires que deux de nos collègues ont été nommés chevaliers du Mérite agricole.

Ce sont : M. Billiard, notre ancien président, pour ses cultures, son remarquable tracé de jardin de l'exposition d'Angoulême en 1893, et l'ordre et l'organisation qu'il a su imprimer à la partie horticole de cette exposition,

Et M. Duparc-Gateau, pour ses belles cultures de pépinières de toutes sortes, dirigées d'une façon si intelligente qu'elles sont avec raison renommées dans toute la région.

Nous sommes certains d'être l'interprète de chacun en adressant à ces Messieurs nos vives félicitations.

Le Secrétaire général,

GRENET.

Angoulême, le 10 mars 1895.

LA GOMMOSE DES ARBRES

Nous trouvons dans *l'Ami du Cultivateur* l'étude intéressante qui suit, au sujet d'une des maladies les plus fréquentes chez les arbres :

La gomme ou gommose est une des maladies les plus communes qui atteignent les arbres fruitiers, surtout ceux à

noyaux : les pruniers, les pêchers, les abricotiers et particulièrement les cerisiers y sont les plus sujets. Cette affection est très facile à apercevoir : les jeunes bourgeons, les branches et le tronc montrent sur certains points des taches brunes qui secrètent bientôt un liquide gluant, jaunâtre ou brunâtre, qui ne tarde pas à durcir au contact de l'air. Cette maladie est produite par un champignon microscopique, le *Coryneum Beijerinchi*, qui se développe dans l'intérieur du tissu végétal et transforme en gomme la membrane des cellules constituant la moelle, les rayons médullaires et quelquefois aussi le parenchyme ligneux.

La gommose est une maladie contagieuse et elle peut contaminer dans un délai plus ou moins long les arbres voisins. Dans les pays de production des gommes arabique et adragante, les plantes et les arbres ne semblent pas beaucoup souffrir de l'altération des tissus, mais il n'en est pas toujours ainsi chez nos arbres fruitiers, car il n'est pas rare de voir leur végétation languir quand la production de la gommose est considérable, et quelquefois la mort peut s'en suivre.

Lorsque la maladie est déclarée, le moyen le plus efficace pour la guérir consiste à enlever la sécrétion avec un instrument tranchant en incisant quelque peu le bois pour mettre les parties attaquées à nu, puis les badigeonner à plusieurs reprises avec la bouillie bordelaise très concentrée obtenue en faisant dissoudre 10 kil. de sulfate de cuivre dans 80 litres d'eau, solution à laquelle on ajoute un lait de chaux préparé avec 1 k. 500 de chaux éteinte et 10 litres d'eau. Ce traitement doit être appliqué à la fin de l'hiver.

D'après MM. Prillieux et Delacroix, une maladie analogue appelée gommeuse bacillaire atteindrait des vignobles d'une partie du Midi.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1895

Présidence de M. A. Bachelier

La séance est ~~levée~~ ouverte à deux heures et demie.

Etaient présents : MM. Bachelier, Allary père, Pellevoisin, Couratin, David, Perrotin, Bonnet, Pasquet, Allary fils, Ancelin, Chartier, Vignaud, Glavreuil, Bernazeau, Stéphan, Veillon, Lecadet, Taffet, Sansetier et Grenet.

A l'ouverture de la séance, M. le Président adresse quelques mots à l'assemblée pour remercier la Société d'horticulture de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant son président ; il dit qu'il s'efforcera d'accomplir à la satisfaction de tous la mission confiée à cette charge et qu'avec le concours des membres du bureau et de MM. les sociétaires il espère marcher dans la voie du progrès en vulgarisant les améliorations culturales qu'apportent les méthodes nouvelles de l'art horticole.

Ensuite, M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président invite MM. les sociétaires à procéder à l'élection, par le scrutin secret, des commissions florale, pomologique, maraîchère et industrielle.

En conséquence, on procède à l'élection au scrutin secret des membres qui doivent former ces commissions. Sont élus :

Commission florale : MM. Couratin, Pasquet, Allary fils.

Commission pomologique : MM. Haubert, Glavreuil, Perrotin.

Commission maraîchère : MM. Ancelin, David, Bernazeau.
Commission industrielle : MM. Chartier, Veillon, Vigneaud.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu cinq demandes d'admission pour faire partie de la Société comme membres actifs : 1° M. Laborderie, jardinier à Saint-Michel, présenté par MM. Bernazeau et Grenet ; 2° M. Lafond, propriétaire à Trois-Palis, présenté par MM. Bachelier et Pellevoisin ; 3° M. Julien Taffet, artiste potier à Angoulême, présenté par MM. Edgard Taffet et Chartier ; 4° M. Péronnaud, régisseur du domaine d'Hurtebise, près Angoulême, présenté par M. Perrotin, et 5° M. Pascal Bastard, horticulteur à La Couronne, présenté par MM. Couratin et Grenet.

Il est procédé à leur élection, conformément au règlement, par le bulletin secret et à l'unanimité des voix. Ces messieurs sont élus et font partie de la Société.

M. le Président propose de se procurer une certaine quantité de plantes nouvelles pour en faire la distribution aux sociétaires qui désireraient les essayer dans les cultures, ainsi que quelques kilos de pommes de terre à grand rendement ; pour ces dernières, les membres présents décident de les essayer dans le jardin-école.

A propos du jardin-école, M. Perrotin déclare que la collection de vignes est en partie détruite.

M. Allary père propose de la reconstituer.

M. Grenet demande qu'on fasse une large place aux cépages américains dans la nouvelle collection.

Ces divers vœux sont adoptés.

M. Allary père formule à nouveau la demande qu'il a faite il y a longtemps déjà d'établir des cours d'arboriculture dans divers cantons du département de la Charente.

Sur la demande de M. le Président on réserve l'étude de cette question pour une autre séance.

M. Perrotin présente une magnifique poire, Belle-de-Tongres, dont la qualité ne répond pas malheureusement à la beauté.

M. Couratin distribue à titre gracieux des spores de fougères de serre tempérée.

Avant de clore la séance, M. le Président dit que le *Bulletin* sera semestriel et qu'on s'efforcera de le rendre intéressant.

M. Perrotin demande que les médailles obtenues soient convenablement encadrées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les diplômes obtenus par les sociétaires lors du dernier concours horticole, et lève la séance à quatre heures et demie.

Le Secrétaire général,

GRENET.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1895

Présidence de M. Bachelier

La séance est ouverte à 2 heures.

Etaient présents : MM. Allary père, Pellevoisin, David, Couratin, Perrotin, Veillon, Ancelin, Bastard, Haubert, Vignaud, Clavreuil, Allary fils, Chartier jeune, Ferdinand, Justin Chartier, Pasquet, Aubinaud.

M. Grenet se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Présentation et admission de nouveaux membres titulaires : 1° M. Artaud, propriétaire, chemin de la Colonne, Angoulême, présenté par MM. Bachelier et Aubinaud ; 2° M. l'abbé Augeraud, aumonier du lycée, présenté par MM. Bachelier et Couratin ; 3° M. Moïse Allary, horticulteur aux Avenants, canton d'Hiersac, présenté par MM. Allary père et David.

M. le Président donne lecture d'une lettre que lui a

adressée M. le Ministre de l'Agriculture, dans laquelle il demande si la Société serait disposée à envoyer un délégué pour faire partie d'une commission qui a pour mission de modifier les programmes des concours ; il n'est pris aucune décision à ce sujet.

Il fait aussi connaître que la Société des Agriculteurs de France demande à notre Société de prendre part aux pétitions qu'elle organise pour obtenir des Chambres une loi établissant un droit de douane gradué sur les blés étrangers. Les membres présents signent cette pétition.

Il a reçu également une lettre par laquelle M. le professeur de culture du Muséum d'histoire naturelle l'informe qu'il a fait inscrire notre Société parmi celles qui possèdent un jardin-école et qu'à ce titre elle sera comprise dans la distribution de graines et de plantes nouvelles ou intéressantes adressées aux établissements publics d'instruction.

M. le Président termine en disant qu'il a fait planter au jardin-école un lot de pommes de terre « La Marseillaise », pour en étudier la qualité et le rendement. Le produit de la récolte sera distribué aux sociétaires.

M. Perrotin annonce à la Société que le bail du jardin expire dans deux ans, qu'il serait bon qu'elle prenne dès maintenant une décision concernant le renouvellement du bail. Après explication, il est décidé qu'avant de s'engager à nouveau, des démarches seront faites pour trouver un jardin plus grand et plus près du centre de la ville.

Au sujet des cours d'arboriculture et de viticulture à organiser dans divers cantons de la Charente, M. Allary, vice-président, donne communication d'un projet de demande de subvention qu'on devrait adresser au Conseil général du département.

La réunion décide d'envoyer des délégués aux expositions d'Angers et de Bordeaux. Sont désignés par le scrutin : M. Allary père, pour Angers, et M. Perrotin, pour Bordeaux. M. Aubinaud comme suppléant.

A cet effet, une somme de 100 fr. est mise à leur disposition.

La séance est levée à quatre heures.

Les Secrétaires,

DAVID, PERROTIN.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES POUR 1893

En 1893, il y avait, dans le département de la Charente, 9,320 hectares de vignes de quatre ans et au-dessus contenant 3,000 pieds par hectare, qui ont produit 130,480 hectolitres, ce qui fait 14 hectolitres par hectare, à 31 fr. l'hecto ; soit une production totale de 4,044,880 fr. Il y avait en plus 4,264 hectares nouvellement plantés à raison de 3,000 pieds par hectare, qui ont produit 54,195 hectolitres, soit en moyenne 12 hectos 71 par hectare, au prix moyen de 31 fr.; soit encore 1,680,058 fr. Ce qui fait, pour la production du vin dans le département de la Charente, un total de 5,724,938 fr.

On voit également dans le volume de la statistique agricole de 1893, paru au mois de mars, que la production du cidre dans notre département a été de 10,135 hectolitres alors qu'elle ne s'était élevée, en 1892, qu'à 3,089 hectolitres, et que la moyenne n'avait été que de 2,773 hectos, soit, pour 1893, une augmentation de 7,362 hectolitres.

Des chiffres qui précèdent, nous constatons que la production du cidre a pris, en 1893, une certaine extension. Nous recommandons donc de continuer à planter des arbres à cidre dans tous les terrains où jusqu'à présent la reconstitution des vignobles n'a pu être faite avec succès.

A. Bachelier.

DESTRUCTION DU PUCERON LANIGÈRE

Cet insecte, véritable fléau de nos pommiers, s'est montré plus ou moins rebelle à tous les moyens de destruction employés jusqu'à présent. On comprend donc tout l'intérêt que peut offrir un nouveau procédé, recommandé depuis quelques années par l'auteur du présent article ; — procédé d'une efficacité réelle et constante, ainsi que l'ont attesté une série d'expériences pratiques.

Il s'agit de l'emploi d'un antiseptique de premier ordre bien connu en médecine : le lysol. Ce produit a l'avantage d'être peu coûteux et inoffensif. En outre, il se dissout instantanément et tout entier dans la première eau venue et y reste dissous. Il est vrai que les solutions chaudes méritent la préférence, comme étant plus actives.

Arrivons maintenant au mode d'emploi. Pour cela, on choisit les premiers jours du printemps. On sait que les pucerons de l'année antérieure, restés dans la couronne de l'arbre, périssent facilement pendant la mauvaise saison, tandis que les jeunes larves sorties des œufs d'automne échappent aux rigueurs de l'hiver. Or, ces larves séjournent dans les crevasses et blessures du tronc, des plus grosses branches et du collet de la racine. Pour arriver à les y détruire radicalement, le badigeonnage *avec le lait de chaux*, méthode généralement suivie, *est d'une action incertaine et douteuse.*

Il faut, pour obtenir le résultat voulu, d'abord bien brosser les troncs d'arbres, comme d'habitude, ensuite laver soigneusement toutes les crevasses et blessures (jusque profondément dans la terre) avec une solution de lysol à la dose 1 p. 0/0 d'eau (10 grammes de lysol par litre d'eau). On fait bien de couper dehors les parois des creux plus profonds et de laver une seconde fois.

De cette manière on est sûr de détruire radicalement toute la colonie des larves qui a passé l'hiver, et cela avec un peu de peine et à peu de frais. Des expériences multiples sur des

pommiers gravement infestés m'ont toujours pleinement réussi. A la suite d'un seul badigeonnage à fond avec la solution indiquée ci-dessus, les pucerons ont complètement disparu et il ne s'en est plus montré depuis. En lavant encore une fois, au printemps suivant, l'écorce de tous les arbres fruitiers, on parvient enfin à exterminer ces insectes si redoutés.

J'ajouterai que je n'ai constaté aucun effet nuisible du lysol sur les plantes soumises au traitement avec ce précieux remède, qui mérite, à tous égards, d'être plus connu et vulgarisé.

SCHILLER-TIETZ.

(Extrait du *Bulletin* de la Société d'Epernay.)

SOYONS VIGILANTS

Jamais nos cultures ne s'étaient trouvées environnées d'ennemis aussi nombreux ; on se demande avec inquiétude si l'Inde et l'Amérique ont cessé de nous faire leurs *gracieux* envois. Pour peu que cela continue, il sera nécessaire, je crois, d'être né chimiste avant d'être cultivateur. Tout est atteint par les « infiniments petits », et comme je disais dernièrement en examinant une vigne phylloxérée, j'aimerais mieux avoir là-dedans six éléphants que six phylloxéras, parce que rien au début ne décèle à nos yeux la présence du maudit insecte. Heureusement qu'il n'en est pas de même des cryptogames connus qui détruisent nos plantes ; le jardinier doit avoir l'œil ouvert, examiner les moindres taches qui peuvent se produire sur ses cultures et, dès la première apparition, ne pas hésiter à laisser tout autre travail, pour se consacrer au traitement de la maladie observée.

En attendant qu'on trouve un remède unique (on espère l'avoir dans le Lysol) pour la destruction des Mildious, Rots, Oïdiums et Entrachnoses, servons-nous des procédés que

nous indiquent les hommes de science ; défions-nous de ces marchands de drogues guérissant tout et ne donnant très souvent qu'un insuccès complet ; en principe, hésitons à accepter les nouveautés qui nous sont présentées la plupart du temps par des gens qui ont intérêt à le faire.

Etudions maintenant sommairement les différentes maladies en question et les remèdes à employer pour les combattre.

Oïdium (Erysiphe Tucheri)

Maladie apparue en 1845 sur une vigne cultivée en serre, aujourd'hui elle atteint une foule de plantes ; elle se manifeste par des efflorescences blanchâtres et ternes sur tous les organes verts de la plante et par une odeur particulière de moisi. Pour la vigne les bois s'aoûtent mal, les feuilles fonctionnent difficilement, les raisins tombent s'ils sont jeunes, leur peau se durcit et éclate s'ils sont vieux ; pour les pois, citrouilles, concombres, etc., les inconvénients ne sont pas moins nombreux, son action désorganise leurs feuilles et rend leurs produits malsains ; enfin, dans les années humides, l'oïdium s'attaque aussi aux verveines qu'il détruit et aux rosiers qu'il déprime.

Le seul remède est le soufrage à la rosée du matin, par un beau temps ; le soufre est efficace pendant 25 à 30 jours ; recommencer l'opération si le besoin se fait sentir.

Mildiou de la vigne

Apparu en France en 1878, dû au Plasmopara Viticola, il vit sur les organes verts de la plante et surtout sur ses feuilles, où il apparaît à la face inférieure par des efflorescences blanches ressemblant à des taches farineuses. En correspondance, la face supérieure montre des taches jaunes prenant des teintes de plus en plus brunes (ne pas confondre avec l'érinose qui gauffre les feuilles au-dessus de poils blancs très développés).

Traitement : bouillie bordelaise à 2 0/0 (les doses massives sont abandonnées), sulfate de cuivre 2 kil., chaux vive 2 kil.; faire dissoudre le cuivre et la chaux sépparément,

le premier dans un gage qui ne soit pas en métal ; verser le lait de chaux sur la solution de cuivre, ne pas faire l'inverse, et agiter.

Autre bouillie verte qui donne de bons résultats et qui ne salit pas autant les plantes : 1 ou 2 kil. de sulfate de cuivre, 1 ou 2 kil. de carbonate de soude (cristaux de la ménagère); faire dissoudre aussi séparément et mettre la soude sur le cuivre, dans un gage très grand à cause de l'effervescence que produit le mélange.

En général, toutes les « rouilles » de nos plantes se traitent avec ces deux bouillies, rouilles de l'oignon (Urocystis), de la fève (Uromycès), pomme de terre (Phytophtora), des laitues (Péronospora Gangliformis), de la betterave (Per. Schatii), des épinards (Per. Effusa), des haricots, des rosiers, de la tomate, des melons, des géraniums, etc., etc.

Par exemple, je n'ai pas trouvé que ce traitement se soit montré bien efficace dans les essais que nous avons faits à l'Orphelinat pour la guérison de la tavelure des poires (Fusicladium pyrinum) ; peut-être n'a-t-il pas été appliqué au moment convenable.

Rot blanc et Rot noir

On peut traiter simultanément et le mildiou et ces deux dernières maladies, mais, dans ce cas, il faut agir dès fin mai et avoir soin de faire pénétrer la bouillie dans les grappes ; par ce moyen, on arrive à préserver sa récolte sans surcroît de travail.

Pour se débarrasser les mains du cuivre qui les salit, se nettoyer avec une poignée d'oseille.

Chlorose

Elle se manifeste par la décoloration et le jaunissement des feuilles ; il est inutile de la décrire davantage, elle est malheureusement trop connue en Charente. M. Foëx attribue la chlorose de printemps à l'insuffisance de la température du sol, due à un excès d'humidité ; d'autres l'attribuent, je

crois, avec plus de raison, aux concrétions calcaires du terrain qui désorganisent les racines.

Traitements employés à l'Orphelinat sous la direction de M. le Professeur d'agriculture et qui ont donné des résultats concluants pour la guérison de cette maladie :

1° Arrosage en terre calcaire, sulfate de fer dissous 50 gr. à 1,500 gr. au mètre carré, guérison complète sur jeunes plantes ;

2° Par la bouillie noire de Calas et C°, 1 litre pour 15 litres d'eau ou bien du sulfate de fer du commerce dissous à un pour cent dans l'eau (10 gr. par litre d'eau), employé en aspersion sur les feuilles par un temps couvert autant que possible ;

3° Enfin le nouveau et remarquable procédé du docteur Rasseiguier, qui, outre son efficacité certaine, a le mérite d'être très pratique et va rendre, nous croyons, des services incalculables aux vignerons des Charentes pour la reconstitution des vignobles ; ce traitement consiste tout simplement à tailler à l'automne, en se faisant suivre d'un enfant qui badigeonne le cep (et peut-être tout autre arbrisseau), avec sulfate de fer 500 gr., eau un litre ; vous êtes tout surpris de voir au printemps suivant, vos vignes d'un vert magnifique, et en traitant la chlorose, vous combattez en même temps l'Entrachnose qui se présente maintenant si fréquemment.

Ce remède sera aussi très efficace pour la destruction des cochenilles.

Un petit mot pour la destruction des chenilles.

Outre l'emploi de la nicotine et de l'huile de pétrole connu de tout le monde, il existe un moyen simple de débarrasser ses plantes, surtout les groseilliers épineux et autres arbrisseaux du même genre, des chenilles qui les dévorent ; ce procédé consiste à arroser le végétal et à répandre dessus de la chaux vive en poudre.

Pour terminer ces quelques mots, j'engage vivement ceux de nos collègues qui ne savent déjà combien il est nécessaire

de traiter préventivement, de se mettre au moins à la besogne dès la moindre apparition des maladies. C'est là, à mon avis, le meilleur moyen de se défendre et d'avoir quelque chose ayant l'apparence des récoltes d'autrefois.

P. GRENET,

Secrétaire de la Société d'horticulture.

UNE CULTURE EN PLEIN JARDIN

du cresson de fontaine

Nous sommes bien certain que le titre seul de cet article attirera l'attention de beaucoup de personnes.

Le cresson de fontaine est en effet la verdure la plus estimée de toutes celles qui peuvent se manger en salade. Dès la sortie de l'hiver jusqu'aux gelées, le cresson de fontaine s'empile en tas énormes sur tous les marchés, et l'on a bien souvent envié le sort des mortels fortunés auxquels un filet d'eau permettait la culture de cette précieuse crucifère.

Il existe cependant un moyen assez simple de cultiver dans n'importe quel jardin le cresson de fontaine. Il suffit de se procurer un nombre plus ou moins grand de bouteilles cassées, en choisissant exclusivement celles dont la base, par un artifice bien connu des marchands de vins, rentre profondément à l'intérieur. On place toutes ces bouteilles les unes à côté des autres, se touchant, le côté où se trouvait le goulot enfoncé en terre et le dessous de la bouteille venant effleurer le sol ; on obtient ainsi un pavé de bouteilles très régulier ; le centre de chacune est creusé d'un trou profond dans lequel s'amassera l'eau des arrosages ; dans tous les vides laissés entre les bouteilles — et que l'on aura soin de garnir de bonne terre — on mettra une petite plante de cresson de fontaine. On arrosera ensuite copieusement et il

suffira de procéder à un mouillage par jour, quelquefois deux, au moment des grandes chaleurs, pour cueillir constamment d'excellent cresson.

Nous ne savons si nous sommes parvenu à nous bien faire comprendre, mais il nous semble aisé de nous figurer une planche de jardin ainsi préparée.

Le sol disparaît d'abord sous toutes ces bouteilles qui paraissent enfoncées le goulot en terre et dont les dessous, régulièrement ronds, apparaissent tous au même niveau comme le pavé d'une rue.

Plus tard, tout cela disparaîtra sous les minces tiges de cresson qui auront été d'abord plantées dans les petits vides laissés par quatre bouteilles se touchant. Avec un seul arrosage par jour, tous les trous qui marquent le centre de chaque bouteille se remplissent d'eau, et cette eau ne s'évaporisera presque jamais complètement ; les racines des plantes y plongeront et y vivront parfaitement. D'autre part, les petits vides laissés entre les bouteilles seront protégés tout autour par le verre, fort mauvais conducteur de chaleur, et au-dessus par les plantes elles-mêmes dès qu'elles seront devenues un peu fortes.

Il s'ensuivra un état perpétuel d'abondante humidité largement suffisant pour faire vivre et produire le cresson de fontaine.

Cette préparation du sol sera peut-être, dans certains cas, un peu difficile à obtenir ; mais il y a compensation à la peine ou à la dépense qu'elle occasionnera dans sa durée infinie. On conçoit, en effet, que ce sol n'aura jamais besoin d'être renouvelé. *(Le Jardin)*

CONSERVATION DES RAISINS PAR LA TOURBE

M. Rossignol père, président de la Société horticole et botanique de Melun, vient d'informer M. le Ministre de

l'Agriculture qu'il a terminé une expérience pratique démontrant qu'il est facile de conserver à l'état frais, pendant un certain temps, les raisins et les fruits.

Au moment de la dernière vendange, des raisins de Chasselas récoltés sur des souches et non cultivés en espalier ont été déposés dans une caisse sur une couche de tourbe pulvérulente, puis recouverts d'une autre couche de tourbe ; cinq couches de raisins et de poussier de tourbe ont été ainsi successivement disposées.

A l'ouverture de la caisse, le raisin était en parfait état de conservation, les grains ayant le volume double de ceux conservés sur des rayons, la pellicule nette et sans aucune ride. Les membres de la Société horticole et botanique de Melun ont pu constater par eux-mêmes que le raisin avait conservé un goût excellent.

En outre de cette expérience personnelle à M. Rossignol, la Société dont il est le président la renouvellera au mois de septembre de cette année, en la faisant porter non seulement sur le raisin, mais sur les fruits.

NOUVEAU PROCÉDÉ DE CONSERVATION DES RAISINS

M. A. Petit, professeur à l'Ecole d'horticulture de Versailles, a remarqué que les vapeurs d'alcool arrêtent d'une façon remarquable le développement des moisissures qui envahissent habituellement la surface des fruits dans un milieu humide.

Le 31 octobre 1894, M. A. Petit a placé, avec d'autres fruits, des raisins (Chasselas de Fontainebleau) fraîchement cueillis dans une case en briques, cimentée intérieurement et fermée, aussi bien que possible, par une petite porte ordinaire en bois. En même temps, on y a introduit un petit

bocal renfermant 100 centilitres d'alcool à 96°. Une case pareille, mais ouverte, a reçu des fruits de provenance identique. Les fruits reposaient sur un lit de frisure de bois. Les cases sont dans une cave dont la température a lentement baissé de 10° à 8° centigrades.

Le 20 novembre, les raisins de la case ouverte étaient pourris. Le 24 décembre, chaque grappe de la case alcoolisée n'avait perdu que 2 ou 4 grains qui avaient pris une couleur brune, mais étaient restés fermes, sans amertume et sans moisissure superficielle. Les rafles étaient encore parfaitement vertes; les raisins offraient toutes les qualités de raisins fraîchement cueillis.

Tout local à température basse et régulière peut servir à abriter les cases en question.

A. Petit.

(*Progrès agricole*)

UNE NOUVELLE PROPRIÉTÉ DU CÉLERI

Le Bulletin de la Société d'horticulture de Limoges nous apprend que le céleri est un remède efficace contre le rhumatisme, à la condition que ce légume soit mangé cuit, et souvent. Pour cela, il doit être coupé en morceaux, puis cuit dans l'eau jusqu'à ce qu'il soit tendre, et l'eau qu'il rend doit être bue par le malade. Mettre dans une casserole du lait frais avec un peu de farine et de la muscade, y ajouter le céleri déjà cuit, le servir chaud avec des morceaux de pain grillés et le manger avec des pommes de terre. Avec ce régime et sur l'affirmation d'un médecin qui en a fait plusieurs fois l'expérience, le mal aura promptement cédé.

L'essai est d'autant plus facile à faire que le céleri cuit est

un mets délicieux et plus utile à la santé que tout autre légume.

MOYEN DE SE DÉBARRASSER DES FOURMIS

On emploie avec un plein succès, dans les pays chauds, un moyen fort simple pour se débarrasser des fourmis. Ce moyen consiste à placer sur la ligne qu'elles suivent ordinairement de l'ail coupé en petits morceaux ; l'odeur en est tellement désagréable pour ces insectes qu'ils fuient immédiatement l'endroit sur lequel on a opéré, et que l'effet subsiste même longtemps après que l'ail a cessé de dégager une odeur appréciable. L'emploi de cette substance ne détruit pas les fourmis, mais il met toujours à l'abri de leurs visites ennuyeuses.

ESSAI DES SEMENCES

Nous rappelons qu'il existe un moyen aussi simple que pratique de s'assurer de la qualité germinative des semences : ce moyen consiste à en mettre un échantillon entre les plis d'un morceau de drap humide. Le premier morceau de drap venu, large comme la main, fait l'affaire. Une fois humecté d'eau, on le plie et on met entre les deux morceaux d'étoffe la graine que l'on veut essayer. Au bout de 24 ou 48 heures, sous l'action de l'humidité et de la chaleur, la graine aura germé si elle est de bonne qualité. En cas contraire, il faut se garder de la semer.

Afin d'activer la germination, il est préférable de tenir le

morceau de drap dans une température un peu tiède, entre 20 et 30 degrés.

Ce mode d'essai est infaillible.

TRAITEMENT

contre la maladie du gros pied ou hernie du chou.

Parmi les nombreuses maladies du chou, les plus fréquentes sont celles occasionnées par les insectes, tels que l'altise, l'anthomye du chou, la piéride du chou, la noctuelle du chou, la noctuelle gamma, la pyrale fourchue, le ver gris, etc. D'autres maladies, moins nombreuses, mais plus funestes encore, sont déterminées par des végétations parasitaires, telles que l'Erysiphe communis, analogue à l'oïdium de la vigne et traité par le soufre ; la rouille blanche, traitée par les sels de cuivre, et enfin le gros pied ou hernie du chou, appelé encore pied de poule, dû au développement d'une cryptogame connue sous le nom scientifique de Plasmodiophora brassicæ.

On est arrivé à combattre, d'une manière plus ou moins efficace, toutes ces maladies, sauf celle du gros pied ou hernie, contre laquelle on n'a pu, jusqu'à présent, que conseiller l'arrachage des pieds atteints et l'alternance des cultures. Mes propres observations et les essais que je pus suivre dans le courant des années passées me conduisirent à la certitude que la chaux vive serait un remède efficace, et cette année je renouvelai ces essais. Je dois dire que cette maladie étant peu connue dans le Charollais, pour la raison bien simple, d'ailleurs, que la culture du chou y est peu répandue, je dus aller établir mon quartier dans l'Allier, chez M. Martin, horticulteur à la Broche, dans la propriété duquel la maladie occasionnait, chaque année, des dégâts considérables.

Voici en quoi consistait le traitement : après ou pendant le repiquage, déposer au pied de chaque plant, dans une sorte de cuvette profonde de 6 à 8 centimètres, pratiquée à cet effet, une forte poignée de chaux vive pulvérisée que l'on recouvre de terre jusqu'au niveau du sol.

Les résultats ont pleinement confirmé mes espérances.

Sur 600 choux-fleurs et choux ordinaires, aucun n'a été atteint par la maladie. Le reste de la plantation, portant sur 1,000 plants environ, a été sérieusement compromis : le quart des choux-fleurs et la moitié des choux ordinaires restèrent rabougris, séchèrent quelques semaines après la plantation et furent par conséquent invendables. Ils portaient sur leurs racines des tubérosités de la grosseur d'une noix ou d'un œuf, excroissances caractéristiques de la maladie. La perte occasionnée pour ce chef s'est accusée surtout pour le chou-fleur qui se vend actuellement 0 fr. 65 pièce.

Quant à la quantité de chaux la plus convenable à employer, M. Martin arriva à déterminer la dose de 30 à 40 grammes, qu'il sera toujours prudent d'appliquer préventivement, et qu'il est en outre recommandable de forcer d'abord et de fixer ensuite pour chaque terrain par des essais comparatifs.

La destruction du champignon, si toutefois on a bien à faire à un champignon, est-elle due particulièrement à l'action corrosive de la chaux vive ? C'est ce que j'essayerai de déterminer par de nouvelles expériences en plongeant simplement, avant le repiquage, les racines dans un lait de chaux. Le traitement deviendrait alors plus rapide et plus économique.

Ajoutons que des essais comparatifs ont été faits avec des cendres à dose égale, mais que l'effet produit n'a pas approché celui de la chaux, 1/5 encore de la plantation a été détruit.

La dépense minime et le peu de manipulations qu'exige ce traitement permettent à tous les intéressés de l'appliquer. Je m'empresse de porter ce remède à la connaissance des

nombreux horticulteurs et cultivateurs qui éprouvent des pertes plus ou moins sérieuses du fait de cette funeste maladie, et je serai heureux si mes humbles conseils peuvent contribuer à diminuer quelque peu le tribut qu'ils paient chaque année aux maléfices de toutes sortes.

SELTENSPERGER.

(Progrès agricole.)



Imp. F. Lugeol. — Angoulême.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 30 JUIN 1895

Présidence de M. BACHELIER

Etaient présents : MM. Allary père, Pellevoisin, Couratin, Perrotin, Vignaud, Chartier jeune, Bernazeaud, l'abbé Augeraud, David, Veillon, Allary (Maurice), Laborderie et Grenet.

M. Aubinaud, absent, excusé.

Présentation et admission de nouveaux membres. — Membres titulaires : 1° M. Léonide Triaud, à Angoulême, présenté par MM. Bachelier et Artaud ; 2° M. Prioton, professeur départemental d'agriculture, à Angoulême, présenté par MM. Bachelier et Grenet.

M. LE PRÉSIDENT parle de la nécessité d'encourager par tous les moyens les jeunes gens qui se destinent à la profession d'horticulteur à devenir des ouvriers habiles. Dans ce but, il voudrait qu'on délivrât, après examen et d'après un programme déterminé par la Société, des diplômes aux jeunes gens qui auraient suivi avec succès les cours donnés au jardin-école, ainsi qu'à tous ceux qui demanderaient à passer les examens. Il pense que par ce moyen, ces ouvriers trouveraient plus facilement un travail rémunérateur en rapport avec leurs aptitudes, et qu'en même temps ce serait une garantie sérieuse pour ceux qui voudraient les occuper.

M. l'abbé AUGERAUD fait remarquer que si la proposition est adoptée, il est de toute nécessité de faire subir un sérieux

examen aux candidats, afin de ne pas engager d'une façon malheureuse la responsabilité de la Société d'horticulture.

M. Maurice ALLARY se demande qui instruira ces jeunes gens, et il dit que cette proposition offre bien des difficultés au point de vue pratique, notamment celle de trouver des professeurs.

M. GRENET pense que les bons praticiens ne sont pas rares parmi les sociétaires, qu'il y a lieu d'espérer qu'il s'en trouvera plusieurs qui voudront bien se dévouer.

M. ALLARY père ajoute que d'autres Sociétés d'horticulture ont organisé depuis longtemps l'enseignement horticole.

M. COURATIN dit aussi que pour les épreuves pratiques on a tout ce qui est nécessaire dans un jardin-école, mais il croit qu'avant d'adopter définitivement cette proposition, il est bon de se fixer d'abord sur le choix du nouveau jardin. Il est donc d'avis de nommer tout d'abord une commission qui rechercherait et choisirait un terrain favorable.

M. PELLEVOISIN fait remarquer qu'en effet on doit se hâter à cause des plantations d'automne.

L'assemblée partage cette manière de voir et nomme une commission composée comme suit : MM. Bachelier, Perrotin, Couratin, David, Pasquet et Grenet.

M. LE PRÉSIDENT distribue les programmes de l'exposition d'horticulture de Limoges et demande si la Société est disposée à y prendre part.

M. PERROTIN et plusieurs membres répondent qu'il serait peut-être préférable d'exposer dans une autre ville, puisqu'on l'a déjà fait avec succès à Limoges.

Sur la demande de M. Perrotin, on décide d'encadrer les médailles obtenues par la Société ; en conséquence, M. LE PRÉSIDENT fait voter la somme nécessaire.

Divers produits sont exposés sur le bureau :

Par M. Bachelier, une gigantesque férule commune qui, plantée isolément, conviendrait très bien à orner les pelouses des jardins ;

Par M. Allary fils, des feuilles de V. Riparia entièrement couvertes de gales phylloxériques, ce qui confirme les dires de M. Vialla au sujet de l'habitat de cet insecte sur les vignes d'Amérique ;

Par M. Grenet : 1° un bégonia Rex Discolor entièrement recouvert de cuscute ; 2° une branche de prunier atteinte de la maladie du plomb, pour la guérison de laquelle personne ne peut indiquer de remède ;

Par M. Laborderie, un nouveau et magnifique bégonia ligneux blanc « Marie-Delaurier » obtenu au logis de Chantoiseau, où il est cultivé en grand.

La commission florale adresse ses vives félicitations à l'obtenteur de cette belle plante.

Un jeton de première classe lui est décerné.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,

P. GRENET.

SÉANCE DU 25 AOUT 1895

Présidence de M. BACHELIER

Etaient présents : MM. Allary père, Clavreuil, Billard, Haubert, Sansetier, Justin Chartier, Léon Chartier, Taffet, Bastard, Couratin, Perrotin, Bernazeaud, Stéphan, Lecadet, Pasquet, Aubinaud, Vignaud et Grenet.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance à deux heures un quart. Il invite M. le Secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. le Président de la Société d'horticulture de la Haute-Vienne demandant à notre Société de désigner un de ses membres pour la formation du jury chargé d'attribuer les récompenses aux exposants des concours horticoles de Limoges.

Le scrutin désigne M. Aubinaud, horticulteur à Angoulême.

M. le Président communique aussi le programme des concours qui auront lieu à Rouen, en 1896.

On lit une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture relative aux mesures à prendre pour combattre l'invasion du black-rot dans les vignobles.

M. Allary père, délégué à l'exposition d'horticulture d'Angers, donne lecture de son compte rendu au sujet de cette belle exposition florale. Il reçoit pour son beau rapport d'unanimes félicitations.

M. Billard demande que les délégués envoyés par la Société d'horticulture signalent d'une manière toute spéciale les nouveautés qu'ils auraient remarquées, soit comme plants d'ornement, arbres à bruits, soit comme légumes.

Au sujet de l'emplacement que devrait occuper le nouveau jardin-école et de la création de diplômes d'ouvriers de l'horticulture, des idées sont échangées entre MM. Bachelier, Allary, Aubinaud, Couratin, Bernazeaud et Perrotin. On décide de continuer l'étude de ces questions.

Divers produits sont exposés sur le bureau :

Par M. Bachelier, un jeune Strobylanthes Dyerianus, nouvelle plante ornementale, remarquable par son feuillage crénelé glabre alterné sur une tige unique d'un rose violacé à reflets métalliques, qui font songer aux couleurs bizarres dont les Chinois aiment à orner leurs mosaïques;

Par M. Perrotin, une jolie et bonne pêche obtenue de semis; elle paraît nouvelle en cela qu'elle ne ressemble à aucune de celles ordinairement cultivées dans notre région.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à quatres heures et demie.

Le Secrétaire général,

P. GRENET.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1895

Présidence de M. BACHELIER

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Etaient présents : MM. Bachelier, Pellevoisin, Allary père, Couratin, l'abbé Augeraud, Bernazeaud, Veillon, Vignaud, Bonnet, Stephan, Lecadet, Chartier, Ribert, Léon Taffet, Julien Taffet, Laborderie et Grenet.

M. Perrotin se fait excuser.

A l'ouverture de la séance, M. LE PRÉSIDENT annonce le décès d'un membre de la Société d'horticulture, M. Théophile Haubert, ancien professeur à l'orphelinat Leclerc-Chauvin, arboriculteur, propriétaire à Saint-Cybard, à Angoulême, et retrace par quelques paroles la carrière de cet honnête et habile ouvrier, si apprécié de ses collègues et des amateurs les plus distingués de la pomologie.

Ensuite, M. LE PRÉSIDENT invite M. le Secrétaire général à donner lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. Aubinaud qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et envoie son compte rendu sommaire de l'exposition d'horticulture de Limoges.

Il lit encore deux lettres : une de M. le Garde général des

forêts, autorisant la Société à prendre dans les forêts de la Braconne et de Bois-Blanc la mousse qui peut lui être nécessaire, et l'autre de M. Prénat, ingénieur-constructeur à Saint-Chamond (Loire), offrant un nouveau sécateur qui ne travaille pas seulement par simple serrage, mais aussi par cisaillage à la manière d'une serpette.

M. le Président invite de nouveau les membres à aider la commission chargée du choix d'un nouveau jardin-école dans ses recherches d'un terrain convenable.

Ensuite, M. le Secrétaire général, au nom de la commission pomologique, lit le compte rendu de sa visite au vignoble de M. Procop, propriétaire à La Couronne.

M. Couratin présente le projet d'organiser une exposition d'horticulture à Angoulême, pour le printemps 1896, et de la faire coïncider avec l'inauguration du monument de M. Carnot. L'assemblée est unanime à reconnaître que le choix de l'époque est des plus convenables, et le projet est adopté.

Présentation et admission d'un nouveau membre : M. Remy Doucet, rue du Simard, Angoulême, présenté par MM. Bachelier et Aubinaud.

Divers produits sont exposés sur le bureau :

Par M. Bachelier, une curieuse prune japonaise (Kelsay), récoltée dans son jardin situé chemin de la Colonne, à Angoulême ;

Par M. Bernazeaud, un nouvel anthémis « Madame Paul-Remy-Martin », pour lequel la commission florale décerne une médaille d'argent à l'obtenteur ;

Par M. Stephen : 1° une énorme pomme Magdeleine d'automne, mais de mauvaise qualité ; 2° une autre pomme Rivière des Charentes, de bonne qualité, mais bien plus grosse que celle que tout le monde connaît ; 3° une superbe et monstrueuse pêche, la Tardive de Bilyen, qui a été si admirée à l'exposition d'Angoulême en 1894 ;

Par M. Grenet, un lot de pommes de terre (tiges et tubercules), la Géante sans pareille pour grande culture, dont le rendement s'est élevé cette année dans les champs de l'or-

phelinat Leclerc-Chauvin, à 452 sacs à l'hectare ; les tiges ont atteint plus de deux mètres de long.

M. Perrotin fait présenter un échantillon de pommes de terre, La Marseillaise, qui a été prélevé sur la récolte faite au jardin-école; les tubercules ont belle apparence; 1 kil. de semence a produit 19 kil. 500 de tubercules.

M. le Président lève la séance à cinq heures.

Le Secrétaire général,

P. GRENET.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1895

Présidence de M. BACHELIER

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Etaient présents : MM. Bachelier, Billard, David, Couratin, Bernazeaud, Pasquet, Léon Chartier, Ancelin, Aubinaud, Maurice Allary, Clavreuil, Veillon, Sansetier, Perrotin, Vignaud, Violet, Lecadet, Stéphan et Grenet.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 octobre, qui est adopté.

Après lecture aussi d'une nombreuse correspondance, et celle du rapport de M. Perrotin sur l'exposition de Bordeaux, M. BACHELIER, président, annonce que par ses soins la Société est inscrite, par la Société des horticulteurs de France, comme société correspondante.

Il fait également part d'une demande du Comité des agriculteurs de Seine-et-Marne et des Médecins français pour élever une statue à Pasteur, à Melun, lieu où ce savant a

expérimenté sa méthode prophylactique. La Société alloue pour cette œuvre une somme de vingt francs.

Sont admis à faire partie de la Société : 1° M. Ducasse fils, présenté par MM. Couratin et Aubinaud; 2° M. A. Anjard, présenté par MM. Bachelier et Aubinaud; 3° M. Rousseau, présenté par MM. Couratin et Sansetier; 4° M. Dijoux, présenté par MM. Couratin et Perrotin.

M. Ferdinand, horticulteur à Roffit, est nommé membre de la commission pomologique, en remplacement de M. Haubert, décédé.

L'assemblée charge le bureau de préparer le règlement relatif aux diplômes de jardinier, que la Société a l'intention de délivrer.

La Société, dans sa séance du 27 octobre dernier, avait projeté d'organiser une exposition florale à l'occasion de l'inauguration du monument Carnot. L'inauguration de ce monument ayant été fixée, paraît-il, au 16 août, date reconnue peu propice à ce genre d'exposition, la Société arrête définitivement que son exposition aura lieu du 30 mai au 1er juin 1896. Une commission composée de MM. Couratin, Pasquet et Perrotin est nommée pour préparer le règlement et le programme.

M. le Président annonce à l'assemblée qu'à la réunion du mois de février prochain il sera fait une distribution de graines.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à cinq heures.

Le Secrétaire général,

P. GRENET.

COMPTE RENDU

De la visite faite à

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE D'ANGERS

Par M. Allary père

Messieurs,

Dans la séance du 30 avril dernier, vous m'avez fait l'honneur de me donner la mission d'aller visiter l'exposition d'horticulture que la ville d'Angers organisait à l'occasion du concours général.

Je viens, Messieurs, vous remercier de votre confiance et vous rendre compte des merveilles qui étaient accumulées dans l'exposition. Je puis dire, moi qui ai déjà vu bon nombre de ces expositions, que rien n'était plus charmant que celle qu'il m'a été permis de contempler le 10 juillet dernier.

C'est par un cri d'admiration que chaque visiteur faisait son entrée dans ce magnifique labyrinthe fleuri A chaque pas, l'œil charmé ne savait où s'arrêter, tant les massifs de fleurs et ceux de plantes à feuillage décoratif rivalisaient d'éclat et de beauté ; on se croyait transporté au pays des rêves.

La Société d'horticulture avait installé l'exposition sur la place Lorraine.

En face la porte d'entrée, au pied de la statue de David d'Angers, un magnifique lot d'azalées de l'Inde exposé par M. Fargeton ; ces fleurs étaient remarquables par leur force et leur vigueur ; malheureusement, l'époque tardive de ma visite ne m'a pas permis d'en voir la magnifique floraison, il ne restait en fleurs que quelques variétés tardives. Ce lot était ombragé par un superbe seaforthia élégant et deux

kentias de toute beauté, plantes rares par leur force et qui donnaient beaucoup de relief à ce massif.

A droite, un grand lot de rhododendrums splendides exposés également par M Fargeton ; mais, là encore, quelques variétés tardives étaient seules en fleurs.

Plus loin, un ensemble de palmiers superbes, de grandes tailles ; on y remarquait des arecas, cycas, cocos, coryphas australis, phœnix variés, pritchardias filiferas, etc., etc., de première force et d'une bonne culture. Ces arbres étaient accompagnés d'une collection importante de fougères des plus variées et des plus intéressantes. Ce massif se terminait par un lot de dracénas remarquables par le choix des variétés peu communes dont il était composé

En face de ce massif, on admire un lot d'ensemble provenant du même exposant, fait de plantes de serre et de plantes à feuillage d'une culture irréprochable.

Enfin, pour clore son exposition, M. Fargeton nous montre un quatrième massif : c'est une collection de gloxinias qui captivent l'attention de tous les visiteurs. L'ensemble de ce lot est merveilleux; la richesse des coloris, la supériorité des sujets peuvent défier toute concurrence, et l'on peut dire, sans se tromper, qu'on n'en avait pas encore vu de semblables.

A la suite des gloxinias de M. Fargeton et dans le même massif, je me suis trouvé en présence d'un lot de pélagorniums remarquable par la beauté des sujets et leur joli colori, et exposé par M. Fouquerau-Lenfant, horticulteur à Angers.

A droite, se trouve le lot de M. Chainier composé d'azalées, de rhododendrums, kalmias et de camélias.

Plus loin, MM. Felon père et fils exposent un lot de rhododendrums parmi lesquels je remarque un rhododendrum coriaceum à fleurs violettes ; un lot de clématites tout à fait remarquables par la grandeur de leurs fleurs, et un superbe mimosa paradoxa panaché qu'ils n'ont pas encore mis au commerce.

M. Verrier-Cochot a exposé un magnifique lot de plantes à

feuillage ; on y remarque surtout des cocos variés, coryphas australis, caryotas, seaforthias, etc., ainsi qu'une belle collection de plantes de serre chaude et de serre tempérée. Les broméliacées et les orchidées y sont bien représentées. On remarque une collection de selaginelles, de cycas, de fougères, d'adianthum, etc. Mes regards sont attirés par un strelitzia réginæ en fleurs et un lot de camélias remarquables par leur force et leur beauté.

D'un autre côté, M. Chedanne expose un splendide massif de rosiers tiges et basses tiges, un d'azalées et de rhododendrums. La renommée de M. Chedanne pour les rosiers n'est plus à faire. Aussi ne se lasse-t-on pas d'admirer les nuances si fraîches et si variées de la reine des fleurs.

M. Fouquerau a un beau lot de ficus et de dracénas.

M. Girard, horticulteur au Pont-de-Cé, expose un doryanthes palmeris giganthéa magnifique, ayant des feuilles de près de trois mètres de longueur ; des orchidées (Vanda) en fleurs et des broméliacées.

M. Joreau fils présente un lot de géraniums zonals très variés et un lot de graminées bien cultivées.

M. Dessert, à Chenonceau, expose deux magnifiques collections de pivoines, l'une en arbre, l'autre herbacée.

M. Hennequin, d'Angers, un lot de fleurs coupées composé d'anémones, amaryllis, renoncules et iris, dont l'effet est splendide.

Je ne peux passer sous silence un lot de calcéolaires et de géraniums-lierre appartenant à M. Rouillard, ni les plantes vivaces de M. Ragot.

Enfin, M. Monnier-Halape, d'Angers, expose un lot d'arbustes variés de pleine terre, ainsi qu'un lot d'arbres verts et conifères, et de superbes magnolias.

Ici se termine ma visite à cette exposition si bien organisée. J'ajouterai seulement que c'est M. Fargeton qui a obtenu le grand-prix d'honneur : objet d'art offert par M. le Président de la République, pour l'ensemble de son exposition.

Allary père.

EXPOSITION HORTICOLE & VITICOLE DE BORDEAUX

(Place des Quinconces)

Du 1er mai au 30 octobre 1895

RAPPORT DE M. PERROTIN

Messieurs et chers Collègues,

Dans notre réunion du 30 juin dernier, vous avez bien voulu me confier la mission de me rendre à Bordeaux pour y étudier les produits horticoles et viticoles qui devaient figurer à l'exposition de cette ville.

Je serai bref, étant forcé de vous avouer qu'à mon avis la partie horticole a laissé beaucoup à désirer.

Je n'ai pas à en rechercher les causes. Néanmoins, je vous signalerai quelques produits qui m'ont paru intéressants, je dirai même remarquables.

Deux entrées principales : une à droite, l'autre à gauche, ayant accès cours du XXX-Juillet et cours de Gourgue.

Entre ces deux entrées et le grand pavillon de la Société philomathique, se trouve l'installation d'un jardin dressé à la Française, de forme plate. Chaque pièce de gazon est bordée d'une plate-bande de 1 mètre 30 de largeur dont le tracé est d'un goût parfait ; mais il n'en est pas de même des plantations de fleurs qui ornent ce jardin.

C'est ainsi qu'au milieu des plante-bandes se dresse une ligne de rosiers tiges, avec une garniture de géraniums, d'héliotropes, lantanas, bégonias variés, achyrentes à feuillage rouge et vert, les bordures étant formées de gnaphalium et de pyrethrum aureum.

D'autres massifs sont composés de plantes annuelles,

telles que reines-marguerites variées, zinnias, balsamines, amarentes et salvias rouges.

Vingt-quatre beaux lauriers d'Apollon, d'une hauteur de 2 mètres à 2 mètres 50, d'une forme bien arrondie, cultivés en caisse et placés à l'angle de chaque pelouse font un magnifique effet.

Les murs des bâtiments s· nt masqués par des plate-bandes plantées de conifères et autres arbustes à feuilles persistantes.

A signaler : un lot de rhododendrums assez beaux exposé par M. Dupérat, horticulteur à Bordeaux, et un de clématites à grandes et petites fleurs, de M. Berdoux, horticulteur à Bergerac (Dordogne).

M. Guichard, horticulteur à Nantes, expose un lot de forts camélias de 2 mètres à 2 mètres 50 de hauteur cultivés en pot et dirigés en pyramide, et un autre lot de plus petits camélias de commerce courant.

Toutes les plantes de cet exposant sont bien préparées pour la floraison prochaine; les boutons sont nourris et les feuilles d'un vert très luisant.

MM. Chauvry et Planet exposent un grand nombre de rosiers tiges et basses tiges.

Des lots de plantes à feuillage sont installés par MM. Duprat fils, Boyer fils et Pagerie, horticulteurs à Bordeaux.

Toutes ces plantes ont été soumises à une bonne culture.

Une demi-douzaine de serres de différentes formes sont exposées par MM. Guillot-Pelletier, constructeurs à Orléans.

Arboriculture

Dans l'arboriculture nous trouvons divers lots d'arbres fruitiers tiges et basses tiges d'une constitution qui laisse à désirer, de chez MM. Perdoux, de Bergerac, et Duperat, de Bordeaux.

Viticulture

Une collection de vignes de un et deux ans de greffe de 200 variétés est exposée par M. Perdoux, de Bergerac ; la

plupart sont greffées sur riparia-gloire. Toutes ces vignes sont présentées en lots parfaitement rangés et étiquetés.

M. Carrière, viticulteur à Royan, expose également une belle collection de 150 variétés de vignes greffées.

La Société des agriculteurs de la Gironde présente un lot de vignes greffées en jeunes plants.

Un concours de fruits ayant été annoncé pour le 10 octobre, je m'y suis rendu et je n'ai rien vu, les produits ayant fait défaut.

PERROTIN,

Directeur du Jardin Ecole de la Société d'horticulture.

EXPOSITION HORTICOLE DE LIMOGES

EN 1895

M. Aubinaud, envoyé comme délégué par la Société d'horticulture de la Charente à l'exposition de Limoges, en profite pour nous adresser ces quelques notes prises par lui sur les choses intéressantes qu'il a pu remarquer à cette exposition :

L'exposition était ordinaire.

A remarquer seulement les plans de jardins dressés par les principaux architectes-paysagistes ; la lutte paraissait acharnée dans cette partie.

En fait de fleurs : un fort beau lot de dahlias ; quelques roses coupées où j'ai remarqué deux belles variétés : Maman-Cochet, genre Niphtos (rose) mais bien plus grosse et remontante ; Princesse-Béatrice, thé blanc rosé de premier mérite.

Les dahlias étaient le clou de l'exposition, aussi j'ai choisi

avec attention une série de variétés qui constituait une jolie petite collection dans les coloris les plus tranchants et dont voici les noms : Jean Caluche, Pie IX, Président Guérin, Alice Grévy, Acquisition, Henry Coyeux, Gloire de Lyon, Omegua, Payty, Constant Varin, Rodolphe Lévêque, Madame Forgeot, Kermoisen, Morneta, Fée poitevine, Grand Sultan, Reduplicata, Gland d'Or, Polyphen, Edward Peck.

Variétés à fleurs de cactus : P. Reid, Sainte Catherine, Minos, Madame la Baronne Lombard de Buffière, Oban, Madame Burel, Perle de la Tête d'Or, Baron Schroder, Dolorès, Mistress Cartes, Henry Patrick, Moid of Kent, L. Graente.

Simples : Curiosité, le Fantasque, Monsieur Bois, Talma.

Deux jolies variétés de dracœnas : le Lindeni et le Mensageana.

Deux ptéris nouveaux, très jolis : le Victoria et l'Arzirea.

Dans les légumes, peu nombreux, j'ai remarqué la carotte rouge parisienne à forcer et la demi-courte obtuse de Guérande.

Comme carotte fourragère, la blanche des Vosges et la jaune obtuse du Doubs.

Deux variétés de chasselas peu cultivés et très beaux : chasselas des Bouches-du-Rhône, grains serrés, et le Docteur Sausand, grains lâches, deux variétés précoces bien venues et pas assez cultivées.

Deux belles et bonnes pêches : la Susquechama et la Belle Impériale.

AUBINAUD,

Horticulteur à Angoulême.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Au sujet de sa visite faite, le 2 septembre 1895, dans le vignoble de M. Procop, propriétaire-industriel à La Couronne.

Messieurs,

Il y a deux ans, une commission de trois membres de la Société d'horticulture de la Charente, après avoir visité les vignes de M. Procop, plantées par notre collègue M. Lecadet, vous présentait un rapport intéressant.

Cette année, sur la demande du même M. Lecadet, une nouvelle commission, désignée par vous, Messieurs, a été chargée par M. le Président, à la séance du 25 août dernier, d'examiner la même plantation et de rendre compte de son état cultural.

Cette commission, composée de MM. Clavreuil, président, Couratin, Perrotin, Grenet, et du regretté M. Haubert, s'est transportée à La Couronne, le lundi 5 août. Nous avons été reçus par MM. Lecadet et Stephen avec une urbanité toute gauloise, dont nous nous faisons un devoir de rendre témoignage. M. Lecadet nous a conduits dans le vignoble en question, situé près de la papeterie Procop, et qui se compose d'un clos d'une contenance de trois hectares environ, dont la plus grande partie est en pleine production.

Nous avons eu là, sous les yeux, un admirable petit vignoble, qui nous a tout simplement émerveillés. Etabli sur riparia rouge ordinaire, ce vignoble est une preuve de plus que le riparia rouge est le porte-greffe incomparable dans un terrain rouge argileux. Le terrain que nous visitions a été analysé par l'un d'entre nous et nous ne lui avons trouvé que 2 0/0 de calcaire.

Malheureusement, les variétés choisies comme greffons

sont un peu nombreuses, elles se composent même d'hybrides producteurs directs américains.

Mais la période de tâtonnement où nous sommes, pour le choix du greffon rouge qui doit remplacer notre vieux Balzac ou Mourvèdre, explique la présence de plusieurs bohêmes de notre viticulture moderne.

Toutefois, le planteur a compris qu'il était préférable de ne conserver que les meilleurs (3 ou 4) pour en faire une plantation nouvelle.

Les premiers cépages greffés sur riparia sont les suivants : Folle blanche, St-Emilion, Colombar, Jurançon, Noah, Triumph, Cabernet-Sauvignon, Merlot, Balzac, Alicante-Henri-Bouchet, St-Rabier, Othello, Secrétary, Jacquez, Rulander et Herbemont.

Dans un petit clos, voisin du principal, on cultive un plus grand nombre de variétés, mais c'est au seul point de vue de leur valeur culturale qu'on veut encore étudier.

La jeune plantation comprend d'un côté de la folle blanche et de l'autre du cabernet.

Ces plantations sont faites par rangées droites, espacées de 1^{m}66, et les ceps fixés à 1^{m}33 de distance ; ils sont soutenus par des échalas de 2^{m} de long environ, sur lesquels courent dans toute la longueur deux et trois lignes de fil de fer, servant non seulement à attacher les pampres, mais encore à donner de l'air et de la lumière aux raisins, ce qui facilite singulièrement les traitements à faire contre les maladies cryptogamiques.

La taille pratiquée, Guyot et Dézeiméri, donne de bons résultats à en juger par les fruits portés sur les souches et par la végétation régulière qu'on y voit.

Messieurs, en voyant la large et habile direction donnée à cette plantation, qui est tenue avec une propreté parfaite et où, à part quelques traces d'oïdium, nous n'avons rencontré aucun indice de maladie, votre commission, heureuse d'avoir pu admirer un vignoble maintenu, agrandi et amélioré avec intelligence, vous propose d'adresser au proprié-

taire et au planteur vos meilleures félicitations, et d'encourager M. Lecadet en lui accordant la plus haute récompense que puisse décerner notre Société en pareille circonstance.

Angoulême, le 27 octobre 1895.

Pour la Commission

***Le Secrétaire*, GRENET.**

L'ANTHÉMIS « MADAME PAUL-REMY-MARTIN »

Le 28 octobre 1895, M. Bernazeau, chef jardinier chez M. Remy-Martin, au château de Lignières, près Rouillac, présentait à la Société d'horticulture de la Charente, sous le nom de « Madame Paul-Remy-Martin », une variété nouvelle d'aster vivace, d'une beauté inconnue jusqu'ici. A l'unanimité, les membres présents adressaient à l'heureux obtenteur leurs meilleures félicitations et lui décernaient une médaille d'argent.

Je voudrais pouvoir reproduire sur ce bulletin, dans son éclat, dans toute sa vie, si je puis ainsi dire, cette plante superbe, mais vous vous la procurerez, amis lecteurs, et vous jugerez dans votre admiration.

L'anthémis Madame Paul-Remy-Martin est à tête arrondie, trapu, chargé de boutons et parsemé de fleurs larges comme une pièce de cinq francs, avec rayons étalés régulièrement divisés. La partie inférieure des pétales est d'une belle couleur jaune vif, ainsi que le disque ; l'autre partie porte un blanc très pur en couronne. La fleur repose sur un long pédoncule et se dégage pleinement des feuilles, qui sont alternes, quelques-unes pennatiséquées, à segments lancéolés bien dentés.

Légèrement velu, très rameux, roide, buissonnant, pou-

vant atteindre, assure-t-on, de 50 à 80 centimètres de hauteur, l'anthémis nouveau se multiplie de bouture, comme l'anthémis Comtesse-de-Chambord. Toutes les expositions lui sont bonnes. Il fleurit d'un bout à l'autre de l'année ; mais, l'été, un soleil trop ardent peut brûler sa fleur. En serre ou en orangerie, pendant l'hiver, il se couvre de fleurs, ressource précieuse pour la saison froide.

Rabattus quelques semaines avant la pl·ntation en pleine terre, les vieux pieds ne peuvent que se trouver bien d'une pratique qui les refait et leur assure une belle forme et une vigueur nouvelle.

Tel est l'anthémis Madame Paul-Remy-Martin, que nous croyons une plante de premier mérite et qui donnera, nous en sommes sûr, toute satisfaction aux amateurs les plus difficiles.

P. GRENET.

LE BÉGONIA « MARIE-DÉLAURIER »

Après le camélia et l'azalée, il n'y a peut-être pas de plantes qui aient, à meilleur titre, plus de vogue que les bégonias à repos hivernal et à végétation continue.

Leur introduction en horticulture, vers 1865, a fait époque, et Dieu sait si les hybrideurs ont eu à se plaindre de l'engouement justifié du public pour les hydrides de la plante que M. Péarce venait de découvrir dans les régions montagneuses de la Bolivie et du Pérou. Il fallut, il est vrai, travailler étudier, refaire pour ainsi dire la culture florale; mais les résultats n'ont pas cessé d'être merveilleux, et chaque année les amateurs se disputent les variétés plus belles les unes que les autres, sorties des serres célèbres de Londres, Gand, Paris, Nancy, Poitiers.

Parfois aussi, de modestes travailleurs, qui pour être placés dans une sphère moins connue n'en ont pas moins

l'amour sincère, l'intelligence vraie du métier, produisent une variété rivalisant avantageusement avec les plus réputées.

C'est la satisfaction qu'a eue ces temps derniers notre collègue M. Charles Laborderie, l'habile jardinier du gentil logis de Chantoiseau, près Saint-Michel-sur-Charente.

Connaissez-vous Chantoiseau?... C'est bien dans ce nid de verdure que devait apparaître le ravissant bégonia Marie-Délaurier, si gracieusement baptisé du nom de la fille aînée du maître de la maison.

A mon humble avis, ce bégonia est vraiment remarquable. Je sais que le bégonia erecta est le roi du genre ; je lui préfère pourtant le semperflorens élégantissima. Quelles fraîches et gracieuses corbeilles pleines de fleurs et d'un vert si tendre n'avons-nous pas admirées ici et là ?

Mais le bégonia Marie-Délaurier à cet éclat, à ce brillant, à ce gracieux, à ce vert tendre du semperflorens, joint une vigueur plus grande et une facilité extraordinaire de multiplication, soit par la graine, soit par la bouture.

Il est issu du B. Smithi×le semperflorens Vernon ; sa hauteur est de 25 à 35 centimètres environ. Ses rameaux sont nombreux, assez compactes, lavés de rose, absolument glabres. Feuillage légèrement bronzé, tomenteux, arrondi, finement denté, accompagnant le rameau dans toute sa longueur, mais plus serré sur la partie inférieure. Fleurs très fournies, assez grandes, en grappes axillaires, un peu roses avant leur complet épanouissement, blanches quand elles sont ouvertes, avec étamines d'un jaune pâle.

Rentré en serre, il continue à fleurir abondamment tout l'hiver, fournissant ainsi de la fleur coupée à une saison où elle est si rare et pourtant si recherchée.

En ayant soin de mettre sous châssis ou en serre tempérée de vieux pieds rabattus, on obtiendra de nombreux rejets qui seront utilisés de préférence pour la bouture.

P. Grenet.

FRAISIER — FRAGARIA VULGARIS — ROSACÉES

C'est une herbe vivace indigène, presque acaule, à racines fibreuses très déliées et à tige très raccourcie, composée de rameaux supportant des feuilles à trois folioles présentant plusieurs nervures. La teinte est glabre, velue ou lisse, fleurs en hampe florale se divisant en plusieurs rameaux de façon à former une cyme irrégulière composée de trois à quatre fleurs blanches généralement hermaphrodites, assez souvent dioïques par avortement, et dans certaines espèces il en est toujours ainsi. Le fruit est une akène enchâssée sur un receptacle charnu plus ou moins volumineux suivant les variétés ; il affecte des formes diverses : tantôt allongées, obtuses ou raccourcies, en général plus ou moins globuleux, de couleur rouge clair, rouge brun foncé ou blanc plus ou moins rosé. Les graines sont très petites, plus ou moins saillantes ; plus il y a de graines à la surface du fruit, mieux il voyage ; elles vont d'un jaune clair à un brun foncé, suivant les variétés.

Le fraisier indigène se rencontre dans nos bois, dans les endroits à demi découverts, dans les clairières à terrains de consistance sèche, mais plus ou moins humides : c'est le fragaria Vesca.

La partie comestible est le receptacle que nous nommons le fruit.

En médecine, le fruit est rafraîchissant et les racines astringentes.

Par ses tiges, le fraisier présente une touffe ; de l'aisselle des feuilles partent des stalons ou courants, coulants ou encore filets ; leurs entre-nœuds sont très allongés et garnis de deux stipules, puis après d'une feuille munie de stipules ; cette feuille peut prendre racines au-dessous et sert alors à la multiplication par la séparation de ces stalons ; alors il se

forme une rosette de feuilles qui donne des fleurs et dans certains cas des fruits dans la même année.

La souche, à mesure qu'elle vieillit, s'étend en largeur et en hauteur par suite de la superposition de nouvelles rosettes de feuilles; elle tend donc à sortir de terre.

Les variétés de fraisiers sont très nombreuses et il n'est pas facile de les distinguer entre elles ; on a pourtant essayé de les classer en espèces botaniques.

Parmi les principaux botanistes qui se sont occupés de leur classification, il faut citer MM. Gay, Naudin et Decaisne. Voici leur classification en dix variétés. Dans ces dix variétés qui nous intéressent tout spécialement, trois appartiennent à l'Europe, quatre à l'Amérique, deux à l'Asie et une à l'Océanie.

Europe : Vesca, Collina, Elatior. — Amérique : Chilensis, Virginiana, Grayana, Lucida. — Asie : Baliowiana, Neigherrensis.

Climat. — Tous les climats tempérés du globe plaisent au fraisier, de même que les montagnes ; dans le nord il vient bien mais avec beaucoup de soin, de même que dans le midi; les variétés du Chili réclament un climat tout océanien.

Sol. — Presque tous les sols argilo-calcaire ou siliceux et les alluvions lui conviennent.

Fumure. — Des engrais consommés, tels que gadoue, fumiers gras et de forts paillis.

CULTURE DU FRAISIER QUATRE SAISONS

Le fraisier des quatre saisons est issu du fraisier Vesca ou semperflorens, il est remontant et se reproduit bien de semis, de même que ses sous-variétés ; cependant ces dernières ont une tendance à dégénérer et par conséquent produire des fruits plus petits et moins productifs, mais à l'aide d'une bonne sélection on parvient à maintenir ses variétés.

Semis. — Pour obtenir de bons résultats en culture, il faut le multiplier de semis.

Les semis sur couches sont les plus recommandables, cependant ce sont les moins usités ; les graines lèvent plus vite, le plant est plus tendre et par cela plus facile à la reprise, mais il faut lui donner certains soins afin de l'empêcher de brûler, surtout quand il vient de lever. On montera une petite couche de manière à avoir de 15 à 18 degrés de chaleur ; la couche est chargée de terreau de façon à avoir un espace de 6 à 10 centimètres entre le terreau et le verre du châssis ; on tape bien la terre, on sème à la volée assez épais et on recouvre de 3 à 4 millimètres de terre de bruyère siliceuse ; on donne des bassinages de façon à maintenir la terre humide.

Cette opération se fait dans les premiers jours de mars et se prolonge jusqu'aux premiers jours de mai. Pour les premiers semis, on met un paillasson afin de concentrer la chaleur. Au bout de dix à douze jours la graine lève, on donne un peu d'air et on abrite assez légèrement durant le jour contre les rayons du soleil, afin que le plant ne brûle pas ; quand les plants ont trois ou quatre feuilles au-dessus des cotyledons, on repique, mais, avant de faire cette opération, on aura dû habituer le plant à l'air, et un soir on aura enlevé les châssis.

Il y a deux moyens de se servir des filets pour la plantation : planter les pieds provenant du semis ou bien des filets provenant des pieds obtenus par le semis ; on ne devra jamais prendre de filets sur les pieds produisant.

Semis en pleine terre. — On peut le faire à partir du 15 avril au 1er juin ; on le fait si on veut à l'abri d'un mur, mais de façon que le plant reçoive le soleil du levant, ou bien à l'ombre d'un abri ou d'une palissade. Mais M. Hardy, le regretté directeur de l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles, nous a fortement recommandé de le faire en plein soleil afin d'habituer, dès le début de la vie, le jeune plant. On choisit alors un endroit bien exposé en terre légère, on prépare bien le sol, on marche fortement et on sème dru à la volée ; les soins sont les mêmes que sur couche.

Le filet provenant de semis est moins vigoureux, moins feuilleux, pas plus productif ; mais les fraises sont plus belles et de qualité bien supérieure.

Le plant de semis passant par la pépinière est plus vigoureux, il s'importe davantage, il a plus de feuilles et est tout aussi productif, mais le fruit est moins beau ; on devra pourtant se servir de ce dernier dans les sols où il ne vit pas longtemps : il prospère alors plus vite.

J'ai dit qu'on ne devait pas prendre de filets sur les pieds ayant déjà produit, parce que l'on obtenait un fraisier fatigué, une fraise courte, mûrissant assez difficilement On ne devra donc jamais, autant que possible, faire passer le plant en place immédiatement ; on devra le mettre en pépinière par repiquage fait dans un sol bien labouré et bien fumé. On tracera des rayons de 5 à 6 centimètres de profondeur et distant entre eux de 18 à 20 centimètres et on plantera le filet à une même distance sur le rayon ; on ira au semis, qui aura dû être arrosé 3 ou 4 jours avant, afin de pouvoir mieux arracher son plant. On en mettra deux d'égale force ensemble ; si les racines sont trop longues, on pincera l'extrémité à seule fin qu'elles ne se rebroussent pas dans le trou fait avec le plantoir ; on serrera fortement et on donnera un fort bassinage pour empêcher le plant de se flétrir. La reprise aura lieu au bout de huit jours si on a semé en mai ou repiqué dans les premiers jours de juin.

Les fraisiers repris, ils prendront plus de corps, de feuilles et donneront naissance à des hampes florales et à des filets que l'on supprimera à leur base, car ces deux dernières productions vivent au détriment du cœur.

Mise en place. — Si on n'a pas beaucoup de plants, on fera cette mise en place le soir, afin que la nuit refasse le plant ; cette opération aura lieu fin septembre ou premiers jours d'octobre, car si on attendait plus tard, le plant n'aurait pas le temps de s'accrocher au sol. On fera des planches de 1 m 30 de largeur et un sentier de 0 m 45 entre les planches, et on tracera les rangs : les premiers à 0 m 18 du bord et les deux du centre, à 0 m 30 ou 0 m 35 des premiers ; on aura soin

de planter un peu bas pour empêcher le fraisier de se dessécher. Les fraisiers seront levés en motte; on rafraîchira encore les racines afin d'avoir un chevelu plus abondant. Si la terre était un peu sèche, on ferait les sentiers plus haut que les planches pour concentrer l'eau des arrosages. La reprise aura lieu au bout de cinq à six jours; on les laissera ainsi jusqu'en mars, époque où on commencera à les sarcler; on enlèvera les feuilles mortes. Dans le courant d'avril ou premiers jours de mai, les hampes florales apparaîtront pour donner des fruits dans les premiers jours de juin. Il faudra alors surveiller pour couper les coulants qui appauvrissent le pied; on tapissera le sol d'un bon paillis de paille hachée au hache-paille, à seule fin que les fruits soient toujours propres; on donnera une forte mouillure de temps en temps, selon la température, et nous cueillerons jusqu'aux gelées. Cependant, du 15 juillet au 15 août, il y aura un moment d'arrêt; alors, à cette époque, il faudra mouiller le sol à $0^{m}08$ de profondeur. Si on mouillait peu, on favoriserait la fermentation qui serait nuisible.

Cueillette. — De préférence, elle se fera le matin, avant 8 ou 9 heures, car à ce moment le soleil prend de la force, les fraises sont échauffées et se conservent moins bien; quand on cueillera, il faudra avoir soin de ne pas trop secouer les touffes, ni piétiner les planches; il faudra laisser les fraises dans un endroit frais et sans odeur, car elles prennent facilement l'odeur du lieu où elles se trouvent.

Rendement. — En bonne culture il faut atteindre de 250 à 300 kilos à l'are.

Soins divers. — Après la récolte on donnera un fort binage pour enterrer les paillis et on chargera de 4 à 5 centimètres de bon terreau. Puis, la deuxième année, en mars, on donnera un binage pour mélanger le terreau; on supprimera les filets et les vieilles feuilles; on rehaussera un peu le collet du fraisier afin de l'abriter des hâles de mars et dans ces conditions, une deuxième et dernière récolte sera possible.

Maurice ALLARY,
Horticulteur à Cognac.

(*A suivre.*)

LE PÉTROLE ET LES INSECTES NUISIBLES

Le pétrole, depuis quelques années, est très répandu dans le monde horticole comme moyen de destruction des insectes nuisibles ; sa renommée ne fait qu'accroître et sera bientôt universelle. Ce produit a l'avantage de coûter peu cher, de ne pas causer de dommages aux plantes qu'il pourrait atteindre et d'être toujours à portée par l'usage journalier qu'on en fait dans la vie domestique. Il est bien regrettable qu'on ne puisse l'employer dans l'agriculture, précisément à cause de cette odeur âcre qui chasse la vermine, mais dont les récoltes resteraient imprégnées, rendant celles-ci impropres à la consommation. Nous nous contenterons donc d'utiliser cette bienfaisante huile minérale pour préserver nos fleurs et parfois nos fruits de l'action destructive des myriades d'animalcules malfaisants qui peuplent nos serres et nos jardins.

On peut se servir du pétrole comme remède préventif aux dégâts qu'occasionnent les insectes, et, dans ce cas, ces derniers ne sont pas détruits, mais seulement tenus éloignés, ce qui est déjà très utile en maintes circonstances. Pour les semis, il suffira de poser la terrine contenant les jeunes plants sur les bords d'une assiette un peu profonde dans laquelle on aura préalablement versé un doigt de pétrole. Chacun sait que les insectes craignent généralement la trop vive lumière et ne travaillent à leur œuvre de destruction que dans l'ombre ; ils vont donc de préférence se nicher le jour, comme c'est le cas pour les cloportes par exemple, sous les pots ; mais l'odeur qu'ils y rencontreront les fera bientôt fuir. Si l'on a soin de placer à proximité de ces terrines ainsi disposées un balai de bouleau, on verra celui-ci se remplir chaque jour d'une quantité d'insectes, qu'on secoue dans un seau d'eau pour les noyer ; c'est M. Boizard, jardinier-chef chez M le baron Alph. de Rothschild, à Paris, qui s'est

aperçu de l'efficacité du balai de bouleau pour capturer cette gent malfaisante.

On agit autrement avec les plantes délicates qui ont déjà acquis un certain développement, tout en redoutant la vermine, avec le Tropœolum, entre autres, qui a une tige très fragile et qui est toujours couvert de pucerons imperceptibles ; on place pour ces plantes, au pied même de la tige mère, un godet de 0 m 05 de diamètre et 0 m 10 de profondeur et on le remplit de pétrole. L'odeur qui s'exhale continuellement du récipient tient les insectes éloignés, même jusqu'au sommet de la plante, si elle n'atteint pas plus de 30 à 40 centimètres.

Pour les fortes plantes vigoureuses et convenablement enracinées, auxquelles on appliquerait difficilement le remède préconisé sous les deux formes précédentes, on emploie le pétrole en fine pluie projetée au moyen d'un pulvérisateur, sur toutes les parties atteintes ; il suffit de très peu de ce liquide pour voir immédiatement tomber sous la plante, comme foudroyés, tous les insectes nuisibles qui la garnissaient. Il est préférable de faire cet arrosage le soir, après la disparition du soleil, et de laver la plante par un bon seringage à l'eau pure.

C'est également par le pétrole vaporisé que l'on détruira le plus efficacement les chenilles, qui envahissent nos plantations au printemps et y causent des dommages immenses. Les chenilles se tiennent groupées pendant un certain temps après leur éclosion ; il faut toujours saisir ce moment, avant le lever du soleil, qui les disperse, pour leur lancer quelques gouttes vaporisées du liquide qu'elles redoutent tant ; on les verra instantanément se rouler sur elles-mêmes et tomber mortes. S'il arrivait que l'une de ces chenilles fût cachée par une feuille ou autrement, hors de l'atteinte du liquide, elle serait aussi bien que les autres réduite à l'impuissance par l'odeur seule, tant le pétrole a d'action en ce cas.

Pour la destruction des nids de fourmis et de guêpes, on ne saurait guère trouver de meilleur remède que le pétrole. On a beaucoup employé, autrefois, l'eau bouillante versée

dans les nids, mais si l'habitant auquel on s'attaque parvient, dans sa retraite, à se mettre hors d'atteinte du liquide, on n'aura pas atteint le but voulu ; aussitôt l'eau disparue, il reprend possession de sa demeure ; tandis que l'odeur du pétrole chasse certainement l'insecte et l'empêche par sa persistance pour un temps assez long de retourner au logis. Le guêpier se détruit aisément en versant le soir, après le coucher du soleil, et après que les guêpes sont rentrées au domicile, un demi-litre de pétrole dans l'orifice qui mène au nid. On entendra aussitôt la colonie s'agiter et peu après, on verra s'élancer avec fureur de l'orifice quelques-uns des insectes ; immédiatement, on asperge les alentours du nid avec une certaine quantité de pétrole, auquel on met le feu. Toutes les guêpes viendront se brûler à ce brasier et l'on pourra s'emparer des alvéoles pour les détruire.

Le pétrole peut aussi tenir les guêpes éloignées des serres à vigne, où elles causent parfois tant de dégâts. On répand sur le sol un peu de cette huile minérale, qui dégage continuellement une odeur très forte, encore accrue par la chaleur, et on renouvelle l'arrosage tous les huit jours. Les guêpes, par la force de l'habitude, parviennent cependant à surmonter leur dégoût pour cette mauvaise odeur et une fois le raisin attaqué, l'odeur de fermentation qui se produit par l'action de la chaleur sur le suc du fruit entamé l'emporte sur celle du pétrole. On peut joindre à ce remède l'emploi de plantes d'anis qu'on dispose autour de la serre, surtout aux issues ; l'anis se cultive et se propage facilement ; il forme un rempart contre les guêpes, qui ont cette plante en horreur.

Je n'ai pas la prétention de croire que le pétrole délivrera l'horticulture de toutes les calamités dues aux insectes, mais je pense bien qu'il remplacera pas mal d'insecticides inefficaces et coûtant plus cher. Si l'on voulait s'en occuper, peut-être trouverait-on le moyen de l'utiliser dans un plus grand nombre de cas ; mais voilà, il y aurait moins d'argent à gagner à faire cette découverte qu'à inventer un nouveau

bec détrônant la lumière électrique au profit du pétrole, et personne ne s'en soucie (1).

Bulletin de la Société d'horticulture de la Gironde.

EMPLOI DU COLLODION EN HORTICULTURE

L'emploi du collodion pour la multiplication des plantes par boutures prend un rapide accroissement dans les jardins d'Angleterre ; voici en quoi il consiste : on trempe dans le liquide l'extrémité inférieure de la bouture, et on l'y enfonce de trois millimètres environ La blessure faite par la serpette se couvre ainsi d'une couche très mince d'un enduit qui la préserve de l'humidité surabondante, ainsi que de l'acte nuisible de l'air, et rend la reprise incomparablement plus prompte et plus facile. Le collodion est également très utile pour la greffe des arbres fruitiers, des camélias, des rhododendrums, etc. Il remplace alors avec avantage les compositions résineuses dont on entoure les plantes.

(*Le Petit Jardin.*)

DESTRUCTION DU GASTROPHYSA RAPHANI

Le gastrophysa raphani est un insecte coléoptère de la famille des chrysomélides, qui a causé de grands ravages

(1) M. Laborderie, jardinier de M. Délaurier, propriétaire à Saint-Michel, près Angoulême, emploie avec un très grand succès le pétrole et le savon vert dilué dans l'eau, dans les proportions suivantes, pour

dans les jardins potagers de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq, dans les plants d'oseille, notamment.

Le directeur de la station entomologique de Paris indique le procédé de destruction suivant, qui a le double mérite d'être très simple et peu dispendieux

Au printemps, au moment de l'éclosion des larves, on saupoudre les feuilles avec une poudre composée de cendre de bois bien tamisée mélangée d'une petite quantité de soufre sublimé et de chaux très pulvérisée qui augmente l'adhérence. Cette poudre, en obturant les orifices respiratoires, amène infailliblement la mort des insectes.

(Information du ministère de l'Agriculture.)

MANIÈRE DE DÉTRUIRE LES CHARDONS

Nous lisons dans un journal de Munich le moyen suivant de détruire les chardons, et nous nous empressons de le recommander à nos lecteurs, parce qu'il nous paraît fort rationnel. « Les chardons sont des plantes très vivaces et qui épuisent le sol à un haut degré, outre qu'ils se propagent avec une extrême rapidité par leurs graines; comme celles-ci mûrissent malheureusement à la même époque que les céréales, il est fort difficile de les recueillir sans détruire en même temps une grande quantité de grains. Voici donc un moyen aussi simple que facile à exécuter. Au commencement de mai, quand les chardons se disposent à monter, quelques personnes, munies d'un couteau bien tranchant ou d'une

---

la destruction des cochenilles pentagonales, qui font un tort si considérable aux plantes à feuilles persistantes.

Eau, 10 litres ; pétrote, 50 centilitres ; savon mou, 500 grammes.

Asperger les plantes au moyen du pulvérisateur, deux ou trois fois, de quinze jours en quinze jours.

espèce de houlette, entrent dans les champs ou les prairies qui sont infestés de chardons et les coupent au milieu du collet; une autre personne les suit, tenant à la main gauche un petit sac de sel commun séché et pulvérisé, en applique sur la blessure une petite quantité, autant qu'on en peut saisir entre le pouce et l'index. Le sel se dissout dans le suc de la plante qui à cette époque en est remplie, pénètre dans la racine et la tue. La plante sera totalement morte dans l'espace de 9 à 10 jours. »

(*Le Petit Jardin.*)

ENGRAIS POUR LES ROSIERS

Aux rosiers malades ou gelés il faut un reconstituant qui puisse agir vite et sûrement. Nous conseillons, à cet effet, l'emploi des engrais chimiques, qui ont l'avantage de fournir aux radicelles une nourriture facilement et rapidement assimilable.

Mélanger ensemble 500 grammes de nitrate de soude, 500 grammes de chlorure de potassium et un kilogramme de superphosphate de chaux minéral.

Au mois de mai on sème ce mélange sur l'emplacement occupé par les racines de rosiers à la dose de 100 grammes par pied et on arrose aussitôt. L'eau dissout les éléments actifs et les met à la disposition des plantes.

On renouvelle les arrosages selon les conditions atmosphériques.

LES BERCES

Comme plantes isolées sur les pelouses, les berces (heracleum) devraient être certainement plus employées qu'elles ne le sont.

Leur vigoureux développement, la grandeur de leurs feuilles radicales, la hauteur de leurs robustes tiges et leurs énormes ombelles en font des plantes très ornementales. Deux espèces assez répandues sont la berce de Perse (H. Persicum) et la berce pubescente (H. Pubescens). Certes, la berce d'Autriche (H. Flavescens) n'est pas aussi vigoureuse que les deux premières, mais, en revanche, elle est plus décorative à cause de son feuillage plus ample, plus abondant et plus découpé.

Les berces se multiplient par division ou mieux par semis.

La multiplication par éclat se fait, soit de bonne heure, au printemps, ou plutôt après la floraison, à l'automne.

Si on emploie les graines, ce qui est bien préférable, celles-ci doivent être semées dès la maturité. De cette façon, elles lèvent de suite et peuvent être repiquées avant l'hiver ; on obtient ainsi des plants bien plus beaux que si on sème en avril, car alors elles ne lèvent que l'année suivante.

On nomme aussi vulgairement grande berce ou berce branc-ursine une espèce d'acanthe, l'acanthe à feuilles molles, qui est également une plante très recommandable pour isoler.

Les berces qui sont dans toute leur splendeur pendant les mois de juin et juillet, plantées isolément sur les pentes agrestes, aux bords des pièces d'eau et des rivières, sur les pelouses des jardins paysagers, autour des ruines, en un mot dans bien des situations pittoresques, ont leur place tout indiquée et ne sont pas assez souvent employées.

J Fossey (*Petit Jardin*).

LE MEILLEUR BADIGEON POUR OMBRER LES SERRES

Délayez donc, pour obtenir un excellent badigeon, dans un seau d'eau, un kilogramme et demi de blanc de craie et

environ cent cinquante grammes de vert d'Espagne (espèce de vert minéral, débité sous ce nom chez les marchands droguistes), et dès que vous jugez la teinte bonne et le liquide assez épais, ajoutez-y un verre à vin d'huile ordinaire : celle-ci sert à fixer le badigeon. On en met une plus ou moins grande quantité, suivant que le badigeon doit durer plus ou moins longtemps. Si on doit opérer par un temps incertain, on remplacera l'huile par du siccatif afin que le badigeon soit sec avant que la pluie vienne le laver.

(Revue de l'horticulture belge et étrangère)

CULTURE DES CHAMPIGNONS SANS COUCHE

La science est parvenue à résoudre bon nombre de problèmes et élucider pas mal de questions ; mais il en reste beaucoup encore dont la solution est à trouver, et nous voulons aujourd'hui appeler l'attention du monde qui étudie sur un point particulier, des phénomènes qui accompagnent la multiplication des plantes ; nous voulons parler de la génération spontanée.

Voici la question : Pourquoi sur une couche de fougère naît-il des champignons ?

A première vue cela ne paraît pas très extraordinaire ; la décomposition des matières végétales donne bien souvent lieu à une production de champignons. Mais le pourquoi interrogatif n'en reste pas moins posé, d'autant qu'il faut ajouter que le produit de la fougère est toujours l'agaricus edulis, c'est-à-dire le champignon qui se cultive habituellement et qui se vend aux halles.

Faut-il croire que les frondes de fougères sont chargées de spores d'agaric et que, lorsque les conditions sont devenues favorables, ces spores se développent ? Peut-être, mais ce n'est pas prouvé.

Il était intéressant d'examiner si ces transmissions de panachure se produiraient sur d'autres végétaux et en plein air ; nous avons donc songé à greffer la tomate sur la pomme de terre à feuille panachée.

Des plants de cette dernière ayant été mis en pleine terre, une pousse herbacée de chaque plant a reçu, greffé en fente ou en plaçage, un rameau de tomate ; le tout à l'étouffée, sous cloche ombragée, en donnant ensuite graduellement de l'air lorsque la soudure a été accomplie.

Un léger buttage de la greffe pendant quelques jours a paru aider à la reprise ; pour éviter l'affranchissement du greffon, les racines qui y étaient nées ont été retranchées.

La greffe a bien réussi, mais le feuillage de la tomate est resté vert.

Cependant, il serait toujours bon de renouveler l'essai dans une serre à multiplication avec les procédés variés qu'elle offre, en comparant, une fois le résultat obtenu, l'état dans lequel le sujet et le greffon auraient été employés.

En tout cas, nous avons du moins vérifié ainsi la facilité avec laquelle les deux plantes employées acceptent cette existence en commun.

Bien que la greffe eût été faite un peu tard, les deux productions, tubercules de la pomme de terre et baies de la tomate, sont venues à maturité.

Le rapprochement de certaines variétés pourrait favoriser la vigueur, la fécondité des plantes, la qualité des produits.

Depuis longtemps, d'ailleurs, on a employé pour la tomate divers porte-greffes.

Aux Etats-Unis, on a utilisé pour cet effet plusieurs solanées.

La Revue horticole a montré la tomate devenue ligneuse par son union avec la mozelle douce-amère (solanum dulcamara), obtenue par M. E.-A. Carrière.

Mais le choix de la pomme de terre, comme sujet, contient une intention pratique qui pourrait être mise à profit dans certains cas, et nous désirons que notre essai ait servi au

moins à rappeler l'attention sur cette application utile de l'art de greffer.

Lucien-Ch. BALTET.

INSECTE DESTRUCTEUR DU CÉLERI

A une séance de la Société nationale d'agriculture, M. Laboulbène a fait une communication au sujet d'un insecte qui a attaqué les cultures du céleri à Oraison (Basses-Alpes). Les insectes qui se nourrissent de cette plante sont peu connus, et celui qui l'a ravagée, l'année dernière, ne l'est guère davantage. C'est un diptère nommé tripeta héracléi dont la chenille mine les feuilles et se transforme sur la feuille même en chrysalide. Dans le Midi, on observe deux générations de cet insecte qui cause dans les jardins de grands ravages.

Il est probable que les œufs pondus sur le céleri au commencement d'octobre proviennent de la première génération du printemps. Les œufs sont pondus sur des feuilles et, aussitôt la petite larve éclose, elle traverse le parenchyme et continue à se nourrir de la substance de la feuille; on découvre bientôt des taches irrégulières, grisâtres et brunâtres, où l'on aperçoit très bien par transparence la larve blanchâtre vivant au milieu d'excréments noirs.

A la fin d'octobre, cette larve abandonne sa demeure et se fixe sur la feuille où elle se colle et se transforme en nymphe.

Cette nymphe a un demi-centimètre de long, elle est jaune paille et composée de neuf anneaux très distincts; le premier anneau près de la tête est terminé par une petite ampoule jaune.

La larve reste en cet état une quinzaine de jours, puis donne naissance à l'insecte parfait; ce dernier a la tête jaune avec deux gros yeux d'un beau vert foncé. Le corselet et l'abdomen sont noirs, les pattes jaunes; les ailes sont blan-

ches, transparentes, avec des nervures jaunes; le dessus noir des ailes varie beaucoup suivant les individus.

Comme moyen de destruction de cet insecte, on conseille d'arracher dans les environs de la plantation de céleri toutes les plantes de lapium graveolens dont le céleri est une variété cultivée et qui sont certainement la cause première du développement de la tripeta, et à l'arrière-saison couper et brûler avec soin toutes les feuilles où l'on verra les galeries de la larve entre le parenchyme des feuilles.

LE FRUIT DÉFENDU RETROUVÉ

Ève, quittant l'Eden sans commettre un larcin,
De la maudite pomme conserva les pépins.
Adam de les semer
Fut bien surpris, dit-on,
Ce fut de récolter
Un traître sauvageon.
Faute de mieux, ses enfants en mangèrent les fruits.
Mais saint Fiacre trouva la pomme du paradis.
Après lui, les mortels greffèrent arbres fruitiers,
Firent tant et si bien que dans tous les vergers
Le choix embarrasse pour cueillir maintenant
Fruit meilleur à celui dont fut tenté Adam.

HENRION.

L'UTILITÉ DU CRAPAUD

Dans les campagnes, on croit généralement que le crapaud est un animal nuisible ; il rend, au contraire, de grands services dans les jardins. On le voit sortir de sa retraite aussitôt